

(1)

(N^o 60)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1904.

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1902,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112

1904

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1902	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1902	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1902.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1902	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1902	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1902	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1901.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1901	28— 42
Budget de l'exercice 1901. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 67
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	69—103
— — — — — par province, des recouvrements effectués	107—123
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	127—161
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	165—505
Comparaison des dépenses de l'exercice 1901, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	506
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1900 inclusivement	507—319
Résultat général du budget de l'exercice 1901	521
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1901.	322

Compte provisoire du budget de l'exercice 1902.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1902.	524—327
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1902	328
Budget de l'exercice 1902. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1903.	530—335
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1903	534—349

Compte des opérations sur les exercices clos de 1897 à 1901.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1897 à 1901	352—354
Exercice périmé de 1897. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	355—359
Exercices en cours d'apurement de 1898 à 1901. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	361—377

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1902.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1902	380
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1902, les opérations de l'année 1902 et la situation au 1 ^{er} janvier 1903	382—599

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1902.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1902	402—421
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1902	423—427



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1902 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1902**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1901*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1902, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1902*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1903; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1897 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1898 à 1901.

2° **COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1902, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1902, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1903.

3° **COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1902, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1902.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1902, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1901.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1902, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1901, s'élevaient à fr. 14,920,142 17

Pendant l'année 1902, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 4,775,604 02

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1901 atteignaient. 19,695,746 19

Les recettes opérées en 1902 ayant été de 16,485,474 29

Une somme de fr. 3,210,271 90

restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1901.

Exercice 1902.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1902, se sont élevés à	fr. 625,685,155 23
Les recouvrements effectués en 1902 ont été de	603,239,253 21
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1903, il restait à recouvrer	fr. 20,445,902 02
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1901.

Suivant le compte de l'année 1901, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1901, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1902, à	fr. 56,272,427 30
De cette dernière date au 31 octobre 1902, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	185,271,145 66
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1901 s'élevaient, en définitive, à	241,543,572 96
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	240,309,117 78
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 1,234,455 18
	<hr/> <hr/>

Exercice 1902.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1902, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1902, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 439,644,579 76
Les paiements effectués et justifiés sont de	378,915,596 37
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1903, à	fr. 60,728,983 39
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1897 à 1900, étaient de fr.	619,899 51
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 619,899 51

REPORT. fr. 619,899 51

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1901; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 1,254,455 18

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,854,354 69

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1902, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,071,993 87

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1903, à fr. 782,360 82

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1898	fr.	16,538 67
— 1899		75,238 03
— 1900		186,142 98
— 1901		504,441 14
SOMME ÉGALE.			782,360 82

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1902, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 8,142,180,521 01 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,929,696,432 71
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	451,203,492 94
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,761,280,595 36
ENSEMBLE.	fr. 8,142,180,521 01

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1902, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 7,708,070,966 99 c^s,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,923,488,535 65
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique ; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	475,271,102 30
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,309,311,329 04
ENSEMBLE	fr. 7,708,070,966 99

RÉSUMÉ

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1902, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1901, mon-
taient à fr. 1,687,947,599 65

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 131,194,491 17	
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,318,353,017 50	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables.	83,549,092 93
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	154,850,998 05
	Fr. 1,687,947,599 65	

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1902, se sont élevées à fr. 8,763,905,248 51 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets {	de 1901 . fr. 16,485,474 29	} 621,724,727 50
	de 1902 . . 605,239,253 21	
Opérations de Trésorerie	8,142,180,521 01	
	8,763,905,248 51	
ENSEMBLE.	fr. 10,451,852,848 16	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1902, s'élèvent à fr. 8,328,367,675 04 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	}	de 1901 . fr. 240,309,117 78	}	620,296,708 02
		de 1902 . . 378,915,596 37		
		clos. . . . 1,074,993 87		
Opérations de Trésorerie.				7,708,070,966 99

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 8,328,367,675 01

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1902,

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr.	93,959,507 55	
Titres de la dette publique et autres valeurs		1,784,449,059 50	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	}	En portefeuille chez les comptables.	94,880,409 61
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	150,196,196 49
			<u>2,123,485,173 15</u>
SOMME ÉGALE	fr.	10,451,852,848 16	<u><u></u></u>

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1902.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1902.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1902.

Numéraire en caisse	fr.	131,194,491 17
Titres de la dette publique et autres valeurs		1,318,353,017 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 83,549,092 93
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	154,850,998 05
		238,400,090 98
		1,687,947,599 65

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1901.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1902.	MODIFICATIONS apportées, en 1902, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1902.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	fr. 2,716,000 17	3,468,905 87	»	6,184,906 04	5,859,478 55	325,427 51
Péages	4,585,248 96	726,092 64	»	5,111,341 60	4,979,805 17	131,536 43
Capitaux et revenus	5,895,816 07	189,753 41	»	6,085,549 48	4,745,336 52	1,342,212 96
Remboursements	697,278 92	390,847 38	»	1,088,126 30	767,361 64	320,764 66
	15,694,344 12	4,775,579 50	»	18,469,923 42	16,349,981 86	2,119,941 56
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	159,591 40	»	»	159,591 40	9,932 41	149,658 99
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	5,458 75	»	»	5,458 75	»	5,458 75
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 »	»	»	600,000 »	»	600,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	11,777 59	24 72	»	11,802 31	5,182 31	6,620 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) Troisième annuité	448,970 53	»	»	448,970 53	120,377 71	328,592 62
		4,775,604 02	»			
	14,920,142 17	4,775,604 02		19,695,746 19	16,485,474 29	3,210,271 90

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1902.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DEPENSES. — EXERCICE 1901.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1902. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1902.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1898 à 1900), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	17,131 11	5,331,464 56	5,306,705 74	41,889 95	•
Dépenses propres à l'exercice	53,110,595 89	181,959,681 10	255,885,282 58	1,160,994 41	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour	3,144,700 50	»	5,119,129 46	25,570 84	•
	56,272,427 30	185,271,145 66		1,254,455 18	•
	241,543,572 96		240,309,117 78	1,254,455 18	

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1902.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1902.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1902.	SOMMES restant à RECOURVRE II, au 1 ^{er} janvier 1903, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	254,764,992 12	251,171,251 91	3,593,760 21
Péages	240,246,044 55	234,689,528 12	5,556,516 43
Capitaux et revenus	19,405,456 15	15,639,642 47	3,765,813 68
Remboursements	6,605,518 78	4,942,701 06	1,662,817 72
	501,022,011 60	484,445,105 56	16,578,908 04
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 "	28,000 "	"
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	504,152 88	540,952 61	165,220 27
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	526,274 48	506,218 60	20,055 88
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) Quatrième annuité	378,153 96	15,957 95	862,198 95
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égoûts à Wenduyne	21,026 75	21,026 75	"
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	5,458 75	5,507 05	1,951 70
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,555 84	1,555 84	"
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel- Merxplas	600,000 "	200,000 "	400,000 "
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1901, aux action- naires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	250,000 "	250,000 "	"
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	292 80	292 80	"
Remboursement de dix actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	26,000 "	26,000 "	"
Somme destinée à former le capital d'une rente de fr. 5.47 au bénéfice du duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'État	115 60	115 60	"
Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach et de Hasselt-Maestricht- Aix-la-Chapelle. (Art. IV de la convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	15,000,000 "	15,000,000 "	"
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	45,959 20	"	45,959 20
Somme destinée à assurer le service des intérêts et de l'amortissement des obliga- tions de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse, dont le remboursement n'a pu être effectué. (Art. 6 de la loi du 9 mai 1898.)	2,375,608 "	"	2,375,608 "
Produit de la négociation d'un capital nominal de 54,772,000 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Solde recouvré en 1902.)	50,850,752 77	50,850,752 77	"
Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,880,100 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	61,598,738 18	61,598,738 18	"
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 10 novembre 1902. — Partie rattachée à 1902.)	14,155,292 44	14,155,292 44	"
	625,685,155 25	605,259,253 21	20,445,902 02

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1902.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1902

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1902.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1902.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1903, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1899 à 1901), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	207,511 99	165,927 41	41,584 58
Dépenses propres à l'exercice	525,170,850 35	266,645,276 73	58,527,562 62
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902.	114,266,228 42	112,106,592 25	2,159,636 19
	459,644,579 76	578,915,596 57	60,728,985 59

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

RECETTES. — EXERCICES CLOS

N. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,227,165,429 84	
Recettes pour ordre	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	687,112,957 06	1,929,696,452 71
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	15,413,070 81	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	265,220,961 75	
Service de la dette publique	Fonds mis à la disposition de MM de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^o limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	37,806,747 80	451,205,492 94
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	106,602,785 39	
	Produit des émissions de bons du Trésor	41,575,000 »	
	Opérations diverses en dehors du service des Budgets		
			8,142,180,521 01

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1902.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1897.	} Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	1,157 25	} 13,151 78	
				} Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1902
— 1898. . .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1902	10,489 2	4,271 65	14,760 65
— 1899. . .	Idem	25,498 57	1,506 45	27,005 02
— 1900. . .	Idem	285,458 52	1,625 86	287,062 58
— 1901. . .	Idem	729,508 55	505 51	750,014 04
				1,071,995 87

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	} Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,224,181,272 74	} 1,925,488,555 65		
				} Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	685,847,766 87
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	262,656,845 85		} 475,271,102 50	
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^{ie} limited, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	58,221,475 06			
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts	106,602,785 39			
	Remboursements de bons du Trésor.	67,810,000 00			
	Opérations diverses en dehors du service des Budgets.		5,309,311,529 04		
				7,708,070,966 99	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	{ Exercice 1901 fr. 16,485,474 29 } — 1902 : 605,259,255 21 }	621,724,727 50
<i>Opérations de Trésorerie</i>		8,142,180,521 01
	TOTAL DES RECETTES fr.	8,765,905,248 51
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1902.	1,687,947,599 65
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.	10,451,852,848 16

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1902.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1903.

Numéraire en caisse		93,050,507 55
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,784,440,050 30
Mandats et autres pièces acquittées	{ en portefeuille chez les comptables	94,880,409 61
	{ en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	150,196,196 49
		245,076,606 10
		2,125,485,175 15

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1902.

<i>Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.</i>	{ Exercice 1901 fr.	240,509,117 78	} 620,296,708 02
	{ — 1902	378,915,596 37	
	{ Exercices clos	1,071,995 87	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>		7,708,070,966 99	
	TOTAL DES DÉPENSES fr.	8,328,367,675 01	
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1903.	2,125,485,175 15	
	TOTAL GÉNÉRAL fr.	10,451,852,848 16	

*Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,*

G. VAN CUTSEM.

*Arrêté par le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1902.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES	de l'administration de LA MARINE.
	des contributions directes, données et accises	de l'enregistrement et des domaines.			
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1901	5,701,555 75	1,587,679 21	5,351,575 77	1,013,369 53	"
— — 1902	169,085,458 55	68,881,802 78	206,198,518 48	25,670,781 90	5,056,196 28
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	65,428,935 95	4,797,376 05	9,508,082 67	895,609,069 44	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette	51,857,281 20	15,117,910 26	77,025,082 27	560,054,787	41,994 22
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
OPERATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"
OPERATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS	19,817,837 94	9,289,925 55	245,259,055 82	504,937,970 16	"
TOTAL DES RECETTES. fr.	291,870,869 57	97,674,691 63	541,320,295 01	1,787,285,977 83	5,098,190 50

faites par l'administration des finances pendant l'année 1902.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
1. Administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les Arbitrages centraux.	
81,422 25	297,071 95	•	•	•	4,472,166 07	834	16,485,474 90
578,458 89	547,660 75	•	•	•	22,608,695 16	106,721,075 42	805,259,265 21
•	•	•	•	•	251,665,614 27	154,351 46	1,227,163,420 84
360,951 56	•	4,560,886 25	123,059 50	•	•	•	687,119,932 06
•	•	•	•	•	15,415,070 81	•	15,415,070 81
•	•	•	•	•	148,175,785 39	505,027,709 55	451,203,402 94
•	•	•	•	5,540,005,022 09	572,169,706 65	1,269,801,009 39	5,761,280,505 36
820,332 68	844,741 70	4,560,886 25	123,039 50	5,540,005,022 09	814,595,034 53	1,670,705,667 82	8,763,903,248 51

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, donanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1901-1902).	26,620,648 17	5,776,878 10	82,369,335 49	18,157,254 98	2,600 50	•	•	•
b. Opérations sur les budgets clos	•	•	•	•	•	•	•	•
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	3,944,949 94	•	4,468,857 75	104,470,242 08	•	•	•	•
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	50,571,454 48	12,185,782 58	76,990,639 95	539,256,775 85	42,068 10	353,256 26	•	4,548,198 65
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	•	•	510 607 36	21,298 98	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	•	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	228,407,732 21	79,351,905 24	377,069,449 67	1,008,018,936 93	5,060,633 45	459,881 12	844,684 56	•
TOTAL DES PAYEMENTS. fr.	289,544,784 80	97,512,565 72	541,408,910 20	1,779,915,826 44	5,105,302 11	813,117 38	844,684 56	4,548,198 65

faits par l'administration des finances pendant l'année 1902.

du Ministère de l'agriculture, etc	Caisier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie		TOTAL de PAYEMENTS	DIFFÉRENCE résultant du mouvement pendant l'année 1902, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittés en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la fin des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1902.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Reçus de versement concernant les produits recueillis sous l'intervention des administrations des recettes	Dépenses constatées par des virements et comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
"	378,668,923 91	1,008,682 75	•	102,793,151 97	615,597,198 95	3,827,915 22	•	619,224,714 15
"	1,059,979 34	•	"	12,014 53	1,071,993 87	•	"	1,071,993 87
"	49,409,109 94	•	"	971,852,625 91	1,224,154,786 26	26,486 51	•	1,224,181,272 74
121,615 22	•	•	•	•	683,847,766 87	•	•	683,847,766 87
"	14,688,087 59	•	•	19 89	15,220,013 82	239,482 22	•	15,459,496 04
"	47,548,874 07	269,913,362 92	•	159,583,270 91	477,045,507 90	•	1,774,405 60	475,271,102 30
"	45,164,875 03	2,304,673,595 87	814,595,054 33	443,464,581 61	3,509,311,529 04	•	•	5,309,311,529 04
	536,539,849 88	2,375,595,641 51				4,093,183 98	1,774,405 60	
121,615 22	3,112,135,491 42		814,595,054 33	1,679,703,607 82	8,326,048,896 65	2,318,778 38		8,328,367,675 01

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1903.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1903
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de réparti- tion et de régula- rization dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	33,000,620 49	•	•	291,870,860 37
— de l'enregistrement et des domaines	2,840,254 16	•	•	97,674,691 63
Comptables de l'administration des chemins de fer	8,955,230 08	•	•	541,320,295 01
— — des postes et télégraphes.	40,582,963 64	•	•	1,787,285,977 83
— — de la marine.	211,758 20	•	•	5,098,190 50
— — des prisons	170,800 26	•	•	820,832 68
— des établissements et services régis par l'État.	1,772 04	•	•	844,741 70
— — de bienfaisance et d'aliénés	94,927 15	•	•	4,560,886 25
— du ministère de l'agriculture, etc.	23,785 37	•	•	123,039 30
Caissier de l'État.	1,406,071,211 80	•	•	5,540,005,022 09
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	•	•	•	814,595,054 35
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	•	41,145,518 41	154,850,998 05	1,679,705,667 82
	1,491,953,283 19	41,145,518 41	154,850,998 05	8,765,905,248 51

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1902.

TOTAL au 31 décembre 1902.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1902.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1903.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	CHEZ LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	CHEZ LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
524,871,480 86	280,544,784 80	•	•	55,526,705 06	
100,514,925 79	97,512,565 72	•	•	5,092,560 07	
550,275,525 09	541,408,910 20	•	•	8,866,614 89	
1,827,868,941 47	1,779,015,526 44	•	•	47,955,415 03	
5,509,928 70	5,106,502 11	•	•	204,626 59	
991,652 94	815,117 58	•	•	178,515 56	
846,515 74	844,684 56	•	•	1,829 18	
4,655,815 40	4,548,198 63	•	•	107,614 77	
146,824 67	121,615 22	•	•	25,211 45	
4,946,076,255 89	5,112,155,491 42	•	•	1,835,940,742 47	
814,595,054 35	814,595,054 35	•	•	•	
1,875,899,984 28	1,679,705,667 82	43,479,541 59	150,196,196 49	•	
	8,526,048,896 65				
	a) 2,518,778 58				a) La somme de fr 2,518,778 58 qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1902 sur les paiements faits pendant la même année.
10,451,852,848 16	8,528,567,675 01	43,479,541 59	150,196,196 49	1,929,809,655 07	

(96)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1901 a eu lieu le 31 octobre 1902.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1902, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1901.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1901 au 31 octobre 1902).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1901 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 31 décembre 1900, à fr. 488,429,760 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 475,772,080 54
et pour les dépenses exceptionnelles, à 15,195,221 05

TOTAL. fr. 488,967,301 59

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	
Dette publique.	22 août 1901.	150,750,570 08	»	150,750,570 08
Dotations.	31 déc. 1900.	5,081,140 »	»	5,081,140 »
Justice	4 août 1901.	25,604,900 »	815,000 »	26,419,900 »
Affaires Étrangères	10 juin 1901.	5,155,168 »	4,000 »	5,159,168 »
Intérieur et Instruction publique	19 août 1901.	28,370,590 »	2,412,559 »	30,783,149 »
Agriculture	2 id.	11,894,585 25	424,204 »	12,318,789 25
Industrie et Travail.	30 juillet 1901.	16,075,650 »	525,000 »	16,600,650 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	22 août 1901.	164,260,412 »	500,000 »	164,760,412 »
Guerre	24 id.	49,205,570 72	6,135,045 »	55,340,615 72
Corps de la Gendarmerie.	12 juin 1901.	5,805,549 49	1,550,515 05	7,356,064 54
Finances et Travaux publics	22 août 1901.	51,512,545 »	3,250,000 »	54,762,545 »
Non-Values et Remboursements.	27 mars 1901.	2,076,000 »	»	2,076,000 »
ENSEMBLE. fr.		475,772,080 54	15,195,221 05	488,967,301 59

Les Budgets de l'exercice 1901 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr.

537,541 59

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire,	Dépenses exceptionnelles	TOTAL.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	10,814,258 71	1,243,863 76	11,758,102 47
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1898, 1899 et 1900, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité	1,455,553 65	2,954,293 25	4,409,846 88
ENSEMBLE. . . fr.	11,969,792 36	4,198,156 99	16,167,949 35

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 488,429,760 »
Dépenses .	{ Service ordinaire fr. 485,741,872 90 } { Dépenses exceptionnelles. 19,393,378 04 } 505,135,250 94
EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr. 16,705,490 94	

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1901 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	fr. 28,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	175,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers.	7,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	300,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 3 ^e annuité	540,000 »
A REPORTER. . . fr. 1,050,000 »	

	REPORT . . . fr.	1,050,000
Produit de la négociation d'un capital nominal de 52,759,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 26 décembre 1900)		50,546,899 60
Produit de la négociation d'un capital nominal de 48,592,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)		46,954,381 06
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Partie rattachée à 1901.)		23,488,111 87
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)		8,778,423 71
	ENSEMBLE . . . fr.	<u>130,817,816 24</u>

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1901 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1899. — Art. 6 de la loi du 14 septembre 1899	fr.	14,532,470 42	
b) de l'exercice 1900. — Art. 5 de la loi du 10 mai 1900		84,624,338 13	
		<u>99,156,808 55</u>	

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 24 août 1901.	}	Art. 1 ^{er}	fr. 91,474,300	}	95,668,406 64
		— 2	608,738 64		
—		Article unique	3,585,368		
		TOTAL.	fr. 194,825,215 19		<u>194,825,215 19</u>

Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	194,825,215 19
on place les ressources extraordinaires		130,817,816 24
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	<u>64,007,398 95</u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 488,429,760	,
— extraordinaires	130,817,816	24
	<hr/>	619,247,576 24
Services ordinaires	fr. 505,135,250	94
— extraordinaires	194,825,215	19
	<hr/>	699,960,466 13
		<hr/>
Soit un excédent de crédits de	fr.	<u><u>80,712,889 89</u></u>



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 619,247,576 24

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 638,926,033 60

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 638,715,761 70

Il est resté à recouvrer fr. 3,210,271 90

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS RESTANT A RECOURRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i>	Contribut ^s directes, douanes et accises.	"	120,122 42	120,122 42
	Enregistrement et domaines.	114,672 95	90,632 16	205,305 09
<i>Pièges.</i>	Enregistrement et domaines.	"	"	"
	Chemins de fer, etc.	"	131,536 45	131,536 45
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	2,280 94	20,634 68	22,915 62
	Prisons	"	1,042 51	1,042 51
	Trésorerie générale, etc.	1,127 60	1,317,127 23	1,318,254 83
<i>Remboursements</i>	Enregistrement et domaines.	31,697 60	59,665 14	91,360 74
	Prisons	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	27 75	229,376 17	229,403 92
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	"	149,658 99	149,658 99
Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	"	6,620 "	6,620 "
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 3 ^e annuité.	"	"	328,592 62	328,592 62
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	5,458 73	5,458 73
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	"	"	600,000 "	600,000 "
TOTAUX. fr.	149,806 82	"	3,060,465 08	3,210,271 90
			<u>3,060,465 08</u>	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 619,247,576 24
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . 635,715,761 70

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 16,468,185 46

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	"	9,418,596 12
	{ Enregistrement et domaines	"	5,115,917 68
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	"	243,742 24
	{ Chemins de fer, etc.	2,775,950 58	"
<i>Capitiaux et revenus.</i>	{ Enregistrement et domaines	"	424,073 32
	{ Chemins de fer, etc.	91,208 37	"
	{ Prisons	"	57,174 30
	{ Trésorerie générale, etc.	1,214,446 27	"
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions	"	70,035 74
	{ Enregistrement et domaines	"	525,906 13
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	1,043,029 47
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	56,964 08
	Prix de vente de terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers.	"	405 48
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	21,716 10	"
	Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention-loi des 8 mars-9 mai 1898.) 3 ^e annuité	317,676 52	"
	Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wenduyn.	"	27,016 88
	Prix de vente de biens de cures.	"	165 "
	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	117,549 32
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	"	1,355 84
	Remboursement complémentaire du crédit de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 24 mai 1882	"	500,000 "
	Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1900, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	"	250,000 "
	Fonds d'amortissement demeurés sans emplois.	"	550 36
	Remboursement de huit actions ordinaires et de cinquante-huit actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	"	57,000 "
	Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 3 ^e alinéa de la Convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	"	2,997,312 25
		4,418,997 84	20,887,185 30
	Soit. fr.		16,468,185 46

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1901 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 505,135,250 94

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1901 montent à fr. 498,709,704 76

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 497,500,820 42

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,208,884 34

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 56 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1906, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 57 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 505,135,250 94 c^e) et les dépenses liquidées (fr. 498,709,704 76 c^e) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 6,425,546 18

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 2,713,092 63 c^e pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 2,713,092 63

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 9,138,638 81

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1898 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . . fr.	1,493 88	
— des finances, etc.	9,300 »	
	<hr/>	10,793 88

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1899 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . . fr.	2,799 50	
— des finances, etc.	958 59	
	<hr/>	3,758 09

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1900 :

Ministère de l'intérieur, etc. fr.	1,000 »	
— de l'agriculture	0 94	
— des chemins de fer, etc.	34,485 01	
— de la guerre	2,812 »	
Corps de la gendarmerie	4,623 31	
Ministère des finances, etc.	64,364 86	
	<hr/>	107,286 12

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1901 :

Dette publique. fr.	635,646 36	
Dotations	{ Sénat.	10,485 71
	{ Chambre des représentants	57 67
	{ Cour des comptes	8,148 97
Ministère de la justice	139,715 39	
— des affaires étrangères	26,158 19	
— de l'intérieur, etc.	649,086 88	
— de l'agriculture	237,409 38	
— de l'industrie, etc.	226,282 52	
— des chemins de fer, etc.	1,069,603 68	
— de la guerre	1,655,502 91	
Corps de la gendarmerie	8,597 13	
Ministère des finances, etc.	2,751,582 77	
Non-valeurs et remboursements	58,417 10	
	<hr/>	7,456,494 46

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 7,578,332 55

REPORT. fr. 7,578,332 55

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1902, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1899 :

Ministère de la guerre fr.	285 »	
— des finances, etc.	33,215 49	
	<hr/>	33,500 49

b. Crédits transférés de l'exercice 1900 :

Ministère des affaires étrangères fr.	13,097 05	
— de l'agriculture, etc.	6,123 71	
— de la guerre	54,664 98	
— des finances, etc.	77,738 23	
	<hr/>	151,623 97

c. Crédits transférés de l'exercice 1901 :

Ministère de la justice fr.	61,350 50	
— de l'intérieur, etc.	12,377 20	
— de l'agriculture	47,743 87	
— des chemins de fer, etc.	7,404 10	
— de la guerre	938,048 91	
Corps de la gendarmerie	206,089 69	
Ministère des finances, etc.	102,187 53	
	<hr/>	1,373,181 80

Montant des crédits transférés à l'exercice 1902, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,560,306 26

ENSEMBLE. fr. 9,138,638 81

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1901 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 194,825,215 19

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1899. fr.	14,532,470 42
— — — 1900. .	84,624,538 13
Crédits votés dans le cours de l'exercice	95,668,406 64
	Fr. 194,825,215 19

Les dépenses liquidées pendant l'année 1901 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 104,919,434 88

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1902, époque de la clôture de l'exercice, sont de 104,893,864 04

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 25,570 84

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1901. 104,919,434 88

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 89,905,780 31

qui a été transféré à l'exercice 1902, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 24 août 1901, à concurrence de. 84,638,159 79

Le surplus, soit fr. 5,267,620 52
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1901 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	497,500,820 42	} 602,394,684 46
Services extraordinaires.	104,893,864 04	

À REPORTER. fr. 602,394,684 46

REPORT. fr. 602,594,684 46

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,208,884 34	} 1,254,455 18
Services extraordinaires.	25,570 84	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 603,629,139 64

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1898 fr.	10,793 88
		— — 1899	3,758 09
		— — 1900	107,286 12
		Crédits de l'exercice 1901	7,456,494 46
			<hr/>
			7,578,352 55
Services extraordinaires. — (Art. 6 de la loi du 14 septembre 1899 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)			5,267,620 52

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 12,845,953 07

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1902 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1899. fr.	55,500 49	} 1,560,306 26
— — 1900.	154,623 97	
Crédits de l'exercice 1901	1,375,181 80	

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 24 août 1901). 84,638,159 79

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1902. fr. 86,198,466 05

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 702,673,558 76

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 699,960,466 13

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1901, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. fr. 2,713,092 63

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1901 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 501,249,229 87
Dépenses	498,709,704 76
	Excédent de recettes (boni) . . . fr. 2,539,525 11

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 134,466,531 83
Dépenses	104,919,434 88
	Excédent de recettes. . . fr. 29,547,096 95

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires. fr. 501,249,229 87	} 635,715,761 70
		— extraordinaires 134,466,531 83	
Dépenses .	{	Services ordinaires. fr. 498,709,704 76	} 603,629,139 64
		— extraordinaires 104,919,434 88	
Excédent de recettes pour 1901 fr.			32,086,622 06

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1900, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 119,150,399 99

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1901, se chiffre par un excédent de dépenses de. fr. 87,063,777 93

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1901, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1901 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 80,712,889 89

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de recettes de fr. 32,086,622 06 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 12,845,953 07

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci. 2,715,092 63

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 10,152,860 44

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1902, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,560,306 26

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 24 août 1901 84,638,159 79

Fr. 96,531,326 49

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 16,468,185 46

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1901 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 112,799,511 95

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 32,086,622 06

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1900 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1901, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1900 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-dix exercices (ceux de 1830 à 1899 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. **14,252,047,359 19**

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. **145,104,385 55**

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget **291,413,984 27**

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. **2,333,427,699 10**

Elles s'élèvent donc, en définitive, à. **17,021,993,428 11**

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de **14,357,470,830 89**

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. **581,305,348 01**

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. **69,859,905 62**

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci **2,903,162,880 44**

A REPORTER. fr. **17,911,798,964 96** **17,021,993,428 11**

REPORT. . . fr. 17,911,798,964 96 17,021,993,428 11

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1901 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 4,409,846 88

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 17,907,389,118 08

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 885,395,689 97

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 17,493,452,646 99 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 471,459,218 88

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 17,612,603,046 98 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 294,786,071 10

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 766,245,289 98

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 119,150,399 99

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1901, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.



BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	Impôts	Contributions directes, douanes et accises 169,705,866 »
— B.	} Enregistrement et domaines.	59,535,000 »
— C.		2,030,000 »
— D, E, F.	PÉAGES	Chemins de fer, postes, etc. 252,883,620 »
— G.	} Enregistrement et domaines	2,870,000 »
— H.		Chemins de fer, postes, etc 315,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. } Prisons	532,500 »
— J.	} Trésorerie générale, etc.	15,871,800 »
— K.		Contributions directes, etc. 790,000 »
— L.	REMBOURSEMENTS	Enregistrement et domaines. 528,000 »
— L ^{bis} .		Prisons. 22,984 »
— M.		Trésorerie générale, etc. 5,527,190 »
TOTAUX. fr.		488,429,760 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		175,000 »
Prix de vente de terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut à Auvers		7,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		300,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 3 ^e annuité		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wenduyn		»
Prix de vente de biens de cures		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		»
Remboursement complémentaire du crédit de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 24 mai 1882.		»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1900, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles		»
A REPORTER. fr.		1,050,000 »

L'EXERCICE 1901.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1901.	En 1902.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURREMENTS.	
179,244,584 54	173,465,294 92	5,658,967 20	179,124,262 12	130,122 42	•	9,418,596 12	179,124,262 12
64,854,222 77	64,448,406 35	200,511 33	64,648,917 68	205,305 00	•	5,115,917 68	64,648,917 68
2,273,742 24	1,638,882 17	634,860 07	2,273,742 24	•	•	243,742 24	2,273,742 24
250,241,205 85	225,764,724 32	4,544,945 10	250,109,669 42	131,536 43	2,773,950 58	•	250,109,669 42
3,317,588 94	3,222,059 79	73,633 53	3,294,673 52	22,915 62	•	424,673 52	3,294,673 52
923,791 63	923,791 63	•	923,791 63	•	91,208 37	•	923,791 63
410,716 90	328,252 16	81,422 23	409,674 39	1,042 51	•	57,174 39	409,674 39
15,975,608 56	10,068,072 97	4,589,280 76	14,657,353 73	1,518,254 85	1,214,446 27	•	14,657,353 73
860,035 74	817,847 21	42,388 55	860,035 74	•	•	70,035 74	860,035 74
1,145,266 87	509,724 28	544,181 85	1,053,906 13	91,360 74	•	525,906 13	1,053,906 13
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
4,799,623 39	4,389,428 21	180,791 26	4,570,219 47	229,403 92	•	1,043,029 47	4,570,219 47
505,369,171 43	484,890,248 01	16,549,981 86	501,249,229 87	2,119,941 56	4,079,603 22	16,899,075 09	501,249,229 87
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	•	•	•	28,000 •
381,623 07	222,051 67	9,932 41	231,964 08	149,658 99	•	56,964 08	231,964 08
7,405 48	7,405 48	•	7,405 48	•	•	405 48	7,405 48
284,903 90	273,101 59	5,182 31	278,283 90	6,620 •	21,716 10	•	278,283 90
550,916 10	101,945 77	120,377 71	222,323 48	528,592 62	317,676 52	•	222,323 48
27,016 88	27,016 88	•	27,016 88	•	•	27,016 88	27,016 88
165 •	165 •	•	165 •	•	•	165 •	165 •
123,008 05	117,549 32	•	117,549 32	5,458 73	•	117,549 32	117,549 32
1,335 84	1,335 84	•	1,335 84	•	•	1,335 84	1,335 84
600,000 •	•	•	•	600,000 •	•	•	•
500,000 •	500,000 •	•	500,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •
250,000 •	250,000 •	•	250,000 •	•	•	250,000 •	250,000 •
2,754,374 32	1,528,531 55	135,492 45	1,664,043 98	1,090,330 34	339,392 62	953,436 60	1,664,043 98

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	EVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,050,000 »
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»
Remboursement de huit actions ordinaires et de cinquante-huit actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht (Art. VI, 3 ^e alinéa de la Convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898).	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 52,759,700 francs en obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêté royal du 26 décembre 1900.)	50,546,899 60
Produit de la négociation d'un capital nominal de 48,592,500 francs en obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	46,954,581 06
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Partie rattachée à 1901.)	23,488,111 87
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 %, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899).	8,778,423 71
TOTALS. fr.	130,817,816 24
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	488,429,760 »
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	619,247,576 24

CICE 1901 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1901	En 1902.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURREMENTS.	
2,754,374 32	1,528,551 55	155,492 43	1,684,043 98	1,000,330 34	339,392 62	953,436 60	1,684,043 98
359 36	359 36	"	359 36	"	"	359 36	359 36
37,000 "	37,000 "	"	37,000 "	"	"	37,000 "	37,000 "
2,997,312 25	2,997,312 25	"	2,997,312 25	"	"	2,997,312 25	2,997,312 25
50,546,899 60	50,546,899 60	"	50,546,899 60	"	"	"	50,546,899 60
46,954,381 06	46,954,381 06	"	46,954,381 06	"	"	"	46,954,381 06
25,488,111 87	25,488,111 87	"	25,488,111 87	"	"	"	25,488,111 87
8,778,423 71	8,778,423 71	"	8,778,423 71	"	"	"	8,778,423 71
135,556,862 17	134,331,059 40	155,492 43	134,486,551 83	1,000,330 34	339,392 62	5,988,108 21	134,486,551 83
505,369,171 45	484,899,248 01	16,349,981 86	501,249,229 87	2,119,941 56	4,079,605 22	16,899,075 09	501,249,229 87
638,926,053 60	619,230,287 41	16,485,474 29	635,715,761 70	3,210,271 90	4,418,997 84	30,887,185 30	635,715,761 70
					16,468,185 46		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total		En 1901.	En 1902.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1898.						
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,495 88	»	1,495 88	»	»	»
— des Finances et des Travaux publics	1,800 »	7,500 »	9,300 »	»	»	»
	3,295 88	7,500 »	10,795 88	»	»	»
Exercice 1899.						
Dette publique	14,200 »	»	14,200 »	14,200 »	»	»
Ministère de la Justice	»	9,509 01	9,509 01	9,509 01	»	9,509 01
— de l'Agriculture	1,252 59	»	1,252 59	1,252 59	1,192 59	60 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,799 50	»	2,799 50	»	»	»
— de la Guerre	285 »	»	285 »	»	»	»
— des Finances et des Travaux publics	825 »	132,065 54	132,888 54	98,714 46	»	98,714 46
	19,562 09	141,572 55	160,734 64	123,476 06	1,192 59	108,085 47
Exercice 1900.						
Ministère de la Justice	1,150 »	390,453 72	391,583 72	391,583 72	180,971 62	210,612 10
— des Affaires Étrangères	»	15,097 05	15,097 05	»	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,480 51	162,189 57	163,670 08	162,670 08	50,000 »	112,670 08
— de l'Agriculture	4,859 43	12,759 28	17,598 71	11,474 06	»	11,474 06
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	77,672 31	15,140 »	92,812 31	58,327 30	37,024 56	21,302 74
— de la Guerre	25,906 62	1,600,761 22	1,624,667 84	1,567,190 86	406,172 20	1,155,446 46
Corps de la Gendarmerie	4,772 40	210,758 79	215,531 19	210,907 88	78,927 69	131,977 79
Ministère des Finances et des Travaux publics	1,519,056 41	400,301 05	1,719,357 46	1,577,254 37	»	1,575,159 04
	1,452,897 68	2,805,420 68	4,258,318 56	3,979,408 27	753,096 07	3,198,022 27

CICE 1901 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIES	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	sur ordonnances ou circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1902, confor- mément à l'article 3 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1901.	
Total .									
"	"	"	1,493 88	"	"	1,493 88	"	"	"
"	"	"	9,500 "	"	"	9,500 "	"	"	"
"	"	"	10,793 88	"	"	10,793 88	"	"	"
"	14,200 "	"	"	"	"	"	"	14,200 "	"
9,509 01	"	"	"	"	"	"	"	9,509 01	"
1,252 59	"	"	"	"	"	"	"	1,252 59	"
"	"	"	2,799 50	"	"	2,799 50	"	"	"
"	"	"	285 "	"	"	"	285 "	"	"
98,714 46	"	"	54,174 08	"	"	958 59	55,215 49	98,714 46	"
109,276 06	14,200 "	"	57,258 58	"	"	5,758 09	55,500 49	123,476 06	"
391,585 72	"	"	"	"	"	"	"	391,585 72	"
"	"	"	13,097 05	"	"	"	13,097 05	"	"
162,670 08	"	"	1,000 "	"	"	1,000 "	"	162,670 08	"
11,474 06	"	"	6,124 65	"	"	" 94	6,123 71	11,474 06	"
58,527 50	"	"	54,485 01	"	"	54,485 01	"	58,527 50	"
1,541,618 66	25,572 20	"	57,476 98	"	"	2,812 "	54,664 98	1,567,190 86	"
210,905 48	2 40	"	4,625 31	"	"	4,625 31	"	210,907 88	"
1,575,159 04	2,115 53	"	142,103 09	"	"	64,364 86	77,758 23	1,577,254 57	"
5,951,718 34	27,689 95	"	258,910 09	"	"	107,286 12	151,623 97	5,979,408 27	"

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1901.	En 1902.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. IV.	Dette publique	152,877,552 21	»	152,877,552 21	152,305,846 69	100,896,163 24	51,549,436 68
	Liste civile	3,500,000 »	»	3,500,000 »	3,500,000 »	3,300,000 »	»
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
— O	Dotations						
	Sénat	210,000 »	»	210,000 »	199,514 29	192,793 50	6,720 79
	Chambre des Représentants	1,023,140 »	»	1,023,140 »	1,023,082 33	869,660 88	152,394 78
	Cour des comptes	348,000 »	»	348,000 »	359,851 05	330,810 68	9,040 35
— P.	Ministère de la Justice	25,765,493 45	866,442 51	26,629,955 96	26,575,430 12	19,217,407 05	7,347,482 09
— Q.	— des Affaires Étrangères	3,325,968 »	4,000 »	3,327,968 »	3,301,809 81	2,658,372 06	658,435 97
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	28,584,410 78	3,457,473 85	31,841,884 63	31,180,420 55	24,848,746 89	6,050,369 50
— S.	— de l'Agriculture	12,429,120 25	424,204 »	12,853,324 25	12,568,171 »	9,969,794 81	2,268,016 44
— T.	— de l'Industrie et du Travail	16,665,650 »	435,000 »	17,100,650 »	16,885,303 68	15,077,380 06	1,792,137 72
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	169,879,545 20	324,500 »	170,203,845 20	169,817,892 82	58,078,326 99	111,705,674 19
— V.	— de la Guerre	49,565,570 72	6,133,945 »	55,697,515 72	53,104,165 90	9,480,906 51	43,279,426 31
— W.	Corps de la Gendarmerie	5,987,349 49	1,550,515 05	7,537,862 54	7,323,175 72	4,682,487 95	2,592,185 06
— X.	Ministère des Finances et des Travaux publics	32,254,919 15	3,245,006 40	35,497,025 55	32,849,084 56	9,545,106 69	25,281,508 44
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements	2,076,000 »	»	2,076,000 »	3,634,873 95	218,586 83	3,412,454 26
		484,286,319 25	16,439,084 81	500,725,404 06	494,606,820 43	259,356,543 44	233,883,282 58

CICE 1901 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à Justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1902, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	
132,245,500 02	58,246 77	•	635,646 36	62,140 84	62,140 84	635,646 36	•	132,303,846 69	
3,300,000 •	•	•	•	•	•	•	•	3,300,000 •	
200,000 •	•	•	•	•	•	•	•	200,000 •	
199,514 29	•	•	10,485 71	•	•	10,485 71	•	199,514 29	
1,022,055 66	1,026 67	•	57 67	•	•	57 67	•	1,023,082 33	
339,851 05	•	•	8,148 97	•	•	8,148 97	•	339,851 05	
26,564,889 14	10,540 98	•	201,045 89	146,540 05	146,540 05	139,715 39	61,330 50	26,575,450 12	
3,296,808 03	5,001 78	•	26,158 19	•	•	26,158 19	•	3,301,809 81	
50,899,116 39	281,304 16	•	661,464 08	•	•	649,086 88	12,377 20	51,180,420 55	
12,227,811 25	340,359 75	•	285,153 25	•	•	237,409 38	47,743 87	12,568,171 •	
16,869,517 78	15,985 90	•	226,282 32	11,156 •	11,156 •	226,282 32	•	16,885,503 68	
169,782,000 48	35,892 34	•	1,077,007 78	691,053 40	691,053 40	1,069,603 68	7,404 10	169,817,892 82	
52,760,332 82	343,831 08	•	2,593,351 82	•	•	1,653,302 91	938,048 91	53,104,163 90	
7,274,673 01	48,502 71	•	214,686 82	•	•	8,397 13	206,089 69	7,323,176 72	
52,826,615 13	22,469 43	•	2,853,770 30	204,929 31	204,929 31	2,751,382 77	102,187 53	52,849,084 56	
3,651,011 09	3,832 84	•	38,417 10	1,397,291 03	1,397,291 03	38,417 10	•	3,634,873 95	
495,439,826 02	1,166,994 41	•	8,831,676 26	2,713,092 63	2,713,092 63	7,456,494 46	1,375,181 80	494,606,820 43	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois du 24 août 1901.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits, — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>					
1	1a	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	470 23	•	•	87,381 21	80 50
1a	•	1b	Id. id	•	86,910 98	•		83,543 96
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	470 23	86,910 98	•	87,381 21	83,424 46
			Ministère de l'Agriculture.					
			<i>Eaux et Forêts.</i>					
2	•	2a	Terrains incultes domaniaux Boisement	91,002 13	•	•	291,002 13	91,002 13
2a	•	2b	Id. id.	•	100,000 •	•		2,051 57
2b	1	•	Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vidange	•	•	100,000 •	•	•
			TOTAUX. fr.	91,002 13	100,000 •	100,000 •	291,002 13	93,053 70
			<i>Voirie vicinale.</i>					
3	2	•	Voirie vicinale. Travaux de construction	•	•	2,000,000 •	2,000,000 •	1,216,907 •
			TOTAUX. fr.	•	•	2,000,000 •	2,000,000 •	1,216,907 •
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	91,002 13	100,000 •	2,100,000 •	2,291,002 13	1,309,940 70

CICE 1901 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations
En 1901.	En 1902.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902 en vertu de l'art. 8 de la loi du 24 août 1901.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1901.	
80 50	»	80 50	»	»	389 75	389 75	»	80 50	
83,317 28	»	83,317 28	26 68	»	3,567 02	»	3,567 02	83,343 96	
83,397 78	»	83,397 78	26 68	»	3,956 75	389 75	3,567 02	83,424 46	
91,002 13	»	91,002 13	»	»	»	»	»	91,002 13	
2,031 57	»	2,031 57	»	»	97,968 43	»	97,968 43	2,031 57	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
93,033 70	»	93,033 70	»	»	197,968 43	»	197,968 43	93,033 70	
1,175,031 »	43,876 »	1,216,907 »	»	»	785,095 »	»	785,095 »	1,216,907 »	
1,173,031 »	43,876 »	1,216,907 »	»	»	785,095 »	»	785,095 »	1,216,907 »	
1,266,064 70	43,876 »	1,309,940 70	»	»	981,061 43	»	981,061 43	1,309,940 70	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois du 24 août 1901.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.					
			Domaines.					
4	»	4	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	264,777 25	»	»	564,777 25	182,050 70
4a	»	4a	Id. id.	»	500,000 »	»		»
5	»	5	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	103,985 49	»	»	703,985 49	103,985 49
5a	»	5a	Id id.	»	500,000 »	»		»
5b	7	»	Id. id.	»	»	500,000 »	»	»
6	»	6	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales.	216,880 17	»	»	516,880 17	108,184 70
6a	11	»	Id. id.	»	»	500,000 »		»
7	»	7	Acquisition d'une propriété sise à Petit-Thier, enclavée dans le domaine du « Grand-Bois », ainsi que des forêts de Conques et de Rohaimont	6,418 50	»	»	6,418 50	»
8	9	»	Acquisition de divers immeubles sis à Beho, Bovigny, Petit-Thier et Vielsalm, contigus au domaine du « Grand-Bois », d'un terrain boisé à Grandménil, des forêts de Rance et de Buissonville, ainsi que du bois dit « La Marchandise »	»	»	1,770,000 »	1,770,000 »	1,756,438 50
9	8	»	Acquisition du domaine dit de « Gospinal », situé sur Jalhay et Sart lez-Spa.	»	»	256,000 »	256,000 »	251,074 85
10	»	8	Mise en valeur d'une propriété domaniale, à Anvers. — Travaux de voirie	»	85,000 »	»	85,000 »	»
11	»	9	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de Soignes	118 57	»	»	118 57	»
12	»	10	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de la « Vecquée »	661 75	»	»	661 75	»
13	»	11a	Middelkerke — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Église. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	25,000 »	»	»	50,000 »	25,000 »
13a	12	»	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	»	»	25,000 »		»
14	»	13	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	271,982 39	»	»	371,982 39	202,016 58
14a	10	»	Id id.	»	»	100,000 »		»
			TOTAL fr.	880,823 72	685,000 »	2,751,000 »	4,325,823 72	2,815,532 42

CICE 1901 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES.	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1901.	En 1902.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902 en vertu de l'art. 5 de la loi du 16 août 1901.	CÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1901.	
157,755 70	25,215 •	182,950 70	•	•	81,826 55	81,826 55	•	182,950 70	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
103,985 49	•	103,985 49	•	•	•	•	•	103,985 49	
60,524 66	117,056 94	177,561 60	•	•	122,438 40	•	122,438 40	177,561 60	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
108,184 70	•	108,184 70	•	•	108,695 47	108,695 47	•	108,184 70	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
•	•	•	•	•	6,418 30	6,418 30	•	•	
1,756,438 50	•	1,756,438 50	•	•	13,561 50	•	13,561 50	1,756,438 50	
251,074 85	•	251,074 85	•	•	4,925 15	•	4,925 15	251,074 85	
•	•	•	•	•	85,000 •	•	85,000 •	•	
•	•	•	•	•	118 37	118 37	•	•	
•	•	•	•	•	661 75	661 75	•	•	
25,000 •	•	25,000 •	•	•	•	•	•	25,000 •	
5,420 •	•	5,420 •	•	•	19,580 •	•	19,580 •	5,420 •	
12,912 77	190,003 81	202,916 58	•	•	69,065 81	69,065 81	•	202,916 58	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
3,481,276 67	352,255 75	2,813,532 42	•	•	1,312,291 30	266,786 25	1,245,505 05	2,813,532 42	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois du 24 août 1901.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances ou profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.			
			<i>Travaux publics. — Routes et Bâtiments civils.</i>					
15	•	17a	Routes et raccordements construction, redressement et amélioration Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	9 06	•	•		8 65
15a	•	17b	Id. id.	•	2,379,905 07	•	7,379,914 13	2,379,905 07
15b	13	•	Id id.	•	•	5,000,000		3,669,639 02
16	•	18	Acquisition de terrains entre la rue Caudenberg et la rue des Trois-Têtes, à Bruxelles	888,519 04	•	•	888,519 04	187,464 51
17	•	19	Suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de l'Etat, à Alost et à Mons-Jemappes	409,817 07	•	•	409,817 07	205,505 98
18	•	20	Pont du Val-Benoit sur la Meuse, à Liège rempiètement des piles du pont.	199,494 02	•	•	199,494 02	•
19	•	21	Reconstruction du pont de Chênée et amélioration de la rivière aux abords de cet ouvrage.	•	200,000	•	200,000	•
20	•	22a	Ecole de médecine vétérinaire; travaux de construction.	200,000	•	•		200,000
20a	•	22b	Id. id.	•	200,000	•	650,000	175,663 29
20b	14	•	Id id.	•	•	250,000		•
21	17	•	Sénat. — Agrandissement de la salle des séances et aménagement de la partie contiguë du Ministère des Affaires Etrangères.	•	•	700,000	700,000	•
22	•	23	Hôtel du Ministère des Chemins de fer. — Indemnité aux entrepreneurs	13,985 51	•	•	13,985 51	•
23	•	24	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation	97,694 68	•	•		80,235 33
23a	15	•	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation; parachèvement intérieur du rez-de-chaussée des pieds-droits	•	•	130,000	227,694 68	•
24	16	•	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	•	•	2,000,000	2,000,000	18,137 87
			TOTAUX. fr.	1,809,519 38	2,779,905 07	8,080,000	12,669,424 45	6,912,558 02
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
25	•	25a	Meuse — Expropriations et travaux	329,395 57	•	•		329,395 57
25a	•	25b	Id. id.	•	700,000	•	1,729,395 57	245,226 82
25b	18	•	Id. id.	•	•	700,000		•
			A REPORTER. fr.	329,395 57	700,000	700,000	1,729,395 57	574,622 41

CICE 1901 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1901.	En 1902.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902 en vertu du Pari. 5 de la loi du 24 août 1901.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1901.	
8 65	"	8 65	"	"	0 41	0 41	"	8 65	
2,573,205 67	6,413 75	2,579,619 40	285 67	"	"	"	"	2,579,905 07	
5,410,866 52	258,773 60	5,669,650 02	"	"	1,550,560 08	"	1,550,560 08	5,669,659 92	
104,297 79	83,166 72	187,464 51	"	"	701,054 55	701,054 55	"	187,464 51	
203,580 98	125 "	203,505 98	"	"	206,511 09	206,511 09	"	203,505 98	
"	"	"	"	"	199,494 02	199,494 02	"	"	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	"	200,000 "	
171,957 29	1,706 "	173,663 29	"	"	26,556 71	"	26,556 71	173,665 29	
"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
"	"	"	"	"	15,985 51	15,985 51	"	"	
80,255 55	"	80,255 55	"	"	17,461 55	17,461 55	"	80,255 55	
"	"	"	"	"	130,000 "	"	150,000 "	"	
18,137 87	"	18,137 87	"	"	1,981,862 15	"	1,981,862 15	18,137 87	
6,562,087 90	350,185 05	6,912,272 95	285 67	"	5,756,865 85	1,158,506 91	4,618,558 92	6,912,558 62	
329,595 57	"	329,595 57	"	"	"	"	"	329,595 57	
236,412 74	8,814 09	245,226 85	"	"	454,775 17	"	454,775 17	245,226 85	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
505,808 51	8,814 09	574,622 40	"	"	1,154,775 17	"	1,154,775 17	574,622 40	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois du 24 août 1901.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1899	de l'exercice 1900.			
			REPORT. . . . fr.	520,595 57	700,000	700,000	1,720,595 57	574,622 40.
26	"	26	Ourthe. — Expropriations et travaux	720,702 54	"	"	2,720,702 54	720,702 54
26a	"	26a	Id. id.	"	2,000,000	"		541,145 95
27	"	27a	Escout. — Expropriations et travaux	99,407 50	"	"	2,499,407 50	99,407 50
27a	"	27b	Id. id.	"	1,200,000	"		635,856 82
27b	21	"	Id. id.	"	"	1,200,000	"	"
28	"	28a	Lys. — Expropriations et travaux	"	500,000	"	500,000	2,189 50
29	22	"	Ruisseau de l'Espierre — Frais d'études, expropriations et travaux	"	"	500,000	500,000	"
50	"	50a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	"	622,925 89	"	622,925 89	159,251 78
51	"	51	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et Travaux	250,000	"	"	250,000	600
52	"	52a	Canal de dérivation de la Lys — Expropriations et travaux	"	100,000	"	100,000	5,526
53	"	53a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues — Expropriations et travaux	"	100,000	"	100,000	9,252 94
54	"	54a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	1,000,000	"	"	6,000,000	1,000,000
54a	"	54b	Id. id.	"	2,000,000	"		2,000,000
54b	24	"	Id. id.	"	"	3,000,000	"	90,284 94
55	25	"	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	"	"	500,000	500,000	"
56	"	55	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	"	594,816 01	"	1,544,816 01	182,742 88
56a	20	"	Id. id.	"	"	950,000		"
57	"	56	Canal de Bruxelles au Rupel — Transformation.	"	1,650,000	"	4,150,000	671,657 58
57a	28	"	Id. id.	"	"	2,500,000		"
58	"	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	982,781 55	"	"	3,982,781 55	982,781 55
58a	"	37b	Id. id.	"	3,000,000	"		12,871 49
58b	19	"	Id. id.	"	"	2,000,000	"	"
59	"	38a	Port d'Ostende. — Expropriations, travaux, dragages, cales sèches	"	5,750,814 22	"	7,250,814 22	2,780,502 51
59a	26	"	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages	"	"	3,500,000		"
			A REPORTER. . . . fr.	3,582,287 14	15,998,554 12	14,650,000	34,050,841 26	10,245,155 16

CICE 1901 (SUITE)

de la clôture de l'exercice (suite)

PAYMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYMENTS restants effectués ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET			Observations
En 1901	En 1902	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1902 en vertu de l'art. 8 de la loi du 24 août 1901	CREDITS à décaisser de l'exercice 1901	
565,808 51	8,814 00	574,622 40	.	»	1,154,775 17	.	1,154,775 17	574,622 40	
539,557 99	181,144 55	720,702 54	720,702 54	
340,135 45	1,010 50	341,145 95	»	»	1,658,854 05	»	1,658,854 05	341,145 95	
99,529 50	78 »	99,407 50	»	»	»	»	»	99,407 50	
559,022 43	74,854 39	633,856 82	»	»	566,145 18	»	566,145 18	633,856 82	
.	.	.	»	»	1,200,000 »	»	1,200,000 »	.	
2,022 80	.	2,022 80	166 50	.	297,810 70	.	297,810 70	2,189 50	
.	.	.	.	»	500,000 »	»	500,000 »	.	
159,251 78	»	159,251 78	»	»	485,692 11	.	485,692 11	159,251 78	
600 »	.	600 »	.	»	249,400 »	249,400 »	.	600 »	
5,425 »	100 »	5,525 »	»	»	96,475 »	»	96,475 »	5,525 »	
9,252 94	.	9,252 94	.	»	90,767 06	.	90,767 06	9,252 94	
1,000,000 »	.	1,000,000 »	»	»	»	»	.	1,000,000 »	
2,000,000 »	.	2,000,000 »	»	»	»	»	.	2,000,000 »	
87,555 94	2,951 »	90,284 94	»	»	2,909,715 06	»	2,909,715 06	90,284 94	
.	.	.	»	»	500,000 »	»	500,000 »	.	
182,287 88	455 »	182,742 88	.	»	412,075 15	.	412,075 15	182,742 88	
.	»	.	»	»	950,000 »	.	950,000 »	.	
671,552 58	125 »	671,657 58	»	»	978,542 42	»	978,542 42	671,657 58	
.	»	.	»	»	2,500,000 »	.	2,500,000 »	.	
971,545 97	11,245 56	982,591 53	190 »	»	.	.	.	982,781 53	
11,916 49	955 »	12,871 49	.	»	2,987,128 51	.	2,987,128 51	12,871 49	
.	.	.	»	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	.	
2,628,552 51	151,970 »	2,780,502 51	.	»	950,511 71	.	950,511 71	2,780,502 51	
.	.	.	»	»	3,500,000 »	»	3,500,000 »	.	
9,811,115 57	433,685 09	10,244,798 66	556 50	»	25,785,686 10	249,400 »	25,536,286 10	10,245,155 16	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois du 24 août 1901.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.			
			REPORT. . . . fr.	5,382,287 14	15,998,554 12	14,050,000	34,050,841 26	10,245,155 16
40	"	59a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs . . .	115,185 85	"	"	"	115,185 85
40a	"	59b	Id. id. . . .	"	5,500,000	"	8,613,185 85	2,025,615 05
40b	27	"	Id. id. . . .	"	"	3,000,000	"	"
41	"	40a	Installations maritimes d'Anvers — Expropriations, travaux, dragages, transbordeur . . .	"	12,065,089 72	"	"	9,305,921 74
41a	25	"	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	"	"	5,500,000	15,565,089 72	"
42	"	41	Côtes. — Expropriations et travaux.	98,545 40	"	"	"	98,545 40
42a	"	41a	Id. id.	"	1,000,000	"	2,098,545 40	152,821 98
42b	29	"	Id. id.	"	"	1,000,000	"	"
			TOTAUX. . . . fr.	5,594,016 59	54,563,643 84	22,150,000	60,507,660 25	21,959,245 18
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	6,293,559 49	58,028,548 91	32,981,000	77,502,908 40	31,665,534 22
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
43	"	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	818,707 78	"	"	"	818,707 78
45a	"	42b	Id. id.	"	20,951,255 29	"	42,749,961 07	18,954,422 74
45b	3	"	Id. id.	"	"	21,000,000	"	7,454,976 28
44	"	45	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand	"	50,000	"	50,000	"
45	"	46a	Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht, ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage	1,827,500	"	"	1,827,500	"
46	"	47a	Chemins de fer. — Traction et matériel	552,109 20	"	"	"	552,109 20
46a	"	47b	Id. id.	"	16,963,104 95	"	49,006,004 15	16,951,336 16
46b	4	"	Id. id.	"	"	31,710,700	"	19,251,910 30
			A REPORTER. . . . fr.	2,978,316 98	37,044,448 24	52,710,700	95,655,465 22	65,765,462 46

CICE 1901 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1901.	En 1902.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902 en vertu de l'art. 8 de la loi du 21 août 1901.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1901.	
9,811,115 57	455 085 09	10,244,798 66	556 50	°	25,785,086 10	249,400 °	25,556,286 10	10,245,155 16	
115,185 85	°	115,185 85	°	°	°	°	°	115,185 85	
2,022,691 69	925 56	2,023,015 05	°	°	5,476,584 95	°	5,476,584 95	2,023,615 05	
°	°	°	°	°	3,000,000 °	°	3,000,000 °	°	
9,227,294 84	78,626 90	9,505,921 74	°	°	2,759,167 98	°	2,759,167 98	9,505,921 74	
°	°	°	°	°	5,500,000 °	°	5,500,000 °	°	
98,545 40	°	98,545 40	°	°	°	°	°	98,545 40	
152,821 98	°	152,821 98	°	°	847,178 02	°	847,178 02	152,821 98	
°	°	°	°	°	1,000,000 °	°	1,000,000 °	°	
21,425,655 55	515,255 55	21,938,886 68	556 50	°	58,568,417 05	249,400 °	58,119,017 05	21,959,245 18	
50,469,017 90	1,195,674 15	51,664,692 05	642 17	°	45,637,574 18	1,054,495 16	45,985,081 02	51,665,554 22	
816,580 65	1,006 78	817,587 43	1,120 55	°	°	°	°	818,707 78	
18,814,495 22	125,285 69	18,959,778 91	14,645 85	°	1,976,850 55	°	1,976,850 55	18,954,422 74	
6,507,553 68	941,121 60	7,448,455 28	6,521 °	°	15,545,025 72	°	15,545,025 72	7,454,076 28	
°	°	°	°	°	50,000 °	°	50,000 °	°	
°	°	°	°	°	1,827,500 °	1,827,500 °	°	°	
552,109 20	°	552,109 20	°	°	°	°	°	552,109 20	
16,919,517 88	29,474 28	16,948,792 16	2,544 °	°	11,858 79	°	11,858 79	16,951,356 16	
18,548,116 50	705,795 80	19,251,910 50	°	°	12,458,789 70	°	12,458,789 70	19,251,910 50	
61,957,955 13	1,800,680 15	63,758,655 28	24,829 18	°	29,870,002 76	1,827,500 °	28,042,502 76	63,763,462 46	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois du 24 août 1901.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.			
			REPORT . . . fr.	2,978,316 98	37,944,448 24	52,710,700	95,655,465 22	65,765,463 46
47	"	"	Exécution de la convention avec la Compagnie des Wagons-Lits	"	"	3,585,368	3,585,368	3,542,684 20
48	"	48a	Postes. — Construction, agrandissement appropriation et ameublement de locaux	2,500,000	"	"	3,500,000	1,400,856 65
48a	5	"	Id. id.	"	"	1,000,000		11,954 76
49	"	49a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,921,495 29	"	"	8,049,095 29	1,921,495 29
49a	"	49b	Id. id.	"	3,445,000	"		1,062,755 52
49b	6	"	Id. id.	"	"	2,682,600		"
50	"	50a	Marine	16,948 18	"	"	36,948 18	11,575 90
50a	"	50b	Id.	"	20,000	"		"
Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.				7,416,760 45	41,409,448 24	59,978,668	108,804,876 69	71,714,562 56
Ministère de la Guerre.								
51	"	51	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	477,470 25	"	"	477,470 25	45,791 57
52	"	52	Fortifications d'Anvers	"	4,999,450	"	4,999,450	"
53	2 ^a	"	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	"	"	4,715 71	4,715 71	152 40
54	2 ^a	"	Achat de coupoles	"	"	448,097 57	448,097 57	"
55	2 ^a	"	Ligne avancée d'Anvers	"	"	145,862 12	145,862 12	91,656 40
56	"	54a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	255,407 37	"	"	255,407 87	4,566 57
57	2 ^a	"	Interruption des voies ferrées	"	"	10,063 24	10,063 24	4,026
Totaux pour le Ministère de la Guerre. . . fr.				750,878 12	4,999,450	608,758 64	6,559,046 76	146,172 94

CICE 1901 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1901.	En 1902.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902 en vertu de l'art. 8 de la loi du 21 août 1901.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1901.	
61,957,955 13	1,800,680 15	63,738,635 28	24,829 18	.	29,870,002 76	1,827,500 .	28,042,502 76	63,763,462 46	
5,542,684 20	"	5,542,684 20	.	"	42,685 80	"	42,685 80	5,542,684 20	
1,582,291 85	18,564 78	1,400,856 63	"	"	1,099,145 57	1,099,145 57	"	1,400,856 63	
11,954 76	"	11,954 76	.	"	988,045 24	.	988,045 24	11,954 76	
1,921,495 29	"	1,921,495 29	.	"	.	"	"	1,921,495 29	
1,002,555 47	60,127 04	1,062,682 51	72 81	"	2,582,264 68	.	2,582,264 68	1,062,735 32	
.	"	.	"	"	2,682,600 "	"	2,682,600 "	.	
11,573 90	"	11,573 90	"	"	5,574 28	5,574 28	.	11,573 90	
"	"	.	"	"	20,000 "	.	20,000 .	.	
69,810,288 60	1,879,371 97	71,689,660 57	24,901 99	.	37,090,314 15	2,932,217 65	54,158,096 48	71,714,562 56	
45,791 57	"	45,791 57	"	"	451,678 68	451,678 68	.	45,791 57	
.	"	.	"	"	4,999,450 .	"	4,999,450 "	.	
152 40	"	152 40	"	"	4,565 51	.	4,565 51	152 40	
"	"	"	"	"	448,097 57	.	448,097 57	.	
91,656 40	"	91,656 40	"	"	54,225 72	"	54,225 72	91,656 40	
4,559 23	207 54	4,566 57	.	"	248,841 50	248,841 50	"	4,566 57	
4,026 .	"	4,026 "	"	"	6,057 24	"	6,057 24	4,026 .	
145,965 60	207 54	146,172 94	.	"	6,192,875 82	680,519 98	5,512,555 84	146,172 94	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par son lot du 1 ^{er} août 1901.	Total	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	470 23	86,910 98	o	87,381 21	85,424 46
— — de l'Agriculture	91,002 15	100,000 o	2,100,000 o	2,291,002 15	1,309,940 70
— — des Finances et des Travaux publics. . .	6,295,559 49	58,028,548 91	52,981,000 o	77,302,908 40	51,665,534 22
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	7,416,760 45	41,409,448 24	59,978,668 o	108,804,876 69	71,714,562 56
— — de la Guerre	730,878 12	4,909,450 o	608,738 64	6,539,046 76	146,172 94
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	14,552,470 42	84,624,338 13	95,668,406 64	124,525,215 19	104,919,454 88

CICE 1901 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1901.	En 1902.	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu de l'art. 5 de la loi du 24 août 1901.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1901.	
85,597 78	•	85,597 78	26 68	•	3,956 75	389 73	3,567 02	85,424 46	
1,266,064 70	43,876 •	1,309,940 70	•	•	981,061 45	•	981,061 43	1,509,940 70	
50,469,017 90	1,195,674 15	51,664,693 05	642 17	•	45,657,574 18	1,654,495 10	45,985,081 02	51,665,554 22	
69,810,288 60	1,879,371 97	71,689,660 57	24,901 99	•	57,090,514 15	2,952,217 65	54,158,096 48	71,714,562 56	
145,965 60	207 54	146,172 94	•	•	6,192,875 82	680,519 98	5,512,355 84	146,172 94	
101,774,754 58	5,119,129 46	104,895,864 04	25,570 84	•	89,905,780 51	5,267,620 52	84,658,159 79	104,919,434 88	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1901.	En 1902.
RÉCAPITU				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1898	10,793 88	.	.	.
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1899	160,754 64	123,476 06	1,192 59	108,083 4
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1900	4,258,318 56	3,979,408 27	753,096 07	3,198,622 2
Dépenses propres à l'exercice.	500,723,404 06	494,606,820 45	239,556,345 44	235,883,282 5
	505,135,250 94	498,709,704 76	260,510,832 10	257,180,988 3
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour	194,823,215 19	101,919,434 88	101,774,734 58	3,119,129 4
	699,960,466 13	605,629,159 64	562,085,566 68	240,309,117 7
<i>Depenses à l'exercice 1901 :</i>				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1900, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (Etat sub litt. Z.)	119,150,599 99	119,150,599 99		
	819,110,866 12	722,779,539 63		

(68)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des REVENUES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1901.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>	26,144,000	26,200,004 34	26,200,004 34	25,283,789 98
<i>Personnel</i>	17,410,000			
Principal	17,410,000			
15 centimes additionnels ordinaires	2,611,500			
20 id. id. extraordinaires	1,260,000			
Frais d'expertise	7,500			
<i>Patentes</i>	7,167,000			
Principal	7,167,000			
20 centimes additionnels	1,433,000			
<i>Redevances sur les mines</i>	1,760,000			
Principal	1,760,000			
20 centimes additionnels	440,000			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	43,120,166	5,073,525 44		5,073,525 44
Tabacs		2,261,709 56		2,261,709 56
Eaux-de-vie étrangères		495,597 88		495,597 88
Bières		154,912 85		154,912 85
Vinaigres et acides acétiques		327,221 77	42,525,265 61	327,221 77
Sucres raffinés		86,010 78		86,010 78
Sirops et mélasses		123,676 72		123,676 72
Betteraves		34,002,810 61		34,002,810 61
Autres marchandises		5,100,842 94		5,100,856 13
Vins étrangers	5,070,000			
Vins mousseux	10,000			
Vins de fruits secs	2,000			
Eaux-de-vie indigènes	40,245,500	47,885,801 54		47,641,064 65
Bières	13,000,000	13,391,067 96		13,391,021 80
Vinaigres { de bières	15,000	14,285 97		15,425 97
{ autres que de bières	26,000	46,718 06	75,395,241 11	46,718 06
<i>Accises</i>	39,000	27,654 02		27,654 02
Acide acétique	39,000			
Sucres de canne et de betterave	3,445,000	3,389,921 84		3,368,091 61
Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,150,000	974,549 03		974,549 03
Margarine	550,000	540,917 25		540,542 25
Tabacs étrangers	1,400,000	1,367,911 66		1,367,911 66
Id. indigènes	500,000	657,772 84		657,769 09
Frais d'essai des matières d'or et d'argent		645 44		645 44
Loyer de bâtiments		32,931 89		32,931 89
Extraits cadastraux		114,942 82		114,942 82
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		517,601		509,429
Taxe de vérification et de rajustage de poids et mesures		69,599 85		49,555 57
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 15		565 15
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	2,902,000	1,144 27	3,075,812 93	1,144 27
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,212 18		1,212 18
Recettes extraordinaires de toute nature		2,456,095 83		2,456,095 83
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		43,560		41,706
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures, etc		56,565 50		56,565 50
Taxe sur les entrepôts particuliers pour tabacs		188		170
Produit des plaques pour automobiles		965		965
TOTAUX. fr	169,705,666	179,244,384 54	179,244,384 54	175,465,294 92

TES. DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recoulements.		Observations.
En 1902.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
916,914 36	26,200,004 34	26,200,004 34	°	°	°	°	56,004 34		
1,019,320 22	21,340,630 98	21,340,630 98	°	°	°	°	31,630 98		
3,483,773 71	9,501,884 35	9,501,884 35	°	°	°	°	901,884 35		
61,832 21	3,205,545 22	3,205,545 22	°	°	°	°	1,005,545 22		
°	5,073,325 44		°	°	°	°			
°	2,261,709 56		°	°	°	°			
°	495,597 88		°	°	°	°			
°	154,912 85		°	°	°	°			
°	327,221 77	42,525,265 61	°	°	°	°			
°	86,010 78		°	°	°	°			
°	123,676 72		°	°	°	°			
°	34,002,810 61		°	°	°	°			
6 81	3,100,842 94		°	°	°	°			
°	°		°	°	°	°			
°	°		°	°	°	°			
144,444 70	47,785,509 35		98,292 19	°	°	98,292 19			
46 16	13,591,067 96		°	°	°	°			
858 °	14,283 97		°	°	°	°			
°	46,718 06	73,275,118 60	°	°	°	°	594,000 30	7,824,618 60	
°	27,654 02		°	°	°	°			
°	3,368,091 61		21,830 23	°	°	21,830 23			
°	974,349 03		°	°	°	°			
373 °	540,917 25		°	°	°	°			
°	1,567,911 66		°	°	°	°			
3 75	637,772 84		°	°	°	°			
°	645 44		°	°	°	°			
°	32,931 89		°	°	°	°			
°	114,042 82		°	°	°	°			
8,172 °	317,601 °		°	°	°	°			
20,046 28	69,399 85		°	°	°	°			
°	565 15		°	°	°	°			
°	1,144 27	3,073,812 93	°	°	°	°		173,812 93	
°	1,212 18		°	°	°	°			
°	2,436,093 83		°	°	°	°			
1,854 °	43,560 °		°	°	°	°			
°	56,365 50		°	°	°	°			
18 °	188 °		°	°	°	°			
°	963 °		°	°	°	°			
5,658,967 20	170,124,262 12	170,124,262 12	120,122 42	°	°	120,122 42	594,000 30	10,013,406 31	
							9,418,596 13		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1901.				
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.					
Enregistre- ment. (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	25,000,000	22,292,557 42	25,085,661 98	22,292,557 42				
	— sous seing privé		801,576 78		801,576 78				
	— judiciaires		885,588 06		885,588 06				
	— d'huissiers		1,104,819 72		1,104,819 72				
	Lettres de noblesse		870 »		870 »				
	Permis de changer de nom de famille		870 »		870 »				
Grefse . . . (50 centim. addit.)	Mise au rôle	1,000,000	257,065 80	1,000,495 89	257,065 80				
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		757,719 04		757,719 04				
	Légalisations et recherches		5,709 05		5,709 05				
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	4,200,000	552,258 01	4,277,075 60	552,258 01				
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,944,857 59		5,944,857 59				
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	19,720,000	21,822,974 12	25,452,078 65	21,463,689 52				
	— de mutation par décès		485,018 64		485,018 64				
	— de mutation en ligne directe		2,721,565 71		2,721,565 71				
	— dus par les époux survivants		520,000 »		402,720 18	402,591 51			
Débit	Formules pour actes de protêt	8,700,000	Huissiers	8,040,203 76	120,525 »				
			Postes		53,599 »				
	Timbres fixes		Passeports à l'intérieur		»				
			Passeports à l'étranger		12,496 »				
			Permis de port d'armes de chasse		542,815 »				
			Permis de chasse au lévrier		400 »				
			Timbres proportionnels pour effets de commerce:		558,985 94				
			Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.		518,550 55				
			— à l'étranger		15,065 88				
			Timbres adhésifs pour affiches		586,046 02				
Timbre . . . (sans additionn.)	Timbres de dimension	8,700,000	2,293,856 65	8,040,203 76	2,293,856 65				
	Visa		Timbres proportionnels		107,016 67	107,016 67			
			Timbres de dimension		45,890 46	45,890 46			
	Extraor- dinaire.		Timbres fixes. Warrants		8,700,000	752 50	8,040,203 76	752 50	
			Timbres proportionnels.			Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.		1,775,638 05	1,775,638 05
						Billets au porteur		293,890 81	293,890 81
						Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		1,094,267 80	1,094,267 80
			Timbres de dimension.			Papiers blancs pour actes, etc.		403,503 25	403,503 25
	Affiches				37,256 18	37,256 18			
	A REPORTER		58,620,000		63,835,513 88	63,835,513 88	63,461,055 45		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES		RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1902.	TOTAL PAR NATURE de perception. PAR ARTICLE du budget		ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs à recourir sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
°	22,292,337 42							
°	801,376 78							
°	883,388 06							
°	1,104,819 75	25,083,661 98	°	°	°	°	83,661 98	
°	870 °							
°	870 °							
°	257,065 80							
°	737,719 04	1,000,493 89	°	°	°	°	495 89	
°	5,709 05							
°	332,238 01							
°	3,044,837 59	4,277,075 60	°	°	°	°	77,075 60	
195,721 55	21,659,411 05							
°	485,005 34							
1,779 79	2,711,215 09	25,258,240 77	175,837 88	112,756 38	°	61,081 50	°	5,538,249 77
217 98	402,609 29							
°	120,325 °							
°	53,599 °							
°	°							
°	12,496 °							
°	542,815 °							
°	490 °							
°	538,985 94							
°	318,330 55							
°	15,063 88							
°	386,046 02							
°	2,293,856 65	8,039,688 01	515 75	267 °	°	248 75	660,511 99	°
°	107,016 67							
°	45,890 46							
°	752 50							
°	1,775,638 05							
°	293,890 81							
°	1,094,267 80							
383 50	402,987 50							
°	37,236 18							
198,104 80	65,659,160 25	65,659,160 25	174,353 63	113,025 38	°	61,330 25	660,511 99	5,699,472 24

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1901.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	58,020,000	65,853,513 88	65,853,513 88	65,461,055 45
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	15,000	6,250	9,250	6,250
{ -- de grande naturalisation.		3,000		5,000
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> {	350,000	Enregistrement.	435,818 87	110,594 49
		Greffes.		7 55
		Hypothèques		3,126 86
		Successions		245,997 25
{ Timbre			44,754 75	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i> {	550,000	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	575,640 02	574,671 47
		{ en totalité		
{ en partie.			968 55	
TOTAUX. fr.	59,553,000	64,854,222 77	64,854,222 77	64,448,406 55

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1901.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
DOMAINES.				
		110,811 60		110,811 60
		158,225 44		154,620 63
		411,995 72		407,717 37
		4,054 85		3,876 25
		14,811 02		14,598 05
		24,476 06		25,854 47
		55,745 02		52,950 87
		117,422 09		116,425 41
		1,798 06		1,686 78
		175,100 09		175,756 98
		56,454 42		55,252 "
		51,427 64		50,650 19
		4,245 91		4,059 02
		8,265 72		7,829 78
		4,605 17		4,402 85
		52,581 63		50,409 81
		"		"
		"		"
	1,560,000 "	20,819 19	1,623,858 23	20,229 16
		1,958 74		1,958 74
		508 45		508 45
		"		"
		1,759 78		1,662 42
		5,854 14		5,669 69
		54,495 14		55,265 48
		159,379 16		158,140 97
		4,419 19		4,419 19
		115,962 16		111,984 18
		55,581 75		50,521 15
		"		"
		5,848 66		5,848 66
		1,902 31		1,902 31
		2,505 08		2,505 08
		88 79		88 79
		26,924 10		22,922 10
		196 80		196 80
	425,000 "	600,000 "	600,000 "	"
	45,000 "	49,905 96	49,905 96	46,616 08
	TOTAUX fr.	2,050,000 "	2,275,742 24	1,658,882 17

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		67,209,063 68	
	Bagages		1,990,919 85	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	206,000,000 »	130,432,158 69	203,051,695 51
	Produits extraordinaires		5,419,551 09	
		206,000,000 »	203,051,695 51	203,051,695 51
Reste à recouvrer des années antérieures		»	189,886 51	189,886 51
TOTALS fr.		206,000,000 »	205,241,579 62	205,241,579 62

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
199,705,970 19	3,331,575 77	•	203,037,545 96	14,147 35	2,062,454 04	•	
199,705,970 19	3,331,575 77	•	203,037,545 96	14,147 35	2,062,454 04	•	
77,406 27	•	•	77,406 27	112,480 04	•	77,406 27	
199,783,376 46	3,331,575 77	•	203,114,952 23	126,627 39	2,062,454 04	77,406 27	
					2,885,047 77		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones	9,640,000	9,680,004 56	9,680,004 56
<i>Postes.</i> Taxes des correspondances en général	14,288,620	14,588,101 72	14,588,101 72
— sur les mandats et bons de poste	413,000	472,598 67	472,598 67
— sur les abonnements	55,000	58,914 54	58,914 54
— sur les effets de commerce	1,020,000	1,058,584	1,058,584
— sur les permis de pêche	7,000	6,150 50	6,150 50
TOTAUX fr.	15,783,620	15,964,129 45	15,964,129 45

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
9,287,075 27	592,929 09	•	9,680,004 56	•	•	40,004 56	
15,762,752 44	620,440 24	14,583,192 68	14,383,192 68	(1) 4,909 04	•	91,572 68	(1) Il restait dû à la clôture de l'exercice, par divers offices étrangers à titre de reliquat de décomptes, une somme de fr. 8,520.40, soit après dé- duction faite des 41 % attri- bués au fonds communal, fr. 4,909.04.
472,598 67	•	472,598 67	472,598 67	•	•	59,598 67	
58,914 54	•	58,914 54	58,914 54	•	•	5,914 54	
1,058,584 •	•	1,058,584 •	1,058,584 •	•	•	18,584 •	
6,150 50	•	6,150 50	6,150 50	•	869 50	•	
15,558,780 15	620,440 24	15,959,220 59	15,959,220 59	4,909 04	869 50	176,469 89	
						175,600 39	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,350,000	1,254,557 30	1,254,557 30
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	110,000	101,135 14	101,135 14
TOTAUX fr.	1,460,000	1,355,492 44	1,355,492 44

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON (des évaluations avec les recouvrements.)		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,254,357 50	»	1,254,357 30	1,254,357 30	»	95,642 70	•	
101,135 14	»	101,135 14	101,135 14	»	8,864 86	•	
1,355,492 44	»	1,355,492 44	1,355,492 44	•	104,507 56	•	
					104,507 56		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1901.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		40,818 75		40,817 75
{ Routes		26,584 55		26,585 75
Produit d'autres aliénations d'immubles		18,253 21		14,117 40
Produits { des successions en déshérence		63,251 74		63,251 74
	{ nets des épaves	46 99		46 99
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,378 24		1,378 24
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		2,390 »		1,811 90
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage <i>Domaines.</i> <i>(Valeurs capitales.)</i>	provenant du Département des Affaires étrangères.	556 »		556 »
	— — de l'Agriculture	551 50		551 50
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	4,789 76		4,789 76
	— — des Finances et des Travaux publics	153,647 31		151,780 07
	— — de la Guerre	186,358 28		186,358 28
	— — de l'Industrie et du Travail	500,000 »	574,581 96	»
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	583 45		583 45
	— — de la Justice	24,486 11		23,546 65
	— — de la Cour des comptes	»		»
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		»	
{ de créances ordinaires		»		»
Rachat et transfert de rentes		»		»
Transactions en matière domaniale		150 »		150 »
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		25,872 97		25,859 88
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»		»
Produit d'objets saisis et confisqués		14,205 33		14,205 33
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,419 55		1,419 53
Part du Trésor dans l'encaisse disponible du polder d'Austruweel		9,458 46		9,458 46
A REPORTER fr.	500,000 »	574,581 96	574,581 96	567,046 64

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES		RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1902.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en réserve intégrale.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget		à recouvrer sur les débiteurs.			
1 »	40,818 73						
0 00	26,584 35						
4,155 81	18,253 21						
»	63,251 74						
»	46 90						
»	1,378 24						
578 10	2,390 »						
»	556 »						
»	551 50						
»	4,789 76						
1,854 24	153,614 31						
»	186,558 28						
»	»	574,548 96	55 »	55 »	»	»	74,548 96
»	585 45						
959 48	24,486 11						
»	»						
»	»						
»	»						
»	150 »						
13 09	25,872 97						
»	»						
»	14,205 33						
»	1,419 55						
»	9,458 46						
7,502 32	574,548 96	574,548 96	55 »	55 »	»	»	74,548 96

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1901.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Report fr.	500,000 »	574,581 96	574,581 96	567,046 64
Prix de vente de coupes de bois		614,256 70		608,881 77
— de chablis, bois de délit et d'élagage.		114,748 84		114,713 84
— d'objets saisis et confisqués		»		»
— de glandée, panage, foin et herbages		2,417 »		2,417 »
Fermages des propriétés dépendantes des forêts		10,618 26		10,560 66
<i>Forêts</i>	700,000 »	28,147 57	797,902 70	24,415 52
— du droit de chasse.		575 »		571 »
— — de pêche (baux et licences).				
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		2,598 15		1,775 10
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,741 58		18,741 58
Indemnités pour carbonisation.		»		»
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		19,612 62		17,898 99
— de bâtiments		51,119 75		15,141 17
— d'herbages, d'oseraies, etc.		5,543 58		5,559 18
Relevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.)		5,185 22		408 83
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>	110,000 »	5,940 49	187,758 88	5,940 49
Argent non réclamé.				
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		51,263 64		50,988 55
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		29,276 »		29,276 »
— d'objets non réclamés		26,775 40		26,775 40
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		19,244 40		19,244 40
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		12,553 20		12,553 20
{ Produits des ventes d'objets divers		784 55		784 55
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		67 95		67 95
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>	30,000 »	»	54,619 70	»
Bénéfices de la fonderie de canons.				
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,804 »		15,774 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		»		»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,160 »		4,880 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		250 »		250 »
A REPORTER. fr.	1,340,000 »	1,594,863 24	1,594,863 24	1,556,443 22

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1901.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESULTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la clôture des redoublés de l'Etat	APUREMENT DES RESULTS à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1902	TOTAL			ARTICLES à annuler et sommes portées en sus ou en de moins	DROITS reportés à l'exercice suivant, à recouvrer sur les débiteurs		EXCEDENT des évaluations	EXCEDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget			mis à la charge des recevables	à recouvrer sur les débiteurs			
7,502 52	574,548 96	574,548 96	33	33	»	»	»	74,548 96	
»	608,881 77								
35 »	114,748 81								
»	»								
»	2,417 »								
57 60	16,618 26								
5,757 05	28,147 57	792,527 77	5,374 93	»	»	5,374 93	»	92,527 77	
4 »	575 »								
625 05	2,598 15								
»	18,741 58								
»	»								
1,691 56	19,590 55								
15,791 06	30,952 25								
4 20	5,545 58								
2,758 70	5,167 55								
»	5,940 49	187,553 62	225 26	219 94	»	5 32	»	77,553 62	
275 29	51,265 64								
»	29,276 »								
»	26,775 40								
»	19,244 40								
»	12,555 20								
»	784 55								
»	67 95								
»	»								
50 »	15,804 »	34,619 70	»	»	»	»	»	4,619 70	
»	»								
280 »	5,160 »								
»	250 »								
32,784 85	1,589,250 05	1,589,250 05	5,653 19	252 94	»	5,380 25	»	249,250 05	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1901.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	1,340,000 »	1,594,863 24	1,594,863 24	1,550,445 22
Produit des examens universitaires		45,526 50		45,526 50
— des examens et visa des diplômes		76,289 50		76,289 50
— des brevets d'invention		613,740 »		613,740 »
— du quart des salaires sur transcriptions		61,007 61		61,007 61
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation		12 45		12 45
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		20 »		20 »
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		7,820 »		7,820 »
Restitutions volontaires		»		»
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	800,000 »	55 »	891,153 14	55 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		5 25		5 25
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		»		»
Excédent de droits d'encaissement sur les frais d'adjudication		75,966 85		75,966 85
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		1,205 78		1,205 78
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		»		»
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		4,706 24		4,706 24
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		5,000 »		5,000 »
De toute autre nature		»		»
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		177,176 60		144,553 29
Domaine de Tervueren. { Fermages		7,026 24		6,992 12
{ Vente d'arbres		21,050 »		21,050 »
{ Menus produits		2,702 70		2,702 70
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		55,885 81		54,652 17
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		51,101 80		51,007 80
{ Fermages de pêche et de chasse		9,500 17		9,479 92
Arrérages de rentes		426 02		254 85
Redevances pour concessions de prises d'eau		9,419 72		9,027 80
Abbaye de Villers. Droits d'entrée		5,758 25		5,758 25
— Menus produits		177 »		177 »
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	750,000 »	»	831,572 56	»
— — de créances ordinaires		»		»
Produits de la calamine		»		»
— des sablières et mines (forêts exceptées)		»		»
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42 (chemins de fer exceptés)		12,546 28		772 07
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		62,080 17		58,587 05
{ d'emprises		15,949 66		15,652 89
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		109,997 08		109,992 08
{ herbages, etc.		506,073 28		505,205 69
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		26,572 46		22,176 45
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		55 55		55 55
Loyer de matériel appartenant à l'État		207 77		207 77
TOTAUX. fr.	2,870,000 »	5,517,588 94	5,317,588 94	5,222,050 79

Produits
divers et acci-
dentels,
y compris
ceux des
examens
universitaires.

Revenus
des domaines.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1902.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS restitués à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
32,784 85	1,589,250 05	1,589,250 05	5,633 19	252 94	•	5,380 25	•	249,250 05	
•	45,326 50								
•	70,230 50								
•	615,740 •								
•	61,007 61								
•	12 43								
•	20 •								
•	7,820 •								
•	•								
•	55 •	891,153 14	•	•	•	•	•	91,153 14	
•	5 23								
•	•								
•	75,906 83								
•	1,203 78								
•	•								
•	4,706 24								
•	5,000 •								
•	•								
18,764 11	163,517 40								
34 12	7,026 24								
•	21,050 •								
•	2,792 70								
963 94	55,598 11								
4 •	31,101 80								
20 25	9,500 17								
84 80	339 03								
391 92	9,419 72								
•	5,758 25								
•	177 •								
•	•	814,290 13	17,282 43	2,028 •	•	15,254 43	•	84,290 13	
•	•								
•	•								
•	•								
11,445 96	12,218 03								
3,390 60	61,077 65								
114 65	15,767 54								
5 •	109,997 08								
332 34	303,536 03								
4,295 01	26,471 46								
•	53 55								
•	207 77								
72,633 53	3,294,675 32	3,294,675 32	22,915 62	2,280 94	•	20,634 08	•	424,675 32	
				22,915 62				424,675 32	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		24,713 99	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		27,108 »	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		9,795 »	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		26,055 94	
<i>Postes.</i> Services régis par l'État. — — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	115,000 »	584 »	90,890 65
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		205 »	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,155 »	
— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i>		1,061 75	
— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i>		255 95	
Produit de la vente des permis de pêche	200,000 »	152,901 »	152,901 »
TOTAUX fr.	315,000 »	223,791 65	223,791 65

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESIDE A RECOURVIER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1901.	En 1902	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		24,713 90					
		27,108 »					
		9,795 »					
		26,055 04					
90,890 65	•	584 •	90,890 65	•	24,109 57	•	
		203 »					
		1,155 •					
		1,061 75					
		235 95					
152,901 •	•	152,901 •	152,901 •	•	67,099 •	•	
225,791 65	•	225,791 65	225,791 65	•	91,208 57	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Produits divers des prisons	352,500	410,716 90	410,716 90

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
328,252 16	81,422 25	400,674 39	400,674 39	1,042 51	°	57,174 39	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,655,000	2,628,880 55	2,628,880 55
— des droits de chancellerie	10,800	11,299 80	11,299 80
— des actes des commissariats maritimes	160,000	157,546 22	157,546 22
— des droits de pilotage	5,400,000	5,357,711 25	5,357,711 25
— — d'écluse	10,000	8,567 60	8,567 60
— de la régie du <i>Monteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	250,000	251,505 06	251,505 06
— des établissements de bienfaisance de l'État.	125,000	147,628 85	147,628 85
— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000	155,052 15	155,052 15
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	4,000,000	2,606,922 21	2,606,922 21
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 5 ^e alinéa)	1,600,000	1,575,557 98	1,575,557 98
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,050,000	1,288,220	1,288,220
Dividende de 50,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	1,200,000	1,207,525	1,207,525
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	1,150,000	2,429,560 57	2,429,560 57
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000	174,141 40	174,141 40
TOTAUX. fr.	15,871,800	15,975,608 56	15,975,608 56

TRESORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations et des recouvrements.		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
2,628,880 55	"	2,628,880 55	2,628,880 55	"	26,119 47	"	
10,280 "	949 80	11,229 80	11,229 80	"	"	429 80	
157,546 22	"	157,546 22	157,546 22	"	2,455 78	"	
5,557,711 25	"	5,557,711 25	5,557,711 25	"	42,288 77	"	
8,567 60	"	8,567 60	8,567 60	"	1,452 40	"	
166,267 80	58,992 56	225 260 16	225,260 16	(1) 26,044 00	4,759 84	"	1) Articles annulés fr. 990 90 Id. reportes 25,054 "
99,550 56	40,705 47	146,054 05	146,054 05	1,594 80	"	21,054 05	TOTAL fr. 26,044 90
98,462 65	54,569 80	152,852 45	152,852 45	(2) 199 70	"	52,852 45	2) Articles annulés fr. 136 70 Id. reportes 63 "
1,497,527 21	1,109,595 "	2,606,922 21	2,606,922 21	"	1,595,077 79	"	TOTAL fr. 499 70
792,054 05	781,505 95	1,573,557 98	1,573,557 98	"	26,662 02	"	
"	1,288,220 "	1,288,220 "	1,288,220 "	"	"	258,220 "	
112,520 "	1,095,205 "	1,207,525 "	1,207,525 "	"	"	7,525 "	
1,159,145 14	"	1,159,145 14	1,159,145 14	1,290,415 45	10,854 86	"	
"	174,141 40	174,141 40	174,141 40	"	6,858 60	"	
10,068,072 97	4,589,280 76	14,657,355 75	14,657,355 75	1,518,254 85	1,514,487 55	500,041 26	
						1,214,446 27	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de percept.on.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	600,000	162,472 85	078,517 42
— — communaux		516,044 57	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	190,000	181,518 32	181,518 32
TOTAUX fr.	790,000	860,035 74	860,035 74

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
150,650 16	11,822 60	162,472 85	678,517 42	.	.	78,517 42	
485,478 75	50,565 84	516,044 57					
181,518 52	.	181,518 52	181,518 52	.	8,481 68	.	
817,647 21	42,588 53	860,055 74	860,055 74	.	8,481 68	78,517 42	
						70,055 74	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1901.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solles de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes	
	Actes de chargement de divers chefs. . . .	18,000 "	1,251 18	575,165 64	1,251 18	
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		11,498 60		8 39	
	— divers		500,455 86		26,590 67	
Ministère des Finances et des Travaux publics.	Frais de poursuites et d'instances		528 95		528 05	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		101 80		"	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,715 58		2,715 58	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		"		"	
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		"		"	
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,416 "		2,416 "	
	Rétribution des surnuméraires		55,799 49		27,650 22	
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		12,492 "		11,992 "	
	Frais d'entretien de routes concédées. . . .		"		"	
	Restitution de droits		220 "		220 "	
	Remboursements divers		16,499 97		657 78	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		958 52		958 52	
	Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursements de sommes avancées par les consuls		"		"	
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments</i>	Ministère de l'Intérieur	Frais de justice en matière de garde civique	510,000 "	12,840 "	772,101 25	12,840 "
		Remboursement de subsides		25,586 22		17,572 62
	Ministère de l'Instruction publique.	Restitution de bourses d'études		"		"
	— de droits		"		"	
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		117,827 50		117,827 50	
	— en matière de simple police		145,246 95		145,246 95	
	— — de faillites		459 55		459 55	
	— — militaire		1,148 80		1,148 80	
	Frais de poursuites en matière forestière . . .		545 75		"	
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		6,622 53		6,520 05	
	Restitution de droits		5 40		5 40	
Ministère de l'Agriculture	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.		374,058 25		152,945 97	
	Restitution de droits.		"		"	
	Remboursements divers		"		"	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Restitution de droits		454 41		454 41	
TOTALS. fr.		528,000 "	1,145,266 87	1,145,266 87	509,724 28	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1902	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des recouvreurs		à recourir sur les débiteurs.				
•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	1,231 18	525,895 52	47,270 12	20,908 65	•	26,361 47	•	307,895 52	
5,205 88	5,214 27								
292,859 40	319,450 07								
•	528 05								
101 80	101 80								
•	2,713 58								
•	•								
•	•								
•	2,416 •								
26,160 94	53,791 16								
500 •	12,492 •								
•	•								
•	220 •								
5,075 24	5,711 02								
•	958 32								
•	•								
•	12,840 •	728 010 61	44,090 62	10,788 95	•	53,501 67	•	218,010 61	
•	17,572 62								
•	•								
•	•								
•	117,827 50								
•	145,246 93								
•	459 55								
•	1,148 80								
543 75	543 75								
•	•								
302 30	6,622 33								
•	3 40								
•	•								
213,654 54	546,578 51								
•	•								
•	•								
•	454 41								
544,181 85	1,053,906 13	1,053,906 13	91,360 74	31,697 60	•	59,605 14	•	525,906 15	
				91,360 74				525,906 15	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	»	22,984 *	22,984 »	*	»	*	

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	345,000 »	554,002 11	554,002 11
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	1,838,943 53	1,838,943 53
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »	1,560 »	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	4,841 56	4,841 56
Recette du chef d'ordonnances prescrites	50,000 »	19,910 40	19,910 40
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	250,000 »	250,000 »	250,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,450 »	51,505 »	51,505 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,959,200 »	1,745,159 88	1,745,159 88
Établissements de bienfaisance	420,000 »	555,900 91	555,900 91
Annuité à payer jusqu'en 1959 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »	20,000 »
TOTAUX. fr.	5,527,190 »	4,799,625 59	4,799,625 59

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1901.	En 1902.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
348,931 15	•	348,931 15	348,931 15	205,070 96	•	3,931 15	
1,858,945 55	•	1,858,945 55	1,858,945 55	•	•	1,338,045 53	
•	1,560 •	1,560 •	1,560 •	•	•	•	
2,566 62	2,274 94	4,841 56	4,841 56	•	5,358 44	•	
19,910 40.	•	19,910 40	19,910 40	•	10,089 60	•	
250,000 •	•	250,000 •	250,000 •	•	•	•	
31,555 •	180 •	31,505 •	31,505 •	•	•	75 •	
1,755,078 65	•	1,755,678 65	1,755,678 65	9,481 25	205,521 55	•	
182,042 86	157,006 52	359,049 18	359,049 18	(¹) 14,851 75	80,950 82	•	(¹) Articles annulés fr. 27 75 — reportés .14,825 98 <u>TOTAL fr. 14,851 75</u>
•	20,000 •	20,000 •	20,000 •	•	•	•	
4,589,428 21	180,791 26	4,570,219 47	4,570,219 47	229,405 92	299,920 21	1,342,949 68	
						1,045,029 47	

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	20,510 56	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	26,401 57	
Restitutions anonymes	5,638 97	
Restitution de bourses d'études	74 "	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux communes et demeurés sans emploi	6,591 15	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	2,110 10	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1900	56,285 95	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	10,548 98	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1901	11,184 81	
Reliquat, au 31 décembre 1900, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	92 49	
Quotes-parts de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut pour les années 1895 à 1899, encaissées par la province de la Flandre orientale et restituées par elle en 1901	6,440 85	
		145,477 59
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	514 35	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1900	19,684 50	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	20,110 95	
Frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour les années 1900 et 1901	12,000 "	
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1901	6,000 "	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1900	5,951 91	
Frais d'imprimés fournis en 1900-1901 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny	67 50	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1900	900 "	
Remboursement par la Société des chemins de fer de la Flandre occidentale de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour l'année 1899	51,675 24	
Remboursement par MM J. et A. F., entrepreneurs à Saint-Gilles, du coût des travaux de cylindrage effectués pour leur compte au parc de Tervueren	224 "	
Remboursement du coût des travaux d'entretien exécutés aux routes de l'État pour compte de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	1,409 28	
Somme payée transactionnellement du chef des avaries causées par le steamer hollandais « Alide » au couronnement de la pile et au tablier fixe du pont de Selzaete, sur le canal de Gand à Terneuzen	250 "	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1901 sur le Budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop	15 "	
		96,580 51
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dettes à 2 1/2 p. c. — Échéances de juillet 1895, janvier et juillet 1896	1,247 60	
— à 5 p. c., 1 ^{re} série. — Échéances de juillet 1895, janvier et juillet 1896	2,550 "	
— à 5 p. c., 2 ^e série. — Échéances de mai et novembre 1895 et mai et novembre 1896	20,456 85	
— à 5 p. c., 3 ^e série. — Échéances d'août 1895 et février et août 1896	508 25	
— à 5 1/2 p. c., 1 ^{re} série. — Échéance du 1 ^{er} juillet 1895	1,571 46	
— à 5 1/2 p. c., 2 ^e série. — Échéance du 1 ^{er} mai 1895	10,527 62	
— à 5 1/2 p. c., 3 ^e série. — Échéances de février et août 1895	784 88	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Échéances de juillet 1895 et janvier 1896	150 "	
Servitudes militaires, 5 p. c. — Échéances de septembre 1894, 1895 et 1906	2,799 "	
— — — Échéances du 15 avril 1896	688 28	
Titres de la Caisse d'annuités à 4 p. c. — Échéances de juillet 1895 et janvier 1896	50 40	
Titres de la Caisse d'annuités à 4 1/2 p. c. — Échéances de juillet 1895 et janvier 1896	72 "	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages à 5 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1901	0 02	
Montant des mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1895, frappés de prescription	12,547 91	
		55,514 27
A REPORTER fr.		295,572 17

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

	Report. fr.	
		205,572 17
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, savoir :		
Titres de la Caisse d'amortissements dus par l'Etat		
—	Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	50,010 15
—	—	210 "
—	—	300 "
—	—	52 50
—	—	52 50
—	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	300 "
—	—	772 50
—	—	252 50
Intérêts du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1900 bonifiés par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat des sections néerlandaises du réseau Grand Central belge et du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Articles IV et VI de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898.)		
		240,000 "
Intérêts du 1 ^{er} janvier au 24 mars 1901, bonifiés par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Article VI de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898.)		
		21,000 "
Intérêts du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1901, bonifiés par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat des sections néerlandaises du réseau du Grand Central belge. (Article IV de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898.)		
		195,000 "
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 53,794,500 francs, à 5 p. c. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)		
		212,465 82
Excédent du produit de l'emprunt de 53,794,500 francs, à 5 p. c. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)		
		60 63
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 52,759,700 francs, à 5 p. c. (Arrêté royal du 26 décembre 1900.)		
		480,052 54
Excédent du produit de l'emprunt de 52,759,700 francs, à 5 p. c. (Arrêté royal du 26 décembre 1900.)		
		55 75
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 48,392,500 francs, à 5 p. c. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)		
		289,815 29
Excédent du produit de l'emprunt de 48,392,500 francs, à 5 p. c. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)		
		51 79
Intérêts à 5 p. c. en compte courant sur la somme de 1,500,000 francs due à l'Etat par la société anonyme « Les Tramways bruxellois », en vertu de l'article IV de la convention du 26 avril 1899, approuvée par la loi du 25 août 1899		
		14,070 42
Intérêts à 5 p. c. du 26 août 1900 au 6 avril 1901 sur la somme de 500,000 francs due à l'Etat par la société anonyme « Les Tramways bruxellois », en vertu de l'article IV de la convention du 26 avril 1899, approuvée par la loi du 25 août 1899		
		9,291 67
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		
		58 50
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 5 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		
		2 05
Bénéfice de change réalisé sur la vente de quatre traites sur Londres, qui avaient été achetées pour le compte du Département des Chemins de fer, Postes et télégraphes		
		74 01
		1,495,829 62
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expédition d'archives		
		406 34
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale		
		52 "
— — de catalogues du musée Wiertz		
		927 50
— — de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture		
		215 50
— — de publications du musée d'histoire naturelle		
		140 75
— — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale		
		188 50
— — de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail		
		1,140 45
— — de publications du Ministère de la Justice		
		15 66
— — de publications de la Commission royale des anciennes lois		
		90 40
— — de publications de la Commission royale d'histoire		
		312 "
— — du bulletin international des douanes		
		487 "
— — de publications de l'Académie royale flamande		
		399 58
— — d'exemplaires du rapport sur les travaux de la Commission royale de bienfaisance		
		224 "
— — d'objets mobiliers provenant des ateliers occupés à Rome par les lauréats des concours artistiques		
		295 28
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'Etat, en 1900		
		41 20
Produit de la cession, à la Société des auteurs et compositeurs, de listes de sociétaires		
		445 "
Part de la Belgique dans les recettes effectuées, en 1900, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne		
		2,600 "
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel pour la Perse		
		1,113 75
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel pour la Roumanie		
		9,452 58
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel et de bronze pour le Grand-Duché de Luxembourg		
		1,120 36
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel pour le Brésil		
		7,426 26
Produit de la cession à la Compagnie continentale du gaz d'une locomobile ayant servi à l'éclairage électrique de l'avenue de Tervueren		
		20,000 "
Valeur d'une partie de charbon cédé à l'Administration des chemins de fer par le Département des Affaires Etrangères		
		429 52
Prélèvement effectué au profit du Trésor, sur le cautionnement déposé par le sieur A. Leblieq, entrepreneur des travaux d'agrandissement de l'atelier de photographie de l'Administration des Ponts et Chaussées		
		42 35
		47,541 74
		1,838,945 53
TOTAL fr.		

105

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.



RECETTES.



Développement, par province, des recouvrements effectués.



Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,754,216 *	5,988,052 19	2,870,453 00
	Personnel	3,092,988 06	6,318,003 88	2,280,040 91
	Patentes	1,363,127 32	3,432,140 08	635,079 51
	Redevances sur les mines	*	*	*
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Tabacs	2,824,751 68	685,079 20	146,129 51
	Eaux-de-vie étrangères	470,875 02	1,118,501 56	83,428 81
	Bières	164,595 15	194,580 88	12,181 44
	Vinaigres et acides acétiques	16,009 56	82,112 68	4,484 32
	Sucres raffinés	51,977 50	112,845 88	9,575 20
	Sirops et mélasses	12,489 97	50,135 14	199 89
	Betteraves	16,751 25	*	15,921 55
	Autres marchandises	9,691,944 20	11,105,985 20	2,336,561 79
<i>Accises</i>	Vins étrangers	1,087,845 13	1,917,062 60	289,443 41
	Eaux-de-vie indigènes	11,768,347 46	9,176,528 09	4,791,348 27
	Bières	1,560,406 35	3,897,690 16	1,903,898 99
	Vinaigres { de bières	*	*	9,006 66
	{ autres que de bières	790 04	31,780 17	*
	Acide acétique	*	5,113 32	*
	Sucres étrangers	169,086 65	7,708 65	136 10
	Sucres de betterave indigènes	862,453 52	757,019 47	109,742 88
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	132,159 94	215,045 81	*
	Margarine et autres beurres artificiels	342,587 85	148,986 50	*
	Tabacs étrangers	760,872 98	181,954 36	40,860 95
	Tabacs indigènes	405 *	16,058 55	414,496 15
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	*	645 44	*
	Loyers de bâtiments	3,840 *	4,500 *	1,883 35
	Extraits cadastraux	8,271 85	21,405 66	11,525 90
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	271,857 *	3,429 *	18,529 *
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	9,951 60	18,565 30	9,904 25
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	*	*
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	260 58	176 55	44 51
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	*	*	*
	Recettes extraordinaires de toute nature	22,069 02	2,341,373 92	1,461 38
	Taxes d'ouverture des entrepôts particuliers	13,746 *	10,308 *	2,082 *
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	9,000 *	12,060 *	2,160 *
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	*	*	*
Produits des plaques pour automobiles	153 *	416 *	18 *	
TOTAUX fr.	38,064,350 43	47,651,958 24	16,000,383 57	

TES. DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL		
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
5,426,866 20	4,720,715 44	3,150,364 68	941,455 71	705,982 85	1,661,920 21	26,200,004 34	60,248,064 89	
2,741,219 13	2,685,841 89	2,108,541 61	571,990 74	314,081 86	827,919 90	21,340,630 08		
908,190 47	1,359,482 01	1,279,095 06	119,494 18	118,054 72	306,640 40	9,501,884 55		
»	2,103,581 75	1,027,603 70	»	1,643 36	72,716 41	3,205,545 22		
641,493 34	86,397 51	369,263 87	215,307 83	60,383 50	44,539 20	5,073,325 44	42,525,265 61	
58,943 14	242,264 73	194,122 12	14,865 58	17,673 03	61,037 77	2,261,709 56		
5,439 27	12,748 22	70,584 74	5,952 25	28,322 64	1,195 29	495,397 88		
24,100 18	11,239 85	10,560 14	3,683 97	256 04	2,466 31	134,912 85		
7,122 90	51,947 17	47,128 22	5,831 87	5,393 27	37,601 76	327,221 77		
15,179 41	8,003 78	1 30	1 29	»	»	86,010 78		
85,617 92	1,599 49	1,557 21	5,942 02	1 56	285 72	123,676 72		
2,840,387 05	1,581,104 77	4,551,877 99	564,032 30	858,902 61	674,016 61	34,002,810 61		
259,499 51	804,071 72	430,077 64	13,883 65	57,224 89	241,734 30	5,100,842 94		73,275,118 69
5,469,851 30	8,615,155 08	4,590,885 22	4,259,157 76	98,891 74	996,544 43	47,785,509 35		
2,282,369 89	2,624,617 19	445,895 68	276,854 25	164,139 40	435,196 05	15,391,067 96		
5,091 94	»	185 37	»	»	»	14,283 97		
»	»	14,147 85	»	»	»	46,718 06		
22,540 70	»	»	»	»	»	27,654 02		
6,160 78	»	458 41	»	»	»	183,550 39		
241,158 96	212,751 08	904,580 24	95,625 25	»	1,209 82	3,184,541 02		
629,165 28	»	»	»	»	»	974,349 05		
»	8,058 60	25,400 50	15,883 80	»	»	540,917 25		
174,077 49	22,761 98	100,564 88	58,200 14	16,467 58	12,145 30	1,367,911 66		
85,700 15	110,703 56	41 40	7 95	6,008 25	26,351 85	637,772 84		
»	»	»	»	»	»	645 44		
1,417 50	8,176 85	1,199 98	6,893 22	3,113 01	1,908 »	32,931 89		
14,369 94	19,012 14	18,791 40	5,141 39	7,019 50	8,605 04	114,942 82		
25,744 »	»	42 »	»	»	»	317,601 »		
6,466 »	12,037 50	8,588 65	1,488 75	1,063 80	1,536 »	69,599 85		
»	»	»	»	»	»	563 15		
16 13	90 50	547 14	»	»	8 86	1,144 27		
»	»	1,212 18	»	»	»	1,212 18		
1,421 61	2,668 28	62,285 92	2,218 82	593 42	2,001 46	2,436,093 83		
4,856 »	3,992 »	8,498 »	»	78 »	»	43,560 »		
5,000 »	11,845 50	5,320 »	3,000 »	»	8,880 »	56,365 50		
»	»	188 »	»	»	»	188 »		
70 »	72 »	193 »	6 »	12 »	25 »	963 »		
17,972,734 19	25,328,942 17	19,230,604 10	6,982,918 61	2,465,887 03	5,426,453 78	179,124,262 12	179,124,262 12	

IMPOTS — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement. (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics	2,871,119 40	7,065,921 01	2,081,472 28	
	— sous seing privé	60,240 71	522,553 52	66,054 80	
	— judiciaires	156,249 76	358,194 49	40,007 85	
	— d'huissiers	158,209 82	405,677 51	72,120 81	
	Lettres de noblesse	•	870 •	•	
Greffes. (30 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	•	580 •	290 •	
	Mise au rôle	20,974 •	109,669 50	11,377 60	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	97,570 30	254,992 70	43,280 64	
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches	587 25	1,540 25	538 50	
	Droits d'inscription	48,661 72	105,892 09	25,970 17	
Successions. (31 centimes additionnels.)	Droits de transcription d'actes de mutation	514,408 72	1,206,191 75	453,045 35	
	Droits de succession	1,875,630 06	10,417,669 03	1,691,925 69	
	— de mutation par décès	10,971 18	52,797 48	203,545 07	
	— de mutation en ligne directe	294,948 05	623,016 60	438,454 41	
Débit	— dus par les époux survivants	54,552 67	109,056 36	31,623 75	
	Formules pour actes de protêt. { Huissiers	14,300 •	50,050 •	6,975 •	
		{ Postes	1,825 •	6,400 •	2,750 •
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	•	•	•
		Passeports à l'étranger	856 •	5,088 •	264 •
		Permis de port d'armes de chasse	45,015 •	90,580 •	40,250 •
		Permis de chasse au lévrier	35 •	55 •	420 •
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	Payables en Belgique	55,640 50	159,252 45	8,621 95
		— à l'étranger	7,647 79	3,875 18	28 28
		pour affiches	36,808 35	133,475 34	20,729 76
Timbre (sans additionnels.)	Timbres de dimension	254,512 •	677,598 75	166,008 75	
	Visa	Timbres proportionnels	29,754 54	11,000 78	4,400 25
		Timbres de dimension	4,017 11	11,500 66	3,931 78
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	347 75	572 50	•	
	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	582,244 •	538,226 •	40,976 50
		Billets au porteur	•	295,374 31	•
	Timbres de dimension.	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	125,456 60	800,585 50	5,411 •
		Papiers blancs pour actes, etc.	87,777 40	128,784 75	31,754 35
	Affiches	10,850 79	21,678 30	937 02	
A REPORTER fr.		7,412,779 30	24,142,084 53	5,514,293 15	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,603,065 60	3,167,105 39	2,207,130 75	543,243 79	575,206 60	1,087,083 70	22,202,337 42	
63,230 05	79,420 23	81,685 89	20,620 95	51,919 82	46,652 74	801,376 78	
71,787 76	116,872 48	116,390 81	12,373 49	17,106 56	33,004 86	885,388 06	25,083,661 98
104,938 36	147,490 59	120,320 13	18,784 61	24,044 62	73,233 27	1,104,819 72	
"	"	"	"	"	"	870 "	
"	"	"	"	"	"	870 "	
17,000 20	34,308 50	33,727 "	3,644 50	5,209 "	11,075 50	257,065 80	1,000,493 89
69,790 61	104,225 73	101,740 37	15,933 81	18,741 52	31,425 36	737,719 04	
464 25	1,117 75	539 50	130 50	304 80	459 25	5,709 05	4,277,075 60
27,715 24	53,246 45	38,354 28	7,942 88	6,741 07	17,715 51	352,238 01	
474,545 01	355,217 91	392,410 03	90,373 78	100,328 30	178,117 86	3,944,837 59	25,258,240 77
3,063,372 84	1,864,834 16	1,495,922 36	353,932 94	281,470 59	614,633 38	21,659,411 05	
20,904 89	142,180 90	15,858 66	8,387 56	8,246 75	22,314 25	485,005 34	
368,503 40	328,789 86	390,492 15	60,587 73	55,418 52	140,204 30	2,711,215 09	
57,931 44	54,525 72	52,882 56	10,549 91	8,015 48	23,671 40	402,609 20	
9,550 "	17,225 "	14,525 "	1,725 "	1,500 "	4,475 "	120,325 "	
1,950 "	21,750 "	7,725 "	1,275 "	2,349 "	7,875 "	53,599 "	
"	"	"	"	"	"	"	
592 "	776 "	2,928 "	120 "	368 "	1,504 "	12,496 "	
37,170 "	119,245 "	72,450 "	24,465 "	41,440 "	74,200 "	542,815 "	
"	"	"	"	"	"	490 "	
42,399 30	101,823 "	90,117 60	7,449 70	8,257 10	28,364 25	538,985 94	
29,757 85	20,005 35	40,574 75	775 70	562 45	3,139 35	318,330 35	
509 35	1,561 67	1,151 99	13 92	29 09	246 41	15,063 88	
38,896 46	63,977 10	44,827 06	5,355 32	9,008 22	23,968 23	386,046 02	8,039,688 01
243,146 60	399,356 45	266,332 60	77,854 05	92,506 80	136,342 65	2,293,856 65	
7,038 75	18,125 27	16,664 45	1,302 03	2,349 65	13,880 95	107,016 67	
3,986 36	7,206 11	7,332 88	981 72	4,184 95	2,748 89	45,890 46	
22 25	"	10 "	"	"	"	752 50	
145,335 45	100,896 35	196,436 40	23,864 70	23,091 90	124,566 35	1,775,638 05	
"	"	16 30	"	"	"	293,890 81	
15,082 "	18,919 "	98,024 30	1,098 "	691 70	29,001 30	1,094,267 80	
46,137 25	29,333 45	49,675 33	4,979 05	913 35	23,612 35	402,987 30	
1,393 94	333 63	892 25	829 30	70 46	248 29	37,236 18	
7,658,013 30	7,570,080 25	5,957,057 70	1,300,422 32	1,338,866 30	2,763,363 20	63,059,160 25	63,059,160 25

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement. par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		7,412,779 30	24,142,084 53	5,514,293 15	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	1,750 "	2,000 "	"	
	Droits de grande naturalisation	1,500 "	1,500 "	"	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	12,873 87	24,188 98	13,771 15	
	Greffes	"	4 55	"	
	Hypothèques	114 29	893 87	628 30	
	Successions	15,471 44	49,468 12	21,784 09	
	Timbre	2,382 58	14,572 68	3,614 80	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité	64,710 62	163,022 03	56,655 97
		en partie	9 50	161 88	105 42
TOTALS. fr.		7,511,591 60	24,309,896 64	5,610,850 86	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,658,013 50	7,570,080 25	5,957,057 70	1,500,422 32	1,538,866 30	2,765,563 20	63,659,160 25	63,659,160 25
750 "	750 "	500 "	500 "	"	"	6,250 "	9,250 "
"	"	"	"	"	"	3,000 "	
12,902 28	18,557 68	13,590 81	5,716 92	5,416 74	5,796 08	110,594 49	404,867 41
3 "	"	"	"	"	"	7 55	
522 04	583 58	147 23	295 62	105 46	38 47	3,126 86	575,640 02
43,256 07	40,987 39	20,639 09	10,664 29	8,881 29	20,251 98	246,405 76	
5,885 78	5,477 97	7,177 46	931 81	2,167 50	2,524 17	44,734 75	575,640 02
53,976 51	130,795 28	55,499 75	9,105 77	15,194 56	26,410 98	574,671 47	
86 11	478 11	121 93	"	4 75	9 83	968 55	
7,774,695 29	7,776,290 26	6,054,733 97	1,325,656 73	1,568,654 60	2,826,587 73	64,648,917 68	64,648,917 68

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	»	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	257,431 27	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo	»	»	»
	— vers Hasselt	9,459 15	»	»
	— vers Turnhout	24,476 06	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	53,745 92	»	»
	Sambre	»	»	»
	Canal du Centre	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	»	59,220 64	»
	Mons à Condé	»	»	»
	Pommerœul à Antoing	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	»	»	»
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	»	»	»
	Roulers à la Lys	»	»	4,665 17
	Gand { Droit général	»	»	11,435 69
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	»	»	»
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	»	»	20,819 19
	Moervaert	»	»	»
	Furnes à Bergues	»	»	508 45
	Grande Nêthe	»	»	»
	Petite Nêthe (canalisée)	1,759 78	»	»
	Bossuyt	»	»	3,354 14
	Gand à Terneuzen	»	»	»
	Meuse	»	»	»
	Ourthe	»	»	»
	Escaut	»	»	911 90
	Lys	»	»	27,447 19
	Démer	»	»	»
	Yser	»	»	3,848 66
	Ypres à l'Yser	»	»	1,902 31
	Loo	»	»	2,305 08
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	»	»	13 54
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	3,612 »	10 »	210 50
	Relevances des Sociétés nautiques d'Anvers	196 80	»	»
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	600,000 »	»	»
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	»	»	40,903 96
	TOTAUX fr.	950,658 96	59,230 64	129,825 78

Rivières
et canaux.Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	56,194 28	54,617 32	»	»	110,811 60	
»	»	»	158,225 44	»	»	158,225 44	
»	»	»	154,564 45	»	»	411,995 72	
»	»	»	4,054 85	»	»	4,054 85	
»	»	»	5,372 49	»	»	14,811 62	
»	»	»	»	»	»	24,476 06	
»	»	»	»	»	»	53,743 92	
»	84,602 82	»	»	»	52,819 27	117,422 09	
»	1,798 96	»	»	»	»	1,798 96	
»	115,870 45	»	»	»	»	175,100 09	
»	56,454 42	»	»	»	»	56,454 42	
»	31,427 64	»	»	»	»	31,427 64	
4,245 91	»	»	»	»	»	4,245 91	
8,265 72	»	»	»	»	»	8,265 72	
»	»	»	»	»	»	4,665 17	
41,125 94	»	»	»	»	»	52,581 65	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	20,819 19	1,623,858 28
1,958 74	»	»	»	»	»	1,958 74	
»	»	»	»	»	»	508 45	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1,750 78	
»	»	»	»	»	»	3,834 14	
54,493 14	»	»	»	»	»	54,493 14	
»	»	71,817 49	»	»	87,561 67	159,570 16	
»	»	4,419 19	»	»	»	4,419 19	
54,012 57	81,037 89	»	»	»	»	115,062 16	
25,954 56	»	»	»	»	»	55,581 75	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	5,848 66	
»	»	»	»	»	»	1,902 31	
»	»	»	»	»	»	2,305 08	
»	»	»	»	»	»	88 79	
4 12	71 13	»	»	»	»	»	
5,752 25	809 »	12,505 »	887 85	»	5,539 50	26,924 10	
»	»	»	»	»	»	196 80	
»	»	»	»	»	»	600,000 »	600,000 »
»	»	»	»	»	»	49,903 96	49,903 96
155,790 75	552,081 31	144,735 96	557,700 40	»	125,790 44	2,273,742 24	2,273,742 24

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	25,549 66	•	1,216 •
	Routes	906 08	14,770 34	1,659 74
Produit d'autres aliénations d'immeubles		52 66	6,729 06	4,004 84
Produits	des successions en déshérence	21,681 23	2,362 72	•
	nets des épaves	•	•	46 99
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		•	214 50	235 88
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.) .		•	2,389 80	•
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères .	•	556 •	•
	— — de l'Agriculture . . .	•	271 50	80 •
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	911 •	3,184 76	384 •
	— — des Finances et des Travaux publics . .	2,496 •	52,419 25	75,403 50
	— — de la Guerre	38,681 •	66,196 10	11,757 11
	— — de l'Industrie et du Travail	•	•	•
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique . .	•	148 50	•
	— — de la Justice	860 09	1,347 11	12,009 76
	— — de la Cour des comptes	•	•	•
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•	•
	de créances ordinaires	•	•	•
Rachat et transfert de rentes		•	•	•
Transactions en matière domaniale		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		669 37	12,459 11	6,271 45
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) .		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués		2,181 61	7,839 38	510 41
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		•	•	•
Part du Trésor dans l'encaisse disponible du polder d'Austruweel .		9,458 46	•	•
A REPORTER fr.		103,247 16	170,888 13	113,557 46

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1901.
des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
8,820 84	5,185 98	»	»	»	242 25	40,818 75	
785 55	1,462 05	5,716 11	1,182 31	545 75	1,576 44	26,584 35	
»	»	7,461 65	5 »	»	»	18,255 21	
8,574 47	20,896 29	1,894 20	896 51	6,121 25	1,025 18	65,251 74	
»	»	»	»	»	»	46 90	
14 30	15 55	892 72	7 20	»	»	1,378 24	
»	»	»	0 20	»	»	2,590 »	
»	»	»	»	»	»	556 »	
200 »	»	»	»	»	»	551 50	
»	»	510 »	»	»	»	4,789 76	
15,034 50	1,574 50	5,140 84	722 50	2,211 12	612 50	155,614 51	
17,541 75	25,594 80	17,791 50	652 20	85 25	10,258 57	186,558 28	
»	»	»	»	»	»	»	574,548 96
248 25	90 »	90 »	»	»	6 70	585 45	
2,558 16	628 95	562 57	562 58	5,907 82	649 47	24,486 11	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	150 »	»	»	»	»	150 »	
826 55	415 08	5,981 70	523 52	209 94	716 47	25,872 97	
»	»	»	»	»	»	»	
402 57	1,022 19	1,194 43	59 25	28 45	987 04	14,205 53	
»	»	1,419 55	»	»	»	1,419 55	
»	»	»	»	»	»	9,458 46	
54,612 04	54,835 57	42,255 14	4,170 76	15,109 58	15,874 42	574,548 96	574,548 96

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. . . fr.	103,947 16	170,888 13	113,537 46	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	»	530,222 »	»	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	»	84,058 25	9,250 »	
	— d'objets saisis et coulés	»	»	»	
	— de glandée, paillage, foin et herbages	»	»	»	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	16,365 01	34 »	
	— du droit de chasse	15 »	»	150 »	
	— — de pêche (baux et licences).	»	460 »	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»	
Relevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,734 55	»		
Indemnités pour carbonisation	»	»	»		
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,790 59	3,522 07	361 22	
	Location de bâtiments	»	26,993 55	»	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	918 50	60 90	
	Relevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	»	»	»	
	Argent non réclamé	»	3,940 49	»	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	25,517 70	3,229 22	»	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	1,026 »	7,224 »	150 »	
	— d'objets non réclamés	54 »	26,741 40	»	
— d'arbres, plantations, herbages, etc.	944 »	7,689 50	190 »		
Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	»	12,553 20	»
		Produit des ventes d'objets divers	»	784 55	»
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889	»	52 65	7 10	
	Bénéfices de la fonderie de canons	»	»	»	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 »	2,058 »	1,488 »	
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»	»	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	»	5,160 »	»	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	»	250 »	»		
	A REPORTER . . . fr.	135,286 45	715,844 85	125,257 68	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
54,612 04	54,855 57	42,255 14	4,170 76	15,100 58	15,874 42	574,548 96	574,548 96
"	"	50,171 16	11 "	186,909 51	41,568 10	608,881 77	792,527 77
"	"	7,207 50	"	14,042 84	181 25	114,748 84	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	2,560 "	"	57 "	"	2,417 "	
"	"	148 80	"	70 45	"	16,618 26	
"	"	5,506 57	105 "	17,671 "	4,900 "	28,147 57	
"	"	"	"	115 "	"	575 "	
"	"	"	"	1,850 55	567 60	2,598 15	
"	"	11 "	"	5,887 60	108 25	18,741 58	
"	"	"	"	"	"	"	
1,415 54	5,250 10	1,712 27	211 05	755 28	2,585 63	19,500 55	187,553 62
1,043 25	1,892 10	682 50	"	"	320 85	30,952 25	
69 65	1,195 16	152 60	256 20	130 80	552 77	5,345 58	
"	690 01	2,455 10	"	"	22 42	5,167 55	
"	"	"	"	"	"	5,940 49	
2,111 24	10,521 44	9,561 54	16 50	175 "	751 "	51,265 64	
3,866 "	4,110 "	12,900 "	"	"	"	29,276 "	
"	"	"	"	"	"	26,775 40	
5,650 "	127 "	4,910 "	1,175 "	149 00	420 "	19,244 40	
"	"	"	"	"	"	12,553 20	
"	"	"	"	"	"	784 55	
8 20	"	"	"	"	"	67 95	
"	"	"	"	"	"	"	34,619 70
1,788 "	2,046 "	2,052 "	1,242 "	1,452 "	2,166 "	15,804 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,160 "	
"	"	"	"	"	"	250 "	
68,553 62	81,052 18	141,685 98	7,187 51	244,565 51	69,908 27	1,589,250 05	1,589,250 05

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		135,286 45	715,844 85	125,257 68
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.</i>	Produit des examens universitaires.	2,587 »	25,700 50	500 »
	— — et visa des diplômes.	2,504 »	41,064 »	1,154 »
	— des brevets d'invention	3,500 »	533,460 »	2,040 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,733 79	15,749 32	6,121 09
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	»	»	3 »
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	20 »
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	970 »	4,320 »	150 »
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	19,924 34	4,244 05	9,055 79
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	523 51	9 91	13 20
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.	»	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	4,421 45	284 79
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'ana- lyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	»	»	»	
De toute autre nature	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	44,867 12	56,298 31	57,024 74	
Domaine de Tervueren. {	Fermages	»	7,026 24	»
	Vente d'arbres.	»	21,050 »	»
	Menus produits.	»	2,792 70	»
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	18,657 78	5,455 19	54 50
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	13,802 50	10 »	»
	Fermages de pêche et de chasse	7,195 32	551 75	»
Arrérages de rentes	»	151 65	»	
Relevances pour concessions de prises d'eau	»	2,266 56	5,598 75	
Abbaye de Villers. {	Produit des droits d'entrée.	»	3,738 25	»
	Menus produits	»	177 »	»
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	— — de créances ordinaires	»	»	»
Produits de la calamine.	»	»	»	
— des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	»	
Relevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	»	»	»	
Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	4,685 25	2,500 58	11,908 38
	Routes	54 50	146 50	4,252 07
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	5,086 11	7,654 24	9,165 98
	Routes	2,177 57	71,541 54	19,986 96
Droits de pêche. (Rivières et canaux).	1,899 »	2,205 »	2,057 15	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	»	»	»	
Loyer de matériel appartenant à l'État	»	»	»	
TOTAL. fr.		269,230 22	1,507,956 09	252,586 06

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
68,553 62	81,052 18	141,085 98	7,187 51	244,365 51	69,998 27	1,589,250 05	1,589,250 05
2,482 50	1,500 "	3,431 50	100 "	400 "	8,825 "	45,328 50	
9,372 "	2,931 50	14,937 "	420 "	892 "	3,035 "	76,289 50	
4,620 "	13,230 "	53,800 "	250 "	520 "	2,500 "	613,740 "	
7,749 66	9,965 60	6,662 63	2,102 53	2,986 13	3,936 86	61,007 61	
1 26	"	3 66	"	3 18	1 35	12 45	
"	"	"	"	"	"	20 "	
480 "	870 "	710 "	40 "	20 "	60 "	7,820 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	50 "	"	"	5 "	55 "	891,153 14
"	"	"	"	5 23	"	5 23	
"	"	"	"	"	"	"	
11,497 90	12,534 07	5,475 73	3,003 78	8,695 76	2,747 41	75,066 83	
751 99	103 13	"	" 04	"	"	1,203 78	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	4,706 24	
5,000 "	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	
2,599 51	9,284 80	11,550 95	445 07	42 "	1,195 90	163,317 40	
"	"	"	"	"	"	7,026 24	
"	"	"	"	"	"	21,050 "	
"	"	"	"	"	"	2,792 70	
8,608 57	134 "	1,927 85	171 53	"	608 67	35,598 11	
285 90	156 "	72 "	16,786 40	"	9 "	31,101 80	
1,529 85	425 25	"	"	"	"	9,500 17	
"	19 05	25 "	163 93	"	"	339 63	
42 30	3,490 10	"	5 "	"	17 23	9,410 72	
"	"	"	"	"	"	3,738 25	
"	"	"	"	"	"	177 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	814,290 13
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	3,986 80	7,878 28	"	"	352 95	12,218 05	
6,878 78	18,621 65	11,793 83	1,038 19	5 "	3,848 21	61,977 65	
257 89	4,867 14	3,287 67	234 64	495 39	2,211 74	15,767 54	
51,201 60	10,773 94	2,124 75	23,244 02	"	746 44	109,997 08	
65,243 59	31,578 61	19,685 21	55,840 54	18,189 92	21,512 29	303,536 03	
4,209 25	1,653 57	7,098 90	2,724 75	1,796 70	2,849 25	26,471 46	
"	53 55	"	"	"	"	53 55	
12 50	"	162 30	"	"	32 88	207 77	
249,418 67	206,812 74	290,352 42	115,627 95	278,214 82	124,493 45	3,294,673 52	3,294,673 52

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	12,390 91	58,070 70	15,423 45
— — communaux	73,086 41	146,872 05	57,145 82
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	59,860 97	54,942 07	21,243 20
TOTAUX fr.	125,538 29	259,884 80	93,810 47

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

*des recouvrements effectués.*DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
11,910 00	59,428 15	12,500 62	3,526 60	3,762 64	5,360 60	162,473 85	} 678,517 42
46,060 35	75,548 59	64,025 59	13,541 41	12,547 07	26,319 30	516,044 57	
26,275 48	17,514 35	12,565 50	2,958 21	2,628 85	3,051 09	181,518 32	181,518 52
85,145 92	152,291 09	88,900 71	20,026 22	18,938 56	35,611 68	860,035 74	860,035 74

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	°	°	°
	Actes de chargement de divers chefs	5 50	1,201 13	0 15
<i>Dépôts des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	°	153 02	°
	— divers	°	21,632 09	171 71
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	2 75	386 78	12 70
	Remboursement et dégrèvement de contributions	°	101 80	°
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	277 86	924 73	65 30
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	°	°	°
	Ministère des Finances et des Travaux publics. — Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	°	°	°
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	286 °	1,001 °	140 °
	Rétributions des surnuméraires	11,001 14	7,317 81	5,655 04
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 °	1,000 °	1,675 °
	Frais d'entretien de routes concédées	°	°	°
	Restitution de droits	°	°	°
	Remboursements divers	°	5,644 36	°
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	°	958 32	°
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	°	°	°
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Frais de justice en matière de garde civique	1,291 45	6,123 96	290 16
	Remboursement de subsides	17,572 62	°	°
	Restitution de bourses d'études	°	°	°
	— de droits	°	°	°
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	7,460 87	32,323 37	10,284 73
	— en matière de simple police	13,401 12	31,134 57	12,460 53
	— en matière de faillites	27 50	394 55	°
	— militaire	83 10	66 90	125 °
	Frais de poursuites en matière forestière	°	343 75	°
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	299 11	3,564 02	366 02
Restitution de droits	°	°	°	
Ministère de l'Agriculture	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,344 45	7,580 31	1,794 82
	Restitution de droits	°	°	°
	Remboursements divers	°	°	°
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	°	30 78	53 32	
TOTAL. fr		60,151 47	121,833 25	33,076 48

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
"	"	"	"	"	"	"	} 325,895 52
"	26 40	"	"	"	"	1,251 18	
"	"	"	2,207 10	"	2,764 15	5,214 27	
2,204 57	16,010 52	277,429 65	102 81	"	1,898 74	319,450 07	
2 20	96 95	"	"	22 21	5 34	528 95	} 728,010 61
"	"	"	"	"	"	101 80	
79 39	298 75	899 12	1 40	45 82	121 21	2,713 58	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
190 "	354 50	290 50	34 50	50 "	89 50	2,416 "	
7,443 06	13,042 74	1,669 52	2,709 94	3,877 47	1,094 44	55,791 16	
1,970 "	5,047 "	4,500 "	"	"	200 "	12,492 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	220 "	"	"	"	"	220 "	
"	"	66 66	"	"	"	5,711 02	
"	"	"	"	"	"	958 32	
"	"	"	"	"	"	"	
492 41	3,027 41	1,255 37	7 65	150 22	291 37	12,840 "	
"	"	"	"	"	"	17,572 62	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
18,750 42	18,661 25	15,099 15	2,849 51	4,659 74	7,778 46	117,827 50	
12,761 32	31,969 75	26,852 37	3,353 22	3,096 64	9,317 41	145,246 93	
37 50	"	"	"	"	"	459 55	
733 98	35 83	29 27	6 67	33 65	34 40	1,148 80	
"	"	"	"	"	"	343 75	
500 73	542 10	1,066 92	110 88	101 90	70 65	6,622 33	
"	3 40	"	"	"	"	3 40	
3,150 92	56,142 16	32,317 34	13,329 55	146,368 36	77,570 60	346,578 51	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	330 31	"	18 "	"	"	434 41	
48,206 50	143,809 07	361,475 85	24,821 23	150,246 01	101,256 27	1,053,906 13	1,053,906 13

(196)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1901	1900.	
Foncier fr.	20,200,004 34	25,024,130 25	
Personnel	21,340,630 98	20,988,026 79	
Patentes	9,501,884 35	9,899,207 06	
Relevances sur les mines.	3,205,545 22	1,243,370 *	
Douanes. — Droits d'entrée	Tabacs	5,073,525 44	5,267,228 25
	Eaux-de-vie étrangères.	2,261,709 56	1,707,323 16
	Bières	495,597 88	486,516 53
	Vinaigres et acides acétiques.	154,912 85	167,144 71
	Sucres raffinés	527,221 77	245,412 07
	Sirups et mélasses	86,010 78	129,582 66
		123,676 72	121,957 01
Betteraves	34,002,810 61	35,491,950 03	
Autres marchandises			
Accises	Vins étrangers	5,100,842 94	5,038,558 59
	Vins de fruits secs	0	1,470 *
	Eaux-de-vie indigènes	47,785,509 33	42,588,506 82
	Bières.	13,591,067 96	12,706,493 70
	Vinaigres } de bières	14,283 97	13,646 39
	} autres que de bières	46,718 06	33,518 25
	Acide acétique	27,654 02	13,080 21
	Sucres étrangers.	183,550 59	164,628 07
	Sucres de betterave indigènes	3,184,541 02	3,247,223 06
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	974,349 03	1,200,774 36
Margarine et autres beurres artificiels.	540,917 25	551,375 56	
Tabacs étrangers	1,307,911 66	1,417,234 55	
Tabacs indigènes	657,772 84	517,218 77	
Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	645 44	1,477 24
	Loyers de bâtiments	32,951 89	35,273 62
	Extraits cadastraux.	114,942 82	113,479 17
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	317,601 *	331,945 *
	Taxes de vérification et de rajustage de poids et mesures	69,599 85	69,951 60
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,141 27	516 69
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,212 18	1,142 24
	Recettes extraordinaires de toute autre nature	2,456,093 83	337,576 19
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	43,560 *	43,746 *
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	56,365 50	53,770 *
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	188 *	156 *
	Produit des plaques pour automobiles	963 *	1,092 *
TOTAL. fr.	179,124,262 12	170,157,076 55	

TES. DOUANES ET ACCISES

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS	EN MOINS.	
275,874 09	.	Accroissement provenant de l'imposition des nouvelles constructions
552,004 19	"	Progression normale de l'impôt due à la même cause que l'augmentation de la contribution foncière.
"	597,592 71	Diminution provenant de ce qu'un grand nombre de sociétés anonymes n'ont pas réalisé de bénéfices ou ont été imposées à raison de bénéfices inférieurs à ceux de l'année précédente
1,962,175 22	"	Différence en plus due à la situation exceptionnellement prospère des charbonnages en 1900.
"	195,902 81	Différence sans cause déterminée
554,586 40	"	Idem
9,281 55	"	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en fûts, les importations ont augmenté
"	12,251 86	Différence sans cause déterminée.
81,809 70	"	Idem
"	45,571 88	Le changement de classification des sirops et mélasses résultant de la loi du 9 août 1897 a eu pour effet de faire diminuer les importations de ces produits.
1,719 71	"	Différence sans cause déterminée
"	1,489,159 42	Cette différence est due aux fluctuations du mouvement commercial; elle porte principalement sur les produits suivants Avoine. — Tissus de coton — Fonte brute — Habillements, lingerie et confections de toute espèce, etc
62,284 55	"	Augmentation normale
"	1,470 "	La seule fabrique de vins de fruits secs établie dans le pays a cessé d'être exploitée.
5,197,202 55	"	La différence en plus est due, en grande partie, aux approvisionnements extraordinaires effectués par les distillateurs pendant l'année 1901, en prévision d'une augmentation du droit d'accise.
684,574 26	"	L'augmentation résulte d'une part de l'extension normale de la consommation et d'autre part de modifications apportées au régime fiscal des bières par la loi budgétaire du 31 décembre 1900, mise à exécution le 15 mai 1901. Contrairement à ce qui existait auparavant, l'article 5 de cette loi a subordonné l'octroi d'un crédit pour le paiement de l'accise sur les bières à l'obligation de fournir une caution suffisante. La plupart des brasseurs s'étant abstenus au début de la mise en vigueur de la loi de remplir cette obligation, ont acquité en 1901 des droits qu'ils n'auraient dû payer que l'année suivante s'ils avaient joui d'un crédit à termes
657 58	"	
13,199 81	"	Augmentation provenant de l'extension de la fabrication du vinaigre de distes
15,975 81	"	L'augmentation provient en grande partie de l'extension de l'emploi d'acide acétique bon goût pour la consommation humaine
18,922 52	"	Le montant total des recettes d'accise sur les sucres indigènes et étrangers et des recettes de douane sur les sucres étrangers, sur les betteraves et sur les sirops et mélasses, correspond à 65 % du minimum légal de 6,000,000 de francs. Les différences ci contre ne sont donc que fictives
"	62,682 04	
"	226,425 55	La diminution constatée est due au remplacement partiel des glucoses en brasserie par du sucre intervenu à la suite de la mise en vigueur à partir du 1 ^{er} juillet 1900, des dispositions de la loi du 19 mai 1898 concernant la fabrication de ce dernier produit
"	10,458 51	Diminution peu importante provenant de l'augmentation des exportations avec décharge de l'accise et de la diminution de la consommation
"	49,592 89	La diminution des recettes sur les tabacs étrangers est parallèle à une augmentation des recettes sur les tabacs indigènes. Celle-ci résulte en partie de l'accroissement normal de la consommation.
140,554 07	"	
"	851 80	Différence sans cause déterminée
"	2,541 75	Diminution provenant de l'occupation de certains bâtiments.
1,465 65	"	Différence sans cause déterminée
"	14,544 "	Idem
"	551 75	Différence inappréciable.
"	"	
627 58	"	Augmentation due au nombre plus grand d'erreurs de perception découvertes en 1901.
69 94	"	
2,098,517 64	"	Perception d'un droit de patente de 2 200,000 francs du par la Société anonyme du Grand-Central belge et qui avait été admis en non valeur en 1898
"	186 "	Différence sans cause déterminée
2,586 50	"	L'augmentation des recettes de taxes est due à l'extension normale de la fabrication.
52 "	"	Augmentation résultant de l'agréation de nouveaux entrepôts
"	129 "	Diminution due au nombre moins grand d'automobiles déclarées pendant l'année 1901
11,471,897 10	2,504,711 53	
8,967,185 57		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1901.	1900.	
Enregistrement	Actes civils publics	22,292,537 42	22,657,772 56	
	— sous seing privé	801,376 78	849,115 55	
	— judiciaires	885,588 06	890,418 28	
	— d'huissiers	1,104,819 72	1,071,101 45	
	Lettres de noblesse	870 »	5,770 »	
	Permis de changer de nom de famille	870 »	455 »	
Greffes	Mise au rôle	257,065 80	250,642 75	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	757,719 04	726,119 65	
	Légalisations et recherches	5,709 05	5,726 »	
Hypothèques	Droits d'inscription	352,258 01	289,814 10	
	— de transcription d'actes de mutation	3,044,857 59	4,078,549 75	
Successions	Droits de succession	21,659,411 05	19,927,550 15	
	— de mutation par décès	485,005 34	454,969 97	
	— de mutation en ligne directe	2,711,215 09	2,994,687 59	
	— dus par les époux survivants	402,609 29	429,102 56	
	Formules pour actes de protêts	120,325 »	115,900 »	
	Huissiers			
	Postes	55,599 »	49,750 »	
Timbres	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	»	8 »
		Passeports à l'étranger	12,496 »	15,232 »
		Permis de port d'armes de chasse	542,815 »	550,145 »
		Permis de chasse au lévrier	490 »	525 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	538,985 94	510,067 80	
	Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	518,550 55
— à l'étranger			15,065 88	16,192 78
	Timbres adhésifs pour affiches	386,046 02	366,699 14	
	Timbres de dimension	2,293,856 65	2,208,019 30	
Visa	Timbres proportionnels	107,016 67	500,701 81	
	Timbres de dimension	45,890 46	42,896 07	
	Timbres fixes. — Warrants	752 50	395 50	
Extraordinaire	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,775,658 05	1,715,505 »
		Billets au porteur	295,890 81	279,798 48
	Timbres de dimension.	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	1,094,267 80	2,086,966 80
		Papiers blancs pour actes, etc.	402,987 50	394,669 05
	Affiches	57,256 18	56,576 23	
A REPORTER. fr.		63,659,160 25	63,594,508 65	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	345,434 94	
	47,758 77	
	7,050 92	Diminution globale d'environ 400,000 francs, due à un léger ralentissement dans le mouvement des transactions. Ainsi, le nombre des actes notariés, qui était de 249,227 en 1900, est tombé à 242,596 en 1901.
55,718 27	.	
	2,900 .	
435 .	.	
26,425 05	.	
11,599 59	.	
.	16 95	
42,425 91	.	
	155,512 14	
1,751,880 90	.	Les années 1901 et 1900 sont deux années extraordinaires, influencées l'une et l'autre par l'ouverture de successions d'une importance exceptionnelle. Il y a eu, en 1901, plus de recettes accidentelles de l'espèce qu'en 1900; de là la différence signalée.
50,055 57	.	
	285,472 30	L'année 1902, bien que plus ou moins anormale encore pour la même cause, s'est cependant rapprochée de la moyenne.
	26,495 07	
6,425 .	.	
5,849 .	.	
.	8 .	
.	756 .	
12,670 .	.	
.	35 .	
28,918 14	.	
	20,379 40	
.	1,128 90	Deux postes seulement retiennent l'attention : Visa : timbres proportionnels et timbre extraordinaire : actions de sociétés, etc. — Diminution totale d'environ 1,200,000 francs. La cause de cette diminution, déjà donnée l'an dernier, réside dans le fait que le nombre des nouvelles entreprises industrielles ou commerciales fondées sous la forme de sociétés par actions est en décroissance depuis 1899; la chute s'est encore accentuée en 1902.
19,546 88	.	
85,857 35	.	Les autres rubriques ne présentent que des différences insignifiantes : elles suivent plutôt une marche légèrement ascendante.
	195,685 14	
2,994 59	.	
157 .	.	
60,135 05	.	
14,094 55	.	
.	992,690 .	
8,518 45	.	
659 95	.	
2,119,921 43	2,055,269 83	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1901.	1900.	
Report. fr.		65,639,160 25	63,594,508 05	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	6,250 »	8,500 »	
	Droits de grande naturalisation	3,000 »	4,500 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	110,594 49	97,379 84	
	Greffe.	7 55	7 »	
	Hypothèques	3,126 86	3,208 64	
	Successions	246,403 76	260,277 86	
	Timbre	44,754 75	45,025 71	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	574,671 47	546,955 44
		en partie	968 55	925 96
TOTALS fr.		64,648,917 68	64,561,285 10	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,119,921 45	2,055,269 85	
°	2,250 °	} Produits accessoires dont le rendement est très variable. Différences peu importantes et sans causes connues.
°	1,500 °	
° 13,214 65	°	
° 55	°	
°	81 78	
°	15,874 10	
°	290 06	
37,718 05	°	
41 59	°	
2,160,899 25	2,075,266 67	
87,652 58		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1901.	1900.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	110,811 60	122,755 15
	Maestricht à Bois-le-Duc	158,225 44	154,056 70
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	411,995 72	477,800 05
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,054 85	4,250 21
	{ vers Hasselt	14,811 62	18,506 59
	{ vers Turnhout	24,476 06	24,217 75
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	55,745 92	54,470 58
	Sambre	117,492 09	151,564 42
	Canal du Centre	1,798 96	1,669 51
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	175,100 09	161,411 99
	Mons à Condé	56,454 42	56,127 58
	Ponmerceul à Antoing	51,427 64	52,196 62
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schiplonck	4,245 91	4,615 55
	{ Schiplonck à Balgerhoeke	8,265 72	8,255 48
	Roulers à la Lys	4,665 17	5,085 80
Droits de navigation de ponts, d'écluses, etc.	Gand à Ostende. { Droit général	52,581 65	55,058 07
	{ Droit à la porte de Damme	"	"
	Piasschendale, par Nieupoort et Furnes, vers la France	20,819 19	18,917 45
	Mocrvaert	1,958 74	2,743 74
	Furnes à Bergues	508 45	584 21
	Grande Nèthe	"	"
	Petite Nèthe (canalisée).	1,759 78	2,149 05
	Bossuyt	5,854 14	5,124 54
	Gand à Terneuzen.	54,495 14	58,798 05
	Meuse	159,579 16	181,196 72
	Ourthe	4,419 19	4,719 84
	Escaut	115,962 16	115,685 57
	Lys	55,581 75	56,575 54
	Démer	"	"
	Yser.	5,848 66	5,740 56
	Ypres à l'Yser	1,902 51	1,664 98
	Loo	2,505 08	2,582 08
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	88 79	54 58
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,924 10	27,465 18
	Redevances des sociétés nautiques d'Anvers	196 80	202 "
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	600,000 "	600,000 "
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieupoort. — Droits de quais et de bassin.	49,905 96	44,675 07
	TOTAUX. fr.	2,275,742 24	2,598,872 55

Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901
EN PLUS	EN MOINS.	
	11,945 55	
	16,435 26	
	65,604 95	
	195 56	
	5,694 77	
258 55	.	
"	726 40	
"	14,142 55	
129 65	"	
13,688 10	"	
526 84	"	
"	768 98	
"	569 44	
8 24	"	
"	420 65	
"	456 44	
"	"	
1,901 76	"	
"	785 "	Produits soumis à l'intensité plus ou moins grande du trafic. La diminution constatée à l'exercice 1901 dans le produit des péages perçus sur les voies navigables, provient principalement de ce que la navigation a dû être interrompue pendant deux mois sur les canaux de la Campine, par suite des gelées, de la rupture d'une digue et de la nécessité d'exécuter certains travaux d'entretien. D'autre part, les transports de charbons ont subi un notable ralentissement.
124 24	"	
"	"	
"	589 25	
"	1,290 40	
"	4,504 89	
"	21,817 56	
"	500 65	
278 79	"	
"	2,901 79	
"	"	
108 50	"	
237,55	"	
"	77 "	
54 21	"	
"	559 08	
"	5 20	
"	"	
5,250 89	"	
22,526 68	147,456 97	
125.150 29		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1901.	1900.
Chemin de fer	Voyageurs	67,209,065 68	67,220,714 71
	Bagages	1,990,919 85	2,115,916 53
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	150,418,011 54	151,115,149 85
	Produits extraordinaires	5,419,551 09	5,845,210 87
TOTAUX fr.		205,057,545 96	204,292,991 74
Recouvré sur années antérieures		77,406 27	41,684 09
TOTAUX fr.		205,114,952 23	204,354,676 85

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS	
*	11,651 03	Cette diminution de recette n'indique pas que le trafic en général se soit ralenti en 1901. La recette de 1900 a été influencée par l'exposition de Paris
*	124,996 48	Exposition de Paris en 1900 et ensemble du trafic.
"	695,158 49	Temps d'arrêt dans les affaires industrielles et commerciales (1 ^{er} semestre 1901), compensée, en partie, par une recrudescence du trafic pendant le 2 ^e semestre.
*	425,659 78	Frais de chômage, décompte du matériel, divers.
"	1,255,445 78	
35,722 18	*	
35,722 18	1,255,445 78	
1,919,733 60		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1901.	1900.
Télégraphes et téléphones	9,680,004 36	9,355,535 69
Postes. { Taxe des correspondances en général	14,385,192 68	13,851,680 16
{ Taxe sur les mandats et bons de poste	472,598 67	445,970 98
{ Taxe sur les abonnements	58,914 54	61,414 69
{ Taxe sur les effets de commerce	1,058,584 .	1,003,029 05
{ Taxe sur les permis de pêche	6,150 50	5,057 10
TOTAUX fr.	15,959,220 59	15,365,151 96

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
546,668 67	•	Augmentation due au développement du service téléphonique.
531,512 52	•	Accroissement normal
28,427 71	•	Idem.
•	2,500 15	Sans explication.
35,554 95	•	Accroissement normal.
1,093 40	•	Idem.
596,588 58	2,500 15	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1901.	1900.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,254,357 50	1,159,394 25
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	101,155 14	100,425 61
TOTAUX. fr.	1,355,492 44	1,259,819 86

POSTES ET TELEGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS	EN MOINS	
94,963 95	•	En 1900 l'exposition universelle de Paris a exercé une influence defavorable sur le trafic des voyageurs par la voie d'Ostende-Douvres — Le mouvement des passagers s'est accru en 1901 de 12,680 unités ou de 11 p c , de là une augmentation de recette
709 55	•	Le nombre des voyageurs et des colis a continué d'être en progression.
95,672 58	•	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1901.	1900.
Prix de vente de terrains prov. d'emprises.	Rivières et canaux	40,818 75	27,281 01
	Routes	26,384 55	24,358 80
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		18,253 21	17,617 08
Produits	des successions en déshérence	63,231 74	38,252 67
	nets des épaves	46 99	141 75
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,578 24	2,148 06
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		2,590 "	2,157 45
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	550 "	738 50
	— — de l'Agriculture	551 50	5,655 52
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,789 76	3,047 37
	— — des Finances et des Travaux publics	153,614 31	79,508 57
	— — de la Guerre	186,558 28	222,654 15
	— — de l'Industrie et du Travail	"	"
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	583 45	600 85
	— — de la Justice	24,486 11	15,866 34
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	"	"
	de créances ordinaires	"	"
Rachat et transfert de rentes.		"	"
Transactions en matière domaniale.		150 "	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		25,872 97	35,547 55
Refournement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		"	"
Produits d'objets saisis et confisqués		14,205 33	19,287 55
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,419 53	925 65
Part du Trésor dans l'encaisse disponible du polder d'Austruweel		9,458 46	"
— — — — — de Borgerweert.		"	40,606 "
A REPORTER fr.		574,548 96	532,172 87

ENREGISTREMENT ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES à l'exercice 1901		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
13,537 72	"	
2,025 55	"	
636 13	"	
24,999 07	"	
"	94 70	
"	769 82	
232 55	"	
"	182 50	
"	5,084 02	
1,742 59	"	
74,505 74	"	
"	56,315 87	Produits variables.
"	"	
"	17 40	
10,619 77	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
150 .	"	
"	7,674 58	
"	"	
"	5,082 22	
495 88	"	
9,458 46	"	
"	40,606 .	
158,203 26	95,827 17	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1901.	1900.	
REPORT. fr.		574,548 96	532,172 87	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	608,881 77	547,752 61	
	— de chablis, bois de délit et d'égagage	114,748 84	88,802 56	
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	
	— de glandée, panage, foin et herbages	2,417 »	635 50	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	16,618 26	16,671 57	
	— du droit de chasse	28,147 57	20,482 21	
	— — de pêche (baux et licences).	575 »	644 »	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	2,598 15	1,918 62	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,741 58	22,554 96	
	Indemnité pour carbonisation	»	»	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	19,590 55	18,209 49	
	— de bâtiments	30,932 23	7,619 64	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	3,343 58	4,135 67	
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	3,167 53	1,056 46	
	Argent non réclamé	3,940 49	4,064 53	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	51,265 64	19,874 40	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	29,276 »	15,096 10	
	— d'objets non réclamés.	26,775 40	21,785 »	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	19,244 40	26,551 50	
	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	12,555 20	11,561 15
{ Produit des ventes d'objets divers.		784 55	802 86	
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.		67 95	92 98	
Bénéfices de la fonderie de canons		»	»	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,804 »	15,594 »	
Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	170 »	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,160 »	5,046 »	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		250 »	250 »	
A REPORTER fr.		1,580,250 05	1,383,322 28	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
138,205 26	95,827 17	
61,120 16	•	
25,046 48	•	
•	•	
1,781 50	•	
•	53 31	
7,065 16	•	
•	80 •	
470 55	•	
•	3,615 58	
•	•	
1,581 06	•	
25,512 59	•	
»	792 29	
2,151 07	•	Produits variables. L'augmentation constatée à l'exercice 1901 dans le produit des loyers de bâtiments dépendant des chemins de fer provient, entre autres, de la location des maisons acquises dans l'agglomération bruxelloise, en vue de l'aménagement de la gare du Nord et de son raccordement avec la gare du Midi.
•	125 84	
51,589 24	•	
14,170 90	•	
4,992 40	•	
•	7,507 10	
992 05	•	
•	18 51	
•	25 05	
•	•	
210 •	•	
•	170 •	
114 •	•	
•	•	
313,907 40	107,999 63	

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1901.	1900.
REPORT. fr.		1,580,250 05	1,585,322 28
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires	45,326 50	48,380 »
	— — et visa des diplômes	76,289 50	70,583 50
	— des brevets d'invention	613,740 »	509,010 »
	— du quart des salaires sur transcriptions	61,007 61	57,082 90
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	12 45	5 19
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	20 »	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	7,820 »	7,410 »
	Restitutions volontaires	»	6 65
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	55 »	505 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	5 23	4 75
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	»	4 75
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	75,966 85	76,515 45
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,203 78	5,495 20
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	4,706 24	0 29
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	5,000 »	»	
De toute autre nature	»	770 48	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	165,317 40	141,582 04	
Domaine de Tervueren. {	Fermages	7,026 24	10,101 07
	Vente d'arbres	21,050 »	»
	Menus produits	2,792 70	2,448 05
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	55,598 11	59,245 26
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	31,101 80	35,850 70
	Fermages de pêche et de chasse	9,500 17	9,625 88
Arrérages de rentes	559 63	357 91	
Redevances pour concessions de prises d'eau	9,419 72	12,787 59	
Abbaye de Villers {	Droits d'entrée	5,738 25	5,440 50
	Menus produits	177 »	»
<i>Revenus des Domaines.</i> {	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»
	— — de créances ordinaires	»	12 90
Produits de la calamine	»	»	
— des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	12,218 05	5,088 25	
Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux	61,977 65	62,809 77
	Routes	15,767 54	10,961 21
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux	109,997 08	118,027 55
	Routes	303,556 05	269,155 97
Droits de pêche (rivières et canaux)	26,471 46	25,552 80	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	53 55	62 42	
Loyer de matériel appartenant à l'État	207 77	17 »	
TOTALS. fr.		3,294,675 32	2,994,863 11

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
515,907 40	107,909 65	
"	3,055 50	
5,906 "	"	
14,750 "	"	
5,024 71	"	
7 20	"	
20 "	"	
410 "	"	
"	6 65	
"	450 "	Produits éventuels.
0 48	"	
"	4 75	
"	548 62	
"	2,291 42	
"	"	
4,705 95	"	
5,000 "	"	
"	770 48	
21,755 36	"	
"	3,074 83	
21,050 "	"	
544 65	"	
"	5,647. 15	
"	4,728 90	
"	125 71	
"	18 28	
"	5,367 67	
297 75	"	
177 "	"	
"	"	Produits variables. L'augmentation constatée à l'exercice 1901 dans le produit des fermages de biens fonds et bâtiments provient, entre autres, de la location des immeubles acquis dans la banlieue d'Anvers en exécution de l'article 8 de la loi du 10 mai 1900
"	12 90	
"	"	
"	"	
7,129 78	"	
"	852 12	
4,806 55	"	
"	8,050 47	
54,400 06	"	
958 66	"	
"	8 87	
190 77	"	
458,782 16	158,971 95	
299,810 21		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1901.	1900.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	24,715 99	25,515 88
— — au <i>Compte rendu analytique</i>	27,108 »	31,864 »
— — aux <i>Annales parlementaires</i>	9,795 »	11,260 25
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	26,033 94	32,695 65
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	584 »	660 25
— — aux <i>Documents parlementaires</i>	205 »	196 50
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,155 »	1,305 »
— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	1,061 75	.
— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	235 95	»
Produit de la vente des permis de pêche	152,901 .	113,260 .
TOTAUX fr.	223,791 65	216,757 51

Postes.
Services régis
par l'État.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	801 80	} Sans explications
	4,756 »	
	1,465 25	
	6,661 60	
	76 25	
6 50	.	
	180 »	
1,061 75	.	
255 95	.	
19,641 »	»	
20,945 20	13,911 08	
+ 7,034 12		

CAPITAUX ET REVUE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1901.	1900.
Produits divers des prisons.	409,674 39	381,900 70

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
27,773 09	"	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail (33,000 francs environ) et d'une diminution du nombre des détenus dont l'entretien n'incombe pas à l'Etat. (Militaires de passage dans les prisons.)

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1901.	1900.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,628,880 53	2,604,976 80
Produits des droits de chancellerie	11,229 80	10,462 40
Produits des actes des commissariats maritimes	157,546 22	148,454 17
Produits des droits de pilotage	3,357,711 23	3,237,453 14
Produits des droits d'écluse	8,567 60	8,649 65
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	225,260 16	253,813 08
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	146,054 05	150,444 33
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	132,832 45	108,376 48
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,606,922 21	5,801,597 72
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique	1,573,337 98	1,463,938 99
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,288,220 .	1,214,030 .
Dividendes de 30,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	1,207,325 .	1,696,380 .
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	1,139,145 14	943,537 40
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	174,141 40	172,045 15
TOTAUX. fr.	14,657,353 73	17,814,117 40

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
25,905 64	"	Pendant l'année 1900, le capital nominal des valeurs appartenant à la Caisse des dépôts et consignations a été porté de fr. 88,091,549.52 à fr. 88,799,594.25.
767 40	"	Produit variable.
9,112 05	"	Les navires qui ont visité nos ports en 1901, bien qu'inférieurs en nombre à ceux de 1900, ont donné lieu à la perception de taxes plus élevées, le tonnage étant plus considérable et le personnel de bord plus nombreux.
120,278 09	"	
"	82 05	Différence peu importante.
"	28,552 92	Cette différence provient : 1° Des diminutions suivantes : a) Produit de la vente au numéro fr. 1,170 27 b) — des insertions au <i>Recueil des actes de société</i> 50,884 10 c) — des tirés à part 1,919 » 53,973 57 2° De l'augmentation du produit des annonces fr. 5,420 45 Soit en moins fr. 28,552 92
"	4,410 30	Augmentation sur les produits du potager fr. 3,749 34 Diminution sur les produits de la ferme fr. 376 54 — — des ateliers 5,978 08 — — divers 5,805 02 8,159 64 DIFFÉRENCE ÉGALE fr. 4,410 30
24,455 95	"	Augmentation du nombre des analyses ordinaires et des analyses de contrôle.
"	3,194,675 51	A. Le produit recouvré en 1900 comprenait une somme de fr. 1,452,258.14 attribuée à l'État en vertu de l'article 10 de la loi du 26 mars 1900, aux termes duquel la Banque avait à acquitter la différence entre la somme acquise au Trésor pour l'année 1899 d'après les dispositions précédemment en vigueur et les redevances calculées selon les bases établies par la loi nouvelle. — B. Pendant toute l'année 1900, le taux de l'escompte à la Banque Nationale a dépassé 5 1/2 %/o, limite à partir de laquelle le produit en revient à l'État; la recette de ce chef atteint fr. 2,254,665.72; elle n'a été que de fr. 588,115.10 en 1901; le taux de l'escompte ayant été abaissé à 5 1/2 %/o dès le 9 février, pour descendre à 5 %/o du 15 juin jusqu'à la fin de l'année. — C. Par contre la part de l'État dans les bénéfices nets de la Banque s'est élevée en 1901 à fr. 2,218,807.11, contre fr. 2,114,675.86 en 1900. En 1899, dernière année du régime de la loi de 1872, cette part n'a été que de fr. 1,409,565.52.
109,398 99	"	La moyenne des billets en circulation, qui avait été, en 1900, de 576,485,510 francs, a atteint, en 1901, 599,265,950 francs.
74,190 "	"	La moyenne des sommes appliquées à l'achat de valeurs sur l'étranger, qui avait été de 56,600,000 francs en 1900, s'est élevée en 1901 à 55,200,000 francs; par contre, le taux moyen des placements effectués est tombé de 3.52 %/o à 2.55 %/o.
"	488,855 "	Les recettes de 1900 et de 1901 comprennent, respectivement à concurrence de 612,900 francs et de 112,520 francs, des intérêts et des dividendes afférents à des exercices clos; les recettes propres aux exercices considérés se sont élevées à 1,055,480 francs pour 1900 et à 1,095,205 francs pour 1901. La plus value en faveur de 1901 résulte de l'accroissement du dividende attribué aux actions ordinaires.
195,607 74	"	Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
2,098 25	"	Le nombre de journées payées en 1901, en exécution de l'article 1 ^{er} , A, de la loi du 28 juin 1899, présente, par rapport à l'année 1900, une augmentation de 11,454 unités pour les hommes et de 7,605 unités pour les chevaux.
559,812 11	3,716,575 78	
3,156,763 67		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1901	1900.
Frais de perception des centimes provinciaux	162,472 85	147,713 52
— — — — — communaux	516,044 57	516,235 57
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	181,518 32	265,798 46
TOTAUX fr.	860,035 74	929,747 55

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
14,759 33	.	Augmentation résultant de la progression des impôts et aussi de ce que deux provinces ont majoré le taux des centimes additionnels.
"	191 »	Différence inappréciable.
"	84,280 14	Diminution sur les non-valeurs de l'année précédente, lesquelles comprenaient différentes impositions au droit de patente de sociétés anonymes admises provisoirement en cotes irrécouvrables et recouvrées après la clôture de l'exercice.
14,759 33	84,471 14	
— 69,711 81		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1901.	1900.		
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	56 51		
	Actes de chargement de divers chefs	1,231 18	892 07		
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	5,214 27	15,820 28		
	— divers	319,430 07	21,160 02		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère des Finances et des Travaux publics.	Frais de poursuites et d'instances	528 93	130 31	
		Remboursement et dégrèvement de contributions	101 80	3 01	
		5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,713 58	3,186 66	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	•	•	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,416 •	2,280 •	
		Rétributions des surnuméraires	53,791 16	50,953 17	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	12,492 •	12,492 •	
		— d'entretien de routes concédées	•	•	
		Restitution de droits	220 •	6 •	
		Remboursements divers	5,711 02	2,565 10	
		Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	958 52	914 64	
		Ministère des Affaires étrangères — Remboursement de sommes avancées par les consuls	•	542 56	
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	12,840 •	14,846 41
			Remboursement de subsides	17,572 62	10,582 41
			Restitution de bourses d'études	•	•
		Ministère de la Justice	— de droits	•	•
			Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	117,827 50	116,863 45
			— — de simple police	145,246 93	150,466 47
— — de faillites	459 55		277 28		
— militaire	1,148 80		704 47		
Frais de poursuites en matière forestière	345 75		244 75		
Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	6,622 53		2,499 58		
Ministère de l'Agriculture.	Restitution de droits	3 40	•		
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	346,578 51	337,015 99		
	Restitution de droits	•	•		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	434 41	170 06			
Totaux fr		1,053,906 13	722,671 18		

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
°	50 51	
339 11	°	
°	8,606 01	
298,290 05	°	
398 62	°	
98 79	°	
°	475 08	
°	°	
°	°	
136 °	°	
2,837 99	°	
°	°	
°	°	
214 °	°	
3,145 92	°	
45 68	°	
°	542 56	La plupart de ces produits sont d'un rendement assez incertain et les différences que l'on observe n'ont pas de cause nettement déterminée.
°	2,006 41	Dans la rubrique : « Déficit des comptables Recouvrements divers », est comprise une recette d'une importance exceptionnelle, provenant de l'apurement d'un déficit considérable remontant à 1887. Le recouvrement en était suspendu depuis lors, par suite de certaines contestations.
6,990 21	°	
°	°	
°	°	
964 07	°	
14,780 46	°	
182 27	°	
444 33	°	
99 °	°	
4,122 75	°	
5 40	°	
9,564 52	°	
°	°	
°	°	
264 35	°	
542,910 52	11,684 57	
531,234 95		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1901.	1900.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	"	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1901.	1900.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	348,951 15	63,018 59
Recettes diverses et accidentelles	1,858,945 53	1,172,626 45
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . .	1,560 »	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	4,841 56	6,849 76
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	10,910 40	20,650 78
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de trésorerie.	250,000 »	285,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,505 »	51,475 75
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,755,678 65	1,655,515 02
Établissements de bienfaisance	559,049 18	356,259 53
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	40,000 »
TOTAUX. . . . fr.	4,570,219 47	3,612,555 86

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1901.
EN PLUS.	EN MOINS.	
285,912 50	.	Remboursement exceptionnel effectué en 1901 par la province de Brabant, du chef de cotisations au droit de patente admises en non-valeurs pour l'exercice 1898.
666,517 10	»	Cette augmentation résulte principalement des recouvrements effectués en 1901, pour intérêts bonifiés sur les capitaux provenant d'emprunts.
»	.	
»	2,008 20	Cette diminution provient de ce que les avances pour frais d'administration de la masse d'habillement, ont été moins élevées en 1901, par suite de la mise à la retraite de M. H., sous-chef de bureau.
»	720 58	Produit variable.
»	55,000 »	Cette redevance est fixe. Ainsi qu'il a été expliqué l'année précédente, la recette de 1900 comprend une somme de 55,000 francs perçue en exécution de l'article 10 de la loi du 26 mars 1900.
31 25	.	Somme versée en plus en 1901 par le receveur des amendes et des frais de Justice.
80,565 63	.	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
2,789 65	.	Cette différence provient : 1° D'une augmentation sur les frais d'entretien, de fr. 7,374 66 2° D'une diminution sur les frais de pension, de fr. 4,585 01 Soit en plus . . . fr. 2,789 65
»	20,000 »	La somme de 40,000 francs attribuée à l'exercice 1900, représente le montant des annuités dues pour les années 1899 et 1900.
1,035,414 10	77,728 58	
+ 957,685 61		

16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1899.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par D E T T E.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement		
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1899 a).					
		— <i>Report de l'exercice 1899 à l'exercice 1901, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1876 sur la comptabilité de l'État.</i>					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.					
I.	25 ^a	Intérêts moratoires dus aux Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge.	•	•	•	•	14,200 •
		EXERCICE 1901. (Compte définitif.)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		— Première section. — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite					
I.		1^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.					
	1	Dette à 2 $\frac{1}{4}$ %	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	•	80,654 03
		2^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	•	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal.	•	•	•	•	21,164 02
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 5 % (1 ^{re} série).	10,443,633 •	52,920 •	699,770 80	11,196,332 80	11,196,332 80
	6	— (2 ^e série).	15,098,677 46	361,161 •	5,697,322 56	59,157,161 02	59,157,161 02
	7	— (3 ^e série).	5,986,554 •	15,066 •	400,108 •	6,401,728 •	6,401,728 •
		TOTAL. fr.	77,027,855 24	429,156 •	4,797,201 36	82,254,212 60	
				5,226,557 56			
		À REPORTER fr.	•	•	•	•	82,479,396 89

a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 19 novembre 1901.

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés, ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
14,200	°	°	°	14,200	°	°	°	°
5,498,990 78	2,749,495 39	2,749,495 39	5,498,990 78	°	°	°	°	°
80,634 05	80,634 05	°	80,634 05	°	°	°	°	°
121,524 65	°	121,524 65	121,524 65	°	°	2,061 61	°	°
20,810 40	°	20,810 40	20,810 40	°	°	353 62	°	°
11,196,352 80	5,598,166 40	5,598,166 40	11,196,352 80	°	°	°	°	°
59,157,161 02	59,157,161 02	°	59,157,161 02	°	°	°	°	°
6,401,728	6,401,728	°	6,401,728	°	°	°	°	°
82,476,981 66	73,987,184 84	8,489,796 82	82,476,981 66	°	°	2,415 25	°	°

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	82,470,306 80	82,470,081 66	75,987,184 84	8,480,796 82
		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts à 3% de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand.	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1900 et 1901 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du trésor en circulation. a)	6,026,782 13	6,026,782 13	2,959,570 18	3,087,211 95
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600 »	219,600 »	219,600 »	»
	12	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	13	Annuité à payer jusqu'en 1906, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	8,471,837 »	8,356,837 »	115,000 »
	14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,350 »	672,350 »	672,350 »	»
	15	Annuité à payer jusqu'en 1907 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condruz (ligne de Landen à Ciney)	860,000 »	858,287 69	858,287 69	»
	16	Annuités à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,000 »	188,000 »	94,000 »	94,000 »
	17	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,625 »	8,625 »	3,712 50	4,912 50
	18	Annuités à payer jusqu'en 1953, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,575 »	160,575 »	51,787 50	108,787 50
	19	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,560 »	64,560 »	24,780 »	30,780 »
		A REPORTER. fr.	100,067,206 02	100,061,078 48	87,971,589 71	12,089,488 77

PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉÇEVANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances ou circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
82,476,981 66	•	•	2,415 23	•	•	
1,500 •	•	•	•	•	•	
6,026,782 13	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 9 de 4 mil- lions de francs, a été augmenté d'une somme de fr. 2,026,782.13 par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1902. <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
500,000 •	•	•	•	•	•	
219,600 •	•	•	•	•	•	
612,000 •	•	•	•	•	•	
8,471,857 •	•	•	•	•	•	
672,350 •	•	•	•	•	•	
858,287 69	•	•	1,712 31	•	•	
188,000 •	•	•	2,000 •	•	•	
8,825 •	•	•	•	•	•	
160,575 •	•	•	•	•	•	
64,560 •	•	•	•	•	•	
100,061,078 48	•	•	6,127 54	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉ:	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	100,067,206 02	100,061,078 48	87,971,589 71	12,089,488 77
I	(suite).	Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830 (suite).</i>				
		§ 2. — <i>ANNUITÉS DIVERSES (suite).</i>				
	20	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	54,215 "	55,855 "	29,107 50	4,747 50
	21	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.	761,780 "	759,792 50	447,140 "	512,652 50
	22	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	958,952 50	958,952 50	958,952 50	"
	25	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain.	16,100 "	16,100 "	16,100 "	"
	24	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.	978,570 "	978,570 "	978,570 "	"
	25	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht.	157,570 "	157,570 "	55,555 "	84,055 "
	26	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	1,510,000 "	1,277,555 "	1,277,555 "	"
	27	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.	62,514 79	62,514 79	62,514 79	"
	28	Cinquième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,544 74	688,544 74	688,544 74	"
		§ 3. — <i>AUTRES CHARGES.</i>				
	29	Rente annuelle à 5 p. o/o, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	39,794 91	39,794 91	39,794 91	"
	30	Rente annuelle à 5 p. o/o, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
	31	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (<i>Crédit non limitatif</i>).	150,000 "	149,805 96	75,496 12	68,604 11
	32	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 127,000 "	a) 254,500 "	240,214 19	66,410 35	175,805 84
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "				
		A REPORTER. . . . fr.	105,504,547 96	105,449,128 07	92,708,090 62	12,733,331 72

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉMOUANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
100,001,078 48	.	.	6,127 54	.	.	
35,855 .	"	.	360 .	.	.	
759,792 50	.	"	1,987 50	.	.	
958,952 50	
16,100 .	.	"	.	.	.	
978,570	
137,570 .	.	"	.	.	.	
1,277,556 .	.	"	52,465 .	.	.	
62,514 79	.	"	.	.	.	
688,344 74	
39,794 91	"	
45,000 .	.	"	.	.	.	
142,100 23	7,705 73	.	194 04	.	.	
240,214 19	.	.	14,285 81	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 32 de 134,500 francs a été augmenté d'une somme de 120,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1902. <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
105,441,422 34	7,705 73	.	55,419 89	.	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	105,504,547 00	105,449,128 07	92,708,090 62	12,735,531 72
II.		Rémunérations et Pensions.				
	33	Rémunération en matière de milice. Exercice 1901 et, exceptionnellement, exercices antérieurs (<i>Crédit non limitatif</i>).	9,200,000 »	9,207,493 57	480 »	9,207,043 57
	34	Pensions diverses	12,588,114 »	12,057,717 60	5,536,783 46	6,500,037 75
	35	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	18,640 25	18,576 24	13,815 76	4,560 48
	36	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	3,152,000 »	2,929,586 97	1,754,401 52	1,162,931 50
	37	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances.)	564,000 »	564,000 »	564,000 »	»
III.		Intérêts sur cautionnements et consignations.				
	38	A. Intérêts à 5 p. % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . fr. 1,197,000 » B. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 »	1,200,000 »	1,254,549 81	295,416 85	949,490 48
	39	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,030 »	3,347 66	»	3,547 66
	40	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	850,000 »	819,846 97	23,205 05	788,693 72
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique fr.	132,877,552 21	132,503,846 69	100,896,163 24	31,349,436 68
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de comptabilité.	14,200 »	14,200 »	»	»
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1901	152,877,552 21	152,503,846 69	100,896,163 24	31,349,436 68
		TOTAUX. fr.	152,891,552 21	152,318,046 69	100,896,163 24	31,349,436 68

PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTES DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverts de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
105,441,422 54	7,705 75	"	55,410 80	.	.	
9,207,495 37	"	.	.	.	7,495 37	
12,056,821 21	20,806 30	.	327,596 40	.	.	
18,376 24	.	"	264 01	.	.	
2,917,533 02	12,253 95	.	222,415 05	.	.	
564,000	.	.	"	.	.	
1,244,907 33	9,442 48	.	.	.	54,349 81	
5,547 66	297 66	
811,898 75	7,948 22	.	50,153 03	.	.	
152,245,599 92	58,246 77	"	635,646 56	.	62,140 84	
.	14,200	
152,245,599 92	58,246 77	"	635,646 56	.	62,140 84	
152,245,599 92	72,446 77	"	635,646 56	.	62,140 84	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1901 a été fixé, par l'article unique de la loi du 22 août 1901, *Moniteur* du 25, n° 257, à la somme de fr. 150,750,570 08
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 2,146,782 15
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1899, conformément
à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 14,200 .
ENSEMBLE fr. 152,891,552 21

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1901 (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	210,000	199,514 29	192,793 50	6,720 79
III.	4	Chambre des représentants	1,023,140	1,023,082 35	869,660 88	152,394 78
IV.	Cour des Comptes.					
	5	Traitement des membres de la Cour	77,100	76,082 98	76,082 98	•
	6	— du personnel des bureaux	239,600	239,600	238,091 75	3,508 25
	7	Matériel et dépenses diverses	25,000	23,068 05	17,310 95	5,457 10
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif)	1,200	•	•	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600	1,100	1,025	75
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500	•	•	•
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.			5,081,140	5,062,447 65	4 893,265 06	168,155 92

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

UES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES excédent LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
3,300,000	•	•	•	•	•	
200,000	•	•	•	•	•	
199,514 29	•	•	10,485 71	•	•	
1,022,055 66	1,026 67	•	57 67	•	•	
76,082 98	•	•	1,017 02	•	•	
259,600	•	•	•	•	•	
23,068 05	•	•	1,951 95	•	•	
•	•	•	1,200 •	•	•	
1,100	•	•	500 •	•	•	
•	•	•	3,500 •	•	•	
5,061,420 98	1,026 67	•	18,692 35	•	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1901 a été fixé par l'article unique de la loi du
31 décembre 1900, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1901, n° 1, à la somme de fr. 5,081,140 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DEPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFI ET JUSTIFI	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1899 a).				
		<i>Report de l'exercice 1899 à l'exercice 1901, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Achat de terrains — Plans. — Premiers travaux de construction	9,309 01	9,309 01	.	9,309 01
		EXERCICE 1900 b).				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1901.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Prisons.				
X	50	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Edifices</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingre- dients pour les ouvrages à confier aux détenus — Loyer d'immeubles	1,150 .	1,150 .	"	1,150 .
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Achat de terrains. — Plans — Premiers travaux de construction	162,764 41	162,764 41	50,000 .	112,764 41
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur	55,497 85	55,497 85	750 .	52,747 85
	63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres	150,000 .	150,000 .	100,000 .	50,000 .
	64	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons, et paie- ment de sommes restant dues pour cause de litige	44,171 46	44,171 46	50,221 62	15,949 84
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr	390,433 72	390,433 72	180,971 62	209,462 10
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1900 fr	391,583 72	391,583 72	180,971 62	210,612 10

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

L'ES	PAYMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DIPENSES	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 30 de la loi sur l'impôt tabac	excédant LES CREDITS	
TOTAL						
9,309 01	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 8 novembre 1901, n° 528784.
1,180 "	"	"	"	"	"	b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 26 novembre 1901, n° 529944
162,764 41	"	"	"	"	"	
33,497 85	"	"	"	"	"	
150,000 "	"	"	"	"	"	
44,171 46	"	"	"	"	"	
390,435 72	"	"	"	"	"	
391,583 72	"	"	"	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFE ET JUSTIFIÉ	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1901. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service a)	518,800 »	518,700 05	516,677 55	2,112 50
	3	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) b)	84,000 »	83,997 21	58,078 05	25,019 16
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la commission pénitentiaire internationale c)	15,800 »	15,557 98	7,619 67	7,938 31
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger d)	12,300 »	12,270 60	10,549 25	1,721 35
		II. Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel e)	288,000 »	285,699 71	285,599 71	500 »
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 »	4,920 »	4,920 »	»
	8	Cours d'appel. — Personnel f)	1,294,000 »	1,293,826 76	1,184,080 19	109,746 57
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes g)	27,600 »	27,592 44	24,075 50	3,516 94
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel h)	3,052,000 »	3,051,028 01	2,816,531 15	234,696 86
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 »	26,963 45	24,260 »	2,703 45
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel. i)	2,006,700 »	2,006,669 68	1,757,177 84	249,270 18
	13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	42,000 »	40,426 77	38,589 20	1,829 72
		III. Justice militaire.				
	14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général j)	39,100 »	39,033 44	39,033 44	»
	15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	1,500 »	1,500 »	»
	16	Conseils de guerre. — Personnel	94,700 »	93,624 57	92,316 24	1,308 33
	17	Id. Matériel	8,000 »	6,535 41	6,270 03	265 38
		A REPORTER. fr.	7,538,200 »	7,529,436 06	6,888,777 80	640,428 75

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUFES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	RESTANT A EFFEC- TUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés d'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
21,000 »	»	»	»	»	»	
518,790 03	»	»	9 97	»	»	
83,997 21	»	»	2 79	»	»	
15,557 98	»	»	242 02	»	»	
12,270 60	»	»	29 40	»	»	
285,699 71	»	»	2,500 29	»	»	
4,920 »	»	»	280 »	»	»	
1,295,826 76	»	»	175 24	»	»	
27,592 44	»	»	7 56	»	»	
3,051,028 01	»	»	971 99	»	»	
26,965 45	»	»	56 55	»	»	
2,006,448 02	221 66	»	50 52	»	»	
40,418 92	7 85	»	1,575 25	»	»	
59,053 44	»	»	66 56	»	»	
1,500 »	»	»	500 »	»	»	
95,624 57	»	»	1,075 45	»	»	
6,555 41	»	»	1,464 59	»	»	
7,529,206 55	229 51	»	8,765 94	»	»	

*) Par l'article 1^{er} de la loi du 22 mai 1902, *Moniteur* du 23, n° 145, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté d'une somme de fr. 210,055 96 à répartir entre les articles 41, 48, 59¹ (nouveau), 61 et 62

Par l'article 5 de la même loi les crédits primitifs des articles 2, 6, 8, 10, 21, 25, 32, 38, 46, 56, 60 et 63 ont été diminués d'une somme de 476,100 francs portée en augmentation aux articles 5, 4, 5, 9, 12, 14, 22, 41, 45, 45, 49, 50, 51, 52, 54, 58, 59 et 61.

a) Crédit primitif . . . fr. 525,000 »
Diminution 4,200 »

b) Crédit primitif . . . fr. 80,000 »
Augmentation 4,000 »

c) Crédit primitif . . . fr. 12,000 »
Augmentation 5,800 »

d) Crédit primitif . . . fr. 11,000 »
Augmentation 1,500 »

e) Crédit primitif . . . fr. 291,000 »
Diminution 5,000 »

f) Crédit primitif . . . fr. 1,524,500 »
Diminution 50,500 »

g) Crédit primitif . . . fr. 24,300 »
Augmentation 3,300 »

h) Crédit primitif . . . fr. 3,095,000 »
Diminution 45,000 »

i) Crédit primitif . . . fr. 2,005,500 »
Augmentation 1,200 »

j) Crédit primitif . . . fr. 38,600 »
Augmentation 500 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS:	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	7,538,200 °	7,529,436 00	6,888,777 80	640,428 75
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	2,500,000 °	2,445,228 59	254,747 77	2,190,134 °
	19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	1,000 °	999 96	916 63	83 35
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	13,000 °	12,275 16	12,275 16	°
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre α)	46,000 °	45,997 84	22,495 66	23,501 72
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> β)	297,500 °	297,446 05	108,279 71	189,166 34
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires c)	155,000 °	134,997 19	112,075 92	22,921 27
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel	8,000 °	4,595 45	2,862 50	1,730 95
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	11,000 °	10,998 45	7,875 95	3,122 50
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	8,000 °	8,000 °	5,199 96	2,800 04
		A REPORTER fr.	10,357,700 °	10,489,972 75	7,415,507 06	3,073,888 00

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,520,206 55	220 51	»	8,765 94	»	»	
2,444,881 77	346 82	»	»	»	145,228 59	
999 96	»	»	0 04	»	»	
12,275 16	»	»	724 84	»	»	
45,997 58	0 46	»	2 16	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 107,000 » Diminution 61,000 »
297,446 05	»	»	53 95	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 290,000 » Augmentation 7,500 »
134,997 19	»	»	2 81	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 195,000 » Diminution 60,000 »
4,595 45	»	»	3,406 55	»	»	
10,998 45	»	»	1 55	»	»	
8,000 »	»	»	»	»	»	
10,489,595 96	576 79	»	12,955 84	»	145,228 59	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- TÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, Jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	10,557,700	10,480,972 75	7,415,507 06	5,073,888 90
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) (<i>Credit non limitatif.</i>)	20,000	21,311 46	21,250 71	80 75
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	10,000	8,540	7,328	1,012
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du ministère de la justice, ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	7,000	6,049	5,148	901
	30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	3,995	3,995	•
VIII.		Cultes.				
	31	Clergé supérieur du culte catholique.	319,100	315,400	255,275	80,125
	32	Clergé inférieur du culte catholique a)	5,600,000	5,598,165 46	4,150,447 01	1,466,287 20
	33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (<i>Y compris une somme de 350,000 francs en charge temporaire.</i>)	1,050,000	1,050,000	1,016,651 20	51,059 69
	34	Culte protestant et anglican. Personnel.	85,400	81,462 24	70,900 98	15,567 30
	35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	8,705 97	6,022 91	2,681 06
	36	Culte israélite. Personnel	20,500	17,791 99	15,644	4,147 99
	37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000	1,000	1,000	•
	38	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite b)	•	•	•	•
	39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) (<i>Credit non limitatif.</i>)	16,000	12,582 05	10,728 40	1,277 65
	40	Secours à des ministres des cultes	50,000	30,000	29,650	350
		A REPORTER. fr.	17,550,700	17,647,575 96	12,967,520 27	4,875,178 54

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPONDRE OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
10,489,595 96	576 79	»	12,955 84	»	145,298 59	
21,311 46	»	»	»	»	1,311 40	
8,540 »	»	»	1,660 »	»	»	
6,049 »	»	»	951 »	»	»	
5,995 »	»	»	5 »	»	»	
515,400 »	»	»	3,700 »	»	»	
5,596,754 21	1,451 25	»	1,851 54	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 5,687,000 » Diminution 87,000 »
1,047,695 89	2,506 11	»	»	»	»	
84,277 28	185 »	»	957 72	»	»	
8,703 97	»	»	1,296 05	»	»	
17,791 99	»	»	2,708 01	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Diminution 10,000 »
12,006 05	376 »	»	5,617 95	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
17,642,698 81	4,875 15	»	29,666 09	»	146,540 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,530,700	17,647,575 96	12,967,520 27	4,675,178 54
IX.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. a)	5,375,000	5,375,000	1,607,946 22	1,761,513 90
	42	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° à titre de secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre; 4° à titre de secours à des aliénés indigents; 5° pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	150,000	150,000	85,868 95	44,131 07
	45	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles. b)	15,500	15,500	2,970 20	10,529 80
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.	560,000	550,643 51	507,792 77	42,850 74
	45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble. c)	1,100,000	1,099,760 74	869,404 56	250,556 58
	46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État. d)	54,000	54,000	50,500	3,500
	47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance.	5,000	3,766 99	3,000 04	766 95
X.		Prisons.				
	48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. e)	1,043,593 45	1,043,593 45	855,285 17	188,254 95
	49	Salaires des détenus. f)	173,750	173,694 04	153,622 79	18,071 25
	50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel. g)	26,250	26,248 27	22,690 65	3,557 62
	51	Frais de voyages des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. h)	17,700	17,415 60	12,362 55	5,053 05
	52	Traitements des fonctionnaires et employés. i)	1,505,400	1,502,949 56	1,258,675 29	44,276 07
	53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	10,600	10,466 89	10,341 89	125
	54	Frais d'impression et de bureau. j)	16,200	15,988 28	9,620 98	6,567 50
	55	Patronage des condamnés libérés.	50,000	28,000	25,500	2,700
56	Mobilier. — Achat, confection et entretien. — <i>Bâtiments.</i> Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles. k)	253,900	252,451	193,487 89	58,928 01	
		A REPORTER. fr.	25,645,593 45	25,745,032 09	18,638,588	7,096,160 61

JUSTICE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À RÉFECTUER OÙ À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
17,642,698 81	4,875 15	°	29,666 09	°	140,540 05	
5,569,460 12	5,539 88	°	°	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 3,100,000 ° Crédit supplémentaire . . . 100,000 ° Augmentation 175,000 °
130,000 °	°	°	°	°	°	
13,500 °	°	°	°	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 13,000 ° Augmentation 500 °
550,643 51	°	°	9,356 49	°	°	
1,099,760 74	°	°	259 26	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 1,019,500 ° Augmentation 80,500 °
54,000 °	°	°	°	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 ° Diminution 6,000 °
3,766 99	°	°	1,253 01	°	°	
1,045,540 10	53 33	°	°	°	°	e) Crédit primitif . . . fr. 990,000 ° Crédit supplémentaire . . . 55,593 45
173,694 04	°	°	55 96	°	°	f) Crédit primitif . . . fr. 160,000 ° Augmentation 13,750 °
26,248 27	°	°	1 73	°	°	g) Crédit primitif . . . fr. 23,000 ° Augmentation 3,250 °
17,415 60	°	°	284 40	°	°	h) Crédit primitif . . . fr. 13,000 ° Augmentation 4,700 °
1,302,949 36	°	°	450 64	°	°	i) Crédit primitif . . . fr. 1,281,500 ° Augmentation 21,900 °
10,466 89	°	°	133 11	°	°	
15,988 28	°	°	211 72	°	°	j) Crédit primitif . . . fr. 14,000 ° Augmentation 2,200 °
28,000 °	°	°	2,000 °	°	°	
252,415 90	15 10	°	1,469 °	°	°	k) Crédit primitif . . . fr. 275,000 ° Diminution 21,100 °
25,734,548 81	10,483 48	°	45,101 41	°	146,540 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	25,643,503 45	25,745,032 09	18,638,588	7,096,160 61
XI.		Frais de police.				
	57	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	*
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment a)	58,200	58,148 40	35,927 92	2,920 48
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse b)	16,700	16,678 51	15,152 26	3,526 25
XII ^{bis} .	59 ^a	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés. c)	5,000	4,770 26	*	4,770 26
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires. . . . fr.	25,763,493 45	25,864,629 26	18,746,768 18	7,107,577 60
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges et construction d'une maison de refuge pour femmes (1 ^{re} et 2 ^e annuités). — Achat de terrains. d)	149,700	69,125 27	69,115 50	11 77
	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. e)	398,342 51	536,912 01	529,756 55	207,155 68
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État f)	18,500	18,500	6,881 25	11,618 75
	63	Parachèvement de l'asile d'aliénées de l'État à Mons. . . g)	*	*	*	*
	64	Tables décennales de l'état civil (1891-1900)	100,000	86,263 58	64,887 79	21,318 29
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	866,442 51	710,800 86	470,638 87	240,104 49
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	26,629,935 96	26,575,430 12	19,217,407 05	7,347,482 09

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUF8	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
25,734,548 61	10,485 48	•	45,101 41	•	146,540 05	
60,000 »	•	•	•	•	•	
58,148 40	•	•	51 60	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 56,500 » Augmentation 1,700 »
16,678 51	•	•	21 49	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 16,000 » Augmentation 700 »
4,770 26	•	•	229 74	•	•	c) Le crédit de l'article 59 ^r a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
25,854,145 78	10,485 48	•	45,401 21	•	146,540 05	
60,125 27	•	•	80,574 75	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Diminution 50,500 »
536,912 01	•	•	•	61,350 50	•	e) Crédit primitif . . . fr. 400,000 » Crédit supplémentaire . . . 47,942 51 Augmentation 150,500 »
18,500 »	•	•	•	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Crédit supplémentaire . . . 3,500 »
86,206 08	57 50	•	15,756 42	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 100,000 » Diminution 100,000 »
710,745 56	57 50	•	94,511 15	61,350 50	•	
26,564,889 14	10,540 98	•	159,715 39	61,350 50	146,540 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	9,509 01	9,509 01	"	9,509 01
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	591,585 72	591,585 72	180,971 62	210,612 10
		TOTAL des transferts des exercices précédents fr.	400,892 73	400,892 73	180,971 62	210,921 11
		Total du Budget pour l'exercice 1901.	26,629,955 96	26,375,450 12	19,217,407 05	7,547,482 09
		TOTAUX fr	27,050,828 69	26,976,522 85	19,598,578 67	7,567,405 20

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	La somme des crédits excédant en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité		
9,509 01	•	•	•	•	•	
591,585 72	•	•	•	•	•	
400,892 75	•	•	•	•	•	
26,564,889 14	10,540 98	•	159,715 59	61,350 50	146,540 05	
26,965,781 87	10,540 98	•	159,715 59	61,350 50	146,540 05	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1901 a été fixé par l'article unique de la loi du 4 août 1901, *Moniteur* du 9, n° 221

A Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr 25,604 900 »

A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires 158,595 45

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1900 au Budget de l'exercice 1901, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 1,150 »

TOTAL pour les dépenses ordinaires . . . fr 25,764,645 45

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr 815,000 »

A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires 51,442 51

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1899 et 1900 599,742 73

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,266,185 24

ENSEMBLE. fr. 27,050,828 69

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou provisés par les trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1900. a)				
		<i>Report de l'exercice 1900 à l'exercice 1901, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
IX	24	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Constantinople.	15,097 05	•	•	•
		EXERCICE 1901. (COMPTE DÉFINITIF) *.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours	411,000 •	411,060 •	398,888 28	12,171 72
	3	Matériel b)	59,800 •	59,754 05	41,576 34	17,968 21
	4	Fonds secrets	15,000 •	15,000 •	•	15,000 •
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold c)	55,000 •	55,000 •	20,000 •	15,000 •
		Légations.				
II	6	Traitements des chefs de mission :				
		A. Allemagne	58,000 •			
		B. Autriche-Hongrie	58,000 •			
		C. Brésil	30,000 •			
		D. Chine	34,150 •			
		E. Danemark, Suède et Norvège	25,000 •			
		F. Espagne	30,000 •			
		G. États-Unis	38,000 •			
		H. France	58,000 •			
		I. Grande-Bretagne	58,000 •			
		J. Grèce	25,000 •			
		K. Italie	38,000 •			
		A REPORTER. fr.	539,890 •	539,814 05	481,464 62	58,139 95

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				13,097 05		a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes par décision du 5 novembre 1901, n° 528548.
21,000 »	»	»	»	»	»	
411,060 »	»	»	30 »	»	»	
50,544 55	209 50	»	45 95	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 49,500 » Crédit supplémentaire. . . 10,500 »
15,000 »	»	»	»	»	»	
35,000 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire. . . 15,000 »
530,604 55	209 50	»	75 95	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS:	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	539,890 »	539,814 05	481,464 62	58,159 95
II. (suite.)		Légations (suite).				
	6 (suite)	Traitements des chefs de missions (suite) :				
		L. Japon 58,000 »				
		M. Grand-Duché de Luxembourg 15,000 »	811,150 »	811,150 »	802,575 16	8,776 84
		N. Mexique 30,000 »				
		O. Pays-Bas 58,000 »				
		P. Perse 50,000 »				
		Q. Portugal 25,000 »				
		R. Roumanie 25,000 »				
		S. Russie 58,000 »				
		T. Saint-Siège 50,000 »				
		U. Serbie 25,000 »				
		V. Suisse 15,000 »				
		W. Turquie 50,000 »				
	7	Traitements des conseillers et secrétaires	200,000 »	200,000 »	158,201 58	41,798 62
III.		Consulats.				
	8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. a)	896,400 »	896,400 »	785,815 88	110,527 96
IV.		Frais de voyage.				
	9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses b)	258,000 »	256,850 57	66,255 21	170,595 16
		A REPORTER. . . . fr.	2,685,440 »	2,684,214 42	2,294,110 25	589,838 51

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 39 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS	
539,604 55	209 50	.	75 95	.	.	
811,150 .	.	"	.	.	.	
200,000 .	.	"	.	.	.	
896,545 84	56 16	"	.	.	.	a) Crédit primitif . . . fr 875,900 . Crédit supplémentaire . . . 20,500 .
256,850 37	.	"	1,149 65	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 190,000 . Crédit supplémentaire . . . 48,000 .
1,685,948 76	265 66	"	1,225 58	.	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,685,440	2,084,214 42	2,394,110 25	339,858 51
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000	14,000	14,000	•
	11	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	119,995	113,555 72	88,286 67	25,269 05
	12	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels a)	210,000	208,589 99	59,461 74	168,919 89
	15	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	55,000	52,061 11	47,144 51	4,749 94
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget	65,000	60,015 81	55,407 10	26,606 71
	15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700	565 25	565 25	•
VII.		Commerce, émigration.				
	16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	107,000	105,502 16	80,054 68	11,747 48
	17	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000	18,290 16	10,960 86	7,268 10
	18	Service de l'émigration.	26,000	21,388 30	19,976	1,412 30
	19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.	6,855	6,855	6,855	•
	20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000	10,000	10,000	•
		REPORT. fr.	3,317,968	3,294,411 90	2,653,598 04	635,812 08

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,683,948 76	265 66	°	1,225 58	°	°	
14,000 °	°	°	°	°	°	
115,535 72	°	°	6,459 28	°	°	
208,581 75	8 26	°	1,610 01	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 155,000 ° Crédit supplémentaire . . . 75,000 °
51,894 45	166 66	°	953 89	°	°	
60,015 81	°	°	4,986 19	°	°	
365 25	°	°	356 77	°	°	
100,802 16	4,500 °	°	1,697 84	°	°	
18,228 96	61 20	°	1,709 84	°	°	
21,388 50	°	°	4,611 70	°	°	
6,855 °	°	°	°	°	°	
10,000 °	°	°	°	°	°	
3,289,410 12	5,001 78	°	23,556 10	°	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,317,968 »	3,294,411 90	2,655,598 04	655,812 08
		Pensions, secours et créances arriérées.				
	21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif)	2,000 »	»	»	»
	22	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir drou à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, a raison de leur position malheureuse	3,000 »	3,000 »	2,900 »	100 »
	23	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liqui dation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année a laquelle elles se rapportent	1,000 »	597 91	180 77	217 14
		Totaux pour les dépenses ordinaires. . . . fr.	3,325,968 »	3,297,809 81	2,656,678 81	656,129 22
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	24	Matériel de l'administration centrale; frais extraordinaires.	4,000 »	4,000 »	1,695 25	2,306 75
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	3,327,968 »	3,301,809 81	2,658,372 06	658,435 07
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 50 de la loi de compla bilité.)	15,097 05	»	»	»
		Total du Budget pour l'exercice 1901	3,327,968 »	3,301,809 81	2,658,372 06	658,435 07
		TOTAUX. . . . fr.	3,341,065 05	3,301,809 81	2,658,372 06	658,435 07

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
5,289,410 12	5,001 78	»	25,556 10	•	»	
•	•	•	2,000 »	»	•	
5,000 •	»	•	•	•	»	
597 91	»	•	602 09	•	•	
5,292,808 05	5,001 78	•	26,158 19	•	•	
4,000 »	•	•	•	•	•	
5,296,808 05	5,001 78	»	26,158 19	•	•	
•	•	•	•	15,097 05	•	
5,296,808 05	5,001 78	»	26,158 19	»	•	
5,296,808 05	5,001 78	»	26,158 19	15,097 05	•	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article unique de la loi du 10 juin 1901, *Moniteur* du 19, n° 170 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 5,155,168 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 168,800 »

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 5,323,968 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 4,000 »

ENSEMBLE fr. 5,327,968 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1900 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1901, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Affaires provinciales et électorales.				
IV.	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers. fr. 27,000 »				
		— de Brabant. 27,000 »				
		— de la Flandre occidentale . 27,000 »				
		— de la Flandre orientale . . 27,000 »				
		— de Hainaut. 51,000 »	480 51	480 51	»	480 51
		— de Liège 51,500 »				
		— de Limbourg 22,700 »				
		— de Luxembourg 20,700 »				
		— de Namur 24,000 »				
		Enseignement supérieur.				
XI.	65	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de l'auréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	1,000 »	»	»	»
		TOTAL pour les dépenses ordinaires. . . . fr.	1,480 51	480 51	»	480 51
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	117	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des locaux universitaires	1,789 48	1,789 48	»	1,789 48
	122	Musée royal d'histoire naturelle. — Travaux d'agrandissement; ameublement	160,400 09	160,400 09	50,000 »	110,400 09
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	162,189 57	162,189 57	50,000 »	112,189 57
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1900	163,670 08	162,670 08	50,000 »	112,670 08

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS RECÉVANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
480 51	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par décisions de la Cour des Comptes des 29 octobre, 22 novembre et 6 décembre 1901, n° 528231, 529674 et 530647.
•	•	•	1,000 »	•	•	
480 51	•	•	1,000 »	•	•	
1,789 48	•	•	•	•	•	
160,400 09	•	•	•	•	•	
162,189 57	•	•	•	•	•	
162,670 08	•	•	1,000 »	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES	CREDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultantes des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des communes de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES	
					En 1901	En 1902 Jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1901 (COMPTES DEFINITIFS. X)				
		DEPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I		Administration centrale				
	1	1. Traitement du Ministre.	21,000 *	21,000 "	21,000 "	*
	2	2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseillers, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département.)	574,450 *	574,444 27	570,265 96	4,168 31
	3	3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses, frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	65,000 *	62,940 87	44,117 44	18,780 88
	4	4. Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue, matériel de la bibliothèque.	4,000 *	3,996 83	3,756 69	260 14
	5	5. Frais de route et de séjour, missions. a)	4,555 90	4,555 90	2,692 45	1,845 45
II		Pensions et secours.				
	6	6. Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1901 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif</i>)	80,000 *	77,956 64	56,030 82	40,905 50
	7	7. Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876), intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884) Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1901	205,000 *	180,721 82	145,877 50	6,584 72
	8	8. Supplément de pension accordé en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1901	150 *	150 "	"	150 "
	9	9. Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues	20,000 *	17,585 "	"	17,585 "
	10	10. Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4 ^o , de la loi du 50 mars 1861) b)	46,516 40	46,516 40	46,582 "	154 40
		A REPORTER fr.	1,016,652 50	995,625 38	868,102 66	90,208 40

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS RÉLÉDANT LES DÉPENSES		DÉFASIS excédant LES DÉBITS	Observations.	
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité			
21,000 °	°	°	°	°	°	<p>*) Par l'article 1^{er} de la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique a été augmenté d'une somme de fr. 58,735 63 à répartir entre les articles 5, 10, 19, 21, 85, 88¹ et 111¹ (nouveaux) et 115</p> <p>Par l'article 2 de la même loi le crédit de l'article 117 est augmenté d'une somme de 1 000,000 de francs</p> <p>Par l'article 3 de la dite loi les crédits primitifs des articles 57 et 76 ont été diminués d'une somme de fr. 24,291 60 portée en augmentation aux articles 29, 31, 32 et 88</p>	
574,454 27	10	°	5 73	°	°		
62,898 52	42 50	°	59 18	°	°		
5,996 85	°	°	5 17	°	°		
4,555 90	°	°	°	°	°		a) Crédit primitif . . . fr. 2,700 ° Crédit supplémentaire. . . 1,855 90
76,954 52	1,002 52	°	2,065 56	°	°		
150,402 02	56,259 50	°	16,278 48	°	°		
150 °	°	°	°	°	°		
17,585 °	°	°	2,617 °	°	°		
46,516 40	°	°	°	°	°		b) Crédit primitif . . . fr. 46,500 ° Crédit supplémentaire . . . 16 40
058,511 06	57,514 52	°	21,026 92	°	°		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	1,016,652 30	995,625 58	868,102 68	90,208 40
II (suite).		Pensions et secours (suite).				
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867 .	1,796 »	1,796 »	»	1,796 »
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse. . . .	85,000 »	85,000 »	77,105 »	7,000 »
III.		Statistique générale.				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 »	4,254 »	4,254 »	»
	14	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400 »	»	»	»
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 »	8,597 55	1,815 50	3,649 85
	16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 4,700 francs en charge temporaire)	6,500 »	6,499 82	4,859 62	1,660 20
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	443,966 47	427,166 47	16,800 »
		A REPORTER. . . . fr.	1,575,248 50	1,545,739 02	1,383,283 25	121,114 45

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DEPENSES		excédent	
Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 39 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
958,311 06	57,314 32	•	21,026 92	•	•	
1,796 •	•	•	•	•	•	
84,105 •	895 •	•	•	•	•	
4,254 •	•	•	246 •	•	•	
•	•	•	400 •	•	•	
5,465 55	5,152 •	•	2 65	•	•	
6,499 82	•	•	0 18	•	•	
443,966 47	•	•	5,853 55	•	•	
1,504,597 70	41,341 52	•	27,509 28	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	1,575,248 50	1,545,759 02	1,385,285 25	121,114 45
IV.		Affaires provinciales et communales (suite).				
	18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers fr. 125,810 »				
		— de Brabant 175,570 »				
		— de la Flandre occidentale 159,905 »				
		— de la Flandre orientale 146,680 »				
		— de Hainaut 146,090 »				
		— de Liège 151,155 »				
		— de Limbourg 90,820 »	1,175,700	1,175,691 51	1,160,011 51	13,680 »
		— de Luxembourg 92,350 »				
		— de Namur 108,520 »				
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 10,000 »				
		Emplois nouveaux à créer pour assurer l'exécution de la loi sur les pensions de vieillesse 11,000 »				
	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers fr. 27,000 »				
		— de Brabant 27,000 »				
		— de la Flandre occidentale 27,000 »				
		— de la Flandre orientale 27,000 »				
		— de Hainaut 31,000 »	a) 257,956 20	257,915 57	175,880 82	61,906 05
		— de Liège 31,500 »				
		— de Limbourg 22,700 »				
		— de Luxembourg 20,700 »				
		— de Namur 24,000 »				
		A REPORTER fr.	2,984,884 50	2,957,546 10	2,719,175 58	196,700 50

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,504,397 70	41,341 32	.	27,509 28	"	"	
1,173,691 51	.	"	8 49	.	.	
257,786 87	128 70	.	20 65	"	.	a) Crédit primitif . . . fr. 257,900 Crédit supplémentaire. . . 36 20
2,915,876 08	41,470 02	"	27,558 40	"	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,984,884 50	2,957,346 10	2,719,175 58	196,700 50
IV (suite).		Affaires provinciales et communales (suite).				
	20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires . . . fr. 213,500 "				
		Frais de bureau 45,800 "	488,120 "	182,551 71	464,488 51	18,043 40
		Traitements des employés 230,820 "				
	21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales a)	70,000 "	69,798 14	45,138 57	24,575 57
V.		Affaires électorales.				
	22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1901. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	50,000 "	13,281 85	15,192 85	89 "
	23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	18,000 "	16,008 "	512 "	13,642 "
	24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales.	15,000 "	9,125 09	1,657 65	7,467 44
	25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 "	94 10	"	94 10
	26	Remboursement au département des chemins de fer, postes et télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (<i>Credit non limitatif.</i>)	5,000 "	2,977 55	2,740 85	236 70
		A REPORTER. . . . fr.	3,021,004 50	3,555,162 52	3,248,705 79	262,848 71

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	MAGISTRATS REPRÉSENTÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,915,876 08	41,470 02	"	27,558 40	"	"	
482,551 71	"	"	5,588 29	"	"	
60,714 14	84 "	"	201 86	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 "
						Crédit supplémentaire. . . 10,000 "
15,281 85	"	"	14,718 17	"	"	
15,954 "	54 "	"	1,992 "	"	"	
9,125 09	"	"	5,874 91	"	"	
94 10	"	"	9,905 90	"	"	
2,977 55	"	"	2,022 45	"	"	
5,511,554 50	41,608 02	"	67,841 98	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,621,004 50	3,555,162 52	3,248,705 79	262,848 71
VI.		Milice.				
	27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	125,000 »	122,984 45	70,440 95	51,006 90
	28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 »	19,099 62	19,010 20	989 42
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	29	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour a)	200,000 »	257,437 62	195,141 29	62,196 35
	50	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service	12,000 »	12,000 »	11,343 »	657 »
	51	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance b)	69,970 »	69,095 30	55,155 »	35,861 20
	52	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour . . . c)	9,521 60	9,521 60	8,983 10	538 50
	55	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	51,000 »	50,992 52	15,598 87	16,095 45
	54	Tir national : personnel permanent	25,050 »	25,050 »	21,411 66	2,238 34
	55	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,540 »	7,350 »	7,350 »	»
	56	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	40,000 »	40,000 »	36,855 21	5,164 79
	57	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province d)	54,708 40	14,525 86	9,677 40	4,848 46
		A REPORTER. . . . fr.	4,271,994 50	4,160,499 29	3,675,430 47	441,145 10

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,511,554 50	41,608 02	°	67,841 98	°	°	
122,547 85	636 60	°	15 55	°	°	
19,999 62	°	°	0 58	°	°	
257,557 62	100 °	°	2,562 58	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 250,000 ° Augmentation 10,000 °
12,000 °	°	°	°	°	°	
69,014 20	81 10	°	874 70	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 ° Augmentation 9,970 °
9,521 60	°	°	°	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 9,000 ° Augmentation 521 60
29,492 32	1,500 °	°	7 68	°	°	
23,650 °	°	°	°	°	°	
7,550 °	°	°	10 °	°	°	
40,900 °	°	°	°	°	°	
14,525 86	°	°	40,182 54	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 75,000 ° Diminution 20,291 60
4,116,575 57	43,925 72	°	111,495 21	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,271,994 50	4,160,499 29	3,075,450 47	441,143 10
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).				
	58	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	20,000 »	19,865 50	19,865 50	»
	59	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Credit non limitatif)	25,000 »	11,418 25	9,288 29	2,129 94
	40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	8,800 »	8,800 »	»
	41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	20,000 »	19,974 »	18,224 »	1,750 »
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	42	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution (Est autorisée. l'imputation sur l'article 42 du prix des croix et médailles civiques à fournir pendant l'année en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899.)	25,000 »	22,998 95	18,808 79	4,190 14
	43	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 »	4,770 »	4,110 »	660 »
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles	220,000 »	219,974 95	162,866 65	56,808 32
X		Sciences et lettres.				
	45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys;				
		A REPORTER. . . . fr.	4,594,094 50	4,468,300 90	3,917,395 68	506,681 50

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A RÈGLEMENTER AU JUDICIAIRE		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exécution suivant la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
4,116,573 57	43,925 72	°	111,495 21	°	°	
19,805 50	°	°	131 50	°	°	
11,418 23	°	°	13,581 77	°	°	
8,800 °	°	°	1,200 °	°	°	
19,974 °	°	°	26 °	°	°	
22,098 93	°	°	1 07	°	°	
4,770 °	°	°	250 °	°	°	
219,674 95	300 °	°	25 05	°	°	
4,424,075 18	44,225 72	°	128,693 60	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,594,904 50	4,468,500 00	3,917,593 68	506,681 50
X.		Sciences et lettres (suite).				
	45 (suite.)	souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres; dépenses diverses.	212,100 *	212,067 46	157,599 55	47,149 26
	46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> (y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire).	125,500 *	124,705 07	84,097 05	40,568 04
	47	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	31,900 *	31,899 06	27,800 68	4,098 38
	48	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service	85,000 *	84,999 98	82,536 98	2,463 *
	49	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	35,000 *	35,000 *	25,532 34	9,667 66
	50	Bibliothèque royale: personnel; rédaction du catalogue général	116,760 *	116,718 34	115,559 40	1,158 94
	51	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions	100,000 *	99,977 12	84,797 57	15,179 55
	52	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections.	96,500 *	96,298 17	91,955 07	4,565 10
	53	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	62,250 *	62,249 88	45,884 56	16,565 32
	54	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	76,625 *	74,574 17	72,799 17	1,575 *
		A REPORTER. . . . fr.	5,556,229 50	5,406,610 15	4,705,556 01	649,069 75

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,424,075 18	44,225 72	»	126,693 60	»	»	
204,548 79	7,538 67	»	12 54	»	»	
124,465 07	240 »	»	594 95	»	»	
51,899 06	»	»	0 94	»	»	
84,909 08	»	»	0 02	»	»	
35,000 »	»	»	»	»	»	
116,718 54	»	»	41 66	»	»	
99,077 12	»	»	22 88	»	»	
96,298 17	»	»	1 85	»	»	
62,249 88	»	»	0 12	»	»	
74,574 17	»	»	2,250 85	»	»	
5,554,605 76	52,004 39	»	129,619 35	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,550,229 50	5,400,010 15	4,705,536 01	640,069 75
		Sciences et lettres (suite).				
X (suite)	55	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200	10,194 50	5,609 68	4,524 88
	56	Archives de l'État dans les provinces; personnel	77,800	77,582 90	77,582 90	»
	57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,700	14,699 98	11,266 05	5,433 95
	58	Échanges littéraires internationaux	13,700	13,700	11,151 70	2,548 50
		Enseignement supérieur.				
XI	59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: traitement du secrétaire.	1,000	1,000	1,000	»
	60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000	1,350 10	386 75	945 35
	61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire.	1,580,995	1,583,022 38	1,254,456 08	328,566 30
	62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège	462,200	462,155 57	256,087 75	206,057 82
	63	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	111,000	99,795 85	81,946 20	17,549 65
	64	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys.	60,000	56,228 35	53,534 65	22,693 70
	65	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000	4,114 10	1,786 10	2,528
		A REPORTER. fr.	7,885,822 50	7,730,455 94	6,440,403 85	1,257,495 70

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
5,354,605 76	52,004 39	°	120,610 35	°	°	
10,194 36	°	°	5 44	°	°	
77,582 90	°	°	217 10	°	°	
°						
14,699 98	°	°	0 02	°	°	
13,700 °	°	°	°	°	°	
1,000 °	°	°	°	°	°	
1,350 10	°	°	669 90	°	°	
1,583,022 38	°	°	6,970 62	°	°	
402,125 57	50 °	°	44 43	°	°	
99,295 85	500 °	°	11,204 15	°	°	
56,228 35	°	°	3,771 65	°	°	
4,114 10	°	°	885 90	°	°	
677,899 55	52,534 39	°	153,388 56	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des éducateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFE ET JUSTIFIÉ	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	7,883,822 50	7,750,433 94	6,440,403 85	1,257,403 70
XI (suite).		Enseignement supérieur (suite).				
	66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894	9,500 »	8,574 80	8,574 80	»
	67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,000 »	856 75	377 15	479 60
	68	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	6,000 »	2,800 30	998 80	1,801 50
	69	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du commis	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	70	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	12,000 »	11,592 75	10,960 97	451 70
	71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	21,000 »	3,500 »	16,200 »
XII.		Enseignement moyen.				
	72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire.	2,000 »	1,700 »	1,700 »	»
	73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 »	2,910 79	115 29	2,795 5
	74	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités.	51,278 »	50,441 59	50,441 59	»
	75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	17,500 »	12,492 40	9,872 40	2,620
		A REPORTER. fr.	8,008,017 50	7,845,603 30	6,527,944 85	1,261,824 (

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

UES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,677,899 55	52,554 39	•	153,388 56	•	•	
8,574 80	•	•	925 20	•	•	
856 75	•	•	145 25	•	•	
2,800 50	•	•	3,199 70	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
11,392 75	•	•	607 27	•	•	
19,700 •	1,300 •	•	•	•	•	
1,700 •	•	•	500 •	•	•	
2,910 79	•	•	9 21	•	•	
50,441 59	•	•	853 41	•	•	
12,492 40	•	•	5,007 60	•	•	
7,789,768 91	53,854 39	•	104,414 20	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	8,008,017 50	7,845,603 30	6,527,044 85	1,261,824 06
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	76	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement a)	84,000 »	81,809 57	74,819 87	6,989 70
	77	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 »	11,000 »	4,316 63	6,683 37
	78	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation, indemnités et rémunérations de toute espèce	42,000 »	39,028 40	38,113 90	914 50
	79	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 »	2,461 10	1,542 35	918 75
	80	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 »	3,603 46	3,428 46	175 »
	81	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de interval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850), aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,855,470 »	3,853,354 17	3,532,405 76	108,785 39
	82	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées	34,500 »	31,525 »	30,675 »	850 »
	83	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons: subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	178,598 »	178,598 »	129,286 30	49,111 70
	84	Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	38,545 »	38,545 »	29,129 30	9,413 70
	85	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers b)	27,600 »	27,594 25	26,057 09	1,501 64
	86	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
		A REPORTER. . . fr.	12,266,028 50	12,092,920 25	10,599,718 41	1,447,167 81

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTALS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
7,789,768 91	55,854 59	°	164,414 20	°	°	
81,809 57	°	°	2,190 45	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 88,000 Diminution 4,000
11,000 °	°	°	°	°	°	
59,028 40	°	°	2,971 60	°	°	
2,461 10	°	°	58 90	°	°	
5,605 46	°	°	596 54	°	°	
5,641,189 15	192,165 02	°	115 85	°	°	
51,525 °	°	°	2,975 °	°	°	
178,598 °	°	°	°	°	°	
58,543 °	°	°	°	°	°	
27,559 65	54 60	°	5 77	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 26,950 Crédit supplémentaire 650
2,000 °	°	°	°	°	°	
11,846,886 22	246,034 01	°	173,108 27	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	12,206,028 50	12,092,920 25	10,599,718 41	1,447,167 81
		Enseignement moyen (suite).				
XII (suite).	87	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements.	85,000 "	80,487 26	74,492 79	5,994 47
	88	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen a)	15,200 "	14,646 45	10,571 45	4,075 "
	88 ^a	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen b)	391 "	390 56	"	390 56
		Enseignement primaire.				
XIII.	89	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 "	2,000 "	1,958 26	41 74
	90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 "	4,492 74	1,600 50	2,892 24
	91	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	455,500 "	424,774 25	415,674 50	9,099 95
	92	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire.	202 500 "	202,021 12	149,794 97	52,226 15
	93	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	111,200 "	110,400 "	108,600 "	1,800 "
		A REPORTER fr.	13,122,119 50	12,932,152 61	11,102,410 68	1,523,687 92

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCEDANT LES DEPENSES		DEPENSES excédant	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement.	transférés à l'exer cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp tabilité	LES CRÉDITS	
11,846,886 22	246,034 01	.	175,108 27	.	.	
80,187 26	.	»	4,512 74	»	»	
14,646 43	.	»	555 55	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 11,200 . Augmentation 4,000 .
590 51	.	»	0 44	»	»	b) Le crédit de l'article 88' a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
2,000 .	.	»	»	.	.	
4,192 74	.	»	7 26	»	»	
424,774 23	.	»	10,725 75	»	»	
202,021 12	.	»	278 88	»	»	
110,400 .	.	»	800 .	.	.	
12,686,098 60	246,034 01	.	189,986 89	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	15,122,110 50	12,932,152 61	11,102,410 68	1,523,687 92
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	94	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application.	856,650 *	852,147 74	808,162 45	23,985 29
	95	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000 "	19,945 64	19,117 44	820 20
	96	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 *	5,971 69	4,045 85	1,925 86
	97	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	78,000 "	77,999 25	65,511 74	14,465 05
	98	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	300,000 *	299,759 50	299,030 50	412 50
	99	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	144,800 *	144,770 79	8,545 08	135,762 71
	100	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 "	100,000 *	12,145 30	85,870 26
	101	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsidés à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption	9,850,000 *	9,679,853 *	9,015,462 *	664,011 *
		A REPORTER. . . . fr.	24,457,569 50	24,092,558 20	21,592,431 02	2,450,946 77

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
12,686,098 60	246,054 01	°	189,986 80	°	°	
852,147 74	°	°	4,502 26	°	°	
19,945 64	°	°	56 56	°	°	
5,971 69	°	°	28 31	°	°	
77,976 77	22 46	°	0 77	°	°	
299,443 °	298 50	°	260 50	°	°	
144,307 79	483 °	°	29 21	°	°	
98,015 56	1,984 44	°	°	°	°	
5,679,473 °	580 °	°	170,147	°	°	
23,843,377 79	249,180 41	°	365,011 30	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES OU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- TÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr	24,457,569 50	24,002,558 20	21,502,431 02	2,450,046 77
XIII (suite.)		Enseignement primaire (suite)				
	102	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895 : 1 ^{er} aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	898,006 »	881,568 »	16,438 •
	103	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées, ou privées subsidiées pour garçons	20,000	11,910 »	10,704 »	1,206 •
	104	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques, légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés pour l'exercice 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	550,000	552,423 11	»	551,445 11
	105	Part de l'État dans les indemnités accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	97,406 98	25,460 82	71,770 15
	106	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	225,000	214,658 63	150,548 81	65,068 82
	107	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000	4,861 05	»	4,861 05
	108	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 108 à l'article 102 et vice versa.)	1,900,000	1,865,598 »	1,585,756 »	481,862 •
	109	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	9,200	8,095 »	8,000 »	95 •
	110	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300	4,180 54	172 57	3,815 17
	111	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	39,250	39,245 65	25,695 05	15,404 60
	111 ^a	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire a)	891 28	891 28	»	891 28
		A REPORTER. fr	28,301,210 78	27,769,812 44	23,876,116 07	5,642,701 95

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget.

CLS	PAYEMENTS RÉSULTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CREDITS.	
TOTAL						
25,845,577 79	249,180 41	°	365,011 50	°	°	
897,806	200	°	51,994	°	°	
11,910	°	°	8,090	°	°	
551,445 11	978	°	17,576 89	°	°	
97,250 97	176 01	°	17,593 02	°	°	
214,517 65	121	°	10,361 57	°	°	
4,861 05	°	°	25,158 95	°	°	
1,865,598	°	°	34,402	°	°	
8,095	°	°	1,105	°	°	
5,985 54	195	°	119 46	°	°	
39,099 65	144	°	6 35	°	°	
831 29	°	°	°	°	°	
27,518,818 02	250,994 42	°	531,398 54	°	°	

a) Le crédit de l'article 111^a a été alloué par l'article 1^{er} de la loi du 22 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES PAÏES. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . fr.	28,301,210 78	27,769,812 44	25,876,116 07	5,042,701 95
XIV.		Dépenses diverses et imprévues.				
	112	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau) — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse.	11,000 »	3,098 35	2,118 35	1,450 »
	115	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département	36,200 »	31,262 85	29,016 29	2,246 56
	114	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination — Subside à l'Administration communale de Bruxelles	56,000 »	55,464 50	55,465 50	1 »
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires. fr.	28,584,410 78	27,940,258 14	25,942,714 21	5,646,579 51
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XV.		Services divers.				
	115	Enseignement supérieur — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires a)	786,914 85	774,537 65	298,754 92	469,705 98
	116	Enseignement moyen — Construction et ameublement de locaux	20,000 »	19,914 65	»	6,449 15
	117	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires b)	1,800,000 »	1,799,999 90	306,264 47	1,402,168 05
	118	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899 — Achat de harnachements; Transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central Frais divers, contrôle, réception, etc.	125,000 »	124,960 05	9,410 56	106,695 49
	119	Subside à la commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'expédition antarctique belge.	45,000 »	45,010 »	50,000 »	15,000 »
	120	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900	400,000 »	399,442 32	51,102 70	348,182 52
	121	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre orientale.	11,335 »	11,325 75	»	11,283 75
	122	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	120,000 »	120,000 »	120,000 »	»
	123	Académie royale flamande — Ameublement	8,224 »	»	»	»
		A REPORTER . fr.	3,516,473 85	3,205,178 32	905,552 74	2,350,485 84

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS RÉSTANT À RÉFÉLÉTER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXÉCUTANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, ou vertus de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
27,518,818 02	250 994 42	•	551,598 54	•	•	
3,548 35	150 •	•	7,501 65	•	•	
51,202 85	•	•	4,957 15	•	•	
55,464 50	•	•	555 50	•	•	
27,589,095 72	251,144 42	•	544,172 64	•	•	
768,460 90	6,076 75	•	•	12,377 20	•	a) Crédit primitif . . . fr. 742,000 • Crédit supplémentaire. . . 44,914 85
6,449 15	13,465 50	•	85 35	•	•	
1,798,455 42	1,566 48	•	0 10	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 800,000 • Crédit supplémentaire. . . 1,000,000 •
116,106 05	8,854 •	•	39 95	•	•	
45,000 •	•	•	•	•	•	
599,285 51	157 01	•	557 68	•	•	
11,285 75	40 •	•	11 25	•	•	
120,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	8,224 •	•	•	
3,265,018 88	30,159 74	•	8,918 35	12,377 20	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- TUES ET JUSTIFIÉES	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre
		Report. fr.	5,516,473 85	5,295,178 52	905,552 74	2,559,483 81
		Services divers (suite)				
	124	Création d'un prix dit de la <i>Belgica</i> , à décerner par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique. — Subsides à des Belges désirant entreprendre des travaux océanographiques.	41,000	41,000	"	41,000
	125	Musée royal d'histoire naturelle. — Travaux d'agrandisse- ment; ameublement	100,000	4,004 09	499 94	3,504 15
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	5,457,473 85	5,540,182 41	906,052 68	2,405,989 96
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	51,841,884 65	51,180,420 55	24,848,746 89	6,050,569 50
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité)	165,670 08	162,670 08	50,000	112,670 08
		TOTAUX des crédits et dépenses pour l'exercice 1901. . . .	51,841,884 65	51,180,420 55	24,848,746 89	6,050,569 50
		TOTAUX. fr.	52,005,554 71	51,343,090 63	24,898,746 89	6,163,059 58

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,265,018 58	50,159 74	•	8,018 55	12,577 20	•	
41,000 •	•	•	•	•	•	
4 004 09	•	•	95,995 91	•	•	
5,510,022 67	50,159 74	•	104,914 24	12,577 20	•	
50,899,116 59	281,504 16	•	649,086 88	12,577 20	•	
162,670 08	•	•	1,000 •	•	•	
50,899,116 59	281,504 16	•	649,086 88	12,577 20	•	
51,061,786 47	281,504 16	•	650,086 88	12,577 20	•	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article unique de la loi du 19 août 1901, *Moniteur* du 25, n° 235 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 28,570,590 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 15,820 78

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1900, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 1,480 51

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 28,585,891 29

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 2,412,559 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,044,914 85

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1900 162,189 57

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 3,619,665 42

ENSEMBLE. fr. 52,005,554 71

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉ	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1899 <i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1901, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts				
IV	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	1,252 59	1,252 59	1,192 59	60 .
		EXERCICE 1900. <i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1901.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
VI	26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	574 45	.	.	.
		Beaux-Arts. <i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
VIII	51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'en- retien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclu- sivement historique ou artistique Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	4,285
		TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr.	4,859 45	.	.	.
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers. <i>Hygiène publique.</i>				
XI	71	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende.	1,264 28	.	.	.
		<i>Beaux-arts.</i>				
	72	Ruines de l'abbaye de Villers	5,000 .	4,999 06	.	4,999 06
	73	Ruines de l'abbaye d'Aulne	6,475 .	6,475 .	.	6,475 .
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	12,739 28	11,474 06	.	11,474 06
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1900 fr.	17,598 71	11,474 06	.	11,474 06

L'AGRICULTURE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

F.C.P.S.	PAYMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À RÉPÉTER EN DÉBIT		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler débitivement	Transferts d'excédent au titre de l'art. 20 de la loi sur le compte tabille	LES CRÉDITS.	
1,252 59	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 26 novembre 1901, n° 529922
•	•	•	•	574 45	•	
•	•	•	•	4,285	•	
•	•	•	•	4,859 45	•	
•	•	•	•	1,264 28	•	
4,999 06	•	•	0 94	•	•	
6,475 •	•	•	•	•	•	
11,474 06	•	•	0 94	1,264 28	•	
11,474 06	•	•	0 94	6,123 71	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1901 (COMPTE DÉFINITIF) *.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section — Dépenses ordinaires				
I.		Administration centrale.				
		<i>Personnel</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	288,000	270,118 53	264,451 07	11,667 46
		<i>Matériel.</i>				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	55,000	54,988 11	41,059 01	15,929 10
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires, . . .	8,250	5,177 24	4,141 99	1,035 25
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du département	3,000	2,539	1,500	1,039
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>).	7,000	6,066 95	4,488 47	1,578 48
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	3,450	2,950	2,950	.
III		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	180,000	179,997 08	158,012 98	21,454 10
		A REPORTER. . . . fr.	565,700	548,836 91	497,603 52	50,703 39

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
	Sur ordonnances en execution	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	excédent LES CRÉDITS.	
TOTAL						
21,000 .	•	•	•	•	•	
256,118 55	•	•	11,881 47	•	•	
54,988 11	•	•	11 89	•	•	
5,177 24	•	•	5,072 76	•	•	
2,559 »	•	•	161 •	•	•	
6,066 95	•	•	953 05	•	•	
2,050 •	•	•	500 •	•	•	
179,467 08	550 •	•	2 92	•	•	
848,506 91	550 •	•	16,863 09	•	•	

*) Le Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1901 a été augmenté d'une somme de 534,555 francs à répartir entre les articles 25, 26, 29, 55, 45, 49, 52, 55 et 61 par l'article 1^{er} de la loi du 22 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	565,700 »	548,856 01	497,605 52	50,703 39
		Agriculture (suite).				
III. (suite).	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses	1,710,000 »	1,659,542 46	1,114,649 55	526,821 29
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 »	184,975 65	159,914 54	25,557 04
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	18,000 »	18,000 »	6,085 52	10,905 65
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers	552,000 »	551,952 07	189,901 91	261,515 51
	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000 »	189,859 29	175,105 04	14,756 25
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole; subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.	85,000 »	84,984 88	71,507 28	15,477 60
	15	Recensement agricole annuel	56,000 »	56,000 »	719 40	48,525 98
		Enseignement vétérinaire.				
	16	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	115,100 »	115,028 34	109,258 54	5,770 »
	17	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	74,000 »	73,999 56	56,808 54	17,160 82
		A REPORTER. . . . fr.	5,550,800 »	5,461,176 04	2,379,551 44	971,187 53

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		EXCEDANT	
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler definitivement.	Transférés à l'exercice suivant, ou virtuellement annulés par l'article 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS	
548,506 91	550 »	»	16,863 09	»	»	
1,641,470 84	18,071 62	»	50,457 54	»	»	
185,471 58	1,502 05	»	26 57	»	»	
16,988 97	1,011 03	»	»	»	»	
451,415 42	80,558 65	»	47 93	»	»	
187,859 29	2,000 »	»	140 71	»	»	
84,984 88	»	»	15 12	»	»	
49,245 58	6,756 62	»	»	»	»	
115,023 54	»	»	2,071 66	»	»	
75,969 56	50 »	»	0 64	»	»	
5,550,758 97	110,457 97	»	69,623 06	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	3,550,800 »	3,461,176 94	2,370,581 44	971,187 53
III. (suite.)		Agriculture (suite).				
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	18	Personnel de l'institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	191,400 »	186,009 14	177,082 55	8,126 61
	19	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	85,000 »	83,000 »	75,604 81	9,539 50
	20	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	15,000 »	14,925 »	8,460 »	5,465 »
	21	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	550,000 »	549,998 91	341,288 10	8,475 71
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	22	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel.	45,200 »	41,266 64	55,508 16	2,758 48
	25	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier.	55,200 »	55,197 27	45,145 15	12,052 14
IV.		Eaux et forêts.				
	24	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1885; dépenses diverses.	637,065 »	637,065 »	520,119 65	116,874 09
	25	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers a)	57,000 »	56,995 07	24,291 62	52,705 45
	26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État b)	109,086 »	97,995 42	50,667 05	44,928 37
	27	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	45,000 »	42,997 05	25,914 35	19,052 68
		A REPORTER. fr.	5,114,751 »	5,026,626 42	3,677,652 84	1,250,941 56

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
5,550,758 97	110,437 97	°	69,625 06	°	°	
185,209 14	800 °	°	5,590 86	°	°	
82,944 11	55 89	°	°	°	°	
13,925 °	1,000 °	°	75 °	°	°	
549,761 81	257 10	°	1 09	°	°	
58,266 61	5,000 °	°	1,955 56	°	°	
53,197 27	°	°	2 75	°	°	
656,093 74	71 26	°	°	°	°	
56,995 07	°	°	4 95	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 26,000 ° Crédit supplémentaire . . 31,000 °
95,595 42	2,400 °	°	128 40	10,962 18	°	b) Crédit primitif . . . fr. 101,000 ° Crédit supplémentaire . . 8,686 °
42,947 05	50 °	°	2 97	°	°	
4,908,574 20	118,052 22	°	77,162 40	10,962 18	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,114,751	5,026,626 42	5,677,652 84	1,250,941 56
		Eaux et forêts (suite).				
IV (suite)	28	Service du boisement des fagnes et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête	11,500	7,800 85	5,668 05	4,152 80
	29	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses a)	45,000	44,998 90	59,157 85	5,841 05
		Laboratoires d'analyses.				
V.	30	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais . . .	255,350	255,159 59	207,155 84	25,505 55
		Service de santé.				
VI.	31	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subsidé à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses	455,000	454,946 77	552,725 52	121,568 85
	32	Académie royale de médecine	55,500	53,500	28,245 71	5,256 29
		Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
VII.	35	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique b)	4,230,000	4,229,999 20	5,846,515 07	585,316 15
		A REPORTER. fr.	10,125,101	10,051,051 55	8,155,096 88	1,776,160 01

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

T U P S	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	INFÉRANT À RÉFACTURER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
4,908,574 20	118,052 22	•	77,163 40	10,962 18	•	
7,800 85	•	•	5,690 15	•	•	
44,998 90	•	•	1 10	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 40,000 • Crédit supplémentaire. . . 5,000 •
252,459 59	700 •	•	190 61	•	•	
451,092 55	854 42	•	55 25	•	•	
53,500 •	•	•	•	•	•	
4,229,851 20	168 •	•	0 80	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 5,850,000 • Crédit supplémentaire. . . 380,000 •
9,911,256 89	119,774 64	•	81,107 29	10,962 18	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,125,101	10,051,051 55	8,135,096 88	1,776,160 01
VII (suite).		Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique (suite).				
	34	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine, du service des tramways et des messageries et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Service hydraulique de l'assainissement des fanges. Traitements, indemnités et dépenses diverses. Frais d'études et d'expériences	115,000	95,567 92	58,724 78	56,845 14
	35	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges	18,500	18,005 79	11,593 54	6,610 45
	36	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges	6,000	5,852 67	2,503 55	1,549 52
VIII.		Beaux-Arts. <i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	37	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en métaux, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000	275,000	184,589 55	75,490 97
	38	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000	99,650	66,000	55,650
		A REPORTER. fr.	10,637,601	10,523,105 91	8,458,107 68	1,950,103 89

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts d'exercice suivants, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité		
9,911,256 89	119,774 64	»	81,107 29	10,962 18	»	
95,567 92	»	»	19,452 08	»	»	
18,003 79	»	»	406 21	»	»	
3,852 67	»	»	2,147 55	»	»	
259,880 50	15,119 70	»	»	»	»	
99,650 »	»	»	550 »	»	»	
10,588,211 57	134,894 54	»	103,552 91	10,962 18	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,657,601	10,523,105 91	8,458,107 68	1,950,105 89
VIII (suite)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	39	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405	153,405	153,405	°
	40	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	253,500	253,455 55	212,896 65	20,558 88
	41	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures, et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	19,525 95	18,551 55	974 40
	42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	5,000	°	°	°
	43	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000	16,625	12,875	3,750
	44	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500	56,851 54	12,788 65	24,062 89
	45	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses. a)	55,000	54,998 52	19,924 92	15,075 40
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	46	Musées royaux de peinture et de sculpture: personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz: traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800	52,799 28	51,199 28	1,600
	47	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	125,500	125,295 52	111,995 85	11,299 47
48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: personnel et frais d'études des collections	73,250	73,220 12	69,565 12	3,655	
49	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.). b)	122,200	122,199 97	95,198 51	27,001 46	
	<i>Monuments publics.</i>					
50	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000	19,450	1,650	5,000	
		A REPORTER. fr.	11,561,556	11,408,951 92	9,218,158 19	2,045,079 59

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payments effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	RESTANT A EFFECUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,588,211 57	154,894 34	»	105,552 91	10,962 18	°	
155,405 »	°	°	°	°	°	
255,455 55	°	°	44 47	°	°	
19,525 95	°	°	1,474 07	°	°	
»	°	°	5,000 °	°	°	
16,625 »	°	°	375 °	°	°	
56,851 54	°	°	6,648 46	°	°	
54,908 32	°	°	1 68	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 ° Crédit supplémentaire . . 15,000 °
°	°	°	°	°	°	
52,799 28	°	°	0 72	°	°	
123,295 32	°	°	4 68	°	°	
73,220 12	°	°	29 88	°	°	
122,199 97	°	°	0 05	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 110,200 ° Crédit supplémentaire . . 12,000 °
6,650 °	12,800 °	°	26,550 °	°	°	
11,261,257 58	147,694 34		141,661 90	10,962 18	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFÉ ET JUSTIFIÉ	
					En 1901.	En 1902. jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	11,561,556 »	11,408,951 92	9,218,158 19	2,045,079 59
VIII suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conserva- tion des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- tretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000 »	86,000 »	51,589 50	59,855 19
	52	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations a)	182,100 »	182,100 »	100,000 »	82,100 »
	53	Commission royale des monuments: personnel	16,100 »	15,816 67	15,616 67	»
	54	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	25,200 »	25,200 »	17,714 85	7,485 15
	55	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette com- mission b)	5,605 »	5,568 50	1,080 20	2,488 10
	56	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2,457 01	1,155 »	1,502 01
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	57	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	174,000 »	174,000 »	174,000 »	»
	58	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	79,758 »	79,758 »	79,758 »	»
	59	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	54,526 »	54,526 »	54,526 »	»
	60	Conservatoire royal Hamand de musique d'Anvers: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	47,051 25	47,051 25	47,051 25	»
		A REPORTER fr.	12,252,574 25	12,079,589 15	9,740,629 46	2,176,507 84

L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,261,257 58	147,694 54	•	141,661 00	10,962 18	•	
71,442 49	14,357 51	•	•	•	•	
182,100	•	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 100,000 Crédit supplémentaire. . . 82,100
15,616 67	200	•	285 53	•	•	
25,200	•	•	•	•	•	
5,568 50	•	•	54 70	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 5,500 Crédit supplémentaire. . . 105
2,457 01	•	•	42 99	•	•	
174,000	•	•	•	•	•	
79,758	•	•	•	•	•	
54,526	•	•	•	•	•	
47,051 23	•	•	•	•	•	
11,916,957 56	162,451 85	•	142,022 92	10,962 18	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	12,232,374 25	12,070,589 15	9,740,629 46	2,176,507 84
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	61	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. a)	150,246 »	159,245 97	152,995 54	6,200 65
	62	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 »	6,965 76	6,515 96	42 80
	65	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture	2,000 »	.	.	.
IX.		Traitements de disponibilité.				
	64	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000 »	9,536 55	9,181 »	555 53
X.		Dépenses imprévues.				
	65	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	10,000 »	3,961 20	3,954 »	7 20
	66	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 »	1,750 »	1,557 50	212 50
		Totaux pour les dépenses ordinaires fr.	12,429,120 25	12,260,848 61	9,914,813 26	2,183,126 50

L'AGRICULTURE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
11,916,957 50	162,451 85	•	142,022 92	10,962 18	•	
159,195 97	50 •	•	0 05	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 158,000 • Crédit supplémentaire. . . 1,246 •
6,558 76	407 •	•	4,054 24	•	•	
•	•	•	2,000 •	•	•	
9,556 55	•	•	2,465 47	•	•	
3,961 20	•	•	6,058 80	•	•	
1,750 •	•	•	750 •	•	•	
12,097,959 76	162,908 85	•	157,509 46	10,962 18	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	67	Appropriation du domaine de Saint-Victor, à Huy, pour l'installation de l'école d'agriculture de l'État. Achat du mobilier pour les classes et le pensionnat	23,000	22,977 12	20,627 16	2,305 06
	68	Institut agricole de l'État. Participation au concours régional agricole de 1901	4,800	3,999 28	2,000	1,999 28
	69	Institut agricole de l'État à Gembloux. Éclairage électrique.	8,000	6,500	"	6,500
		<i>Service de santé, hygiène publique.</i>				
	70	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende	46,000	"	"	"
	71	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1896 à 1900, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 modifié par arrêté royal du 24 avril 1900.	5,000	5,000	5,000	"
		<i>Beaux-Arts.</i>				
	72	Ruines de l'abbaye de Villers	60,000	25,680 53	9,480 12	16,200 41
	75	Ruines de l'abbaye d'Aulne	40,000	15,761 46	7,874 27	7,887 19
	74	Conservatoire royal de musique de Gand. Agrandissement des locaux	140,000	150,000	"	"
	75	Deuxième part du subside à allouer à la ville de Gand pour la construction de son nouveau musée des beaux-arts	50,000	50,000	"	50,000
	76	Musée des beaux-arts de Liège	41,750	41,750	"	"
77	Quote-part de l'État dans les frais de reprise du mobilier, des instruments, etc., du conservatoire royal flamand d'Anvers	5,654	5,654	"	"	
	TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr	424,204	307,322 59	44,981 55	84,889 94	
	TOTAUX pour les dépenses ordinaires	12,429,120 25	12,260,848 61	9,914,815 26	2,185,126 50	
	TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture fr	12,853,324 25	12,568,171	9,959,794 81	2,268,016 44	

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payments effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCEDANT LES DEPENSES		DEPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transfères et crédits non autorisés en exécution de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité publique	
22,930 22	46 90	»	22 88	»	»	
3,999 28	»	»	800 72	»	»	
6,500 »	»	»	1,500 »	»	»	
»	»	»	46,000 »	»	»	
5,000 »	»	»	»	»	»	
25,680 55	»	»	57 78	34,281 69	»	
15,761 46	»	»	21,758 54	2,500 »	»	
»	150,000 »	»	10,000 »	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
»	41,750 »	»	»	»	»	
»	5,654 »	»	»	»	»	
129,871 49	177,470 90	»	80,099 92	36,781 69	»	
12,097,959 76	162,908 85	»	157,509 46	10,962 18	»	
12,227,811 25	540,579 75	»	257,409 58	47,745 87	»	

Crédits ouverts Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.		
RÉCAPITULATION.								
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,252 59	1,252 59	1,192 59	60 »		
		Transferts de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	17,598 71	11,474 06	»	11,474 06		
		TOTAL des transferts des exercices précédents fr.	18,851 50	12,726 65	1,192 59	11,534 06		
		TOTAUX des crédits et dépenses pour l'exercice 1901. . .	12,853,324 25	12,568,171 »	9,959,794 81	2,268,016 44		
		TOTAUX. . . . fr.	12,872,175 55	12,580,897 65	9,960,987 40	2,279,550 50		

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉBITÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,252 59	»	»	»	»	»	
11,474 06	»	»	0 94	6,123 71	»	
12,726 65	»	»	0 94	6,123 71	»	
12,227,811 25	540,359 75	»	257,409 58	47,743 87	»	
12,240,537 90	340,359 75	»	257,410 52	55,867 58	»	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article unique de la loi du 2 août 1901, *Moniteur* du 9, n° 221 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 11,894,585 25

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 554,535 »

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1899 et 1900, conformément à l'article 50 de la loi
du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 6,112 02

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 12,435,252 97

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 424,204 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exer-
cice 1900 12,759 28

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 456,943 28

ENSEMBLE. fr. 12,872,175 55

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1901. (COMPTE DÉFINITIF.) *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
I	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	550,500 »	549,409 81	538,265 59	11,144 22
		Matériel.				
	5	Fouritures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . .	60,000 »	49,571 91	56,095 25	13,476 66
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour.	18,500 »	11,160 77	9,644 »	1,516 77
		Pensions.				
II	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>)	6,000 »	1,290 41	1,290 41	»
		Industrie et enseignement industriel et professionnel.				
III	6	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Traite- ments, indemnités et frais de route. Dépenses diverses .	77,550 »	77,505 68	69,585 »	7,922 68
	7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	74,000 »	66,857 50	66,825 »	12 50
	8	Enseignement industriel, professionnel, commercial et mé- nager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le ministère de l'industrie et du travail. — Dépenses diverses — Enquête sur la situation des classes moyennes. a)	1,190,000 »	1,189,999 55	1,069,907 45	118,512 13
	9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la direction de l'industrie et de la direction de l'enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations indus- trielles. — Dépenses diverses — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers	22,000 »	21,900 00	20,672 14	1,227 95
		A REPORTER. fr.	1,819,550 »	1,788,675 50	1,653,282 84	153,812 01

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
21,000 °	°	°	°	°	°	<p>*) Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1901 a été augmenté d'une somme de 700,000 francs à répartir entre les articles 8, 22¹ (nouveau) et 59, par l'article 1^{er} de la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145. Par l'article 3 de la même loi, le crédit primitif de l'article 24 a été diminué d'une somme de 5,000 francs, portée en augmentation à l'article 16.</p>
349,409 81	°	°	1,090 19	°	°	
49,571 91	°	°	10,428 09	°	°	
11,160 77	°	°	7,559 25	°	°	
1,290 41	°	°	4,709 59	°	°	
77,505 68	°	°	44 52	°	°	
66,837 50	°	°	7,162 50	°	°	
1,188,419 58	1,579 75	°	0 67	°	°	
21,900 09	°	°	99 91	°	°	
1,787,095 75	1,579 75	°	30,874 50	°	°	

a) Crédit primitif . . . fr. 1,100,000 °
Crédit supplémentaire . . . 90,000 °

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉ	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,819,550 *	1,788,076 50	1,635,282 84	153,812 91
III (suite).		Industrie et enseignement industriel et professionnel (suite).				
	10	Propriété industrielle	15,200 *	10,534 11	1,928 78	8,405 53
	11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500 "	7,171 54	4,504 54	2,966 80
IV.		Poids et mesures.				
	12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection.	111,700 "	109,584 01	107,978 58	1,605 63
	13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	64,500 "	64,500 *	62,200 *	2,100 *
	14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions fr.	20,000 "	17,659 41	8,470 88	9,168 55
V.		Travail.				
	15	Office du travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office du travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses.	80,500 "	79,805 75	57,246 95	22,558 80
	16	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides a)	58,000 *	57,114 21	50,786 74	6,527 47
	17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.	559,000 "	546,866 64	54,900 67	299,628 97
	18	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400 *	29,656 75	24,811 75	4,825 *
	19	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	50,000 "	16,621 42	11,149 54	5,472 08
	20	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	220,000 "	197,192 55	172,594 75	24,797 00
	21	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	15,000 *	14,880 65	7,268 70	7,611 95
		A REPORTER. fr	2,810,150 *	2,720,122 12	2,156,924 50	549,281 07

ET DU TRAVAIL. (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES ENGAGEMENTS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,787,095 75	1,570 75	•	30,874 50	»	•	
10,334 11	•	•	4,865 80	•	•	
7,471 34	•	•	5,028 66	•	•	
109,384 01	•	•	2,115 09	•	•	
64,300 •	•	•	•	•	•	
17,659 41	•	•	2,360 59	•	•	
79,805 75	•	•	694 25	•	•	
57,114 21	•	•	885 79	•	•	a) Crédit primitif . . . fr 55,000 • Augmentation 5,000 •
334,529 64	12,357 •	•	3,133 36	•	•	
29,656 75	•	•	3,765 25	•	•	
16,621 42	•	•	13,378 58	•	•	
107,192 33	•	•	22,807 67	•	•	
14,880 65	•	•	119 35	•	•	
2,706,205 57	13,916 75	•	90,027 88	•	•	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFLÉC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT fr.	2,810,150	2,720,122 12	2,156,924 50	540,281 07
VI		Participation de l'Etat à la constitution des pensions de vieillesse				
	22	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art 11 de la loi du 10 mai 1900)	12,000,000	12,000,000	12,000,000	"
	22 ¹	Allocation supplémentaire, à titre d'avance, au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art 11 de la loi du 10 mai 1900) a)	500,000	500,000	"	500,000
	23	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art 12 de la loi du 10 mai 1900) <i>Credit non limitatif</i>	400,000	411,156	16,744	393,664
	24	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi b)	197,000	150,795 38	91,828 90	58,966 48
VII		Mines				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES				
	25	Personnel — Traitements et frais de déplacement	32,000	51,937 68	28,150 08	3,787 60
	26	Matériel	1,500	1,467 55	954 45	455 85
		§ 2 — CORPS DES MINES				
	27	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou	375,000	374,814 60	349,353 74	25,460 86
	28	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000	71,014 81	61,794 56	9,220 25
	29	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500	"	"	"
	30	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions publications de documents statistiques; encouragements et subventions, essais et expériences — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> , indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur	15,000	13,800 12	10,472 10	2,788 02
		§ 3 — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	31	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur — Dépenses diverses	6,000	5,020 10	3,627 50	1,592 60
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE				
	32	Subsidés aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement, frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000	45,000	20	44,980
		A RAPPORTER fr.	16,475,150	16,325,108 36	14,719,869 65	1,589,996 75

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	RESFANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
2,706,203 57	15,916 75	•	90,027 88	•	•	
12,000,000 »	•	•	•	•	•	
500,000 »	•	•	•	•	•	a) Crédit alloué par la loi du 22 mai 1902, Moniteur du 25, n° 145.
410,408 »	728 »	•	•	•	11,156 •	
150,795 38	•	•	46,204 62	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Diminution 5,000 »
51,957 68	•	•	62 52	•	•	
1,410 50	57 25	•	52 45	•	•	
574,814 60	•	•	185 40	•	•	
71,014 81	•	•	18,985 19	•	•	
•	•	•	5,500 »	•	•	
15,260 12	540 »	•	1,109 88	•	•	
5,020 10	•	•	979 90	•	•	
45,000 »	•	•	•	•	•	
16,509,866 56	15,242 »	•	161,177 64	•	11,156 •	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,475,150	16,525,108 50	14,719,869 65	1,589,990 73
VII (suite).		Mines (suite).				
		§ 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	53	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Traitements partiels de deux conservateurs du musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	120,000	88,155 60	57,193 82	30,215 38
VIII.		Commissions.				
		§ 1 ^{er} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	54	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau.	500	•	•	•
		§ 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	55	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.	2,000	627 75	475 45	152 30
		§ 3. — COMMISSION DE REVISION DES RÉGLEMENTS MINIERS.				
	56	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (<i>Charge temporaire</i>)	50,000	45,729 95	5,039 50	38,690 45
IX.		Traitements de disponibilité.				
	57	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000	1,666 68	1,666 68	•
X.		Dépenses imprévues.				
	58	Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000	600	600	•
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires. fr.	16,665,650	16,459,886 54	14,784,845 08	1,659,955 36

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCEDANT LES DEPENSES		DEPENSES excedant	Observations
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, ou vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CREDITS	
16,509,866 56	15,242 •	•	161,177 64	•	11,156 •	
87,409 70	745 90	•	51,846 40	•	•	
•	•	•	500 •	•	•	
627 75	•	•	1,572 25	•	•	
45,729 95	•	•	6,270 05	•	•	
1,666 68	•	•	6,555 52	•	•	
600 •	•	•	9,400 •	•	•	
16,445,900 44	15,985 90	•	216,899 66	•	11,156 •	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- TUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	39	Recensement industriel. a)	260,000	259,957 25	151,159 04	128,798 21
	40	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000	110,000	110,000	»
	41	Subside au commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900	50,000	50,000	50,000	»
	42	Enquête sur l'ankylostomie dans les divers bassins houillers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	15,000	5,660 09	1,575 04	4,284 15
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	455,000	425,617 34	292,554 98	153,082 36
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires	16,665,650	16,459,886 54	14,784,845 08	1,659,055 56
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	17,100,650	16,885,503 68	15,077,580 06	1,792,137 72

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIEUX	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		EXCÉDANT	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de la loi du 16 septembre 1900	LES CREDITS	
959,987 25	»	»	42 75	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Crédit supplémentaire. . . 110,000 »
110,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
5,660 09	»	»	9,559 91	»	»	
425,617 54	»	»	9,582 66	»	»	
16,443,900 44	15,985 90	»	216,899 66	»	11,136 »	
16,869,517 78	15,985 90	»	226,282 32	»	11,136 »	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article unique de la loi du 50 juillet 1901, *Moniteur* du 5 août, n° 215 :

A. Pour les dépenses ordinaires, a la somme de fr.	16,075,650 »
A Y AJOUTER Les crédits supplémentaires	590,000 »
TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr.	16,665,650 »
B. Pour les dépenses exceptionnelles, a la somme de fr.	325,000 »
A Y AJOUTER Le crédit supplémentaire	110,000 »
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	435,000 »
ENSEMBLE fr.	17,100,650 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		—				
		EXERCICE 1898.				
		<i>Report de l'exercice 1898 à l'exercice 1901, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Service ordinaire.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
II.	16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au budget extraordinaire). . . .	1,495 88	•	•	•
		EXERCICE 1899.				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1901.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
II.	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,799 50	•	•	•
		EXERCICE 1900.				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1901.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
II.	17	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au budget extraordinaire). . . .	14,519 57	9,014 67	7,164 09	1,850 58
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	55,449 74	54,772 72	16,654 47	18,158 25
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re} — SERVICES COMMUNS.				
	55	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . .	912 •	820 80	•	820 80
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. . . .	8,931 •	5,121 11	2,628 •	495 11
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires fr.	77,672 51	47,720 50	26,426 56	21,502 74
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
X.	59	Marine. — Traction et matériel	15,140 •	10,598 •	10,598 •	•
		TOTAUX des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1900 fr.	92,812 31	58,527 50	57,024 56	21,502 74

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payments effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS RÉSULTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	Sur ordres émis en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CRÉDITS	
TOTAL.						
			1,495 88			a) Ces transferts ont été autorisés par déci- sion de la Cour des Comptes du 26 no- vembre 1901, n° 529942.
			2,799 50			
9,014 67			5,504 90			
54,772 72			18,677 02			
820 80			91 20			
5,121 11			5,869 89			
47,729 50			29,945 01			
10,598			4,542			
58,327 50			54,485 01			

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1901 (COMPTE DÉFINITIF). *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires et employés a)	127,600 »	127,245 13	126,467 13	778 »
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500 »	1,792 »	779 40	1,012 60
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 »	27,128 54	27,125 54	5 »
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	46,422 20	52,155 91	14,266 29
	6	Honoraires des avocats du département	44,000 »	43,558 70	37,530 »	6,028 70
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	606,674 »	605,411 31	9,247 50	594,163 81
	8	Salaires des agréés et des ouvriers b)	154,664 »	154,664 »	423 50	154,240 50
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	887,500 »	887,530 68	801,236 10	86,094 58
	10	Subsides à la caisse d'assurance et de retraite des fonction- naires et employés repris du Grand-Central belge . . .	88,000 »	88,000 »	88,000 »	»
	11	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration c)	208,465 »	208,465 »	208,000 »	465 »
	12	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »	149,967 86	100,698 96	49,168 90
	13	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer. . . . d)	14,127 50	10,750 35	8,209 10	2,541 23
		A REPORTER. . . . fr.	2,593,660 50	2,569,735 75	1,460,871 14	908,764 61

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget.

L'UFS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu d'un art. 30 de la loi sur la comptabilité	excédent L'UFS CREDITS	
TOTAL						
21,000 °	°	°	°	°	°	<p>*) Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été augmenté d'une somme de fr. 5,645,455 20 à répartir entre les articles 8, 11, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 24, 25, 27, 28, 30, 37, 40, 51, 56 et 57, par la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.</p> <p>Par l'article 5 de la même loi les crédits primitifs des articles 22, 31 et 34, ont été diminués d'une somme de 87,560 francs, portée en augmentation aux articles 19 et 44.</p>
127,245 15	°	°	354 87	°	°	
1,792 °	°	°	2,708 °	°	°	
27,128 54	°	°	1 46	°	°	
46,422 20	°	°	13,577 80	°	°	
43,558 70	°	°	441 50	°	°	
603,411 31	°	°	3,262 69	°	°	
154,664 °	°	°	°	°	°	
887,530 68	°	°	169 32	°	°	
88,000 °	°	°	°	°	°	
208,465 °	°	°	°	°	°	
140,867 86	100 °	°	52 14	°	°	
10,750 53	°	°	5,577 17	°	°	
2,369,635 73	100 °	°	25,924 75	°	°	<p>a) Crédit primitif . fr. 115,600 ° Une somme de 12,000 francs a été transférée de l'article 25 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.</p> <p>b) Crédit primitif . fr. 150,724 ° Crédit supplémentaire . 5,940 °</p> <p>c) Crédit primitif . fr. 208,000 ° Crédit supplémentaire . 465 °</p> <p>d) Crédit primitif . fr. 14,000 ° Crédit supplémentaire . 127 50</p>

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des redevanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.	
		Report. fr.	2,393,660 50	2,369,735 73	1,460,871 14	908,764 61	
II (suite).		Chemins de fer (suite).					
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.					
	14	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,450,022	2,452,833 10	16,926 76	2,415,760 84	
	15	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route a)	7,556,681	7,556,650	1,824 25	7,554,824 25	
	16	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails, à effectuer pendant l'année, en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898.)	6,951,911	6,951,678 10	5,999,188 15	952,489 95	
	17	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire) b)	11,237,351	11,087,117 06	2,508,417 83	8,777,054 15	
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.					
	18	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	2,558,648 76	2,558,284 98	21,650 50	2,556,634 68	
	19	Salaires des agréés et des ouvriers d)	21,850,013	21,849,775 30	14,485 06	21,835,290 24	
	20	Primes d'économie et de régularité e)	1,079,178	1,077,548 02	7,806 28	1,069,741 74	
	21	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois f)	25,915,841	25,915,836 25	21,456,375 88	2,477,260 37	
	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel y)	25,644,350 51	25,610,516 46	11,446,639 37	12,165,677 09	
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.					
	23	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. h)	14,356,288 39	14,281,484 37	105,505 29	14,177,871 25	
	24	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux i)	11,957,471	11,720,825 47	1,451,895 66	10,288,849 37	
	25	Primes pour encourager la marche régulière des convois. j)	605,736	589,371 14	138,832 45	450,594 62	
	26	Frais d'exploitation	3,788,000	3,727,358 24	3,047,147 50	680,410 74	
	27	Publicité commerciale k)	261,198 70	254,510 45	107,948 37	142,232 63	
	28	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; l)	4,191,515	4,186,359 35	980,514 95	3,178,016 64	
	29	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	4,999 38	.	4,999 38	
			A REPORTER fr.	138,958,845 66	138,172,881 62	48,524,245 42	89,014,272 55

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

CHIFFRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,569,655 75	100 »	»	25,924 75	»	»	
2,452,687 60	145 50	»	17,188 90	»	»	
7,550,648 50	1 50	»	51 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,531,681 » Crédit supplémentaire. . . 25,000 »
6,951,678 10	»	»	252 90	»	»	
11,085,451 96	1,665 10	»	148,180 94	2,055 »	»	b) Crédit primitif . . . fr. 10,847,351 » Crédit supplémentaire. . . 590,000 »
2,558,284 98	»	»	565 78	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 2,409,678 » Une somme de fr. 148,970.76 a été transférée de l'article 25 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'art. 56.
21,849,775 50	»	»	259 70	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 21,077,765 » Crédit supplémentaire. . . 704,690 » Augmentation 67,560 »
1,077,548 02	»	»	1,629 98	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 985,556 » Crédit supplémentaire. . . 95,642 »
23,915,856 25	»	»	4 75	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 22,965,841 » Crédit supplémentaire. . . 950,000 »
23,610,516 40	»	»	34,015 85	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 23,717,507 » Diminution 61,400 » A déduire une somme de fr. 11,576.69 transférée à l'article 52 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
14,281,576 52	107 85	»	254,804 02	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 14,875,885 » A déduire une somme de fr. 559,596.61 transférée aux articles 2, 18, 50 et 47, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
11,720,743 05	82 44	»	216,645 55	»	»	
589,247 05	124 09	»	14,564 86	»	»	
5,727,558 24	»	»	55,090 66	5,551 10	»	
250,201 22	4,309 25	»	6,688 25	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 11,758,471 » Crédit supplémentaire. . . 179,000 »
4,158,551 59	27,827 96	»	5,155 45	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 575,052 » Crédit supplémentaire. . . 50,704 »
4,999 58	»	»	0 62	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 960,012 » Crédit supplémentaire . . . 1,186 70
138,158,517 95	54,565 67	»	778,557 04	7,404 10	»	l) Crédit primitif . . . fr. 1,176,115 » Crédit supplémentaire. . . 5,015,400 »

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. -- Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- TUES ET JUSTIFIÉES	
					En 1901	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	158,958,845 66	58,172,881 62	48,524,245 42	89,614,272 53
II. (suite.)		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	50	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,450,668 06	2,450,661 06	15,867 97	2,416,793 09
	51	Salaires des auxiliaires et des ouvriers b)	165,750 »	165,624 90	500 »	165,124 90
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	147,116 69	142,666 10	25,984 78	118,681 52
	55	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	184,350 »	185,965 62	500 »	185,465 62
	54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. d)	516,000 »	516,000 »	251,605 45	84,594 55
		SECTION 2. — POSTES.				
	55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	5,658,018 »	5,655,654 55	502,958 06	5,152,641 24
	56	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. e)	6,267,160 »	6,267,155 99	1,287,849 77	4,979,272 22
	57	Transport des dépêches f)	506,700 »	505,557 58	55,077 11	270,480 27
	58	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 »	116,500 »	76,100 »	40,400 »
	59	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 »	8,854 65	5,224 10	3,576 50
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service. (Y compris une charge temporaire de 35,000 francs). g)	1,240,980 »	1,240,971 47	568,217 41	671,475 25
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Du traité international de Berne	3,250 »	2,895 »	»	2,895 »
		À REPORTER. fr.	155,807,045 41	154,987,546 45	51,270,110 07	105,681,470 58

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'incem- ptabilité.		
158,158,517 95	34,363 67	•	778,557 94	7,404 10	•	
2,450,661 06	•	•	7 "	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 2,264,109 » Une somme de fr. 166,566.06 a été transférée de l'article 23 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
165,624 99	•	•	154 01	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 169,919 » Diminution 6,160 »
142,666 10	•	•	4,450 59	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 135,540 » Une somme de fr. 11,576.69 a été transférée de l'article 25 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
185,965 62	•	•	586 58	•	•	
516,000 »	•	•	•	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 556,000 » Diminution 20,000 »
5,635,579 50	55 25	•	22,585 45	•	•	
6,267,121 99	34 •	•	4 01	•	•	e) Crédit primitif 6,228,160 » Crédit supplémentaire. . . 39,000 »
305,557 58	•	•	1,142 62	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 305,950 » Crédit supplémentaire. . . 750 »
116,500 »	•	•	5,500 »	•	•	
8,800 60	34 05	•	1,165 35	•	•	
1,259,692 66	1,278 81	•	8 55	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 1,214,980 » Crédit supplémentaire. . . 26,000 »
2,895 »	•	•	355 »	•	•	
154,951,580 65	55,765 78	•	812,294 88	7,404 10	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des épandiers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	155,807,045 41	154,087,546 43	51,270,110 07	103,681,470 58
		III				
		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . .	4,545,705	4,589,624 83	653,291 62	3,736,333 21
	45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,556,715	1,478,672 70	8,900 60	1,469,772 10
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses a)	758,945 07	758,745 75	523,375 56	235,335 93
	45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,500	1,673 27	•	1,673 27
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges b)	15,554 93	15,554 93	4,399 02	11,155 91
		(Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		IV				
		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	1,464,620 79	1,464,620 79	1,061,785 57	402,820 42
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	522,570	509,147 00	100,397 22	199,749 84
	49	Remises. (Crédit non limitatif)	1,922,000	2,615,055 40	1,443,229 86	1,169,825 54
	50	Subsides	99,735	99,735	67,957 36	51,797 64
	51	Traction et matériel d)	3,095,376	3,094,745 93	2,552,907 18	541,858 75
		V				
		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000	2,495	1,015	1,470
		VI				
		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.	147,000	147,000	18,996 27	128,003 73
		VII				
		Pensions.				
	54	Pensions: paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif)	50,000	44,256 68	30,218 67	14,018 01
		VIII				
		Secours.				
	55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	69,000	60,000	50,375	18,550
		A REPORTER. fr.	169,861,567 20	169,475,653 77	57,795,938 80	111,645,823 23

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

UES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité		
154,951,580 65	35,765 78	.	812,204 88	7,404 10	.	
4,589,624 85	»	»	156,080 17	»	»	
1,478,072 70	»	»	78,042 50	»	»	
758,710 79	34 96		199 52	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 704,500 Augmentation 20,000 » Une somme de fr. 54,445.07 a, en outre, été transférée de l'article 46 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 46
1,675 27	»		826 75	»	»	
15,554 95	»	»	.	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » A déduire une somme de fr. 54.445 07 trans- férée à l'article 44 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de cet article.
1,464,614 79	6 »	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,452,561 » Une somme de fr. 12,059 79 a été transférée de l'article 25 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
509,147 06	»	»	15,222 94	»	»	
2,615,055 40	»	»	»	»	691,055 40	
99,755 »	»	»	»	»	»	
5,094,745 95	»	»	650 07	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 9,958,576 » Crédit supplémentaire . . . 157,000 »
2,485 »	10 »	»	2,505 »	»	»	
147,000 »	»	»	»	»	»	
44,250 68	»	»	5,765 53	»	»	
68,925 »	75 »	»	»	»	»	
169,439,782 05	55,891 74	»	1,069,564 73	7,404 10	691,055 40	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFÉ ET JUSTIFIÉ	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	169,861,567 20	169,475,655 77	57,795,958 80	111,645,825 23
IX.		Dépenses imprévues.				
	56	Dépenses imprévues non libellées au budget. a) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 30, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	17,778 *	17,752 79	10,251 51	7,500 68
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires . . . fr.	169,879,345 20	169,495,406 56	57,806,190 31	111,651,325 91
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	57	Marine, Traction et matériel. b)	324,500 *	324,486 26	272,155 98	52,350 28
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	170,205,845 20	169,817,892 82	58,078,526 29	111,705,674 19
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	1,495 88	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	2,799 50	"	"	"
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	92,812 51	58,527 50	37,024 56	21,502 74
		Total des transferts des exercices précédents fr.	97,105 69	58,527 50	37,024 56	21,502 74
		Total du Budget pour l'exercice 1901.	170,205,845 20	169,817,892 82	58,078,526 29	111,705,674 19
		TOTAUX. fr.	170,500,950 89	169,876,220 12	58,115,550 85	111,724,976 95

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À RÉFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
169,459,762 03	55,891 74	°	1,069,564 75	7,404 10	691,055 40	
17,752 19	0 60	°	25 21	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 15,750 ° Crédit supplémentaire. . . 2,028 °
169,457,514 22	55,892 54	°	1,069,589 94	7,404 10	691,055 40	
524,486 26	°	°	15 74	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 500,000 ° Crédit supplémentaire. . . 24,500 °
169,782,000 48	55,892 54	°	1,069,605 68	7,404 10	691,055 40	
°	°	°	1,495 88	°	°	
°	°	°	2,799 50	°	°	
58,527 50	°	°	54,485 01	°	°	
58,527 50	°	°	38,778 39	°	°	
169,782,000 48	55,892 54	°	1,069,605 68	7,404 10	691,055 40	
169,840,527 78	55,892 54	°	1,108,582 07	7,404 10	691,055 40	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article unique de la loi du 22 août 1901, *Moniteur* des 2-5 septembre, n° 245-246 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 164,260,412 °

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 5,618,955 20

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1898, 1899 et 1900, conformément à l'article 50 de
la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 81,965 69

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 169,961,310 89

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 500,000 °

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 24,500 °

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer-
cice 1900 15,140 °

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 539,640 °

ENSEMBLE fr. 170,500,950 89

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1879.				
		<i>Report de l'exercice 1899 à l'exercice 1901, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Matériel du génie.				
VII.	25	Matériel du génie	285 »	»	»	»
		EXERCICE 1900.				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1901.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Matériel du génie.				
VI.	25	Matériel du génie	25,906 62	25,876 62	5,356 52	20,512 90
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	34	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	100,749 09	94,976 61	51,456 44	48,840 17
	59	Armement	884,707 50	884,707 50	26,250 »	858,457 50
	42	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	144,841 25	94,505 »	»	85,640 »
	44	Amélioration du casernement	470,463 58	469,125 15	545,129 24	123,995 89
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,600,761 92	1,543,514 24	402,815 68	1,114,953 56
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1900 fr.	1,624,667 84	1,567,190 86	406,172 20	1,135,446 46
		EXERCICE 1901 (COMPTE DÉFINITIF). *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	247,000 »	247,267 82	246,937 82	330 »
	3	Indemnité aux sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du département de la guerre	16,200 »	16,200 »	16,200 »	»
	4	Matériel b)	76,500 »	76,300 »	58,526 50	17,973 50
	5	Bibliothèque du département de la guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 2,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	175,700 »	173,621 04	160,968 06	12,652 98
		A REPORTER fr.	535,100 »	534,388 86	505,432 38	30,956 48

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUF8	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CREDITS.	
				285 »		a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 8 novembre 1901, n° 528770.
23,869 42	7 20	»	50 »	»		
80,276 61	14,700 »	»	»	5,772 48	»	
884,707 80	»	»	»	»	»	
85,640 »	10,865 »	»	1,445 75	48,892 50	»	
469,125 13	»	»	1,358 25	»	»	
1,517,749 24	25,565 »	»	2,782 »	54,664 98	»	
1,541,618 66	25,572 20	»	2,812 »	54,664 98	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	b) Le Budget du Ministère de la Guerre a été augmenté d'une somme de 558,200 francs à répartir entre les articles 15, 16, 24, 28, 32 et 35 par la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145
247,267 82	»	»	652 18	»	»	Par l'article 3 de la même loi les crédits primitifs des articles 7, 8, 9, 25, 26, 27, 29 et 30 ont été diminués d'une somme de fr. 105,284.30 portée en augmentation aux articles 4, 12, 25 et 31.
16,200 »	»	»	»	»	»	
76,500 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 58,900 » Augmentation 17,400 »
175,621 04	»	»	78 96	»	»	
534,588 86	»	»	711 14	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC TÉS JUSTIFIÉS	
					En 1901	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	555,100 »	554,588 86	505,452 58	50,956 48
II		Traitements, solde et accessoires.				
		1^{re} SECTION — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe				
	6	Traitements de l'état-major général. a)	902,550 98	902,002 15	65,464 77	856,441 58
	7	— — des provinces et des places b)	245,815 01	245,815 01	18,488 99	227,324 02
	8	— du service de l'intendance c)	276,651 71	276,651 71	19,117 85	257,515 88
	9	— des officiers du service de santé des hôpitaux d)	588,605 81	588,605 84	31,755 37	556,850 47
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.				
	10	Traitements et solde de l'infanterie e)	11,791,918 55	11,786,880 51	953,189 35	10,853,651 18
	11	— — de la cavalerie f)	5,424,015 57	5,420,812 93	290,786 96	5,150,025 97
	12	— — de l'artillerie g)	5,516,047 72	5,512,923 51	446,584 01	4,866,212 50
	13	— — du génie h)	1,450,783 24	1,450,281 »	114,551 59	1,315,711 81
	14	— — du bataillon d'administration i)	708,587 81	708,137 01	51,500 »	656,657 01
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux j)	778,535 »	777,928 89	96,188 90	681,739 99
	16	Service pharmaceutique k)	255,000 »	254,998 95	199,998 94	55,000 01
		A REPORTER. fr.	26,055,367 45	26,039,402 17	2,791,056 89	23,248,064 48

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EXECUTER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
534,588 86	»	»	711 14	»	»	
901,906 15	96 »	»	528 85	»	»	a) Credit primitif . . . fr 896,590 » Une somme de fr 5,940 98 a été transférée de l'article 7, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 9.
245,815 01	»	»	»	»	»	
276,651 71	»	»	»	»	»	
588,605 84	»	»	»	»	»	b) Credit primitif . . . fr 256,361 75 Diminution 4,607 76 A déduire une somme de fr 5,940.98 trans- férée à l'article 6, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 9.
						c) Credit primitif fr. 287,885 50 Diminution 11,951 79
						d) Credit primitif fr. 405,700 » Diminution 15,096 16
11,786,840 51	40 »	»	5,078 04	»	»	e) Credit primitif fr 11,998,250 72 A déduire une somme fr 266,312 17 trans- férée à l'article 12 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 14
5,420,812 95	»	»	5,202 64	»	»	
5,512,796 51	127 »	»	5,124 41	»	»	f) Credit primitif fr 5,462 456 74 A déduire une somme de fr 58,441 17 trans- férée aux articles 12, 13 et 14.
1,450,265 20	17 80	»	502 24	»	»	
708,157 01	»	»	450 80	»	»	g) Credit primitif fr. 5,068,755 55 Augmentation 21,000 » Une somme de fr 226,312 17 a été transférée des articles 10 et 11.
						h) Credit primitif fr 1,425,296 78 Une somme de fr. 7,486 46 a été transférée de l'art 11
						i) Credit primitif fr 697,655 10 Une somme de fr 10,954 71 a été transférée de l'art 11.
777,928 86	»	»	406 11	»	»	j) Credit primitif fr 649,155 » Credit supplémentaire 129,200 »
254,998 96	»	»	1 05	»	»	k) Credit primitif fr 200,000 » Credit supplémentaire 55,000 »
26,059,121 57	280 80	»	15,965 26	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	26,053,567 45	26,059,402 17	2,791,056 89	25,248,064 48
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire	153,780 »	124,372 96	12,000 »	112,372 96
	18	— — de guerre	19,225 »	17,965 52	1,500 »	16,465 52
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,620 »	55,620 »	59,505 18	14,516 82
	20	— — de l'École de guerre	8,350 »	8,348 28	5,310 76	2,826 70
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie	96,925 »	96,499 26	6,656 98	89,862 28
	22	Matériel de l'artillerie	1,793,019 05	1,793,019 05	907,474 06	885,544 99
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie a)	1,615,671 45	1,615,568 72	1,190,917 67	599,157 85
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature b)	10,486,955 70	10,485,587 50	1,170,860 05	9,312,727 47
	25	Service du couchage c)	565,950 »	565,755 26	57,985 75	506,649 53
	26	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie d)	5,757,014 49	5,709,170 22	1,450,615 55	4,278,556 09
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche e)	852,029 66	848,867 22	685,219 41	165,421 51
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde f)	198,000 »	197,999 98	122,175 99	75,810 20
	29	Remonte g)	997,850 »	997,850 »	»	997,850 »
		Les crédits des articles 26 et 29 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
		À REPORTER. fr.	48,609,757 78	48,549,803 94	8,418,154 25	40,105,624 18

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	RESTANT A EXECUTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A régler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
20,050,121 57	280 80	•	13,965 26	•	•	
124,572 96	•	•	9,407 04	•	•	
17,965 52	•	•	1,261 68	•	•	
55,620 •	•	•	•	•	•	
8,157 46	210 82	•	1 72	•	•	
96,499 26	•	•	425 74	•	•	
1,793,019 05	•	•	•	•	•	
1,590,075 50	25,295 22	•	50 35	252 40	•	a) Credit primitif . . fr 1,574,125 • Augmentation . . . 41,546 45
10,485,587 50	•	•	3,568 20	•	•	b) Credit primitif . . . fr 10,417,955 70 Credit supplémentaire . . . 69,000 •
565,755 26	•	•	214 74	•	•	c) Credit primitif . . fr 569,450 • Diminution . . . 5,500 •
5,709,169 62	0 60	•	2,187 12	25,657 15	•	d) Credit primitif . . fr 5,739,514 49 Diminution . . . 2,500 •
848,640 92	226 50	•	5,162 44	•	•	e) Credit primitif . . fr 907,029 66 Diminution . . . 55,000 •
197,986 19	13 79	•	0 02	•	•	f) Credit primitif . . fr. 150,000 • Credit supplémentaire . . 68,000 •
997,850 •	•	•	•	•	•	g) Credit primitif . . fr 1,007,850 • Diminution . . . 10,000 •
18,523,778 41	26,025 55	•	34,044 20	25,909 55	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIE	
					En 1901	En 1902, jusqu'au 31 octobre
		Report. . . . fr.	48,609,757 78	48,549,805 94	8,418,154 25	40,105,624 18
VIII		Traitements divers et honoraires.				
	50	Traitements divers et honoraires a)	126,226 09	121,474 47	50,485 68	90,990 70
	51	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représen- tation b)	525,557 85	524,821 50	4,784 72	519,786 58
IX		Pensions et secours.				
	52	Pensions et secours c)	459,100 "	438,765 01	122,871 49	515,644 78
X		Dépenses imprévues				
	53	Dépenses imprévues non libellées au budget a)	65,149 "	60,156 29	47,660 16	12,456 15
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires. . . . fr.	49,565,570 72	49,495,021 01	8,625,954 28	40,844,482 16
XI		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	54	Appropriation de tirs à la cible	60,000 "	46,850 "	150 "	18,841 74
	55	Construction d'une église au camp de Beverloo	100,000 "	100,000 "	58,795 61	41,204 59
	56	Artillerie de place	1,500,000 "	255,825 71	117,025 25	154,179 01
	57	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux télépho- niques dans ces positions	80,000 "	8,815 25	6,651 05	2,182 20
	58	Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château.	160,000 "	"	"	"
	59	Armement	1,050,000 "	1,050,000 "	259,296 01	696,205 99
	40	Paiement d'une créance arriérée due à un avocat du départe- ment de la guerre pour débours et honoraires	16,500 "	16,500 "	"	16,500 "
	41	Bibliothèque du 9 ^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir du dit régiment.	5,500 "	5,500 "	"	5,500 "
	42	Amélioration du casernement	5,000,000 "	1,857,055 75	598,898 80	1,274,960 55
	43	Agrandissement de la fabrique militaire de conserves à Anvers	500,000 "	228,267 15	1,485 "	199,707 65
	44	Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo	25,945 "	22,555 05	14,670 51	7,664 54
	45	Achat de bicyclettes et accessoires	40,000 "	40,000 "	"	40,000 "
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	6,155,945 "	5,609,142 80	856,952 25	2,451,945 85
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	55,697,515 72	55,104,163 90	9,480,906 51	43,270,426 51

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

UES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A PAYER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transféré à exercice suivant, et virtuel au 30 de l'infirmité imputable		
48,525,778 41	26,025 55	•	54,044 29	25,909 55	•	
121,474 47	•	•	4,751 62	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 127,754 68 Diminution 1,528 59
324,571 50	250 •	•	516 55	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 300,000 • Augmentation 25,577 85
458,516 27	248 74	•	534 99	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 407,100 • Crédit supplémentaire. . . 52,000 •
60,096 29	60 •	•	2,992 71	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 58,149 • Crédit supplémentaire. . . 5,600 •
49,468,456 74	26,584 27	•	42,640 16	25,909 55	•	
18,991 74	27,858 26	•	15,150 •	•	•	
100,000 •	•	•	•	•	•	
251,204 26	4,619 45	•	1,044,176 29	•	•	
8,813 25	•	•	71,186 75	•	•	
•	•	•	100,000 •	•	•	
955,500 •	94,500 •	•	•	•	•	
16,500 •	•	•	•	•	•	
5,500 •	•	•	•	•	•	
1,673,859 15	165,194 60	•	293,289 76	869,656 49	•	
201,192 65	27,074 50	•	29,250 •	42,482 87	•	
22,535 05	•	•	1,609 95	•	•	
40,000 •	•	•	•	•	•	
5,291,896 08	317,246 81	•	1,612,662 75	912,159 56	•	
52,760,532 82	543,831 08	•	1,655,502 01	938,048 91	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DEPENSES	PAYMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1899 (Art 50 de la loi de comptabilité)	285 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1900 (Art 50 de la loi de comptabilité)	1,624,067 84	1,567,190 86	406,172 20	1,135,446 46
		Total des transferts des exercices précédents fr.	1,624,952 84	1,567,190 86	406,172 20	1,135,446 46
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1901	55,697,515 72	55,104,165 90	9,480,906 51	43,279,426 31
		TOTAUX fr	57,522,468 56	54,671,354 76	9,887,078 71	44,414,872 77

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

CHIFFRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				285 »	»	
1,541,618 66	25,572 20	»	2,812	54,664 98	»	
1,541,618 66	25,572 20	»	2,812	54,949 98	»	
52,760,332 82	345,831 08	»	1,655,502 91	958,048 91	»	
54,501,951 48	569,403 28	»	1,658,114 91	992,998 89	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article premier de la loi du 24 août 1901, *Moniteur* du 25, n° 237 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 49,205,570 72
 A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 558,200 »
 2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1899 et 1900, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 24,191 62

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 49,587,762 34

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 6,155,945 »
 A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1900 1,600,761 22

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 7,754,706 22

ENSEMBLE. fr. 57,322,468 56

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1900. a)				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1901, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
	1	Traitements, soldes et autres allocations et prestations . . .	4,772 40	4,728 30	3,597 60	1,128 30
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	2	Amélioration du casernement	210,758 79	206,179 58	75,550 09	150,849 49
		TOTAL des transferts de l'exercice 1900. fr.	215,531 19	210,007 88	78,927 69	151,977 79
		EXERCICE 1901 (COMpte DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements, soldes et autres allocations et prestations b)	5,987,349 49	5,985,964 88	4,293,068 38	1,691,724 85
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
II.	2	Amélioration du casernement	1,500,000 •	1,295,284 93	357,400 93	890,552 94
	3	Reprise des literies en usage dans les brigades de gendarmerie de la Flandre occidentale	50,000 •	22,897 86	20,085 36	2,812 50
	4	Reliquat d'une somme à rembourser au conseil d'administration de la compagnie de la Flandre occidentale	11,955 28	11,955 28	11,955 28	•
	5	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	8,579 77	7,094 77	•	7,094 77
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,550,515 05	1,337,210 84	389,419 57	900,460 21
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	7,537,862 54	7,523,175 72	4,682,487 95	2,592,185 06
		TOTAUX. fr.	7,755,395 73	7,534,083 60	4,761,415 64	2,724,162 85

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECQUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
4,725 00	2 40	»	44 10	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 8 novembre 1901, n° 528770.
206,179 58	»	»	4,579 21	»	»	
210,905 48	2 40	»	4,623 51	»	»	
5,984,793 25	1,171 65	»	7 70	1,576 91	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,805,549 49 Crédit supplémentaire. . . 182,000 » Par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
1,247,955 87	47,351 06	»	2 99	204,712 78	»	
22,897 86	»	»	7,102 14	»	»	
11,953 28	»	»	»	»	»	
7,094 77	»	»	1,485 »	»	»	
1,289,879 78	47,551 06	»	8,589 45	204,712 78	»	
7,274,075 01	48,502 71	»	8,597 15	206,089 69	»	
7,485,578 49	48,505 11	»	15,220 44	206,089 69	»	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article unique de la loi du 12 juin 1901, *Moniteur* du 15, n° 164 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 5,805,549 49

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. 182,000 »

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1900, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 4,772 40

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 5,992,121 89

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 1,550,513 05

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1900. 210,758 79

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,761,271 84

ENSEMBLE. fr. 7,753,393 73

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1898				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1901, conformément à l'article 30 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Ponts et chaussées.				
		SECTION 1^{re}. — ROUTES ET BÂTIMENTS CIVILS				
VIII.	58	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers et impositions, achat de meubles; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, entretien du palais de justice de Bruxelles, etc	1,800	•	•	•
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et chaussées.</i>				
XII.	101	Côte : travaux de défense, subsides, etc	7,500	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898 fr.	9,300	•	•	•
		EXERCICE 1899.				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1901</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Ponts et chaussées.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
VIII.	57	Routes : entretien, amélioration redressement, plantations Parcs publics, squares et voies cyclables établissement et entretien Frais d'expertise Subsides	825	•	•	825
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et chaussées.</i>				
XII.	88	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand; travaux de parachevement	6,872 14	6,872 12	•	6,872 12
	88 ^t	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt	40,195 99	28,517 54	•	28,517 54
	98	Port de Nieuport Reconstruction d'une partie du mur de l'estacade d'est	84,997 41	62,500	•	62,500
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	132,065 54	97,889 46	•	97,889 46
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1899 fr.	152,888 54	98,714 46	•	98,714 46

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payments effectués par année et par article du Budget.

CUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
			1,800 »	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 7 janvier 1902.
			7,500 »	»	»	
			9,500 »	»	»	
825 »			»	»	»	
6,872 12			0 02	»	»	
28,517 54			958 57	10,718 08	»	
62,500 »			»	22,407 41	»	
97,889 46			958 59	33,215 49	»	
98,714 46			958 50	33,215 49	»	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		— EXERCICE 1900. <i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1901.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des Ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	52	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais divers de mission	799 22	799 22	•	799 22
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	53	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés	1,250,527 40	1,131,621 86	•	1,130,888 59
	54	Plantations nouvelles; frais d'expertise	6,950 41	•	•	•
	55	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers	6,489 92	4,985 67	•	4,985 67
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	57	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	32,302 64	20,996 21	•	20,996 21
	58	Bacs et passages d'eau et dépendances: entretien, amélioration, établissement	8,217 85	7,524 41	•	7,524 41
	59	Ports, côtes, phares, fanaux: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales (y compris 50,000 francs en charge temporaire)	4,988 90	3,588 99	•	3,588 90
		TOTAL pour les dépenses ordinaires . . . fr.	1,519,056 41	1,178,514 56	•	1,177,581 09

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
799 22	•	•	•	•	•	
1,150,888 59	755 27	•	59,556 45	68,549 09	•	
•	•	•	•	6,930 41	•	
4,985 67	•	•	647 52	858 75	•	
29,996 21	•	•	2,506 45	•	•	
7,524 41	•	•	665 42	•	•	
3,588 99	•	•	•	1,600 •	•	
1,177,581 09	755 27	•	63,003 82	77,738 25	•	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1900 (suite).				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
		52 Palais du Cinquantenaire. Agrandissement du hall de Paile gauche; appropriation des locaux	148,657 19	148,657 19	•	148,657 19
		55 Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Achat d'im- meubles; agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	1,855 15	1,855 15	•	1,855 15
		54 Dépôt des archives de l'État, à Gand : construction . . .	51,102 08	51,102 08	•	49,720 02
		61 Escaut. Construction d'une nouvelle embarcation à vapeur pour le service maritime	26,898 •	25,553 10	•	25,553 10
		64 Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction de maisons délabrées	8,377 27	8,561 15	•	8,561 15
		65 Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses	19,010 02	19,010 02	•	19,010 02
		66 Port de Blankenberghe. Construction d'estacades. Élargisse- ment du pont sur l'écluse de chasse	56,555 68	56,555 68	•	56,555 68
		67 Côtes : travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsides	82,294 54	82,294 54	•	82,294 54
	68 Canal de Bruges à Ostende. Reconstruction du tablier du pont de Plasschendaele.	3,089 34	3,089 34	•	3,089 34	
	70 Hôtel du gouvernement provincial à Gand. Agrandissement Travaux de parachèvement	2,461 78	2,461 78	•	2,461 78	
	TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	400,301 05	398,940 01	•	397,557 95	
	TOTAL pour les dépenses ordinaires	1,319,056 41	1,178,314 56	•	1,177,581 09	
	TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1900 fr.	1,719,357 46	1,577,254 57	•	1,575,139 04	

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉFÉRER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant des crédits	
148,657 19	°	°	°	°	°	
1,855 15	°	°	°	°	°	
49,720 07	1,582 06	°	°	°	°	
25,555 10	°	°	1,344 90	°	°	
8,561 15	°	°	16 14	°	°	
19,010 02	°	°	°	°	°	
56,555 68	°	°	°	°	°	
82,294 54	°	°	°	°	°	
5,089 54	°	°	°	°	°	
2,461 78	°	°	°	°	°	
597,557 95	1,582 06	°	1,561 04	°	°	
1,177,581 09	755 27	°	63,005 82	77,758 25	°	
1,575,159 04	2,115 35	°	64,564 86	77,758 25	°	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. -

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFE ET JUSTIFIÉ	
					En 1901.	En 1902. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1901 (COMPTE DÉFINITIF). *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	1,545,900 "	1,462,294 82	1,422,358 52	59,706 50
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	110,151 37	110,128 12	79,279 48	50,665 55
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale	18,050 "	6,456 87	5,519 22	1,087 65
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . b)	426,000 "	419,756 85	317,514 86	102,221 99
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	15,950 "	2,550 "	2,550 "	"
	7	Service de la monnaie	10,100 "	14,966 95	10,376 51	4,590 42
	8	Documents statistiques	16,500 "	16,500 "	16,500 "	"
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor	175,200 "	174,415 56	175,998 90	416 66
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	57,300 "	57,300 "	57,300 "	"
		A REPORTER fr.	2,400,151 37	2,285,329 16	2,106,107 29	178,686 75

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payments effectués par année et par article du Budget

UES	PAYMENTS		CREDITS		DEPLUSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES			
TOTAL.	Sui oi donnanées en circulation	Sui ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler definitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	Calculant LES CREDITS	
21,000	°	»	»	°	°	
1,461,944 82	550 °	°	83,605 18	°	°	
109,945 01	185 11	°	5 25	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 105,000 ° Crédit supplémentaire. . . 5,131 57
6,456 87	°	°	11,613 13	°	°	
419,756 85	°	°	6,265 15	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 581,000 ° Crédit supplémentaire. . . 45,000 °
2,570 °	°	°	11,400 °	°	°	
14,966 95	°	°	1,133 07	°	°	
16,500 °	°	°	°	°	°	
174,415 56	°	°	784 44	°	°	
57,500 °	°	°	°	°	°	
2,284,794 04	555 11	°	114,802 22	°	°	

*) Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1901 a été augmenté d'une somme de fr. 755,580 55 à rattacher aux articles 3, 5, 17, 18, 23, 24, 30, 33, 34, 35, 36, 53, 54 et 64 (nouveau) par l'article 1^{er} de la loi du 22 mai 1902, *Moniteur* du 23, n° 145

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,400,131 37	2,285,529 15	2,106,107 29	178,086 75
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	11	Surveillance générale. — Traitements	482,500	436,198 29	»	436,198 29
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . .	1,030,500	955,017 08	»	955,017 08
	13	Traitements fixes	2,905,050	2,847,565 27	335 70	2,847,029 57
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif) . . .	2,503,000	2,650,145 78	60	2,650,085 78
	15	Service des douanes et de la recherche maritime	6,446,200	6,444,961 24	268 10	6,441,695 14
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	5,500	5,499 92	»	5,499 92
	17	Service des laboratoires. a)	19,800	19,564 86	5,112 76	16,252 10
	18	Suppléments de traitement. b)	270,000	269,736 81	84,936 50	184,788 51
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	50,000	29,195 15	»	29,195 15
	20	Frais de bureau et de tournées	104,000	83,050	56,157	46,915
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	750,500	677,145 50	29 20	677,029 60
	22	Police douanière.	5,000	902 10	»	902 10
	23	Matériel c)	516,425	295,668 77	81,273 99	211,710 96
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	665,000	641,961 79	98,437 50	546,524 49
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	25,000	5,149 98	1,185 52	3,966 66
	26	Frais de bureau et dépenses diverses.	54,100	55,525 10	52,000	1,525 10
	27	Traitements du personnel du domaine	99,255	94,058 02	11,455 54	82,582 48
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,400,000	1,477,611 24	»	1,477,611 24
		A REPORTER. fr.	19,487,961 37	19,228,679 85	2,455,556 50	16,772,016 92

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget

FUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,284,794 04	555 11	»	114,804 22	»	»	
436,198 29	»	»	46,301 71	»	»	
953,017 08	»	»	77,482 92	»	»	
2,847,365 27	»	»	57,684 75	»	»	
2,650,145 78	»	»	»	»	127,145 78	
6,444,961 24	»	»	1,258 76	»	»	
5,499 92	»	»	0 08	»	»	
19,564 86	»	»	435 14	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 18,200 » Crédit supplémentaire. . . 1,600 »
269,724 81	52 »	»	245 19	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 228,000 » Crédit supplémentaire. . . 42,000 »
29,195 15	»	»	806 85	»	»	
83,050 »	»	»	20,950 »	»	»	
677,058 80	84 50	»	73,556 70	»	»	
902 10	»	»	4,097 90	»	»	
292,995 95	674 82	»	22,756 25	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 256,425 » Crédit supplémentaire. . . 80,000 »
644,961 79	»	»	18,058 21	»	»	
5,149 98	»	»	19,850 02	»	»	
55,525 10	»	»	774 90	»	»	
94,058 02	»	»	5,216 98	»	»	
1,477,611 24	»	»	»	»	77,611 24	
19,227,355 42	1,526 45	»	464 056 54	»	204,755 02	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	19,487,961 37	19,228,679 85	2,455,536 50	16,772,016 92
IV. (suite).		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces (suite).				
	29	Matériel (y compris 3,000 francs en charge temporaire). a)	22,759 52	21,402 15	11,056 51	10,345 64
	30	Dépenses du domaine b)	40,220 59	37,952 27	24,197 58	13,676 88
	31	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif).	1,500 .	1,674 20	872 06	801 55
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de ma- tériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais divers de mission	46,000 .	45,596 92	38,244 59	7,542 18
		<i>Routes et bâtiments civils</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés c)	5,070,000 .	5,009,488 08	1,821,066 38	3,244,553 52
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise d)	190,000 .	163,025 82	41,075 15	120,712 82
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; tra- vaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers e)	1,200,599 87	1,170,519 26	508,570 04	575,761 77
	36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. f)	97,562 80	98,645 51	54,199 56	42,440 85
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plan- tations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,401,400 .	2,395,632 05	1,169,002 25	1,211,174 04
	38	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélio- ration, établissement	40,000 .	35,086 53	16,857 85	16,215 68
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extra- ordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales (y compris 50,000 francs en charge temporaire).	775,000 .	775,000 .	194,795 08	580,204 94
		A REPORTER. fr.	29,372,604 15	29,038,702 71	6,425,274 43	22,593,224 57

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
19,227,553 42	1,320 45	•	464,030 54	•	204,755 02	
21,402 13	•	•	1,357 37	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 22,700 » Crédit supplémentaire. . . 59 82
57,874 46	77 81	•	2,268 32	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Crédit supplémentaire. . . 220 59
1,674 29	•	•	•	•	174 29	
45,586 77	10 15	•	405 08	•	•	
5,065,599 90	5,888 18	•	511 92	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 4,800,000 » Crédit supplémentaire. . . 270,000 »
161,787 97	1,257 85	•	694 18	26,280 •	•	d) Crédit primitif . . . fr. 85,000 » Crédit supplémentaire. . . 105,000 »
1,170,351 81	187 45	•	24,715 84	5,166 77	•	e) Crédit primitif . . . fr. 1,050,000 » Crédit supplémentaire. . . 150,399 87
96,640 41	5 10	•	717 29	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 54,200 » Crédit supplémentaire. . . 45,162 80
2,580,176 29	15,455 74	•	5,767 97	•	•	
55,071 53	15 »	•	885 56	6,027 91	•	
775,000 •	•	•	•	•	•	
29,016,499 •	22,205 71	•	501,356 07	37,474 68	204,929 51	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances —

CRÉDITS DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'ÉTAT.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		Raport fr.	20,372,604 15	20,038,702 71	6,423,274 45	22,595,924 57
V (suite).		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
	40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses	1,221,950 °	1,217,593 60	1,109,405 10	107,985 75
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,344,525 °	1,520,457 60	1,170,658 29	149,785 01
	42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements Jurys d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	205,540 °	204,927 20	198,986 51	5,940 89
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	45	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	14,000 °	15,853 07	10,728 78	5,104 29
		<i>Traitements de disponibilité.</i>				
	44	Traitements temporaires de disponibilité	12,950 °	9,275 05	9,205 61	69 44
VI.		Pensions et secours.				
	45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>)	35,550 °	33,765 50	28,065 85	5,699 67
	46	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.	41,000 °	40,910 57	59,624 50	1,285 87
VII.		Dépenses imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au budget	7,000 °	2,149 °	750 31	1,598 61
		TOTALS pour les dépenses ordinaires. fr.	52,254,919 15	51,881,412 10	8,990,697 16	22,868,492 18

ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

LUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A APPRECIER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		uséduat	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
20,016,409	22,203 71	"	501,356 07	57,474 68	204,029 51	
1,217,500 85	2 75	"	4,556 40	"	"	
1,320,441 50	16 50	"	25,867 40	"	"	
204,027 20	"	"	612 80	"	"	
13,853 07	"	"	166 95	"	"	
9,275 05	"	"	3,676 95	"	"	
33,765 50	"	"	1,784 50	"	"	
40,910 57	"	"	89 63	"	"	
2,149	"	"	4,851	"	"	
51,859,189 54	22,222 76	"	540,961 68	57,474 68	204,029 51	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
VIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>				
	48	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	500,000	47,291 06	•	47,291 06
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	49	Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II.	25,000	•	•	•
	50	Palais du Cinquantenaire Aile gauche : constructions et appropriation	200,000	1,146 51	•	1,146 51
	51	Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement de la place Poelaert; construction d'un mur monumental, etc.	15,000	12,154 44	12,097 96	56 48
	52	Conservatoire royal de musique de Bruxelles; dégagements pour le cas d'incendie	15,000	15,914 82	10,551 17	5,563 65
	53	Dépôt des archives de l'État à Gand : construction et appropriations a)	158,472 20	15,258 62	5,474 96	9,556 99
	54	Hôtel du Gouvernement provincial à Gand : travaux de parachèvement et décoration intérieure b)	54,460 20	54,745 85	1,147 65	55,598 18
	55	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt; travaux de parachèvement	250,000	2,154 25	1,257 50	896 75
	56	Eglise de Notre-Dame à Laeken Parachèvement : études et travaux préliminaires.	10,000	4,282 67	2,466 18	1,816 49
	57	Escaut Construction de portes d'écluses	100,000	•	•	•
	58	Sambre canalisée : travaux d'amélioration	100,000	57,751 02	54,027 21	25,705 81
	59	Haine. Travaux d'amélioration	60,000	20,000	•	20,000
	60	Yser. Expropriations et travaux d'amélioration.	150,000	150,000	129,601 60	598 40
	61	Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction de maisons délabrées	75,000	57,905 12	12,001 59	45,901 55
	62	Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses	150,000	17,192 68	17,058 08	154 60
	65	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration Subsidés	1,400,000	553 865 64	528,985 65	224,898 01
	64	Acquisition d'un immeuble à Saint-Josse-ten-Noode pour l'installation des services des directions générales de l'artillerie et du génie c)	74	74	•	74
			Totaux pour les dépenses exceptionnelles fr.	3,243,006 40	967,672 46	554,409 53
		Totaux pour les dépenses ordinaires	32,254,919 15	51,881,412 10	8,990,697 16	22,868,492 18
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	35,497,925 55	52,840,084 56	9,545,106 69	25,281,508 44

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler definitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
47,291 06	•	•	452,708 94	•	•	
•	•	•	25,000 •	•	•	
1,146 31	•	•	198,853 69	•	•	
12,134 44	•	•	2,865 56	•	•	
13,914 82	•	•	1,085 18	•	•	
15,011 95	246 67	•	145,215 58	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 150,000 • Crédit supplémentaire. . . 8,472 20
34,745 85	•	•	855 07	18,861 50	•	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 • Crédit supplémentaire. . . 4,460 20
2,134 25	•	•	228,002 20	19,865 53	•	
4,282 67	•	•	5,717 55	•	•	
•	•	•	100,000 •	•	•	
57,751 02	•	•	42,268 98	•	•	
20,000 •	•	•	14,012 •	25,988 •	•	
150,000 •	•	•	•	•	•	
57,905 12	•	•	17,096 88	•	•	
17,192 68	•	•	152,807 52	•	•	
555,865 64	•	•	846,156 56	•	•	
74 •	•	•	•	•	•	c) Crédit alloué par la loi du 22 mai 1902, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
967,425 79	246 67	•	2,210,621 09	64,712 85	•	
51,859,189 34	22,222 76	•	540,961 68	57,474 68	204,929 31	
32,826,615 13	22,469 45	•	2,751,582 77	102,187 55	204,929 51	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	9,500	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	152,888 54	98,714 46	•	98,714 46
		Transferts de l'exercice 1900. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	1,719,557 46	1,577,254 37	•	1,575,159 04
		TOTAL des transferts des exercices précédents. . . fr.	1,861,546	1,675,968 83	•	1,673,855 50
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1901.	55,497,925 55	52,849,084 56	9,545,106 69	25,281,508 44
		TOTAUX. fr.	57,359,471 55	54,525,053 39	9,545,106 69	24,955,561 94

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
.						
"	"	"	9,300	.	.	
98,714 46	"	.	958 59	53,215 49	.	
1,575,159 04	2,115 55	"	64,364 86	77,758 25	.	
1,675,855 50	2,115 55	"	74,625 45	110,955 72	.	
52,826,615 15	22,469 45	.	2,751,582 77	102,187 53	204,929 51	
54,500,468 65	24,584 76	.	2,826,206 22	213,141 25	204 929 51	

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics, pour l'exercice 1901, a été fixé par l'article unique de la loi du 22 août 1901, *Moniteur* du 25, n° 237 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 51,512,545 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 742,574 15

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1898, 1899 et 1900, conformément à l'article 50 de
la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . 1,521,681 41

TOTAL pour les dépenses ordinaires. fr. 53,576,600 56

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 5,250,000 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 13,006 40

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1898, 1899 et 1900 559,864 59

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 5,782,870 99

ENSEMBLE. fr. 57,359,471 55

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1901.	En 1902, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1901 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000 »	324,949 62	•	324,949 62
	2	— — personnelle	415,000 »	440,227 61	•	440,227 61
	3	— sur le droit de patente	150,000 »	977,437 05	•	977,437 05
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	12,459 05	•	12,459 05
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	8,284 15	•	8,284 15
		II. Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	450,000 »	965,185 28	35,655 12	929,504 44
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000 »	612,108 84	•	608,305 72
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget — Remboursements divers.	40,000 »	2,814 74	2,789 95	24 79
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage et autres, infructuellement perçus par l'administration de la marine. . . .	2,000 »	1,484 05	100 77	1,585 26
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursement des droits de pilotage	115,000 »	162,426 09	162,426 09	•
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	129,497 55	19,616 90	109,880 65
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.	2,070,000 »	5,654,875 95	218,586 85	5,412,454 26

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
324,949 62	•	•	•	•	74,949 62	
440,227 61	•	•	•	•	25,227 61	
977,437 03	•	•	•	•	827,437 03	
12,459 05	•	•	•	•	7,459 05	
8,284 13	•	•	715 87	•	•	
965,157 56	27 72	•	•	•	515,185 28	
608,505 72	5,805 12	•	•	•	12,108 84	
2,814 74	•	•	57,185 26	•	•	
1,484 03	•	•	515 97	•	•	
162,426 09	•	•	•	•	47,426 09	
129,497 55	•	•	•	•	89,497 55	
5,651,041 09	5,852 84	•	38,417 10	•	1,507,291 05	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du
27 mars 1901, *Moniteur* du 30, n° 89, à la somme de fr. 2,076,000 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire proprement dit.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Dettes publiques	132,891,552 21	°	132,891,552 21	132,518,046 60
Dotations	5,081,140 °	°	5,081,140 °	5,062,447 65
Ministère de la Justice	25,764,645 45	1,266,185 24	27,030,828 69	26,976,322 85
— des Affaires Étrangères	3,325,068 °	17,097 05	3,341,065 05	3,501,809 81
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	28,585,891 29	3,619,665 42	32,005,554 71	31,543,090 65
— de l'Agriculture	12,455,352 27	456,945 28	12,872,175 55	12,580,897 65
— de l'Industrie et du Travail	16,665,650 °	435,000 °	17,100,650 °	16,885,505 68
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	169,961,510 89	559,640 °	170,500,950 89	169,876,220 12
— de la Guerre	40,587,762 54	7,754,706 22	57,522,468 56	54,671,554 76
Corps de la Gendarmerie	5,992,121 89	1,761,271 84	7,753,393 73	7,554,083 60
Ministère des Finances et des Travaux publics	55,576,600 56	5,782,879 99	57,359,471 55	54,525,055 59
Non- Valeurs et Remboursements	2,076,000 °	°	2,076,000 °	3,634,875 93
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	485,741,872 90	19,393,578 04	505,135,250 94	498,709,704 76

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payments effectués par année et par article du Budget

PAYMENTS LIQUIDÉS ET JUSTIFIÉS			PAYMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS LIEUX DES DÉPENSES		DEPENSES excédent	Observations
En 1901	En 1902, jusqu'au 1 ^{er} octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler de définitivement	transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité	LES CREDITS	
100,896 165 24	51,349,436 68	152,245,590 92	72,446 77	»	655,616 56	.	62,140 84	
4,895,265 06	168,155 92	5,063,420 98	1,026 67	.	18,692 55			
19,598,578 67	7,567,405 20	26,965,781 87	10,540 98	»	159,715 59	61,530 50	140,540 05	
2,658,372 00	658,455 97	3,296,808 05	5 001 78	»	26,158 19	15,097 05	»	
24,898,746 89	6,165,039 58	31,063,786 47	281,504 16	»	650,086 88	12 577 20	»	
9,960,987 40	2,279,530 50	12,240,517 90	340,359 75	.	257,410 52	55,867 58	»	
15,077,580 06	1,792,157 72	16,869,517 78	15,985 90	»	226,282 52	.	11,156	
58,115,550 85	111,721,976 95	169,840,527 78	55,892 54	»	1,108,582 07	7,404 10	691,055 40	
9,887,078 71	44,414,872 77	54,301,951 48	569,403 28	.	1,658,114 91	992,998 89	»	
4,761,415 64	2,721,162 85	7,482,578 49	48,505 11	.	15,220 44	206,089 69	»	
9,545,106 69	24,955,561 94	34,500,668 65	24,584 76	»	2,826,206 22	215,141 25	904,029 51	
218,586 85	5,412,454 26	5,631,041 09	5,852 84	»	58,417 10	.	1,597,291 05	
260,510,852 10	237,189 988 52	497,700,820 42	1,208,884 54	»	7,578,532 55	1,560,506 26	2,715,092 65	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1901, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1901.	
	1901.	1900.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	153,518,046 69	128,555,565 55	3,762,481 54	»
Dotations	5,062,447 65	5,070,879 52	•	8,431 87
Ministère de la Justice	26,976,322 85	25,940,002 41	1,027,520 44	»
— des Affaires Étrangères	3,501,809 81	3,571,862 02	»	270,052 21
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	51,543,090 65	29,555,853 07	2,009,257 56	•
— de l'Agriculture	12,580,897 65	13,159,572 77	•	578,475 12
— de l'Industrie et du Travail	16,885,505 68	4,597,727 59	12,487,776 09	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	169,876,220 12	169,925,891 57	•	47,071 25
— de la Guerre	54,671,554 76	52,597,876 48	2,075,478 28	•
Corps de la Gendarmerie	7,554,085 60	6,660,155 48	875,948 12	•
Ministère des Finances et des Travaux publics	54,825,053 59	57,175,994 50	•	2,650,941 11
Non-Valeurs et Remboursements	3,654,875 95	2,659,642 50	975,251 65	•
TOTAUX fr.	498,709,704 76	479,055,782 86	25,209,495 46	5,555,571 56
			EN PLUS fr.	19,655,921 90

TABLEAU LIII. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1900 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	EVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des depenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^m trimestre)	26,502,221 56		"	"	26,502,221 56
1851.	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1852.	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853.	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854.	84,279,578 "	"	521,239 33	10,000,000 "	94,600,817 55
1855.	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856.	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,165 74	101,576,114 47
1857.	85,911,700 "	"	2,308,656 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858.	94,606,326 "	"	44,835 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859.	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860.	101,935,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861.	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,503,516 92
1862.	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1863.	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864.	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865.	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866.	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867.	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868.	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869.	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870.	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851.	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852.	118,310,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,599 99
1853.	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855.	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,565 15
1856.	132,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	137,194,654 49
1857.	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	726,651 15	144,903,488 77
1859.	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1860.	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1861.	149,929,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,056,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,750 55	162,750,469 55
1864.	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1869.	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 "	"	5,588,118 37	9,516,989 10	191,650,107 47
A REPORTER	4,968,466,124 59	145,104,585 55	160,347,204 68	449,299,882 50	5,725,217,597 32

MOIS DE 1850 A 1900 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RESULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	•	•	
113,225,815 05	•	•	
152,464,505 97	•	•	
88,058,515 92	•	1,965,728 44	
96,701,557 76	•	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	•	
102,652,652 59	•	1,256,517 92	
101,715,250 24	•	5,494,915 99	
125,509,914 81	•	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	•	
169,576,255 86	1,596,820 41	•	
101,542,826 17	160,690 75	•	
126,766,956 55	1,542,114 90	•	
125,289,847 48	4,626,724 49	•	
198,810,508 75	•	844,604 59	
129,855,951 97	•	1,158,478 98	
114,064,045 57	•	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	•	
146,117,886 55	9,764,401 46	•	
113,871,457 58	5,749,882 48	•	
152,877,187 86	1,581,500 85	•	
119,545,651 94	•	1,220,817 10	
128,451,208 79	•	6,017,817 80	
159,468,270 19	•	4,065,675 59	
152,675,052 50	•	5,849,252 04	
144,502,166 65	•	8,821,605 50	
146,259,211 91	•	9,044,557 42	
149,145,925 95	•	5,026,452 01	
155,880,759 57 ¹ / ₂	•	10,977,250 60 ¹ / ₂	
158,549,645 85	•	7,995,286 70	
169,709,218 61 ¹ / ₂	•	4,621,745 26 ¹ / ₂	
172,254,411 84	•	5,815,516 92	
164,557,914 52 ¹ / ₂	•	6,501,849 51 ¹ / ₂	
168,925,520 40	•	6,194,851 14	
181,514,254 97 ¹ / ₄	•	5,666,540 74 ¹ / ₂	
178,086,951 17	•	8,626,870 28	
187,047,478 55	•	4,751,611 54	
225,404,895 42	•	7,175,642 24	
209,641,495 41	•	7,105,595 54	
211,092,455 85	•	10,509,472 59	
205,442,109 40	•	15,812,001 95	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	153,908,658 55	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constituées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,725,217,597 52
1871.	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,359,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 "	"	5,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 "	"	5,909,358 34	110,148,310 97	320,043,149 31
1874.	229,643,000 "	"	7,997,355 32	64,462,094 30	302,102,447 82
1875.	243,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877.	252,243,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878.	260,553,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 30	369,584,800 49
1879.	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	275,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 30	376,761,649 99
1881.	286,568,659 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	368,745,209 65
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,565 39	144,826,115 85	452,645,437 22
1884.	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885.	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 55	340,451,292 53
1886.	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,349 "	334,026,742 "
1888.	319,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	334,547,920 50
1889.	330,314,902 "	"	1,105,584 "	46,083,629 17	377,702,115 17
1890.	331,332,202 "	"	1,027,315 "	35,976,143 24	368,335,658 24
1891.	341,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	399,181,319 41
1892.	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,535,565 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,756 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	"	4,378,000 "	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	357,727,028 40	"	728,000 "	21,954,954 15	380,409,962 55
1896.	365,927,378 40	"	4,358,846 "	83,000,829 47	453,467,053 87
1897.	386,923,178 40	"	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,050,348 40	"	6,218,708 17	249,909,141 66	678,149,198 23
1899.	455,057,428 40	"	2,800,000 "	10,360,312 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 "	"	1,181,000 "	47,178,066 38	500,605,684 38
	14,252,047,359 19	145,104,385 55	291,413,984 27	2,335,427,699 10	17,021,993,428 11
	14,397,151,744 74				

CLOS DE 1850 A 1900 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FACIS RÉALISÉS. RECOURVEMENTS effectues	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectues	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	155,908,658 55	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,043,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
516,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 59	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,394,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 55	"	16,081,424 88	
595,750,444 45	"	15,520,481 90	
480,959,955 56	"	27,472,881 69	
499,612,888 52	"	45,917,862 51	
679,986,220 84	"	1,857,022 61	
485,271,551 65	"	35,075,790 60	
542,778,105 55	"	42,172,419 17	
17,495,452,646 99	62,404,455 85	555,865,672 71	
	471,459,218 88		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CREDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité.	
1830 (4 ^e trimestre)	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	α) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,397,401 81	"	164,397,401 81
1833.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1834.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1835.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 15	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,566,095 06	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	171,550,259 14	5,821,720 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,935,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
A REPORTER.	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	55,901,720 64	5,566,155,275 70	56,567,274 92	5,529,787,998 78

GLOS DE 1850 A 1900 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS attribués à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents DE CRÉDITS à annuler.	
v	27,981,168 79	27,981,168 79	.	a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^s pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
e	115,806,850 63	112,415,965 51	3,390,885 14	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
"	164,595,401 81	158,500,918 95	6,094,482 86	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
"	94,149,835 53	91,904,974 94	2,244,860 59	d) Non compris fr. 103,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
b) 1,490,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,549 32	f) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
e) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
10,000,000 "	103,226,105 39	103,551,751 64	1,894,572 05	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 34	i) Non compris fr. 22,656 54 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34	j) Non compris fr. 4 37c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 65	168,658,685 21	163,914,570 95	4,744,112 26	k) Non compris fr. 0 81c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
"	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,992,495 73	m) Non compris fr. 120,337 18 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 01	n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37	o) Non compris fr. 5 80 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,635,155 67	p) Non compris fr. 560 86 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 05	q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^s , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	5,516,761 12	s) Non compris fr. 13,255 10 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	113,944,075 41	112,267,069 15	1,677,004 28	t) Non compris fr. 8,633 13 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80	u) Non compris fr. 47,586 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94	
2,540,568 99	153,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54	
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	140,727,649 92	15,130,169 31	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,469 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 00	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,568 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 14	
27,751,059 51	180,278,560 53	177,082,280 60	3,196,279 95	
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,093 68	
32,507,450 69	190,493,105 17	186,225,129 58	4,267,975 59	
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52	
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07	
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 37	
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 30	
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,131,031 16	
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95	
645,742,846 94	5,973,530,845 72	5,851,386,720 74	142,144,124 98	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits	CRÉDITS comptabilisés pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
REPORT	5,026,759,608 50	287,741,804 41	17,752,080 15	33,901,720 64	5,560,155,273 70	56,367,274 92	5,529,787,998 78
1871.	179,303,141 29	18,165,561 57	853,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,531 27	1,042,558 45	3,143,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,731,845 22	15,963,052 89	1,463,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	238,281,140 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,073,810 20	2,348,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,463,412 59	1,925,383 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,394,785 28	266,236,861 86
1878.	260,390,513 25	7,552,585 74	1,954,216 93	1,394,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,593,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,537,256 49	1,564,593 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,354,463 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,354,463 50	308,423,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 13	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,804 14	320,618,655 14
1883.	322,870,816 47	3,253,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,913 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	319,403,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 30	321,915,623 56	700,254 13	321,215,369 43
1886.	316,309,150 77	1,597,904 25	1,737,083 89	700,254 13	320,144,393 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,136,772 50	2,072,156 38	1,497,653 11	492,988 55	316,199,572 34	850,100 31	315,349,472 03
1888.	314,343,358 05	1,792,654 10	1,252,934 02	850,100 31	318,219,046 46	537,610 69	317,881,435 77
1889.	322,414,158 28	2,608,474 55	1,858,315 77	537,610 69	327,218,539 29	942,543 39	326,276,195 90
1890.	333,713,661 08	2,612,661 23	1,427,005 38	942,543 39	338,695,671 08	684,732 82	338,010,938 26
1891.	338,951,564 02	959,276 84	1,388,887 10	684,732 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,723,703 96	1,485,876 63	612,296 71	344,682,825 87	363,129 79	344,319,696 08
1893.	345,968,749 67	1,706,642 42	1,504,650 38	363,129 79	347,541,172 26	392,484 66	347,148,687 60
1894.	347,723,568 27	7,417,224 25	1,638,902 64	392,484 66	357,172,179 82	1,589,058 43	355,783,121 39
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,396,375 39	1,589,058 43	375,171,517 19	2,167,748 42	373,003,768 77
1896.	367,174,364 51	17,117,167 97	3,894,074 25	2,167,748 42	390,353,354 93	1,454,419 09	388,898,935 84
1897.	387,469,574 67	43,804,980 56	1,432,713 18	1,454,419 09	434,161,687 50	1,489,568 50	432,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,699,332 29	4,377,013 01	1,489,568 50	439,122,998 29	4,216,141 "	434,906,857 29
1899.	435,868,019 78	21,568,069 57	2,995,981 13	4,216,141 "	462,648,211 48	2,364,276 20	460,283,935 28
1900.	453,023,428 32	34,163,561 24	1,854,829 51	2,364,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 39
	14,337,470,830 89	581,305,348 01	69,859,905 62	80,708,519 73	15,089,344,004 25	85,118,586 61	15,004,226,237 64

DE 1850 A 1900 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	— DÉPENSES		
645,742,846 94	5,975,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98		
45,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	b) 5,577,642 25		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	w) 5,759,825 55		w) Non compris fr. 2,412 43 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	x) 5,547,050 52		x) Non compris fr. 4,840 74 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	y) 4,549,656 55		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	z) 4,767,710 42		z) Non compris fr. 77,676 82 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	a') 4,505,427 68		a') Non compris fr. 41,677,936 59 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,385,825 02 c ^s , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
124,698,774 20	590,953,656 06	586,073,145 99	b') 4,862,492 07		b') Non compris fr. 913,909 68 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	c') 3,251,169 58		c') Non compris fr. 18,470 02 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 3,564,141 55		d') Non compris fr. 15,811 24 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 73	e') 4,779,092 46		e') Non compris fr. 27,674 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44		f') Non compris fr. 17,075 75 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	g') 4,294,666 98		g') Non compris fr. 158,455 19 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,065,072 49	412,794,150	406,422,707 95	h') 6,571,442 05		h') Non compris fr. 64,279,819 16 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	i') 7,989,852 25		i') Non compris fr. 350 20 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	j') 7,299,518 48		j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56		k') Non compris fr. 7,170,010 48 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
56,922,266 79	552,271,738 82	546,157,851 68	k') 6,155,887 14		l') Non compris fr. 3,431,227 92 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 00	l') 3,596,944 68		m') Non compris fr. 7,582,811 56 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881	m') 4,100,101 62		n') Non compris fr. 5,778,277 97 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	n') 2,789,286 87		o') Non compris fr. 9,582,092 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
63,445,199 26	404,797,565 55	402,167,955 94	o') 2,629,429 59		p') Non compris fr. 6,499,524 44 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
64,966,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	p') 5,515,551 16		q') Non compris fr. 2,506,351 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	q') 2,448,045 05		r') Non compris fr. 409,784 47 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	r') 2,445,494 82		s') Non compris fr. 2,565,554 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,564,255 76	418,567,804 55	410,585,401 42	s') 8,184,405 11		t') Non compris fr. 2,007,479 95 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,055,985 91	445,952,921 75	457,608,281 89	t') 6,544,659 86		u') Non compris fr. 5,446,590 24 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
86,529,585 24	519,601,704 24	511,598,214 45	u') 7,605,489 79		v) Non compris fr. 1,953,677 70 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
266,444,251 92	701,551,089 21	695,625,188 05	v') 7,725,901 16		w) Non compris fr. 4,404,644 51 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
119,011,862 61	579,295,797 89	570,442,110 68	w') 8,855,687 21		x') Non compris fr. 4,725,428 88 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
95,102,409 35	582,098,657 74	574,158,192 21	x') 7,940,465 55		
2,905,162,880 44	17,907,589,118 08	17,612,605,046 98	294,786,071 10		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS de recette.
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
1830	25,869,417 13	27,548,564 56	632,804 23	632,804 23	26,502,221 56	27,981,168 79	•
(4 ^e trimestre) 1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,283,603 21	46,205,354 60	113,225,815 03	112,413,963 51	733,602 91
1832.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,563 56	74,592,463 70	152,464,505 97	158,500,918 95	•
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	•	88,058,515 92	91,904,974 94	•
1834.	86,580,098 41	86,513,600 96	10,521,259 53	10,000,000 •	96,701,537 76	96,513,600 96	•
1835.	89,171,534 30	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 •	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 34
1836.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,963 47	15,374,163 74	102,632,632 59	99,528,487 96	1,659,544 70
1837.	89,406,615 99	93,351,731 64	12,308,636 23	10,000,000 •	101,715,250 24	105,351,731 64	•
1838.	97,687,045 81	94,420,344 74	25,822,869 •	23,778,033 70	123,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 03	13,896,897 40	115,837,428 97	124,196,308 51	•
1840.	100,358,748 59	102,840,115 32	68,817,503 27	63,074,237 65	169,376,253 86	165,914,370 93	•
1841.	101,303,775 25	114,976,586 11	39,032 92	•	101,342,826 17	114,976,586 11	•
1842.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,439 43	23,278,993 17	126,766,936 33	129,373,909 88	•
1843.	103,053,328 51	118,136,186 72	18,236,518 97	1,699,763 61	123,289,347 48	119,833,950 33	•
1844.	110,423,688 39	110,329,637 29	88,384,820 34	84,636,000 •	198,810,308 73	195,183,637 29	•
1845.	112,276,648 98	113,036,983 06	17,379,302 99	21,332,366 83	129,853,931 97	134,389,349 89	•
1846.	113,247,036 72	117,331,299 20	817,006 63	5,221,700 09	114,064,043 37	122,732,999 29	•
1847.	113,344,360 72	123,803,732 88	183,703 12	3,768,642 11	113,328,063 84	127,372,374 99	•
1848.	108,937,848 34	126,136,104 69	37,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 33	133,060,393 37	•
1849.	113,847,137 32	111,320,091 23	24,300 06	946,977 90	113,871,437 38	112,267,069 13	2,327,046 29
1850.	116,329,319 17	116,171,171 47	16,347,668 69	2,339,733 29	132,877,187 86	118,730,904 76	338,347 70
1851.	119,003,367 10	117,321,313 73	340,284 84	1,106,143 11	119,343,631 94	118,627,460 84	1,482,031 37
1852.	124,328,067 80	129,308,193 94	4,123,140 99	2,340,368 99	128,451,203 79	131,848,364 93	•
1853.	128,857,923 39	129,341,079 65	10,630,346 80	4,969,827 76	139,468,270 19	134,310,907 41	•
1854.	132,331,382 04	133,313,976 46	20,321,670 46	9,636,300 36	132,673,032 50	143,172,277 02	•
1855.	139,368,193 50	136,364,889 94	3,133,973 13	10,331,322 01	144,502,166 63	146,926,211 93	2,803,303 36
1856.	143,007,097 42	140,848,771 01	3,332,114 49	8,878,878 91	146,239,211 91	149,727,649 92	2,138,326 41
1857.	146,781,442 01	137,399,231 11	2,362,481 92	8,891,907 80	149,143,923 93	146,291,138 91	9,382,210 90
1858.	153,134,108 22½	139,134,309 70	726,631 13	3,610,493 66	153,880,739 37½	144,743,003 36	16,019,398 32½
1859.	156,628,276 70	143,374,184 93	1,721,369 13	4,313,494 69	153,349,643 83	132,889,679 62	8,254,091 77
1860.	153,612,371 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	139,023,377 32	12,731,801 27½
1861.	156,771,924 87	145,774,861 33	13,462,486 97	17,637,007 78	172,234,411 84	163,431,869 31	10,997,063 34
1862.	161,116,339 31½	149,331,221 29	3,421,373 01	27,731,039 31	164,337,914 32½	177,082,280 60	11,783,118 22½
1863.	163,241,641 14	131,096,377 13	3,683,679 33	33,963,943 02	168,923,320 49	137,062,322 17	12,143,263 99
1864.	164,249,330 74½	133,713,678 89	17,264,924 23	32,307,430 69	181,314,234 97½	136,223,129 33	10,333,631 83½
1865.	169,039,660 28	136,741,911 70	9,047,290 89	32,031,823 01	178,086,931 17	138,793,736 71	12,297,748 38
1866.	168,841,101 34	163,481,967 11	13,206,376 99	37,724,704 83	187,047,478 33	203,206,671 94	3,339,134 23
1867.	172,971,932 24	169,700,707 24	30,432,961 18	21,903,608 68	223,404,893 42	191,604,313 92	3,271,223 •
1868.	176,294,373 34	172,697,628 82	33,347,120 07	19,223,311 30	209,641,493 41	191,920,940 32	3,396,746 32
1869.	183,201,172 39	172,239,184 83	23,891,261 26	27,396,688 93	211,092,433 83	199,633,873 76	12,961,987 76
1870.	190,337,001 93	191,843,926 37	14,903,107 47	23,063,874 13	203,442,109 40	216,907,800 30	•
A REPORTER.	5,116,094,336 99	5,066,213,231 21	731,217,606 26	763,173,469 33	5,847,311,963 23	5,331,386,720 74	143,881,693 32

DE 1850 A 1900 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	321,259 35	"	187,736 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 73	"	3,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,833 30	"	3,311,556 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,364 73	3,743,247 04	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	"	"	13,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 61	"	870,535 72	"	2,606,953 33	Idem.
13,102,858 21	16,536,755 36	"	3,433,897 13	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 34	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,334 08	"	3,773,063 84	"	4,533,397 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,584,938 99	"	14,044,311 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 33	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,953 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,397,356 14	Idem.
703,156 26	5,660,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,394 42	10,665,369 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,438 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,133,734 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,683,841 29 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,342 53	"	Idem.
"	"	24,329,484 50	"	12,544,366 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,334 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,313,327 84	"	16,159,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,332 50	"	31,800,377 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,333 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,360 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,389 54	133,731,249 57	167,687,112 84	163,801,935 22	147,876,712 71	

DE 1850 A 1900 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCEDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
96,000,589 54	155,751,249 57	167,687,112 84	105,801,955 22	147,876,712 71	
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,005 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,555 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 50 déc. 1889.
"	"	19,275,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,596 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1895.
"	"	44,784,550 48	"	59,489,509 85	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 51	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	4,455,217 75	5,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
"	"	6,654,527 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
"	"	21,969,790 02	"	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 3 août 1899.
"	57,228,567 11	"	45,551,655 67	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
"	"	17,556,540 56	"	11,785,526 13	Idem.
"	"	25,759,916 76	"	15,638,967 21	Réglé définitivement par la loi du 12 août 1905.
"	"	104,771,755 47	"	87,170,579 05	Idem.
"	"	46,450,978 65	"	31,580,088 66	
166,298,440 49	571,529,809 84	665,126,785 99	415,116,002 24	552,266,402 25	
574 16	295,596,974 15		119,150,599 99		

3901

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à fr.	501,249,229 87
et pour les ressources extraordinaires, à	134,466,531 83
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	635,715,761 70
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr.	498,709,704 76
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à	104,949,434 88
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	603,629,139 64
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	32,086,622 06
Mais comme l'exercice 1900 a laissé un excédent de dépenses de fr. 119,150,399 99 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	119,150,399 99
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1901, présente un excédent de dépenses de fr.	87,063,777 93
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1901.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1901, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	41,675,846 23
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	87,063,777 05
Soit une différence de fr.	128,730,024 18

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	5,198,288 71	"
	Enregistrement et domaines	"	54,810 55
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	634,505 82	"
	Chemins de fer, etc.	"	30,857 61
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	25,256 98	"
	Prisons	56,469 17	"
	Trésorerie générale, etc.	"	1,254,185 70
<i>Remboursements.</i>	Contributions directes, etc.	12,601 04	"
	Enregistrement et domaines	259,272 65	"
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	201,790 95
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	6,595 28
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	149,658 99
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	5,458 75
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898.) 3 ^e annuité		"	328,592 02
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	600,000 .
		4,186,262 35	2,620,950 25
RESTE en augmentation de recettes. fr.			1,565,332 12

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique		2,208,922 97	"
Ministère de la justice		356,576 01	"
— des affaires étrangères		168,800 .	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		1,058,735 65	"
— de l'agriculture		534,535 .	"
— de l'industrie et du travail		711,156 .	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		6,534,488 60	"
— de la guerre		558,200 .	"
Corps de la gendarmerie		182,000 »	"
Ministère des finances et des travaux publics		960,500 86	"
Non-valeurs et remboursements		1,597,291 05	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 5,822,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 7,578,332 55 c ^s ; par conséquent, une diminution de dépenses de		"	1,756,332 55
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1899 à 1901 et dont le transfert à l'exercice 1902 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,560,306 26
Excédent de dépenses de l'exercice 1900		119,150,399 99	"
		133,021,595 09	3,316,638 81
RESTE en augmentation de dépenses fr.			130,504,956 28

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1901. fr. 128,730,024 18

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1902, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1902, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1902 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	489,040,050	»
<i>Dépenses</i> , à		491,368,524	56
		<hr/>	
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.	fr.	2,328,474	56
		<hr/> <hr/>	

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000	»
2° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		175,000	»
3° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		250,000	»
4° Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 4 ^e annuité.		540,000	»
5° Produit de la négociation d'un capital nominal de 54,772,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Solde recouvré en 1902.)		30,850,752	77
		<hr/>	
A REPORTER	fr.	31,843,752	77

REPORT. fr.	31,843,752 77
6° Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,880,100 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	61,598,738 18
7° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 10 novembre 1902. — Partie rattachée à 1902.)	14,153,292 44
ENSEMBLE. fr.	<u>107,595,783 39</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . . fr. 491,368,524 56

Elles se sont accrues :

Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1899, 1900 et 1901, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité

1,560,306 26

ENSEMBLE. fr. 492,928,830 82

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1902 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1900. — Art. 5 de la loi du 10 mai 1900 fr. 26,534,996 57

b) De l'exercice 1901. — Art. 5 de la loi du 24 août 1901 58,503,163 22

84,638,159 79

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 24 mai 1902 { Art. 1^{er} fr. 140,750,100 »
 { Art. 2 680,367 58

Loi du 28 juillet 1902 Art. 2 8,000,000 »

Loi du 24 octobre 1902. Art. unique. 7,000,000 »

156,430,467 58

ENSEMBLE. fr. 241,068,627 37

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1903, effectué en conformité de l'article 7 de la loi du 24 mai 1902, ci fr.	117,051,982 45	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 10 mai 1900, ci	9,750,416 50	
		<u>126,802,398 95</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1902 s'élèvent à fr.	114,266,228 42	

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	489,040,050	} 596,635,833 39
— extraordinaires	107,595,783 39	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	492,928,850 82	} 607,195,059 24
Services spéciaux	114,266,228 42	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de fr. 10,559,225 85

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1902, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1902 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	596,635,833 39
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	625,685,155 23
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1902 sont de	<u>605,239,253 21</u>
Au 1 ^{er} janvier 1903, il restait à recouvrer fr.	<u>20,445,902 02</u>
Les droits constatés	<u>625,685,155 23</u>
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	<u>29,049,321 84</u>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 607,195,059 24

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au 1^{er} janvier 1903, montent à fr. 439,644,579 76
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à 162,210,479 48

ENSEMBLE . . . fr. 604,855,059 24

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1902 n'ont été que de 378,915,596 37

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1903 fr. 222,939,462 87

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1902. 604,855,059 24

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr. 5,340,000 »

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902

La situation du budget de l'exercice 1902 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr.	625,685,155 25
Dépenses — —	604,855,059 24
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice . . . fr.	23,830,095 99

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1902.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	24 avril 1902. (Mon. n° 116.)	Budget primitif.	133,076,480 11	•	133,076,480 11
<i>Dotations.</i>	21 mai 1902. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	5,244,679 34	•	5,244,679 34
<i>Ministère de la justice.</i>	23 mai 1902. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	26,822,600 »	•	26,822,600 •
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	24 avril 1902. (Mon. n° 121.)	Budget primitif.	3,283,988 »	»	3,283,988 »
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	24 mai 1902. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	31,973,950 10	•	31,973,950 10
<i>Ministère de l'agriculture.</i>	21 mai 1902. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	12,511,256 05	•	12,511,256 05
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	30 mai 1902. (Mon. n° 151.)	Budget primitif.	16,448,800 »	»	16,448,800 •
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	26 mai 1902. (Mon. n° 149.)	Budget primitif.	160,327,494 »	•	160,327,494 •
<i>Ministère de la guerre.</i>	24 mai 1902 (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	56,273,036 97	•	56,273,036 97
<i>Gendarmerie.</i>	24 mai 1902. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	7,664,419 99	•	7,664,419 99
<i>Ministère des finances et des travaux publics.</i>	21 mai 1902. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	34,765,820 »	•	34,765,820 •
<i>Non-values et remboursements.</i>	26 avril 1902. (Mon. n° 116 et 119.)	Budget primitif.	2,076,000 »	»	2,076,000 •
TOTAUX. . . fr.			491,368,524 56	»	491,368,524 56

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902,
AU 1^{er} JANVIER 1903.



DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	173,650,446 »
	Enregistrement et domaines	58,833,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	2,105,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	231,790,330 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,985,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	315,000 »
	Prisons	352,500 »
	Trésorerie générale, etc.	14,351,800 »
REBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	790,000 »
	Enregistrement et domaines	528,000 »
	Prisons	22,084 »
	Trésorerie générale, etc.	3,336,090 »
TOTAUX. fr.		489,040,050 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
	Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.	175,000 »
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	250,000 »
	Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 4 ^e annuité.	540,000 »
	Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyn.	»
	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	»
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
	Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	»
	Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1901, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»
A REPORTER. fr.		993,000 »

L'EXERCICE 1902.

recettes, au 1^{er} janvier 1903.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1902	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS ET À RECOURIR		
171,269,660 09	168,196,647 95	3,073,012 14	2,380,785 91	.	171,269,660 09	
63,495,332 05	62,974,583 96	520,748 07	"	4,662,332 03	63,495,332 03	
1,744,276 02	1,743,404 35	871 67	360,723 98	.	1,744,276 02	
238,501,768 53	232,946,123 77	5,555,644 76	.	6,711,538 53	238,501,768 53	
3,182,520 40	3,071,071 56	111,448 84	"	107,520 40	3,182,520 40	
252,923 52	252,923 52	"	82,076 48	.	252,923 52	
380,788 49	355,474 89	25,313 60	"	28,288 49	380,788 49	
15,609,223 74	9,980,172 50	5,629,051 24	"	1,277,423 74	15,609,223 74	
919,455 84	888,810 60	30,645 24	"	129,455 84	919,455 84	
509,282 26	408,627 92	100,654 34	18,717 74	.	509,282 26	
22,984 .	22,984 .	.	"	"	22,984 .	
5,153,796 68	5,622,278 54	1,531,518 14	.	1,817,706 68	5,153,796 68	
501,022,011 60	484,443,103 56	16,578,908 04	2,842,304 11	14,824,265 71	501,022,011 60	
28,000 .	28,000 .	.	"	.	28,000 .	
504,152 88	340,932 61	163,220 27	.	329,152 88	504,152 88	
326,274 48	306,218 60	20,055 88	.	76,274 48	326,274 48	
878,135 96	18,937 03	862,198 93	"	338,135 96	878,135 96	
21,026 73	21,026 73	.	"	21,026 73	21,026 73	
5,458 73	3,507 03	1,951 70	"	5,458 73	5,458 73	
1,335 84	1,335 84	"	"	1,335 84	1,335 84	
600,000 .	200,000 .	400,000 .	"	600,000 .	600,000 .	
250,000 .	250,000 .	"	"	250,000 .	250,000 .	
2,614,384 64	1,166,957 86	1,447,426 78	.	1,621,384 64	2,614,384 64	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	995,000 *
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»
Remboursement de dix actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Somme destinée à former le capital d'une rente de fr. 5 47 au bénéfice du Duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'Etat	»
Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach et de Hasselt-Maëstricht-Aix-la-Chapelle. (Art. IV de la convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	»
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'Etat à la suite des troubles de 1900	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 54,772,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Solde recouvré en 1902)	30,850,752 77
Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,880,100 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	61,598,758 18
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 10 novembre 1902. — Partie rattachée à 1902.)	14,155,292 44
Somme destinée à assurer le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse, dont le remboursement n'a pu être effectué. (Art. 6 de la loi du 9 mai 1898.)	»
TOTAUX fr.	107,595,783 39
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	489,040,050 *
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	596,635,833 39

CICE 1902 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1903 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouverts et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1902.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
2,614,584 64	1,166,957 86	1,447,426 78	.	1,021,384 64	2,614,584 64	
202 80	202 80	»	»	202 80	202 80	
26,000 »	26,000 »	»	»	26,000 »	26,000 »	
115 60	115 60	»	.	115 60	115 60	
13,000,000 »	13,000,000 »	.	.	13,000,000 »	13,000,000 »	
45,959 20	.	45,959 20	.	45,959 20	45,959 20	
30,850,752 77	30,850,752 77	.	.	»	30,850,752 77	
61,598,758 18	61,598,758 18	»	.	.	61,598,758 18	
14,155,202 44	14,155,202 44	.	.	»	14,155,202 44	
2,373,608 .	.	2,373,608 .	.	2,373,608 .	2,373,608 .	
124,665,145 65	120,796,149 65	3,866,995 98	»	17,067,560 24	124,665,145 65	
501,022,011 60	484,445,103 56	16,578,908 04	2,842,504 11	14,824,265 71	501,022,011 60	
625,685,155 25	605,239,253 21	20,445,902 02	2,842,504 11	51,891,625 95	625,685,155 25	
			20,049,521 84			

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1899.

Ministère de la Guerre

— des Finances et des Travaux publics

Exercice 1900.

Ministère des Affaires Étrangères

— de l'Agriculture

— de la Guerre.

— des Finances et des Travaux publics

Exercice 1901.

Ministère de la Justice.

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations.

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Non-valeurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1902 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1903.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS PAR LE TRÉSOR ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
285 °	°	°	°	285 °	
33,215 49	12,500 °	°	12,500 °	20,715 40	
55,500 49	12,500 °	°	12,500 °	21,000 40	
13,097 05	°	°	°	13,097 05	
6,125 71	°	°	°	6,125 71	
54,664 98	4,988 53	°	4,988 53	49,676 45	
77,758 25	°	°	°	77,758 25	
151,625 97	4,988 53	°	4,988 53	146,635 44	
61,530 50	25,000 °	25,000 °	°	36,530 50	
12,377 20	12,377 20	11,477 20	900 °	°	
47,745 87	47,186 37	47,186 37	°	557 50	
7,404 10	°	°	°	7,404 10	
938,048 91	52,792 76	48,392 57	4,400 19	885,256 15	
206,089 69	25,921 27	25,921 27	°	182,168 42	
102,187 53	28,745 86	9,950 °	18,795 86	73,441 67	
1,375,181 80	190,023 46	165,927 41	24,096 05	1,185,158 34	
155,976,480 11	111,827,114 26	106,426,526 64	5,400,587 62	22,149,363 85	
5,244,679 54	5,185,304 09	5,184,052 64	1,251 45	59,575 25	
26,822,600 °	20,054,272 31	18,724,912 °	1,309,360 31	6,788,327 09	
3,283,988 °	3,146,909 11	2,809,338 49	337,570 62	137,078 80	
51,973,950 10	27,907,025 03	25,887,763 52	2,019,261 51	4,066,925 07	
12,511,256 05	10,457,913 52	10,031,210 59	406,705 15	2,073,542 53	
18,448,800 °	15,960,166 83	15,577,107 78	383,059 07	488,633 15	
160,327,494 °	63,047,553 91	61,767,556 56	1,279,997 55	97,279,940 09	
56,275,056 97	48,847,462 66	4,897,020 40	43,950 442 26	7,425,574 31	
7,664,419 99	7,297,649 06	4,687,430 41	2,610,218 65	566,770 95	
34,765,820 °	10,937,074 50	10,113,458 73	823,615 75	23,828,745 50	
2,076,000 °	542,304 05	336,899 35	5,494 70	1,533,605 95	
491,368,524 56	325,170,839 33	266,643,276 75	58,527,562 62	166,197,685 21	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 24 mai, 28 juil. et 24 octobre 1902.
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Service de l'Instruction publique.			
1	•	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	3,567 02	"	•
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. fr.	3,567 02	"	•
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts			
2	•	2a	Terrains incultes domaniaux. Boisement	97,968 45	"	•
2a	•	2b	Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vidange	"	100,000	•
2b	1	"	Id. id.	"	"	100,000 •
			TOTAUX. fr.	97,968 45	100,000 •	100,000 "
			Voirie vicinale.			
3	•	3	Voirie vicinale Travaux de construction	"	783,093	"
3a	2	•	Id. id.	"	"	2,000,000 •
			TOTAUX. fr.	"	783,093 •	2,000,000 •
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	97,968 45	883,093 •	2,100,000 •
			MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Domaines.			
4	•	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	300,000	"	•
4a	9	"	Id. id.	"	"	300,000 •
5	•	5a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	122,458 40	"	•
5a	•	5b	Id. id.	"	300,000	"
5b	10	"	Id. id.	"	"	300,000 •
			A REPORTER. fr.	422,458 40	300,000 •	600,000 •

CICE 1902 (suite).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DE PENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS (CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES sur LES CREDITS	CREDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art 7 de la loi du 21 mai 1902	CREDITS à annuler
3,567 02	•	•	•	3,567 02	•	3,567 02
3,567 02	•		•	3,567 02	•	3,567 02
297,968 45	97,968 45	97,968 45	•	•	•	•
	50,846 42	48,267 96	2,578 46	40,153 58	40,153 58	•
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
297,968 45	148,814 85	146,236 39	2,578 46	149,153 58	149,153 58	•
2,785,095 •	785,095 •	785,095 •	•	•	•	•
	1,753,005 •	1,753,005 •	•	246,995 •	246,995 •	•
2,785,095 •	2,536,098 •	2,536,098 •	•	246,995 •	246,995 •	•
3,081,061 43	2,684,912 85	2,682,354 39	2,578 46	396,148 58	396,148 58	•
600,000 •	67,699 45	67,699 45	•	232,300 55	•	232,300 55
	•	•	•	300,000	300,000 •	•
722,438 40	122,438 40	122,438 40	•	•	•	•
	24,584 14	12,903 31	11,680 83	275,415 86	275,415 86	•
	•	•	•	300,000 •	300,000 •	•
1,322,438 40	214,721 89	203,041 16	11,680 83	1,107,716 41	875,415 86	232,300 55

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS ajoutés
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.	PAR LES LOIS des 14 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902.
			REPORT fr.	422,438 40	300,000 "	600,000 "
6		6a	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	"	300,000 "	"
6a	11	"	Id. id.	"	"	300,000 "
7		8	Acquisition de divers immeubles sis à Beho, Bovigny, Petit-Thier et Vielsalm, contigus au domaine du « Grand Bois », d'un terrain boisé à Grandménil, des forêts de Rance et de Buissonville, ainsi que du bois dit « La Marchandise »	"	15,561 50	"
8		9	Acquisition du domaine dit de « Gospinal », situé sur Jalhay et Sart-lez-Spa	"	4,925 15	"
9		10	Mise en valeur d'une propriété domaniale, à Anvers. — Travaux de voirie	85,000 "	"	"
10		13a	Middelkerke — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	"	19,580 "	"
11		14a	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, Schaerbeek, Evere, Neder-over-Heembeek et Haeren	"	100,000 "	"
			TOTAUX fr.	507,438 40	738,066 65	900,000 "
			Divers.			
		"	Avances destinées à indemniser les distillateurs agricoles. (<i>Credit non limitatif</i>) — Loi du 28 juillet 1902, <i>Moniteur</i> des 28-29, n° 209-210.	"	"	8,000,000 "
		"	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa. — Loi du 24 octobre 1902, <i>Moniteur</i> des 22-25 décembre, n° 356-357	"	"	7,000,000 "
			TOTAUX fr.	"	"	15,000,000 "
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
12		15b	Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	"	1,330,360 08	"
12a	12	"	Id. id.	"	"	6,000,000 "
13	13	"	Suppression du passage à niveau sur le chemin de fer de l'Etat, à Alost.	"	"	151,000 "
14	14	"	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège. — Rempiètement des piles du pont	"	"	200,000 "
			A REPORTER fr.	"	1,530,560 08	6,351,000 "

CICE 1902 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1903 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1903, en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902	CRÉDITS à annuler
1,522,438 40	214,721 99	203,041 16	11,680 83	1,107,716 41	875,415 86	252,300 55
600,000 "	34,535 96	34,535 96	"	265,464 04	265,464 04	"
	"	"	"	300,000 "	300,000 "	"
15,361 50	200 "	200 "	"	15,361 50	15,361 50	"
4,925 15	"	"	"	4,925 15	4,925 15	"
85,000 "	"	"	"	85,000 "	"	85,000 "
19,580 "	17,621 66	17,621 66	"	1,958 34	1,958 34	"
100,000 "	50,660 52	25,505 73	5,156 79	69,339 48	69,339 48	"
2,145,505 05	297,740 15	280,902 51	16,837 62	1,847,764 92	1,550,464 37	317,500 55
8,000,000 "	8,000,000 "	8,000,000 "	"	"	"	"
7,000,000 "	"	"	"	7,000,000 "	7,000,000 "	"
15,000,000 "	8,000,000 "	8,000,000 "	"	7,000,000 "	7,000,000 "	"
7,330,360 08	1,329,754 40	1,328,778 84	975 56	605 68	605 68	"
	4,166,005 50	5,856,155 42	329,848 08	1,833,996 50	1,833,996 50	"
151,000 "	101,625 "	101,500 "	125 "	49,375 "	49,375 "	"
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
7,681,360 08	5,597,382 90	5,266,434 26	330,948 64	2,083,977 18	2,083,977 18	"

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 24 mai, 28 juill. et 24 octobre 1902.
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.	
			Report. fr.	•	1,530,560 08	6,351,000 •
15	•	19	Reconstruction du pont de Chênée et amélioration de la rivière aux abords de cet ouvrage	200,000 •	•	•
16	15	•	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fagnée (Liège) et la gare d'Angleur, avec pont sur la Meuse et sur le nouveau lit de l'Ourthe	•	•	1,300,000 •
17	16	•	Mont des Arts — Expropriations et travaux. Indemnité à la ville de Bruxelles	•	•	5,000,000 •
18	•	20a	École de médecine vétérinaire. — Travaux de construction . . .	26,556 71	•	•
18a	•	20b	Id id.	•	250,000 •	•
18b	17	•	École de médecine vétérinaire. — Travaux de construction et de parachèvement	•	•	500,000 •
19	•	21	Sénat. — Agrandissement de la salle des séances et aménagement de la partie contiguë du Ministère des Affaires Étrangères. . .	•	700,000 •	•
20	•	23a	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation; parachèvement intérieur du rez-de-chaussée des piéds-droits.	•	150,000 •	•
21	•	24	Musées royaux des arts décoratifs et industriels.	•	1,981,862 15	•
			TOTAUX. fr.	226,556 71	4,392,222 21	13,151,000 •
			Travaux hydrauliques.			
22	•	25a	Meuse. — Expropriations et travaux	454,773 17	•	•
22a	•	25b	Id. id.	•	700,000 •	•
22b	18	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •
23	•	26a	Ourthe — Expropriations et travaux	1,658,854 05	•	•
23a	19	•	Id. id.	•	•	3,500,000 •
24	•	27a	Escaut. — Expropriations et travaux	566,145 18	•	•
24a	•	27b	Id. id.	•	1,200,000 •	•
24b	22	•	Id. id.	•	•	2,000,000 •
25	•	28	Lys. — Expropriations et travaux	297,810 70	•	•
25a	23	•	Id. id.	•	•	300,000 •
26	•	29	Ruisseau de l'Espierres. — Frais d'études, expropriations et travaux.	•	300,000 •	•
27	24	•	Rupel. — Expropriations et travaux	•	•	250,000 •
28	•	30	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	483,692 11	•	•
28a	25	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •
29	26	•	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux . . .	•	•	250,000 •
30	•	32	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux . . .	98,475 •	•	•
30a	27	•	Id. id.	•	•	100,000 •
			A REPORTER fr.	3,557,748 21	2,200,000 •	8,400,000 •

CICE 1902 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1903 (suite).

TOTAL	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1903, en vertu de l'art 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS à annuler.
7,681,560 08	5,597,582 90	5,266,434 26	350,948 64	2,085,977 18	2,085,977 18	°
200,000 °	°	°	°	200,000 °	°	200,000 °
1,500,000 °	522,007 65	521,982 90	24 75	777,992 35	777,992 35	°
5,000,000 °	1,070,098 °	1,070,098 °	°	3,920,902 °	3,920,902 °	°
	26,356 71	26,356 71	°	°	°	°
776,536 71	135,992 25	135,792 25	200 °	114,007 75	114,007 75	°
	°	°	°	500,000 °	500,000 °	°
700,000 °	143,051 87	143,051 87	°	556,948 13	556,948 13	°
150,000 °	83,134 95	83,134 95	°	46,865 05	46,865 05	°
1,981,862 15	75,108 28	50,108 28	25,000 °	1,906,753 85	1,906,753 85	°
17,769,558 92	7,653,112 61	7,296,939 22	356,173 39	10,116,446 31	9,916,446 31	200,000 °
	455,749 92	415,200 04	20,540 88	21,023 25	°	21,023 25
2,154,775 17	°	°	°	700,000 °	700,000 °	°
	°	°	°	1,000,000 °	1,000,000 °	°
5,158,854 05	744,197 65	740,584 74	3,612 89	914,656 42	°	914,656 42
	°	°	°	3,500,000 °	3,500,000 °	°
	566,143 18	565,596 43	2,546 75	°	°	°
3,766,143 18	181,767 71	149,607 99	32,159 72	1,018,252 29	1,018,252 29	°
	°	°	°	2,000,000 °	2,000,000 °	°
597,810 70	5,000 °	4,845 °	1,055 °	291,910 70	°	291,910 70
	°	°	°	300,000 °	300,000 °	°
500,000 °	1,860 °	1,705 °	155 °	298,140 °	298,140 °	°
250,000 °	1,956 °	1,956 °	°	248,044 °	248,044 °	°
1,483,692 11	30,531 85	29,237 50	1,294 55	453,160 26	°	453,160 26
	°	°	°	1,000,000 °	1,000,000 °	°
250,000 °	°	°	°	250,000 °	250,000 °	°
196,475 °	2,520 °	2,420 °	100 °	93,955 °	°	93,955 °
	°	°	°	100,000 °	100,000 °	°
14,157,748 21	1,968,626 29	1,907,161 50	61,484 79	12,189,121 92	10,414,416 29	1,774,705 63

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 24 mai, 28 juin et 21 octobre 1902.
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.	
			Report fr.	3,557,748 21	2,200,000 »	8,400,000
31	•	33	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	90,767 06	»	»
31a	29	•	Id. id.	»	»	150,000 »
32	•	34b	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	»	2,909,715 06	»
32a	28	»	Id. id.	»	»	8,000,000 »
33	•	35	Canal de Gand à Ostende — Expropriations et travaux	»	500,000 »	»
34	•	36	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	412,073 15	»	»
34a	•	36a	Id. id.	»	950,000 »	»
34b	21	•	Id. id.	»	»	1,000,000 »
35	•	37	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	978,542 42	»	»
35a	•	37a	Id. id.	»	2,500,000 »	»
35b	53	•	Id. id.	»	»	3,500,000 »
36	•	38a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	2,987,128 51	»	»
36a	•	38b	Id. id.	»	2,000,000 »	»
36b	20	•	Id. id.	»	»	3,000,000 »
37	•	39	Port d'Ostende. — Expropriations, travaux, dragages, cales sèches.	950,511 71	»	»
37a	•	39a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	3,500,000 »	»
37b	31	•	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	»	»	4,500,000 »
38	•	40a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	3,476,384 95	»	»
38a	•	40b	Id. id.	»	3,000,000 »	»
38b	52	•	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. Honoraires	»	»	3,000,000 »
39	•	41	Installations maritimes d'Anvers — Expropriations, travaux, dragages, transbordeur	2,759,167 98	»	»
39a	•	41a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	3,500,000 »	»
39b	30	•	Id. id.	»	»	14,000,000 »
40	•	42a	Côtes. — Expropriations et travaux.	847,178 02	»	»
40a	•	42b	Id. id.	»	1,000,000 »	»
			TOTAUX. fr.	16,059,301 99	22,059,715 06	45,550,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	16,793,077 10	27,190,003 92	74,601,000 »

BICE 1902 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS à annuler
14,157,748 21	1,968,626 29	1,907,161 50	61,464 79	12,180,121 92	10,414,416 29	1,774,705 63
240,767 06	1,535 64	1,535 64	.	89,251 42	.	89,251 42
	.	.	.	150,000 .	150,000 .	.
10,900,715 06	2,909,715 06	2,909,370 06	545
	391,506 79	389,212 80	2,093 99	7,608,693 21	7,608,693 21	.
500,000 .	1,000 .	1,000 .	.	499,000 .	499,000 .	.
	412,073 13	412,073 13
2,362,073 13	160,916 41	109,525 58	51,390 83	789,083 59	789,083 59	.
	.	.	.	1,000,000 .	1,000,000 .	.
	978,342 42	978,342 42
6,978,342 42	2,500,000 .	2,492,417 50	7,582 50	.	.	.
	20,910 29	20,910 29	.	3,479,089 71	3,479,089 71	.
	1,185,765 33	1,148,471 93	37,291 40	1,801,365 18	.	1,801,365 18
7,987,128 51	5,000 .	.	5,000 .	1,995,000 .	1,995,000 .	.
	.	.	.	3,000,000 .	3,000,000 .	.
	950,511 71	950,511 71
8,950,511 71	1,769,102 08	1,616,901 08	152,201 .	1,750,897 92	1,750,897 92	.
	.	.	.	4,500,000 .	4,500,000 .	.
	3,159,103 84	3,157,096 69	2,007 15	317,281 11	.	317,281 11
	.	.	.	3,000,000 .	3,000,000 .	.
9,476,584 95	.	.	.	3,000,000 .	3,000,000 .	.
	2,759,167 98	2,759,167 98
20,259,167 98	3,500,000 .	3,499,852 40	147 60	.	.	.
	3,716,234 14	3,485,712 65	230,521 49	10,283,765 86	10,283,765 86	.
	666,825 05	636,050 05	30,775 .	180,352 97	.	180,352 97
1,847,178 02	.	.	.	1,000,000 .	1,000,000 .	.
83,669,017 05	27,056,134 16	26,475,313 41	580,820 75	56,612,882 89	52,449,946 58	4,162,936 31
118,584,081 02	43,006,986 90	42,053,155 14	953,831 76	75,577,094 12	70,896,857 26	4,680,236 86

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 31 mai, 18 juil. et 26 octobre 1902.
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.	
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
41	°	45a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,976,830 85	°	°
41a	°	45b	Id. id.	°	13,545,023 72	°
41b	3	°	Id. id.	°	°	50,150,000 °
42	°	44	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand.	50,000 »	°	°
43	°	46a	Chemins de fer. — Traction et matériel	11,858 79	°	°
43a	°	46b	Id. id.	°	12,458,789 70	°
43b	4	°	Id. id.	°	°	58,615,300 °
44	°	47	Exécution de la convention avec la Compagnie des Wagons-Lits	°	42,683 80	°
45	°	48a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	°	988,045 24	°
45a	5	°	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	°	°	2,500,000 °
46	°	49a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2,382,264 68	°	°
46a	°	49b	Id. id.	°	2,682,600 °	°
46b	6	°	Id. id.	°	°	4,627,400 °
47	°	50a	Marine	20,000 »	°	°
47a	7	°	id.	°	°	156,400 °
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	4,440,954 02	29,717,142 46	76,049,100 °
			MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
48	8	°	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	°	°	5,000,000 °
49	2 ¹	°	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	°	°	431,526 28
50	°	52	Fortifications d'Anvers	4,999,450 »	°	°
51	°	55	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	°	4,563 51	°
52	°	54	Achat de coupes	°	448,097 57	°
53	°	55	Ligne avancée d'Anvers	°	54,225 72	°
54	2 ²	°	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	°	°	248,841 30
55	°	57	Interruption des voies ferrées	°	6,057 24	°
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre fr.	4,999,450 »	512,923 84	5,680,567 58

CICE 1902 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1903 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1903, en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS à annuler.
45,671,854 27	1,076,830 55	1,880,140 45	06,690 10	»	»	»
	13,515,246 45	13,240,545 74	274,700 71	29,777 27	29,777 27	»
	8,906,923 97	8,421,220 63	485,703 54	21,243,076 05	21,243,076 05	»
50,000 »	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »
	11,858 79	11,858 79	»	»	»	»
51,085,948 49	10,163,325 12	10,154,021 78	8,703 54	2,295,464 58	2,295,464 58	»
	29,096,400 54	28,859,928 44	236,472 10	9,518,899 46	9,518,899 46	»
42,683 80	17,615 »	17,615 »	»	25,068 80	25,068 80	»
	865,760 97	842,676 68	23,184 29	122,284 27	122,284 27	»
5,488,045 24	150 »	150 »	»	2,499,850 »	2,499,850 »	»
	2,382,264 68	2,382,164 68	»	»	»	»
9,692,264 68	1,577,202 54	1,499,810 25	77,383 09	1,105,597 66	1,105,597 66	»
	»	»	»	4,627,400 »	4,627,400 »	»
176,400 »	»	»	»	20,000 »	»	20,000 »
	40,118 62	40,118 62	»	116,281 58	116,281 58	»
110,207,196 48	68,553,697 05	67,550,860 06	1,202,856 97	41,653,499 45	41,583,499 45	70,000 »
5,000,000 »	9,282 »	9,017 »	265 »	2,990,718 »	2,990,718 »	»
431,526 28	»	»	»	431,526 28	431,526 28	»
4,999,450 »	2,817 58	2,493 58	324 »	4,996,612 62	»	4,996,612 62
4,563 31	2,997 60	2,997 60	»	1,565 71	1,565 71	»
448,097 57	»	»	»	448,097 57	448,097 57	»
54,225 72	»	»	»	54,225 72	54,225 72	»
248,841 50	203 52	203 52	»	248,637 78	248,637 78	»
6,057 24	5,331 14	5,331 14	»	706 10	706 10	»
9,192,721 42	20,631 64	20,042 64	589 »	9,172,089 78	4,175,477 16	4,996,612 62

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 24 mai, 28 juill. et 24 octobre 1902.
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.	
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	3,567 02	"	"
			— — de l'Agriculture.	97,968 45	885,095 "	2,100,000 "
			— — des Finances et des Travaux publics . . .	16,795,077 10	27,190,003 92	74,601,000 "
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,440,954 02	29,717,142 46	76,049,100 "
			— — de la Guerre	4,999,450 "	512,925 84	5,680,567 58
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . . fr.	26,354,906 57	58,505,165 22	156,450,467 58

CICE 1902 (suite).

au 1^{er} janvier 1905 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1903, en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS à annuler.
3,567 02	•	•	•	3,567 02	•	3,567 02
3,081,061 45	2,684,912 85	2,682,334 39	2,578 46	306,148 58	306,148 58	•
118,584,081 02	45,006,986 90	42,053,155 14	953,851 76	75,577,094 12	70,806,857 26	4,680,236 86
110,207,106 48	68,553,697 03	67,550,860 06	1,202,836 97	41,653,499 45	41,583,499 45	70,000 •
9,192,721 42	20,631 64	20,042 64	589 •	9,172,089 78	4,175,477 16	4,996,612 62
241,068,627 37	114,266,228 42	112,103,592 25	2,159,836 19	126,802,398 95	117,051,982 45	9,750,416 50

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1890	
SERVICE ORDINAIRE.	}	— — — 1900	
		— — — 1901	
		— propres à l'exercice	

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902

TOTAUX fr.

CICE 1902 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1903 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1903, ou vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS à annuler.
53,500 40	12,500 »	»	12,500 »	21,000 40	»	»
151,623 97	4,988 53	»	4,988 53	146,635 44	»	»
1,375,181 80	190,023 46	105,927 41	24,006 05	1,185,158 34	»	»
401,568,524 56	325,170,859 35	266,643,276 73	58,527,562 62	166,197,685 21	»	»
241,068,627 37	114,266,228 42	112,106,392 23	2,159,856 19	126,802,398 95	117,051,982 45	9,750,416 50
733,997,458 19	439,644,579 76	378,913,506 37	60,728,983 59	294,552,878 43	117,051,982 45	9,750,416 50

(35)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1897 A 1901.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1897 A 1901.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le payement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces payements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de payement liquidées sur l'exercice et dont le payement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le payement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le payement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de payement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de payement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur payement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1897 à 1901 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1902 pour l'apurement final de l'exercice 1897, périmé depuis le 31 décembre 1901, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1903, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1897.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1901, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898) étaient de fr. 1,311,159 68

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1901. fr. 1,298,007 90

Il a été versé, en 1902, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 1,137 25

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1902, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 12,014 53

SOMME ÉGALE. 1,311,159 68

EXERCICE 1898.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1902, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1899). fr.	2,255,852 77
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1899 à 1902	2,239,314 10
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1903. fr.	<u>16,538 67</u>

EXERCICE 1899.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1903, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1900). fr.	1,463,245 61
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1900 à 1902	1,388,007 58
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1903 fr.	<u>75,238 03</u>

EXERCICE 1900.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1904, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1901). fr.	1,698,800 01
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1901 et 1902.	1,512,657 03
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1903 fr.	<u>186,142 98</u>

EXERCICE 1901.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1905, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1902). fr.	1,234,455 18
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1902	730,014 04
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1903 fr.	<u>504,441 14</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1897.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1898.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer au clôture de l'exercice (31 octobre 1898).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1898. (novemb. et déc.).	EN 1899.	EN 1900.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1895.				
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	557 30	•	557 30	•
			EXERCICE 1896.				
			Ministère des Finances	424 75	424 75	•	•
				762 05	424 75	557 30	•
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	25,525 16	5,128 20	7,940 94	2,017 43
			Ministère de la Justice	22,509 58	6,473 60	14,776 18	298 44
			— des Affaires Étrangères	5,416 67	5,416 67	•	•
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	150,971 19	105,157 57	41,828 10	364 60
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	168,545 43	154,267 47	52,584 22	532 85
			— de l'Industrie et du Travail	46,840 51	45,906 52	820 70	0 40
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	855,259 56	815,501 25	40,652 20	683 80
			— de la Guerre	9,765 76	9,499 37	1 80	215 02
			Corps de la Gendarmerie	216 91	216 91	•	•
			Ministère des Finances	12,872 96	12,202 46	571 50	52 •
			Non-Valeurs et Remboursements	6,686 53	2,922 62	2,271 10	•
				1,502,676 06	1,140,692 55	141,446 74	4,164 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
			Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	124 67	•	•	•
			A REPORTER fr	124 67	•	•	•

RIMÉ DE 1897.

à l'époque du 1^{er} janvier 1902.

ÉTAT DES ORDONNANCES EN CIRCULATION		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1902)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1901.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie-arrest ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1902	TOTAL, égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1902	
.	337 30	
.	424 75	
.	762 05	
1,444 45	16,531 11	6,994 05	687 25	6,308 80	6,994 05	
844 82	22,593 04	206 54	.	206 54	206 54	
.	5,416 67	
475 18	147,823 45	3,147 74	450 .	2,697 74	3,147 74	
433 13	167,817 67	725 70	.	725 76	725 76	
17 34	46,744 76	95 55	.	95 55	95 55	
274 10	855,111 44	128 12	.	128 12	128 12	
.	9,716 19	47 57	.	47 57	47 57	
.	216 91	
19 .	12,844 96	28 .	.	28 .	28 .	
426 06	5,619 78	1,066 75	.	1,066 75	1,066 75	
3,952 17	1,200,235 98	12,440 08	1,157 25	11,302 83	12,440 08	
.	.	124 67	.	124 67	124 67	
.	.	124 67	.	124 67	124 67	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer au début de l'exercice (31 octobre 1898).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
					EN 1898 (nov. et déc.).	EN 1899.	EN 1900.
			REPORT. . . . fr.	124 67	"	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).				
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
5a	"	11b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	299 26	"	108 26	"
5b	1	"	Id. id.	2,192 90	998 75	452 "	"
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
13	"	50a	Escaut. — Expropriations et travaux	152 "	"	"	"
24a	"	43b	Canaux houillers — Expropriations et travaux. — Honoraires	19 97	"	"	19 97
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.</i>				
29	"	58a	Chemins de fer. — Voies et travaux	52 86	"	"	"
29a	"	58b	Id. id.	4,716 91	5,082 27	1,262 06	120 36
29b	14	"	Id. id.	235 "	"	235 "	"
				7,721 57	4,081 02	2,055 32	140 33
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. {				
			Dépenses sur des crédits transférés.	762 05	424 75	337 30	"
			Dépenses propres à l'exercice	1,302,676 06	1,140,692 55	141,146 74	4,164 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897 et à l'arrêté royal du 9 août 1897.	7,721 57	4,081 02	2,055 32	140 33
			TOTAUX. . . . fr.	1,311,159 68	1,145,198 50	143,839 36	4,304 87

BILAN DE 1897 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1902 (suite).

TITRES JUSTIFIÉS CIRCULATIONS.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prise fin (1 ^{er} janvier 1902).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1901.	TOTAL.		ORDONNANCES imposées de solde- ment ou d'apou- rtement, et dont le montant a été ver- sé à la caisse des dépôts et consti- tutions.	ORDONNANCES prestées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1902.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1902.	
»	»	124 67	»	124 67	124 67	
»	108 26	121 »	»	121 »	121 »	
565 75	2,016 50	176 40	»	176 40	176 40	
»	»	152 »	»	152 »	152 »	
»	19 97	»	»	»	»	
»	»	52 86	»	52 86	52 86	
167 45	4,652 14	84 77	»	84 77	84 77	
»	255 »	»	»	»	»	
755 20	7,009 87	711 70	»	711 70	711 70	
»	762 05	»	»	»	»	
5,952 17	1,290,235 98	12,440 08	1,157 25	11,502 85	12,440 08	
755 20	7,009 87	711 70	»	711 70	711 70	
4,665 37	1,298,007 90	15,151 78	1,157 25	12,014 53	15,151 78	

(365)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1898 A 1901.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1903.



Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'expiration de l'exercice (31 octobre 1899).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1898.	de l'arrêté royal du 9 août 1897.			EN 1899 (novemb. et déc.).	EN 1900.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			— <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1897.			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	7,652 39	7,652 39	»
			— des Finances	2,995 74	2,995 74	»
				10,626 13	10,626 13	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	28,575 28	5,714 24	8,288 49
			Dotations	2,555 53	»	»
			Ministère de la Justice	95,590 04	88,505 58	5,581 20
			— des Affaires Étrangères.	78,566 59	78,547 78	1 50
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	245,684 09	229,307 50	8,355 05
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	725,621 55	671,955 16	51,508 96
			— de l'Industrie et du Travail	75,547 54	74,275 41	911 10
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	874,225 86	809,656 28	2,748 56
			— de la Guerre	81,524 09	66,652 18	13,165 80
			— des Finances	18,101 84	9,159 52	8,794 85
			Non-Valeurs et Remboursements.	5,509 58	1,070 75	99 05
				2,226,676 97	2,094,557 80	99,452 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			— Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
1a	°	2b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	127 80	°	°
1b	2	°	Id. id.	50 »	°	°
			A REPORTER, fr.	177 80	°	°

1898.

à payer au 1^{er} janvier 1903.

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903	OBSERVATIONS.
EN 1901.	EN 1902.	TOTAL.		
•		7,652 59	•	
•	•	2,995 74	•	
•	•	10,626 15	•	
2,842 46	1,794 91	18,640 10	9,735 18	
•	2,355 53	2,355 53	•	
681 10	706 30	95,471 98	118 06	
•	17 11	78,566 59	•	
1,542 •	2,579 24	241,761 59	1,922 50	
449 42	405 78	724,587 52	1,254 01	
32 48	114 40	75,531 39	15 95	
96 77	795 41	875,275 02	948 84	
1,405 •	45 75	81,248 75	275 36	
•	97 •	18,051 17	70 67	
7 02	1,511 77	2,688 57	820 81	
7,056 25	10,489 •	2,911,535 59	15,141 38	
•	16 66	16 66	111 14	
•	50 •	50 •	•	
•	66 66	66 66	111 14	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1899).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1898.	de l'arrêté royal du 9 août 1897.			EN 1899 (novemb. et déc.).	EN 1900.
			REPORT. fr.	177 80	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			

			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			Routes et bâtiments civils.			
4a	•	3b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. dements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	10,276 20	•	75 •
4b	1	•	Id. id.	1,078 33	57 75	122 50
			Travaux hydrauliques.			
9b	7	•	Escaut. — Expropriations et travaux	682 08	•	•
21	•	24a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	48 45	•	48 45
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
25	•	29a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,760 79	•	•
25a	•	29b	Id. id.	2,409 33	58 15	103 26
25b	17	•	Id. id.	2,006 99	•	544 67
53a	•	37b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	50 50	50 50	•
			Ministère de la Guerre			
40	•	46a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	59 20	•	•
				18,549 67	146 38	893 88
			RÉCAPITULATION.			

			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	10,626 15	10,626 15	•
			{ — propres à l'exercice	2,226,676 97	2,094,557 80	99,432 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898	18,549 67	146 38	893 88
			TOTAL. fr.	2,255,852 77	2,105,330 51	100,326 42

1898 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1903 (suite).

TITRÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	OBSERVATIONS.
EN 1901.	EN 1902.	TOTAL.		
•	66 06	66 66	111 14	
10,200 •	1 •	10,276 •	0 20	
899 •	17 20	1,076 45	1 90	
•	682 08	682 08	•	
•	•	48 45	•	
404 59	581 71	786 50	974 40	
•	1,997 56	2,158 97	250 36	
556 88	1,125 44	2,006 90	•	
•	•	50 50	•	
•	•	•	59 20	
11,840 47	4,271 65	17,152 58	1,597 29	
•	•	10,626 13	•	
7,056 25	10,489 •	2,211,535 59	15,141 58	
11,840 47	4,271 65	17,152 58	1,597 29	
18,896 72	14,760 65	2,239,314 10	16,558 67	

Situation des créances restan.

ARTICLES		MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1900).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1898, de l'arrêté royal du 9 mai 1898.			EN 1900 (novemb. et déc.).	EN 1901.
		SERVICE ORDINAIRE.			
		— <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
		EXERCICE 1898.			
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,000 »	2,000 »	°
		— de la Guerre	585 60	585 60	°
			2,585 60	2,585 60	°
		<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
		Dette publique.	85,813 40	2,691 61	54,019 »
		Ministère de la Justice	25,421 91	9,008 07	13,748 25
		— des Affaires Étrangères	19,984 35	17,476 85	2,000 »
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	279,055 20	223,221 91	56,882 85
		— de l'Agriculture et des Travaux publics	365,877 25	282,552 21	39,046 30
		— de l'Industrie et du Travail.	8,104 17	5,980 82	1,599 30
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	550,459 18	555,758 89	1,456 86
		— de la Guerre	55,897 99	55,455 35	800 »
		Corps de la Gendarmerie	32 50	32 50	»
		Ministère des Finances	50,852 18	47,968 45	2,254 30
		Non-Valeurs et Remboursements	2,960 99	1,011 21	207 07
			1,449,439 10	1,199,115 85	151,814 75
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
		— Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
		<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
1a	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	100 02	°	°
		À REPORTER fr.	100 02	°	°

899.

payer au 1^{er} janvier 1903.

DÉBETS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	OBSERVATIONS.
EN 1902.	TOTAL.		
•	2,000 •	•	
•	585 60	•	
•	2,585 60	•	
3,262 62	50,973 25	23,840 17	
1,771 56	24,527 86	894 05	
•	19,476 85	507 50	
1,547 89	261,652 65	17,402 57	
17,798 04	359,376 55	24,500 70	
547 85	7,727 07	376 20	
731 58	557,925 55	1,513 85	
9 03	54,264 58	1,633 61	
•	52 50	•	
25 •	50,247 75	604 45	
5 •	1,224 18	1,736 81	
25,498 57	1,376,429 21	73,009 89	
100 •	100 •	0 02	
100 •	100 •	0 02	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1900)	PAYMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1899	de l'arrêté royal du 9 mai 1898			EN 1900 (novemb et déc.)	EN 1901.
			REPORT fr.	100 02	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE)			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils</i>			
17a	•	4b	Routes et raccordements construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, subsides accordés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	5 18	•	•
17b	14	•	Id.	1,414 52	68 94	82 78
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
37	•	21a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	157 20	102 92	•
40a	•	24b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux — Dragages	3,005 70	•	2,906 53
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
42a	•	25b	Chemins de fer. — Voies et travaux	3,908 60	•	2,120 46
42b	5	•	Id.	2,656 02	599 00	1,782 82
			Ministère de la Guerre.			
50a	2 ^b	•	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	15 78	•	15 78
				11,220 91	570 95	6,015 37
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	2,585 60	2,585 60	•
			{ — propres à l'exercice	1,449,459 10	1,199,115 85	151,814 79
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899	11,220 91	570 95	6,915 37
			TOTAUX. fr.	1,463,245 61	1,202,272 40	158,750 16

1899 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1903 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	OBSERVATIONS.
EN 1902	TOTAL		
100 .	100 »	0 02	
»	»	5 18	
285 »	436 72	977 60	
»	102 92	54 28	
»	2,906 53	00 26	
746 40	2,875 86	1,052 74	
575 05	2,556 96	79 06	
»	13 78	»	
1,506 46	8,992 77	2,228 14	
»	2,585 60	»	
25,498 57	1,576,429 21	75,009 80	
1,506 45	8,992 77	2,228 14	
27,005 02	1,588,007 58	75,258 03	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1901).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1900	de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.			EN 1901 (novemb. et déc.)	EN 1902
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
			EXERCICE 1897.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics	588 77	588 77	•
			EXERCICE 1898.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics	5,827 89	282 10	•
			EXERCICE 1899.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics	18,205 42	16,550 •	»
				24,622 08	17,220 87	•
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dettes publiques	132,087 43	48,541 75	12,262 83
			Dotations	427 50	•	427 50
			Ministère de la Justice	16,848 72	12,269 68	2,957 42
			— des Affaires Étrangères	1,865 61	125 05	1,599 56
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	204,150 18	177,727 35	14,206 87
			— de l'Agriculture	446,950 44	153,562 99	242,201 62
			— de l'Industrie et du Travail	108,625 20	90,821 50	7,876 •
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	106,023 51	98,984 70	422 14
			— de la Guerre	77,833 92	75,733 65	1,151 65
			Corps de la Gendarmerie	25,512 74	25,503 74	9 •
			Ministère des Finances et des Travaux publics	528,520 40	523,587 19	1,876 72
			Non-Valeurs et Remboursements	17,745 03	16,220 74	447 21
				1,664,554 74	1,208,078 50	285,458 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
a	•	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	23 34	•	•
1b	2°	•	Id. id.	13 52	•	•
			A REPORTER. . . . fr	38 86	•	•

1900.

à payer au 1^{er} janvier 1903.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en execution restantencore à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
588 77	°	
282 10	5,545 79	
16,350 °	1,855 42	
17,220 87	7,401 21	
60,804 56	71,282 87	
427 50	°	
15,227 10	1,621 62	
1,724 61	141 °	
191,954 22	12,201 96	
375,764 61	71,165 85	
107,697 50	925 70	
99,406 84	6,616 67	
74,885 28	2,948 64	
25,512 74	°	
525,465 91	3,056 55	
16,667 95	1,077 08	
1,493,516 82	171,037 92	
°	23 34	
°	13 52	
°	36 66	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1901)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1900.	de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.			EN 1901 (novemb. et déc.).	EN 1902.
			REPORT. fr.	56 00	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE)			
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics.</i>			
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>			
17a	•	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	144 83	•	56 •
17b	9	•	Id. id.	563 61	189 »	169 50
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
20	•	21	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège; rempliement des piles du pont	2 •	•	•
27a	•	26a	Escaut. — Expropriations et travaux	213 18	•	106 70
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
42a	•	42b	Chemins de fer. — Voies et travaux	7,626 08	106 48	55 03
42b	2	•	Id. id.	1,055 02	•	1,055 02
47a	•	47b	Id. Traction et matériel	181 81	•	181 81
				9,623 19	295 48	1,623 86
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	24,622 08	17,220 87	•
			{ — propres à l'exercice	1,664,554 74	1,208,078 30	285,458 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour	9,623 19	295 48	1,623 86
			TOTAUX. fr.	1,698,800 01	1,225,594 65	287,062 38

1900 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1903 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
»	36 66	
56 »	88 83	
558 30	5 31	
»	2 »	
106 70	106 48	
161 51	7,464 57	
1,035 02	»	
181 81	»	
1,919 34	7,703 85	
17,220 87	7,401 21	
1,493,516 82	171,037 92	
1,919 34	7,703 85	
1,512,657 03	186,142 98	

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1902.)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>	
			EXERCICE 1899.	
			Dette publique	14,200 •
			EXERCICE 1900.	
			Ministère de la Guerre	25,572 20
			Corps de la Gendarmerie	2 40
			Ministère des Finances et des Travaux publics	2,115 55
				41,889 93
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	58,246 77
			Dotations	1,026 67
			Ministère de la Justice	10,540 08
			— des Affaires Étrangères	5,001 78
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	281,504 16
			— de l'Agriculture	340,359 75
			— de l'Industrie et du Travail	15,985 90
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	55,892 54
			— de la Guerre	345,831 08
			Corps de la Gendarmerie	48,502 71
			Ministère des Finances et des Travaux publics	22,469 45
			Non-Valeurs et Remboursements	5,852 84
				1,166,994 41
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
1a		1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	26 68
			A REPORTER. . . . fr.	26 68

1901.

à payer au 1^{er} janvier 1903.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1902. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	OBSERVATIONS.
	14,200 »	
14,707 20	10,865 »	
2 40	»	
1,582 06	735 27	
16,091 66	25,708 27	
7,270 06	50,976 71	
1,000 »	26 67	
5,185 33	5,355 65	
69 46	4,932 32	
245,672 47	35,631 69	
142,658 13	197,701 62	
13,017 15	2,968 75	
53,626 17	2,266 17	
210,673 88	133,157 20	
36,468 22	12,034 49	
17,426 61	5,042 82	
349 59	3,483 45	
713,416 87	453,577 54	
»	26 68	
»	26 68	

Situation des créances restant

Articles nouveaux	Articles du budget extraordinaire de 1901	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1902)
			Report. fr.	26 68
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite)	
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>	
15a		17b	Routes et raccordements construction, redressement et amélioration — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	285 67
			<i>Travaux hydrauliques</i>	
28	»	28a	Lys. — Expropriations et travaux.	166 50
38	»	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	190 »
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>	
43	»	42a	Chemins de fer. — Voies et Travaux	1,120 55
45a	»	42b	Id. id.	14,645 85
45b	5	•	Id. id.	6,521 »
46a	»	47b	Id. Traction et matériel.	2,544 »
49a	•	49b	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	72 81
				25,570 84
			RÉCAPITULATION.	
			—	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	41,880 95
			— propres à l'exercice.	1,166,994 41
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour	25,570 84
			TOTAUX fr.	1,234,455 18

1901 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1903 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1902. (novemb et décemb)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1903	OBSERVATIONS.
»	20 68	
»	285 67	
»	166 50	
»	190 »	
500 47	619 88	
5 04	14,658 79	
»	6,521 »	
»	2,544 »	
»	72 81	
505 51	25,065 33	
16,091 66	25,798 27	
713,416 87	453,577 54	
505 51	25,065 33	
730,014 04	504,441 14	

3161

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1902.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1902.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1902, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1902; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1902.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	214,715,263 15
		Encaisses au 31 décembre 1901	1,687,947,599 65
			<hr/>
			1,902,662,862 80
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,902,662,862 80
			<hr/> <hr/>

Situation au 1^{er} janvier 1903.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	190,590,858 47
		Encaisses au 31 décembre 1902	2,123,485,173 15
			<hr/>
			2,314,076,031 62
PASSIF fr.	2,314,076,031 62
			<hr/> <hr/>

Les opérations de l'année 1902 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	8,763,905,248 51
Dépenses		8,328,367,675 04
		<hr/>

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 435,537,573 50

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1901	fr.	1,687,947,599 65
— au 31 décembre 1902		2,123,485,173 15
		<hr/>

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 435,537,573 50

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations de l'année 1902,
et la situation au 1^{er} janvier 1903.*



COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1901			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		
	NUMÉRIQUE	Pièces acquittées et autres valeurs	TOTAL	ACTIF (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF (Sommes dont le Trésor est débiteur)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,658,751 35	26,561,869 14	33,000,620 49		
— de l'enregistrement et des domaines	1,241,603 86	1,508,540 50	2,840,234 16		
Comptables de l'administration des chemins de fer	4,701,070 10	4,254,159 98	8,955,230 08		
— de l'administration des postes et télé- graphes	50,776,550 09	9,806,615 55	40,582,965 64		
— de l'administration de la marine	14,746 12	196,992 08	211,738 20		
— de l'administration des prisons	46,109 62	124,690 64	170,800 26		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	52,018 52	62,908 85	94,927 15		
— des écoles de bienfaisance de l'Etat	•	•	•		
— des laboratoires d'analyses de l'Etat	1,198 28	•	1,198 28		
Comptable de l'Institut agricole de l'Etat	22,621 54	•	22,621 54		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'Etat	1,164 05	•	1,164 05		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	575 76	•	575 76		
Caisseries de l'Etat					
{ <i>S/C</i> de recettes et de paiements	21,996,550 56	•	21,996,550 56		
{ <i>S/C</i> portefeuille du Trésor	64,756,540 85	•	64,756,540 85		
{ <i>S/C</i> de titres de la dette publique et autres valeurs	985,505 09	1,518,555,017 50	1,519,558,520 59		
Agents du Trésor dans les provinces	•	41,143,518 41	41,143,518 41		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	•	154,850,998 05	154,850,998 05		
	151,194,491 17	1,556,755,108 48	1,687,947,599 65	1,687,947,599 65	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution

Budget de l'exercice 1901.	119,150,599 09	255,010,265 85
— — 1902.	•	•

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1897	•	15,151 78
— — — 1898.	•	51,299 32
— — — 1899.	•	102,245 05
— — — 1900.	•	475,205 56
— — — 1901.	•	1,254,455 18

119,150,599 09	257,764,620 24
----------------	----------------

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	»	44,803,055 68
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	6,214,129 34
Fonds provinciaux	»	10,216,306 87
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860,	»	4,693,463 71
Excédent du produit minimum annuel de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres, fixé par l'article 6 de la loi du 6 janvier 1902 modifiant celles du 11 septembre 1895 et du 9 août 1897	»	5,910,974 54
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	12,158,425 20
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	»	2,623,985 .
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	165,630 14
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	777,842 44	»
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	129,778 30
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	17,130 .
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	80,653 78
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	»	2,520,656 25
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	»	1,251,034 59
— des veuves et orphelins du département des finances	»	672,096 24
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	514,907 56
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique	»	151,195 98
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	»	29,895 95
— des veuves et orphelins du département de la justice	»	108,598 44
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	217,755 42
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	516,675 64
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	15,797 57
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	134,260 46
A REPORTER. fr.	777,842 44	95,104,384 75

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
REGETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs rattachées.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
19,107,927 09	12,819,695 65	6,288,235 41	•	•	51,091,287 12	
3,782,645 86	5,810,679 65	•	28,055 79	•	6,186,095 55	
22,947,016 66	23,407,871 07	•	460,854 41	•	9,755,452 46	
40,762,519 89	40,019,458 78	743,061 11	•	•	5,456,524 82	
3,122,121 11	•	3,122,121 11	•	•	9,053,095 65	
424,172 •	129,990 17	294,181 85	•	•	12,432,607 12	
7,051,200 •	7,526,185 •	•	294,976 •	•	2,529,009 •	
481,685 44	485,568 20	•	1,884 76	•	163,745 38	
10,151,580 58	10,208,021 44	•	76,640 86	854,485 50	•	
811,580 05	818,011 20	•	6,651 17	•	123,147 15	
30,650 90	47,550 90	•	16,880 •	•	250 •	
1,019,067 21	976,868 75	42,198 46	•	•	122,852 24	
597,961,952 44	406,070,825 93	•	8,108,891 49	5,588,256 24	•	
6,559,551 46	6,199,497 19	340,054 27	•	•	1,501,088 86	
1,947,164 44	2,359,250 60	•	392,066 16	•	280,050 08	
2,855,544 11	2,860,659 97	•	7,115 86	•	507,791 70	
540,549 52	572,555 57	•	32,206 05	•	98,989 93	
165,149 54	166,526 46	•	1,376 92	•	28,519 03	
380,780 07	389,604 81	•	8,824 74	•	99,775 70	
683,849 87	750,764 16	•	66,914 29	•	150,841 15	
2,224,257 77	2,066,446 88	157,810 89	•	•	674,486 55	
48,577 34	45,254 90	3,542 44	•	•	17,140 01	
606,558 14	608,887 13	•	2,528 99	•	151,951 47	
525,605,488 47	522,118,110 41	10,991,003 55	9,505,625 49	6,442,758 54	100,254,658 91	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Report. fr.	777,842 44	93,104,384 75
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	•	205,522 57
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	•	54,497 78
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	•	166,135 40
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	•	8,674 80
Caisse de remplacement par le département de la guerre	•	3,377,465 46
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	60,759 45	•
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de rempli	•	1,154,571 32
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	•	1,255 81
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	•	591,145 57
Fonds pour l'encouragement du service militaire	•	4,587 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	•	1,034,481 08
Encaissement des effets de commerce par la poste	•	26,828,527 63
Remise des correspondances par exprès	•	•
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	62,000 •
Fonds spécial de rémunération des miliciens	•	106,771 •
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	•	259,390 01
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	•	2,200 •
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	•	29 05
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	•	17,063 30
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	•	•
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	•	3,199,052 66
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	•	•
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	•	39,241 14
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	•	40,140 06
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	•	3,171 68
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	41,450 •
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	•	10,914,309 •
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	•	•
	838,601 89	141,175,845 41

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
523,603,488 47	522,118,110 41	10,091,003 55	9,505,625 40	6,442,738 54	100,254,658 91	
1,067,780 41	1,050,754 49	17,025 92	•	•	222,348 49	
249,179 14	260,117 50	•	10,938 36	•	43,559 42	
420,530 41	476,595 53	•	55,844 92	•	110,290 48	
1,905,751 11	1,987,930 49	•	82,199 38	73,524 58	•	
4,477,103 62	6,156,001 11	•	1,058,867 49	•	1,718,597 97	
2,854,425 83	2,894,241 30	•	39,815 47	100,574 92	•	
5,027,060 59	5,059,905 49	•	32,844 00	•	1,101,726 42	
2,740,526 64	2,741,362 76	•	836 12	•	399 69	
1,898,262 99	1,484,265 90	413,997 09	•	•	1,005,140 66	
12,000 •	9,745 •	2,255 •	•	•	6,842 34	
5,765,299 30	5,170,281 97	2,595,017 33	•	•	5,629,498 41	
655,566,940 •	655,103,526 30	463,413 70	•	•	27,291,041 33	
20,566 85	20,566 85	•	•	•	•	
29,800 •	84,800 •	•	55,000 •	•	7,000 •	
5,205 29	•	5,205 29	•	•	109,974 29	
5,347 66	•	5,347 66	•	•	242,737 67	
2,800 •	4,900 •	•	2,100 •	•	100 •	
1,182 •	1,108 75	•	16 75	•	12 32	
215,049 29	214,420 54	628 75	•	•	17,692 05	
7,912,225 •	7,912,225 •	•	•	•	•	
486,732 29	154,565 27	352,567 02	•	•	3,551,419 68	
309 •	309 •	•	•	•	•	
128,921 07	115,695 12	13,225 95	•	•	52,467 09	
194,479 42	578,374 29	•	185,794 87	145,654 81	•	
5,616 66	5,478 48	138 18	•	•	3,509 86	
29,000 •	22,500 •	6,500	•	•	47,950 •	
12,500,958 80	12,753,047 60	•	252,088 30	•	10,662,220 20	
41,000 •	40,993 81	6 19	•	•	6 19	
1,227,163,429 84	1,234,181,272 74	14,862,129 03	11,879,972 53	6,760,492 85	150,079,893 47	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	°	146,810 57
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	°	725,036 90
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	°	24,430,826 70
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	»	481,189 67
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	°	528 80
Sommes versées par application de l'article 4 de l'arrêté royal du 20 janvier 1852	°	°
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	°	370,205 60
Amendes et frais de justice en matière forestière	°	13,911 97
Consignations de toute nature	°	27,919,081 86
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	°	119,402 58
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	°	°
Compte pour ordre.	°	°
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	°	272,585 °
<i>B. Administration des postes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	°	6,591,372 50
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	°	5,001,940 71
Abonnements-poste aux journaux payés aux élitteurs	°	1,662,145 07
Encaissement et paiement de coupons	°	2,294 85
<i>C. Administration des télégraphes.</i>		
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	°	402,011 52
<i>D. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	°	°
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	°	623 22
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	°	170,800 26
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	°	46,463 51
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	°	45,422 76
Institution royale de Messines	°	3,040 88
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	°	22,621 54
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	°	1,164 03
	°	67,029,477 96

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,407,597 56	1,568,597 52	59,000 24	•	•	185,810 61	
228,095 52	141,071 06	87,024 46	•	•	812,061 50	
27,567,720 79	25,928,182 76	1,459,538 03	•	•	25,870,564 79	
2,855,047 05	2,952,667 59	•	99,620 56	•	581,569 11	
1,002 50	1,117 95	•	115 45	•	413 55	
47 80	17 80	•	•	•	•	
256,606 98	219,319 94	17,287 04	•	•	587,400 64	
8,176 15	9,707 06	•	1,550 91	•	12,581 06	
12,875,127 15	11,954,755 58	918,371 75	•	•	28,857,455 61	
75,059,481 89	73,049,559 57	10,122 52	•	•	129,524 90	
170,655 20	170,655 20	•	•	•	•	
3,645,660 18	3,645,660 18	•	•	•	•	
149,285 •	126,965 •	22,520 •	•	•	294,905 •	
502,208,615 59	501,451,716 04	756,896 65	•	•	7,548,268 95	
254,161,590 68	254,181,555 77	•	20,165 09	•	5,581,777 62	
2,415,652 09	2,559,289 28	56,562 81	•	•	1,718,507 88	
1,196,155 64	1,196,501 41	•	165 77	•	2,129 08	
72,995 •	47,912 45	25,082 55	•	•	427,094 07	
55,910 69	55,910 69	•	•	•	•	
8,085 55	8,157 41	•	75 88	•	549 54	
560,951 56	555,236 26	7,715 30	•	•	178,515 56	
2,824,627 17	2,826,205 49	•	1,576 52	•	44,887 19	
1,596,695 67	1,597,209 92	•	516 25	•	44,906 51	
139,565 41	124,785 22	14,780 19	•	•	17,821 07	
70,559 50	69,088 42	1,250 88	•	•	25,872 22	
52,700 •	52,524 80	175 20	•	•	1,359 23	
687,119,952 06	685,847,766 87	5,595,927 42	125,762 25	•	70,501,645 15	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier ou valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.		
CHAPITRE I^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	1,557,037 75
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	•	82,424 19
Id. pour entretien et amélioration de routes	•	371 38
Id. id. des bâtiments civils.	•	19,097 47
Id. id. des prisons	•	•
Id. id. des canaux et rivières	•	781,385 18
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	•	41 34
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	•	70,065 77
Travaux d'amélioration de l'Yser	•	28,826 61
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	•	1,152,556 51
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélioration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles	•	500,000 •
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways Bruxellois » dans les dépenses à résulter de la création d'une avenue entre l'entrée du bois de la Cambre, lisière gauche, et l'avenue de Tervuren, par Boitsfort et Auderghem	•	1,124,428 66
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	•	1,855 57
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	159,226 38
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	221 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	•	81 72
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	•	50,532 17
Produit des taxes d'expertise des viandes.	•	85,646 83
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	•	1,046 60
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	•	915 65
Service sanitaire des ports de mer et des côtes, produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	•	59,587 85
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	•	303 20
Expositions générales des beaux-arts.	•	•
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	•	203 29
Produit du Jardin botanique.	•	1,369 26
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées.	•	410 •
A REPORTER. fr.	•	5,587,432 84

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF.	PASSIF.	
		de recettes.	de dépenses.	(Sommes dont le trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le trésor est débiteur.)	
8,552 06	21,661 42	•	13,109 56	•	1,543,928 39	
146,068 07	94,443 80	52,524 27	•	•	104,948 46	
6,668 36	1,254 94	5,433 42	•	•	5,804 80	
•	14,472 72	•	14,472 72	•	4,624 75	
10,500 •	•	10,500 •	•	•	10,500 •	
205,519 92	680,894 82	•	475,344 90	•	306,040 28	
529 15	•	529 15	•	•	370 47	
7,487 50	67,163 37	•	59,675 87	•	10,589 90	
•	18,225 39	•	18,225 39	•	10,801 22	
502,556 69	198,431 64	303,025 05	•	•	1,456,481 56	
•	•	•	•	•	500,000 •	
•	413,602 02	•	413,602 02	•	710,826 64	
7,958 15	7,091 91	846 24	•	•	2,701 81	
182,805 76	70,309 65	112,494 11	•	•	251,720 49	
210 •	70 •	140 •	•	•	361 46	
•	•	•	•	•	81 72	
150,804 63	141,516 19	9,288 44	•	•	59,620 61	
32,749 45	25,786 81	8,962 64	•	•	94,609 47	
100 •	60 •	40 •	•	•	1,086 00	
348 94	620 74	•	271 80	•	641 85	
49,677 10	42,000 44	6,776 66	•	•	40,364 51	
525 •	289 50	235 70	•	•	538 00	
•	•	•	•	•	•	
4,239 45	2,098 08	1,241 37	•	•	1,444 66	
6,000 •	7,169 26	•	1,169 26	•	200 •	
510 •	•	510 •	•	•	920 •	
1,324,318 21	1,806,942 60	513,247 03	995,871 52	•	5,104,808 55	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.		»	5,587,452 84
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>			
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»		1,092,217 56
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•		187,069 14
Service de la traction et du matériel	•		1,352,851 26
Service des transports	»		841,461 92
Services en général.	•		417,567 59
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•		1,285 68
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	»		526,680 52
Id. id. de Gand à Eccloo	•		62,495 36
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>			
Services communs	»		27,166 71
Service des postes	•		46,967 86
Service des télégraphes et des téléphones	•		1,344,176 72
<i>C. MARINE.</i>			
Service de la traction et du matériel	»		95,132 44
<i>D. SERVICES DIVERS.</i>			
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	»		56 65
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	»		827,692 01
Service de l'Institut cartographique militaire.	•		48,778 25
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	»		3,408 49
Service de la remonte spéciale des officiers	»		62,100 81
École militaire. — Pension des élèves.	•		28,975 56
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	•		21,400 20
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	•		5,905 59
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	•		1,091 80
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902. — Indemnités allouées aux distillateurs agricoles	•		•
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.			
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	»		10,797 46
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	•		•
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Godtschalck)	•		220,606 63
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'Institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier.)	»		•
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	•		100,125 65
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.			
Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	•		284,851 31
Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897	•		578,178 06
	•		13,574,544 05

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

le l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,524,518 21	1,806,942 50	515,247 05	995,871 52	•	5,104,808 55	
897,279 89	225,568 20	673,711 69	•	•	1,765,920 25	
185,593 69	221,509 80	•	55,916 11	•	151,153 03	
2,468,255 79	2,449,509 97	18,725 82	•	•	1,571,557 08	
156,007 65	518,510 45	•	582,502 82	•	459,159 10	
275,509 49	346,515 69	•	71,006 20	•	346,561 59	
68,500 •	69,604 28	•	1,104 28	•	181 40	
•	•	•	•	•	526,680 52	
•	•	•	•	•	62,495 56	
5,200 65	12,564 02	•	7,554 57	•	19,812 54	
39,970 79	15,168 45	24,802 54	•	•	71,770 20	
227,721 54	218,945 75	8,775 81	•	•	1,552,952 53	
51,715 84	55,901 87	15,815 97	•	•	108,946 41	
•	•	•	•	•	56 65	
574,075 55	902,905 50	•	528,827 95	•	408,864 06	
55,495 75	49,092 26	4,401 49	•	•	55,179 72	
75,259 80	70,005 95	5,255 87	•	•	6,642 56	
254,506 •	223,650 •	10,656 •	•	•	72,756 81	
110,448 12	111,271 67	•	823 55	•	28,152 01	
32,549 42	23,657 81	8,691 61	•	•	50,181 81	
13,205 77	11,485 77	1,720 •	•	•	7,625 59	
•	518 82	•	518 82	•	772 98	
8,000,000 •	7,097,178 10	902,821 90	•	•	902,821 90	
•	940 68	•	940 68	•	9,856 78	
1,555 84	1,555 84	•	•	•	•	
•	154,927 50	•	154,927 50	•	65,679 55	
517,251 03	500,776 50	16,474 55	•	•	16,474 55	
125,505 21	121,022 88	280 55	•	•	100,405 96	
•	6,500 •	•	6,500 •	•	278,551 51	
•	264,088 22	•	264,088 22	•	114,089 84	
15,415,070 81	15,450,496 04	2,205,556 59	2,249,781 62	•	15,527,918 80	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	52,540,531 09
	titres au porteur en circulation	2,639,816 66
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	663,384 40	•
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	7,819 92	•
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	•	2,094,040 16
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers).	•	167,455 •
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers).	•	306,844 50
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	2,849,328 10
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	2,604,841 78
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	18,701 76	•
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	5,450 •
Bons du trésor en circulation	•	40,876,000 •
Produit de l'emprunt de 54,772,000 francs, à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	•	•
Produit de l'emprunt de 61,880,100 francs, à 3 p. c., autorisé par diverses lois (Arrêté royal du 18 février 1902.)	•	•
Produit de l'emprunt de 100,000,000 de francs, à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 10 novembre 1902.)	•	•
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Écloo à Gand.	•	58,000 •
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain et du Liégeois-Limbourgeois	•	397,500 •
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maastricht.	•	9,000 •
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse	•	•
	689,906 08	84,432,807 20

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
47,544,734 63	45,770,101 17	1,565,633 48	•	•	34,112,164 57	
59,500,829 76	59,593,119 26	116,710 50	•	•	2,756,527 16	
37,780,093 05	38,208,846 •	•	418,852 57	1,082,256 77	•	
16,754 17	12,627 06	4,127 11	•	3,692 81	•	
169,502,524 50	168,487,706 57	814,818 13	•	•	2,908,858 29	
427,545 •	450,777 •	•	3,231 •	•	164,221 •	
184,457 •	172,800 •	11,657 •	•	•	518,501 50	
6,158,670 •	6,206,372 05	•	67,702 05	•	2,781,626 05	
1,523,167 •	1,427,770 •	95,397 •	•	•	2,700,258 78	
1,355 84	•	1,355 84	•	17,365 92	•	
1,200 •	1,200 •	•	•	•	3,450 •	
41,573,000 •	67,810,000 •	•	26,237,000 •	•	14,639,000 •	
50,850,752 77	50,850,752 77	•	•	•	•	
61,598,738 18	61,598,738 18	•	•	•	•	
14,153,292 44	14,153,292 44	•	•	•	•	
72,000 •	71,000 •	1,000 •	•	•	39,000 •	
649,500 •	593,500 •	56,000 •	•	•	553,500 •	
50,500 •	38,500 •	•	8,000 •	•	1,000 •	
35,500 •	35,000 •	500 •	•	•	500 •	
451,205,492 94	475,271,102 50	2,667,179 06	26,754,788 42	1,103,205 50	60,778,587 35	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	80,428,953 14	•
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	12,158,589 42	•
— — — pour le compte d'établissements publics	•	51,647 15
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	•	•
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	504,095 84	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	846,000 •	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	1,310,558,520 50
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	•	•
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	551,455 04
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	15,851,990 71
Trésor public, S/C de placements	•	1,486,644 31
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	•	18,701 76
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	52 87
Département des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	72,029 66	•
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	•	•
Id. de l'intérieur, etc., S/C d'avances à régulariser	550 •	•
Id. des finances, etc., S/C d'avances à régulariser	8,756 22	•
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	50,472 78	•
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	7,200 •	•
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	7,849 •
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	•	201 94
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	•	1,596,804 50
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1895.)	108 15	•
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	•	612 50
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois, pour les échéances antérieures au 1 ^{er} janvier 1899.	•	1,307 50
	94,036,555 19	1,358,885,767 87

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
162,031,044 36	162,503,203 20	•	472,158 95	80,001,112 07	•	
•	293,977 05	•	293,977 05	12,432,367 35	•	
5,562,924 09	5,520,211 57	42,712 52	•	•	74,359 67	
5,874,715 22	5,874,715 22	•	•	•	•	
22,861,196 06	25,198,295 12	•	337,097 06	841,193 90	•	
105,609,033 12	105,563,333 12	45,700 •	•	800,300 •	•	
475,695,734 15	475,695,734 15	•	•	•	•	
747,770,073 61	281,492,022 20	166,278,051 41	•	•	1,785,616,372 •	
200 92	•	200 92	•	•	200 92	
1,058,871,694 55	2,058,312,542 40	559,151 95	•	•	1,110,606 97	
269,801,099 39	1,282,970,447 22	•	13,169,347 85	•	2,682,642 84	
926,848,266 82	927,043,158 64	•	194,891 82	•	1,291,752 49	
•	1,335 84	•	1,335 84	•	17,365 92	
2,016 •	1,996 58	19 42	•	•	52 29	
77,276 88	102,292 15	•	25,015 27	97,044 95	•	
1,199,954 19	1,109,954 19	•	•	•	•	
550 •	•	550 •	•	•	•	
116,611 •	669,028 10	•	552,417 10	561,175 32	•	
218,472 06	217,999 28	472 78	•	30,000 •	•	
7,200 •	•	7,200 •	•	•	•	
•	•	•	•	•	7,849 •	
•	116 59	•	116 59	•	85 55	
4,704,550 •	4,622,306 •	82,244 •	•	•	1,679,048 50	
28,190 18	28,183 67	6 51	•	101 62	•	
•	•	•	•	•	612 50	
15 •	500 •	•	485 •	•	822 50	
1,701,280,595 36	5,509,311,329 04	467,016,109 49	15,046,845 17	95,603,292 19	1,792,481,971 19	

COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1902, les opérations

ENCAISSES AU 31 DECEMBRE 1902.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		
	NUMÉRIQUE	Pièces acquittées et autres valeurs	TOTAL	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF (Sommes dont le Trésor est débiteur)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	7,250,575 18	28,276,131 88	35,526,705 06		
— de l'enregistrement et des domaines	1,561,892 76	1,640,467 51	3,002,360 07		
Comptables de l'Administration des chemins de fer. — de l'Administration des postes et télé- graphes	4,858,545 24	4,008,071 65	8,866,614 89		
— de l'Administration de la marine	50,857,222 14	17,098,192 89	47,055,415 05		
— de l'Administration des prisons	17,889 25	186,757 54	204,626 59		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	46,484 05	152,050 61	178,515 56		
— des écoles de bienfaisance de l'Etat	48,178 43	59,456 54	107,614 77		
— des laboratoires d'analyses de l'Etat	•	•	•		
Comptable de l'Institut agricole de l'Etat	582 66	•	582 66		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'Etat	23,872 22	•	23,872 22		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	1,539 25	•	1,539 25		
Caissier de l'Etat, { S/C de recettes et de paiements	1,246 52	•	1,246 52		
{ S/C portefeuille du trésor	10,977,855 48	•	10,977,855 48		
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	57,546,514 99	•	57,546,514 99		
Agents du trésor dans les provinces	1,167,512 50	1,784,449,059 50	1,785,616,572 •		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vér- ification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	•	45,479,541 59	45,479,541 59		
		150,196,196 49	150,196,196 49		
	95,959,507 55	2,029,525,665 60	2,125,485,175 15	•	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.				
Service des recettes et dépenses de l'Etat			119,150,599 99	257,764,020 24
Service des recettes et dépenses pour ordre	{	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	858,601 89	141,175,845 41
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	•	67,029,477 90
		Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	15,574,544 03
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique			680,906 08	84,432,807 20
Opérations diverses en dehors du service des budgets			94,056,355 19	1,538,885 767 87
			214,715,263 15	1,902,662,862 86
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1902.			1,687,947,599 65	•
			1,902,662,862 80	1,902,662,862 80

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

le l'année 1902, et la situation au 1^{er} janvier 1903 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1902.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
•	•	•	•	2,125,485,173 15	•	

RÉCAPITULATION.

621,724,727 50	620,296,708 02	226,323,636 84	224,895,637 36	87,063,777 05	227,106,017 66
1,227,163,429 84	1,224,181,272 74	14,862,129 63	11,879,972 55	6,760,492 85	150,079,893 47
687,119,952 06	683,847,766 87	3,395,927 42	123,762 23	•	70,501,643 15
15,415,070 81	15,459,496 04	2,203,356 39	2,249,781 62	•	13,327,918 80
451,203,492 94	475,271,102 30	2,667,179 06	26,734,788 42	1,103,295 50	60,778,587 35
5,761,280,595 36	5,309,511,329 04	467,016,109 49	15,046,845 17	95,663,292 19	1,702,481,071 19
8,763,905,248 51	8,528,567,675 01	716,468,538 83	280,950,785 33	190,590,858 47	2,314,076,031 62
435,537,573 50		435,537,573 50			
				2,125,485,173 15	•
				2,314,076,051 02	2,314,076,031 62

(108)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1902



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1902.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° *Dette à 2½ p. c.*
 - 2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*
 - 3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*
 - 4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*
 - 5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*
 - 6° *Dette flottante.*
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Cinq inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^t, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/4, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième, d'une rente annuelle de 492 francs, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

La quatrième, d'une rente annuelle de fr. 35 89 c^t, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Et la cinquième, d'une rente annuelle de fr. 3 47 c^t, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1902, conformément à la convention du 4 janvier 1902

Les arrérages de ces trois dernières inscriptions sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Les cinq inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,637 50 c^t.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^t, divisé comme il suit :

<i>A et B.</i> Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 .
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08

A REPORTER. fr. 33,862,431 74

	REPORT. . . . fr.	33,862,431 74
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. . . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr. 169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.	146,000 »
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 169,458,000 »
	RESTE. . . . fr. <u>219,959,631 74</u>

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 25 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune	fr. 8,000,000 »
34,000 — — — — — 2,000 —	68,000,000 »
8,000 — — — — — 1,000 —	8,000,000 »
6,000 — — — — — 200 —	1,200,000 »
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de fr. <u>85,200,000 »</u>

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1903, se montait à 400,594,200 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,916,000 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de 259,678,200 »

ENSEMBLE. fr. 400,594,200 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRAÇANTES	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts	nominal négocié.	d'émission	effectif
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc 1897)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand	1 ^{er} juill 1897.	francs 9,295,800	p. % pair.	francs. 9,295,800 .
	Société anonyme du chemin de fer de Lecloo à Gand	Id.	2,554,000	pair	2,554,000 .
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand Central belge.	1 ^{er} janv. 1898	185,964,200	pair.	185,964,200 .
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liegeois-Limbourgeois	Id	10,234,500	pair	10,234,500 .
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899)	Divers	1 ^{er} juill 1899.	922,800	97.25 à 97.75	899,350 25
		1 ^{er} janv 1900	2,261,700	96. . à 96.70	2,175,063 90
		1 ^{er} juill 1900	7,356,800	94.75 à 95 30	6,902,090 80
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 dec 1900)	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	1,427,900	95 40 à 95 65	1,564,784 50
		1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,445 57
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 10 avril 1901.)	Divers	Id.	3 728,800	96.25 à 96.55	3,594 124 07
	Divers	1 ^{er} juil 1901.	1,722,300	96 50 à 99. .	1,685,790 90
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901)	Divers	Id.	4,994,400	98.80 à 99 30	4,958,146 90
		1 ^{er} janv 1902.	7,365,500	99.25 à 99.50	7,514,464 90
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1891 (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	Id.	752,300	99.50 à 99.70	728,856 87
		1 ^{er} juill 1902.	4,925,500	99 65 à 99 70	4,907,129 60
Loi du 10 mai 1900 (Arrêté royal du 10 nov. 1902)	Divers	Id.	500,000	99.70	498,500 .
Total des emprunts.			fr. 259,678,200		

Elle est représentée, à concurrence de 323,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs.	fr.	50,000,000	»
66,000 — 2,000 —		132,000,000	»
120,000 — 1,000 —		120,000,000	»
28,000 — 500 —		14,000,000	»
21,000 — 200 —		4,200,000	»
34,465 — 100 —		3,446,500	»
<hr/>		<hr/>	
274,465 obligations.	fr.	323,646,500	»
<hr/>		<hr/>	

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,916,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour le capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1902, s'élèvent d'après les contrats d'emprunts à fr. 70,850,775 79 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1900.	fr. 42,951,976 97	2,928,781 92	45,880,758 89
Année 1901	11,395,270 80	856,029 20	12,251,299 70
— 1902	11,784,012 »	934,703 20	12,718,717 20
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 66,131,259 47	4,719,516 32	70,850,775 79
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1902 s'élevait donc, au 31 décembre 1902, à fr. 4,719,516 32 c^s, dont fr. 3,537,791 58 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 3,596,800 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 704,972 69 c^s; une somme de fr. 24 85 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 476,727 20 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 1,821,272 69 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 1,840,500 francs (Voir page 419).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1903, le capital amorti de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 5,437,100 francs, et le capital en circulation, à 393,157,100 francs.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1902, se montait à fr. 2,059,732,582 22 c' ; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,099,242,700 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,059,732,582 22

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL	
		de la jouissance des intérêts.	montant négocié.	d'émission.	effectif.	
			francs.	P. %.	francs.	
Loi du 29 avril 1875.	Convent ^{on} du 16 avril 1875.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1875.	100,000,000	81. °	81,000,000 °
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 °
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875.	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81. °	52,650,000 °
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 °
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 °
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	73.15	22,390,485 50
			1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000		
			Id.	10,104,000		
	Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. °	60,000,000 °
			1 ^{er} mai 1878 .	16,000,000		
1 ^{er} nov. 1882 .			56,414,700			
Lois des 26 et 27 avril, 23 et 25 mai, 25, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 25 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882, (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98. ° à 98.75	23,484,181 31	
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70	
Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.)	Divers	Id.	29,511,600	98. ° à 98.75	29,023,153 74	
Lot du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	Divers	Id.	11,956,600	98. ° à 98.70	11,754,549 19	
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,863,520 70	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,153 74	
		1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40	
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893.)	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,259,300	100.95 à 101.45	16,438,804 07	
		1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 13	
A REPORTER. fr.			660,567,700			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	660,567,700		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	9,316,500	101.70 à 102. »	9,495,748 52
		1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 juillet 1894.)	Divers	Id.	500,000	102.40	512,000 *
		1 ^{er} nov. 1894.	19,225,500	101.90 à 103.25	19,604,576 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	Id.	920,400	100.55 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,415,700	102. » à 102.50	2,468,525 55
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,452,900	100.90 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100.90 à 102. »	14,187,069 82
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	Divers	Id.	19,057,200	100.50 à 100.90	19,106,945 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,143,500	100.60 à 101.05	12,250,941 80
Loi du 11 septembre 1895.	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	758,000	100.50	740,214 *
Loi du 1 ^{er} sept. 1895. (Arrêté royal du 9 juin 1896.)	Divers	1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 *
		1 ^{er} nov. 1896.	25,911,900	100.75 à 101.80	24,229,095 50
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id.	263,100	101.50	267,046 50
		Id.	16,421,200	101.10 à 101.72 ^s	16,647,877 92
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	1 ^{er} mai 1897.	14,358,000	100. » à 101.70	14,566,509 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,154,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.)	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,342 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,751 *
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,531,895 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,959 75
		1 ^{er} mai 1899.	1,052,000	97.75 et 98. »	1,050,850 *
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96. » à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,175,900	95. » à 95.50	5,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900.	18,568,200	95.25 à 95.25	17,187,081 05
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899)	Divers	Id.	17,877,400	95.25 à 95.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	Id.	55,206,500	95.70 à 96.25	53,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.50	388,564 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.50 à 99.10	59,343,445 65
Lois des 9 mai et 29 décem- bre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	8,983,600	98.90 à 99.50	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	52,586,900	99.25 à 99.50	52,574,480 67
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	Id.	22,825,800	99.50 à 99.60	22,688,751 10
		1 ^{er} mai 1902.	26,135,500	99.62 ^s à 99.80	26,065,643 57
		TOTAL des emprunts. fr.	1,099,242,700		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,553,473,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

14,000 obligations de 10,000 francs	fr.	140,000,000	»
8,800 — 5,000 —		44,000,000	»
589,000 — 2,000 —		778,000,000	»
510,984 — 1,000 —		510,984,000	»
69,000 — 500 —		34,500,000	»
60,000 — 200 —		12,000,000	»
539,890 — 100 —		53,989,000	»
<hr/>			
1,591,674 obligations.		fr. 1,553,473,000	»
<hr/>			

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,083,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 135,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/4 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1875 à 1902, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1875 à 1900	fr. 592,770,496 03	43,818,080 38	636,588,576 41
Année 1901	58,017,452 96	4,371,223 46	62,588,686 42
— 1902	60,680,478 96	4,731,230 86	65,411,729 82
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 711,468,407 95	52,920,534 70	764,388,962 65
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1902 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1902, à fr. 52,920,534 70 c^s, dont fr. 23,283,434 41 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 23,131,100 francs, ce qui a réduit à fr. 2,034,601,482 22 c^s, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1902.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1902, un total de fr. 27,224,536 51 c. Le complément, soit fr. 2,440,563 78 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

La dette à 3 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1902, se montait à 209,593,500 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1893 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 9,553,500 »

ENSEMBLE. . . fr. 209,593,500 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 oct. 1899.) . .	Divers	1 ^{er} août 1899.	francs. 14,000	p. %. 97.75	francs. 15,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	5,179,300	95.10 à 96.20	5,050,056 40
		1 ^{er} août 1900.	754,600	95.65 à 95.65	718,887 60
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc 1900.) . .	Divers	Id.	99,000	95.65	94,693 50
		1 ^{er} févr. 1901.	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) . .	Divers	Id.	1,131,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
		1 ^{er} août 1901.	895,900	98.80 à 99.50	885,557 50
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	264,500	99.10 à 99.50	262,759 »
		1 ^{er} févr. 1902.	577,500	99.10 à 99.50	573,217 10
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.) .	Divers	Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
TOTAL des emprunts . . fr.			9,553,500		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000 »
25,000 — 2,000 —		50,000,000 »
40,000 — 1,000 —		40,000,000 »
8,000 — 500 —		4,000,000 »
6,000 — 200 —		1,200,000 »
15,000 — 100 —		1,500,000 »
<u>99,000 obligations.</u>	fr.	<u>146,700,000 »</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 3^e série,

et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement, pour les années 1895 à 1902, s'élèvent, d'après les contrats d'emprunts, à fr. 46,809,197 30 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1900. fr.	51,523,715	» 2,051,122 50	53,574,837 50
Année 1901	6,117,548	» 455,933 70	6,573,281 70
— 1902	6,198,189	» 482,889 10	6,681,078 10
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	43,839,252	» 2,969,945 50	46,809,197 50
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1902 s'élevait donc, au 31 décembre 1902, à fr. 2,969,945 30 c^s. A la date du 1^{er} août 1902, une somme de fr. 1,617,109 99 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 1,648,500 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1902, une somme de fr. 216,918 28 c^s, a servi à amortir un capital nominal de 216,500 francs.

Au 31 décembre 1902, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,108,604 91 c^s; le complément, soit fr. 27,312 12 c^s, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 951,878 54 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 958,600 francs (Voir page 419), dont 200,900 francs pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1902.

Il en résulte que, au 1^{er} août 1902, le capital amorti de la dette à 3 %, 3^e série, s'élevait à 2,406,200 francs, et le capital en circulation, à 207,187,500 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 15,250,000 francs à 5 p. c. 2^e série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c^s.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 5 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; depuis 1896, ces sommes qui étaient auparavant portées en recette au Budget ordinaire, sont inscrites au Budget extraordinaire en déduction des capitaux à demander à l'emprunt. Elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1901, à fr. 238,014 19 c.; ceux de l'exercice 1902 se montent, au 31 décembre 1902, à fr. 16,783 10 c.

5° RENTES 5 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,654 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette dernière somme a donné lieu à 975 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 15 avril 1875.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897; ces rentes s'élèvent à fr. 2,492 83 c., et correspondent à un capital de fr. 83,098 54 c.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 15 avril 1899, est réduit à 922, et le montant à fr. 39,794 91 c., correspondant à un capital de fr. 1,326,556 61 c.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1895, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1903 . . .	219,959,651 74	40,768,400 »	179,191,251 74	5,907	4,479,780 70
5 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1905 . . .	595,157,100 »	197,300,925 »	197,856,175 »	4,951	5,935,685 2
5 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1902 . . .	2,054,601,482 22	951,499,950 »	1,083,101,532 22	35,322	32,495,045 90
5 p. c. (5 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1902 . . .	207,187,500 »	54,995,800 »	152,193,500 »	5,756	4,565,805 »
5 p. c. (servitudes militaires. Loi du 2 avril 1875)	15 avril 1902 . . .	1,326,556 61	»	1,326,556 61	922	39,794 90
5 p. c. (id. Loi du 19 août 1895)	1 ^{er} septembre 1902 . . .	1,500,000 .	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
Totaux	fr.	2,859,752,050 57	1,244,565,075 »	1,615,168,975 57	51,415	47,559,111 89

6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1 ^{er} janvier 1902, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de	fr. 40,876,000 »
Pendant l'année 1902, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence d'un capital de	41,573,000 »
TOTAL.	fr. 82,449,000 »
Le capital des bons remboursés pendant la même année est de	67,810,000 »
De sorte que le capital des bons en circulation au 1 ^{er} janvier 1903, se monte à	fr. 14,639,000 »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 12 du budget de l'exercice 1902). . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1875, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le payement de cette somme s'effectue par trimestre.

2° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1902, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

3° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 14 du Budget de l'exercice 1902.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1902, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1902, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	
Houdeng à Soignies	kil. m. 15.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	Ans. Mois. jours. 69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	51 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	51 décembre 1964, id. G. .	88 " "	523,950
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	5.896	Id. id. G. .	88 " "	
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.885	51 décembre 1965, id. H. .	89 " "	526,594
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvriennes-Mont	9.791	Id. id. H. .	89 " "	
Alost à Burst	10.559	51 décembre 1966, id. I. .	90 " "	113,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre. fr.	8,471,837

4° Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1902.) fr. 672,350 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

5° Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney). (Article 16 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1902). fr. 859,000 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1900; elle est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession du chemin de fer rétrocédé; elle est payable en deux termes égaux le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Cette annuité qui doit être égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, plus une prime de 15 p. c., n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé, pour chacune des annuités de 1900 à 1902, une somme de fr. 858,287 69 c' à la Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de cette ligne.

6° Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 17 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1902). fr. 190,000 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 115) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle doit recevoir, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui doit être égale au produit net moyen des cinq dernières années

d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé à la Société concessionnaire une somme de 188,000 francs, pour l'année 1902.

7^e Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1902.			Observations.	
	Article du Budget.	INTERÊTS.	AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	18	7,575 »	1,200 »	8,575 »	
Anvers à Gand par S ^t -Nicolas et Lokeren.	19	101,805 »	58,500 »	160,305 »	
Eecloo à Gand	20	49,110 »	15,500 »	64,610 »	
Tongres à Bilsen	21	9,120 »	25,000 »	54,120 »	
Liégeois-Limbourgeois.	22	623,250 »	137,000 »	760,250 »	
Est-Belge	23	690,577 50	269,500 »	960,077 50	
Charleroi à Louvain	24	7,740 »	9,000 »	16,740 »	
Anvers à Rotterdam	25	769,995 »	209,000 »	978,995 »	
Liège à Maestricht	26	106,155 »	31,500 »	137,655 »	
Entre-Sambre et Meuse	27	81,787 50	50,500 »	132,287 50	
		2,446,975 »	806,700 »	3,253,675 »	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1^o Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtraï et Malines. (Article 29 du Budget de l'exercice 1902.). fr. 62,514 79

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du conces- » sionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Bruxelles | } A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883). |
| 2. Anvers | |
| 3. Gand. | |
| 4. Verviers. | |
| 5. Charleroi | |
| 6. La Louvière | |
| 7. Liège. | } A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883). |
| 8. Louvain. | |
| 9. Mons. | } A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886). |
| | |
| | } A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884). |
| | |

10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
 11. Courtrai A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
 12. Malines. A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1885, « le payement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant » toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr.	6,520 90
Pour le réseau de Mons, à		44,829 31
Pour le réseau de Namur, à		10,868 17
Pour le réseau de Malines, à		296 41
		<hr/>
	SOIT ENSEMBLE	fr. 62,514 79
		<hr/> <hr/>

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1895 à 1896. Capitalisées à la date du 1^{er} janvier 1897, la valeur représentative en a été remise aux Sociétés concessionnaires.

2^o *Sixième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège.* (Article 50 du Budget de l'exercice 1902) fr. 688,344 74

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c^s, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c^s.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^s et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^s.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 % p. c., ces annuités représentent au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^s, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1° à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2° à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	<u>fr. 8,260,136 84</u>

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^s, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la sixième fois en 1902.

Les sommes ainsi portées au Budget sont appliquées au rachat de la dette à 3 %, lorsque le cours ne dépasse pas le pair. Les sommes demeurées sans emploi font retour au Trésor.

Le tableau ci-après présente la situation, au 31 décembre 1902, des fonds de cette nature mis à la disposition de la Caisse d'amortissement, ainsi que de l'emploi qui en a été fait.

A. — SOMMES MISES A LA DISPOSITION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.						
Montant des cinq premiers douzièmes (1897 à 1901).	fr.	5,441,725 70				
Sixième douzième. (Article 50 du Budget de l'exercice 1902.).		688,344 74				
ENSEMBLE.	fr.	<u>4,130,068 44</u>				
B. — EMPLOI DES FONDS.						
ÉPOQUE DES RACHATS.	RACHATS EFFECTUÉS EN DETTE				TOTAL des sommes dépensées.	ATTRIBUTION au Trésor des fonds demeurés sans emploi.
	à 5 % 1 ^{re} série.		à 3 % 3 ^e série.			
	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.		
Antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1902	1,415,100 »	1,392,229 42	701,200 »	672,659 88	2,064,889 50	1,376,780 75
Pendant l'année 1902	425,200 »	429,045 27	257,400 »	259,218 66	688,261 93	55 65
ENSEMBLE. . . fr.	1,840,500 »	1,821,272 69	958,600 »	931,878 54	2,753,151 93	1,376,834 40
Solde disponible au 31 décembre 1902, à reverser au Trésor					4,129,985 65	82 81
TOTAL ÉGAL					fr.	<u>4,130,068 44</u>

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 25), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 25 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* nos 179-180) et 24 avril 1900 (*Moniteur* nos 120-121).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 25 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1902 et au 1^{er} janvier 1903, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1902, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	»	»	»	580,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/4 p. c.</i>	389,417,631 74	109,458,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 p. c. 1^{re} série.</i>	400,594,200 »	5,457,100 »	395,157,100 »	11,854,715 »
— 2 ^e série.	2,059,732,582 22	25,151,100 »	2,034,601,482 22	61,038,044 40
— 5 ^e série.	209,593,500 »	2,406,200 »	207,187,300 »	6,215,619 »
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1875	1,409,634 95	83,098 34	1,326,536 61	39,794 91
b) Loi du 19 août 1893.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	45,000 »
Fr.	5,062,247,548 91	202,515,498 34	2,859,752,050 57	85,072,799 65
<i>Dette flottante.</i>	82,449,000 »	67,810,000 »	14,639,000 »	298,025 »
Fr.	5,144,696,548 91	270,325,498 34	2,874,571,050 57	85,370,824 65
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
1 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal				219,600 »
2 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 »
3 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,857 »
4 ^o Ligne de Mons à Manège				672,330 »
5 ^o Ligne de Landen à Ciney				858,287 69
6 ^o Ligne de Landen à Hasselt				188,000 »
7 ^o Service des actions privilégiées et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, du Liégeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht et de l'Entre-Sambre-et-Meuse				5,253,675 »
Fr.				14,275,729 69
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i>				
Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines	Fr.			62,514 79
QUATRIÈME PARTIE.				
Pensions de toute nature	Fr.			(1) 15,825,265 75

(1) Y compris 3,157,772 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(199)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1902.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1901 et 1902.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1901.	59,058,600 »	180,921,051 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1902	40,571,400 »	179,588,251 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1902.	40,888,000 »	179,971,651 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1903	40,768,400 »	179,191,251 74	219,959,651 74
5 p. c — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1901	227,795,025 »	148,952,575 »	576,725,400 »
	1 ^{er} janvier 1902	205,754,725 »	179,224,575 »	582,959,500 »
	1 ^{er} juillet 1902.	200,475,425 »	189,968,275 »	590,445,700 »
	1 ^{er} janvier 1903	197,500,925 »	197,856,175 »	595,157,100 »
5 p. c — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1901	884,015,550 »	1,026,252,652 22	1,910,248,182 22
	1 ^{er} novembre 1901	926,846,550 »	1,050,754,552 22	1,937,580,682 22
	1 ^{er} mai 1902	940,470,850 »	1,070,292,952 22	2,010,765,782 22
	1 ^{er} novembre 1902	951,499,950 »	1,083,101,552 22	2,054,601,482 22
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1901	52,869,400 »	149,829,200 »	202,698,600 »
	1 ^{er} août 1901	54,559,700 »	150,564,900 »	205,121,600 »
	1 ^{er} février 1902	54,277,400 »	151,747,900 »	206,025,500 »
	1 ^{er} août 1902	54,995,800 »	152,195,500 »	207,187,500 »
5 p. c. — Servitudo des militaires.	Loi du 2 avril 1875.	»	1,526,556 61	1,526,556 61
	15 avril 1902	»	1,526,556 61	1,526,556 61
Loi du 19 août 1895.	1 ^{er} septembre 1901	»	1,500,000 »	1,500,000 »
	1 ^{er} septembre 1902	»	1,500,000 »	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1901 et 1902.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.	
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.			
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1901.	487,982 50	2,261,512 89	2,749,495 59	•	
	1 ^{er} janvier 1902	507,142 50	2,242,352 80	2,749,495 59	•	
	Charges de l'année 1901.	995,125 •	4,503,865 78	5,498,990 78	•	
	1 ^{er} juillet 1902	511,100 •	2,258,305 59	2,749,495 59	•	
	1 ^{er} janvier 1903	509,605 •	2,359,800 59	2,749,495 59	•	
	Charges de l'année 1902.	1,020,705 •	4,478,285 78	5,498,990 78	•	
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1901.	3,416,895 38	2,255,985 62	5,650,881 •	413,967 40	
	1 ^{er} janvier 1902	3,056,020 88	2,688,568 62	5,744,589 50	442,061 80	
	Charges de l'année 1901.	6,472,916 26	4,922,354 24	11,395,270 50	856,029 20	
	1 ^{er} juillet 1902	3,007,151 38	2,849,524 12	5,856,655 50	457,978 •	
	1 ^{er} janvier 1903	2,959,515 88	2,967,842 62	5,927,356 50	476,727 20	
	Charges de l'année 1902.	5,966,645 26	5,817,366 74	11,784,012 •	954,705 20	
3 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1901	13,260,235 25	15,595,489 48	28,655,722 73	2,153,474 18	
	1 ^{er} novembre 1901	13,902,695 25	15,461,014 98	29,563,710 23	2,257,749 28	
	Charges de l'année 1901.	27,162,928 50	30,854,504 46	58,017,432 96	4,371,223 46	
	1 ^{er} mai 1902	14,107,062 75	16,054,595 98	30,161,456 75	2,520,687 08	
	1 ^{er} novembre 1902	14,272,499 25	16,246,522 98	30,519,022 23	2,410,565 78	
	Charges de l'année 1902.	28,379,562 •	32,300,916 96	60,680,478 96	4,751,250 86	
3 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1901	795,041 •	2,247,458 •	3,040,479 •	224,057 80	
	1 ^{er} août 1901	818,595 50	2,258,475 50	3,076,869 •	251,875 90	
	Charges de l'année 1901.	1,611,450 50	4,505,911 50	6,117,348 •	455,953 70	
	1 ^{er} février 1902	814,161 •	2,276,218 50	3,090,379 50	258,658 70	
	1 ^{er} août 1902	824,907 •	2,282,902 50	3,107,809 50	244,250 40	
	Charges de l'année 1902.	1,659,068 •	4,559,121 •	6,198,189 •	482,889 10	
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873.	15 avril 1901 (une année) .	•	39,794 91	39,794 91	•
		15 avril 1902 (une année) .	•	39,794 91	39,794 91	•
	Loi du 19 août 1893.	1 ^{er} sept. 1901 (une année) .	•	45,000 •	45,000 •	•
		1 ^{er} sept. 1902 (une année) .	•	45,000 •	45,000 •	•

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PE			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1902.	MOUVEMENT pendant l'année 1902.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1903.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1902.	MOUVEMENT pendant l'année 1902.	
		Accroiss.	Décroiss.			Accroiss.	Décroiss.
Civiques	1	»	»	1	318	»	»
Ordre de Léopold	78	6	4	80	7,800	»	600
Marine (Militaires de la)	4	»	»	4	4,054	»	»
<i>Ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice.	407	56	45	418	429,075	»	64,285
— de la Guerre	2	»	»	2	4,529	»	»
Militaires	5,050	192	164	5,078	5,055,576	(¹) »	502,781
<i>Civiles :</i>							
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,345	155	117	1,581	2,055,855	»	258,147
— de la Justice.	523	50	22	351	960,470	»	114,441
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,623	229	110	1,742	2,086,705	75	507,861
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	641	85	35	691	1,186,286	(²) »	151,915
— de l'Agriculture	148	23	15	156	157,480	»	20,851
— des Affaires Étrangères	16	»	5	15	74,384	»	»
— de la Guerre.	59	6	1	44	76,749	»	8,028
— de l'Industrie et du Travail	19	2	5	16	83,855	»	10,990
— de la Cour des Comptes	5	1	»	6	8,541	»	6,515
Professeurs et instituteurs communaux (³).	2,906	272	128	5,030	2,949,126	(³) »	355,901
TOTAUX	10,607	1,055	649	11,013	15,117,281	75	1,782,293
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
406 pensions.				fr. 705,984			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

au 1^{er} janvier 1903

PENSIONS	ACCROISSEMENTS			DIMINUTIONS			Observations
	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
	nouvellement	par suite de révision	pour d'autres causes	par suite de décès	par suite de révision	pour d'autres causes	
318	•	•	•	•	•	•	
8,000	6	•	•	4	•	•	
1,954	•	•	•	•	•	•	
442,532	54	2	•	45	2	•	
4,529	•	•	•	•	•	•	
5,262,555	190	2	•	160	2	2	(1) Y compris une augmentation de 108,986 francs, accordée en vertu de la loi du 24 août 1901.
2,097,062	140	4	•	112	5	•	
1,005,090	30	•	•	22	•	•	
2,229,806 75	228	1	•	108	1	1	
1,257,551	82	5	•	35	2	•	(2) Y compris une augmentation de 325 francs, accordée en vertu de l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1901 sur les pensions des instituteurs primaires
145,652	25	•	•	15	•	•	
54,550	•	•	•	3	•	•	
81,777	6	•	•	1	•	•	(3) Y compris une augmentation de 53,496 francs, accordée en vertu de la loi précitée
58,694	2	•	•	5	•	•	
15,051	1	•	•	•	•	•	(4) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : 2/5 par les communes, 1/5 par les provinces, 2/5 par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique
5,157,772	265	9	•	118	10	•	
15,823,263 75	1,054	21	•	624	22	3	
		1,055			649		